



**Rapport sur la performance
de l'OMPI en 2018-2019**

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Rapport sur la performance de l'OMPI
en 2018-2019

TABLE DES MATIERES

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS 5

II. TABLEAUX DE BORD DE LA PERFORMANCE PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE..... 24

Objectif stratégique I :	ÉVOLUTION EQUILIBREE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	25
PROGRAMME 1	Droit des brevets.....	30
PROGRAMME 2	Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques.....	31
PROGRAMME 3	Droit d'auteur et droits connexes.....	33
PROGRAMME 4	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques.....	35
Objectif stratégique II :	PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE	37
PROGRAMME 5	Système du PCT.....	44
PROGRAMME 6	Système de Madrid.....	46
PROGRAMME 31	Système de La Haye.....	47
PROGRAMME 32	Système de Lisbonne.....	49
PROGRAMME 7	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.....	50
Objectif stratégique III :	FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT	53
PROGRAMME 8	Coordination du Plan d'action pour le développement.....	59
PROGRAMME 9	Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés.....	60
PROGRAMME 10	Pays en transition et pays développés.....	62
PROGRAMME 11	Académie de l'OMPI.....	64
PROGRAMME 30	Appui aux PME et à la création d'entreprises.....	65
Objectif stratégique IV :	COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	67
PROGRAMME 12	Classifications internationales et normes.....	73
PROGRAMME 13	Service des bases de données mondiales.....	74
PROGRAMME 14	Services d'accès à l'information et aux savoirs.....	76
PROGRAMME 15	Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle.....	77
Objectif stratégique V :	SOURCE DE REFERENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	79
PROGRAMME 16	Économie et statistiques.....	81
Objectif stratégique VI :	COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	83
PROGRAMME 17	Promotion du respect de la propriété intellectuelle.....	85
Objectif stratégique VII :	PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX.....	87
PROGRAMME 18	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX.....	89
Objectif stratégique VIII :	INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES	91
PROGRAMME 19	Communications.....	95
PROGRAMME 20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs.....	96

Objectif stratégique IX : STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE.....	98
PROGRAMME 21	Direction générale..... 105
PROGRAMME 22	Gestion du programme et des ressources 107
PROGRAMME 23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines..... 108
PROGRAMME 24	Services d'appui administratif 110
PROGRAMME 25	Technologies de l'information et de la communication..... 111
PROGRAMME 26	Supervision interne 113
PROGRAMME 27	Services de conférence et services linguistiques..... 114
PROGRAMME 28	Sécurité de l'information, des biens et des personnes..... 116
<hr/>	
III. ANNEXES	118
ANNEXE I	Dépenses par résultat escompté et programme en 2018-2019 119
ANNEXE II	Budget après virements par programme pour l'exercice biennal 2018-2019 122
ANNEXE III	Budget après virements et utilisation des ressources par résultat escompté pour 2018-2019..... 123
ANNEXE IV	Budget 2018 et 2019 approuvé et budget après virements par programme 126
ANNEXE V	Prévisions de recettes pour 2018 et 2019..... 127
ANNEXE VI	Résumé des résultats par union 128
ANNEXE VII	Mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts durant l'exercice en 2018-2019..... 130
ANNEXE VIII	Postes par programme pour 2018-2019 132
ANNEXE IX	Indicateurs relatifs au système du PCT 133
ANNEXE X	Indicateurs relatifs au système de Madrid..... 143
ANNEXE XI	Indicateurs relatifs au système de La Haye 159
ANNEXE XII	Rapport 2019 sur la situation des Fonds fiduciaires 168
ANNEXE XIII	Rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement 2019..... 184
<hr/>	
IV. APPENDICE	242
APPENDICE A	Méthodologie 242

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation de l'Organisation pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élevait à 123,3 millions de francs suisses, les recettes totales se montant à 870,4 millions de francs suisses et les dépenses totales à 747,1 millions de francs suisses (base IPSAS). Le résultat d'exploitation a augmenté de 58,3 millions de francs suisses par rapport au programme et budget 2018-2019, augmentation principalement due à des recettes provenant des taxes supérieures aux estimations (34,6 millions de francs suisses) et à des dépenses inférieures aux estimations (17,5 millions de francs suisses). L'excédent pour l'exercice biennal s'élevait à 140,2 millions de francs suisses, dont 26,8 millions de francs suisses provenaient des revenus des placements.

En 2018-2019, 94,3% des recettes de l'OMPI provenaient des taxes versées par les utilisateurs de ses systèmes internationaux de propriété intellectuelle en matière de brevets, marques et dessins et modèles industriels, à savoir les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Le système du PCT constituait la principale source de recettes avec 75,8% du total, suivi par le système de Madrid qui comptait pour 17,4% des recettes totales.

Les actifs nets de l'Organisation, constitués des réserves et des fonds de roulement, ont atteint 364,2 millions de francs suisses fin 2019. Par suite de la mise en œuvre de la norme IPSAS 39, les actifs nets de l'OMPI comprennent désormais les pertes actuarielles comptabilisées dans les des actifs nets, équivalant à 118,5 millions de francs suisses.

Tableau 1. Principaux éléments financiers 2018-2019
(en millions de francs suisses)

Principaux éléments financiers	Programme et budget 2018-2019	Montants effectifs 2018-2019	Montants effectifs 2018-2019 par rapport au programme et budget
Recettes	829,3	870,2	105%
Ajustements IPSAS apportés aux recettes	0,3	0,2	67%
Total, recettes après ajustements IPSAS	829,6	870,4	105%
Dépenses			
<i>Dépenses de personnel</i>	460,0	434,6	94%
<i>Autres dépenses</i>	265,9	271,8	102%
Total, dépenses avant ajustements IPSAS	725,9	706,4	97%
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses	38,8	40,8	105%
Total, dépenses après ajustements IPSAS	764,6	747,1	98%
Résultat d'exploitation	65,0	123,3	190%
Projets financés au titre des réserves	35,8 ¹	18,8	53%
Ajustements IPSAS apportés aux projets financés au titre des réserves	(27,3)	(8,9)	n.d.
Projets financés au titre des réserves après ajustements IPSAS	8,5	9,9	116%
Excédent de recettes/(déficit) (sauf comptes spéciaux et revenus des placements/(pertés liées aux placements))	56,4	113,3	201%
Contributions, comptes spéciaux	16,5	19,9	121%
Ajustements IPSAS apportés aux recettes, comptes spéciaux	–	0,3	n.d.
Dépenses, comptes spéciaux	16,5	22,5	136%
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses, comptes spéciaux	–	(2,2)	n.d.
Excédent de recettes/(déficit) (sauf revenus des placements/(pertés liées aux placements))	56,4	113,3	201%
Revenus des placements/(pertés liées aux placements)			
<i>Revenus des placements/(pertés liées aux placements)</i>	0,0	33,0	
<i>Ajustements IPSAS apportés aux revenus des placements/(pertés liées aux placements)</i>	–	(6,2)	
Revenus des placements/(pertés liées aux placements)^{2,3} après ajustements IPSAS	0,0	26,8	
Excédent de recettes/(déficit)	56,5	140,2	248%
Actifs nets			
Actifs nets au 31 décembre 2017 – sauf gains/(pertés) actuarielles		341,4	
Excédent/(déficit)		140,2	
Écart de réévaluation		1,3	
Actifs nets au 31 décembre 2019 – sauf gains/(pertés) actuariels		482,8	
Gains/(pertés) actuariels comptabilisés dans les actifs nets au 31 décembre 2019		(118,5)	
Actifs nets au 31 décembre 2019		364,2	

¹ Budget pour l'exercice biennal 2018-2019.² Les prévisions relatives aux revenus des placements/(pertés liées aux placements) dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 (46 000 francs suisses) concernent les soldes de liquidités à court terme de l'Organisation (trésorerie de fonctionnement) compte tenu des prévisions concernant les taux d'intérêt suisses.³ Les revenus des placements au cours de l'exercice biennal 2018-2019 s'élevaient à 26,8 millions de francs suisses. La nouvelle politique en matière de placements a été mise en œuvre au début de 2018.

Note : La somme des montants figurant dans les tableaux dans l'ensemble du document ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.

Tableau 2. Recettes en 2018-2019
(en millions de francs suisses)

Recettes	Prévisions 2018-2019	Montants effectifs 2018-2019	Montants effectifs 2018-2019 par rapport aux prévisions
Recettes, base comptable			
Taxes			
PCT	634,1	659,5	104%
Madrid	140,8	151,1	107%
La Haye	11,3	10,2	90%
Lisbonne ¹	0,0	0,0	113%
<i>Sous-total</i>	<i>786,3</i>	<i>820,8</i>	<i>104%</i>
Recettes, base comptabilité d'exercice modifiée			
Contributions (unitaires)	34,8	34,7	100%
Arbitrage	3,1	3,8	122%
Publications	0,4	0,9	218%
Recettes accessoires	4,8	10,0	207%
<i>Sous-total</i>	<i>43,1</i>	<i>49,4</i>	<i>115%</i>
Ajustements IPSAS apportés aux recettes, base comptabilité d'exercice modifiée	0,3	0,2	67%
Total, recettes après ajustements IPSAS	829,6	870,4	105%
¹ Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne (en milliers de francs suisses)	40,0	45,1	113%
Revenus des placements/(pertes liées aux placements) [*]	0,0	26,8	
[*] Les prévisions relatives aux revenus des placements/(pertes liées aux placements) dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 (46 000 francs suisses) concernent les soldes de liquidités à court terme de l'Organisation (trésorerie de fonctionnement) compte tenu des prévisions concernant les taux d'intérêt suisses.			

Les recettes provenant des taxes du PCT se sont élevées à 659,5 millions de francs suisses en 2018-2019, soit une augmentation de 25,4 millions de francs suisses (4%) par rapport aux prévisions biennales. Le nombre de demandes internationales déposées en vertu du PCT durant l'exercice biennal 2018-2019 a été de 518 575¹, soit 1,5% de plus que les prévisions pour l'exercice biennal. Cette hausse a été tirée par la Chine, la République de Corée et le Japon.

Les recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid se sont élevées à 151,1 millions de francs suisses en 2018-2019, soit une augmentation de 10,3 millions de francs suisses (7,3%) par rapport aux prévisions biennales. Le nombre de demandes déposées en vertu du système de Madrid durant l'exercice biennal a été de 125 347¹, soit 9,4% de plus que les prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019, du fait d'une forte croissance aux États-Unis d'Amérique, au Japon, en Chine et en Suisse. Le nombre d'enregistrements a dépassé de 12,5% les prévisions pour 2018-2019, tandis que le nombre de renouvellements a atteint 90% des prévisions, sous l'effet des répercussions de la crise financière mondiale de 2008-2009.

Les recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye se sont élevées à 10,2 millions de francs suisses en 2018-2019, soit 1,1 million de francs suisses (ou 10%) de moins que les prévisions biennales. Le nombre de demandes déposées en vertu du système de La Haye durant l'exercice biennal a été de 11 334¹, soit 18,5% de moins que les prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui s'explique en grande partie par le report de l'adhésion de la Chine. Toutefois, l'augmentation du nombre de demandes déposées en République de Corée, en Italie et aux États-Unis d'Amérique a dépassé les prévisions. Le nombre d'enregistrements et de renouvellements a atteint respectivement 83% et 98% des prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019.

¹ Voir le tableau 3 concernant l'évolution du nombre de demandes déposées en vertu des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.

Tableau 3. Prévisions relatives à la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye en 2018-2019 par rapport au nombre effectif de demandes

Systèmes d'enregistrement	Programme et budget 2018-2019	Nombre effectif de demandes 2018-2019 ¹	Nombre effectif 2018-2019 par rapport aux prévisions
Système du PCT			
Demandes internationales déposées	510 800	518 575	102%
Système de Madrid			
Demandes	114 600	125 347	109%
Enregistrements	110 400	124 189	112%
Renouvellements	68 190	61 394	90%
<i>Sous-total enregistrements et renouvellements</i>	<i>178 590</i>	<i>185 583</i>	<i>104%</i>
Système de La Haye			
Demandes	13 910	11 334	81%
Enregistrements	11 767	9 809	83%
Renouvellements	6 950	6 813	98%
<i>Sous-total enregistrements et renouvellements</i>	<i>18 717</i>	<i>16 622</i>	<i>89%</i>

¹ Le nombre effectif de demandes pour 2018-2019 a été établi par l'économiste en chef.

Les contributions statutaires se sont élevées à 34,7 millions de francs suisses en 2018-2019, ce qui correspond aux prévisions biennales.

Les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI se sont élevées à 3,8 millions de francs suisses en 2018-2019, soit 0,7 million de francs suisses (21,7%) de plus que les prévisions. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de litiges relatifs aux noms de domaines soumis au cours de l'exercice biennal, qui s'élevait à 7140, soit une hausse de 59,6% par rapport à l'objectif biennal.

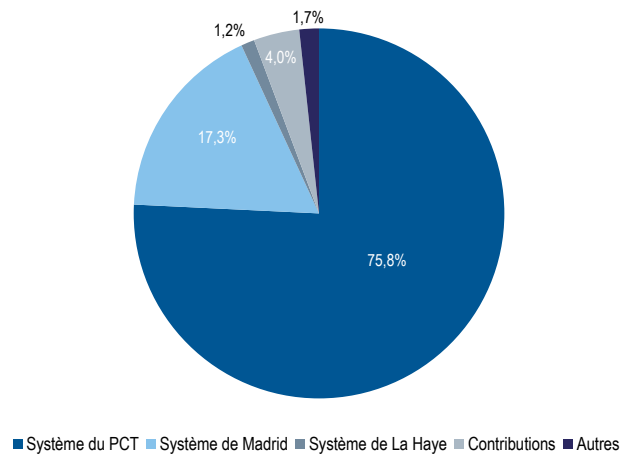
Les recettes provenant des publications se sont élevées à 0,9 million de francs suisses, soit 0,5 million de francs suisses de plus que les prévisions biennales.

Les recettes accessoires se sont élevées à 10 millions de francs suisses en 2018-2019, soit une augmentation de 5,2 millions de francs suisses par rapport aux estimations biennales. Cette hausse est principalement due à l'ajustement à la baisse d'un montant de 4,5 millions de francs suisses apporté à une provision pour frais de justice.

Les revenus des placements se sont élevés à 26,8 millions de francs suisses en 2018-2019, dont 26 millions ont été réalisés à la suite de l'achèvement de la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de placements au début de 2018. Ce montant comprend en outre les revenus de 7 millions issus de la vente du bâtiment de Meyrin et l'ajustement IPSAS y relatif s'élevant à -6,2 millions de francs suisses.

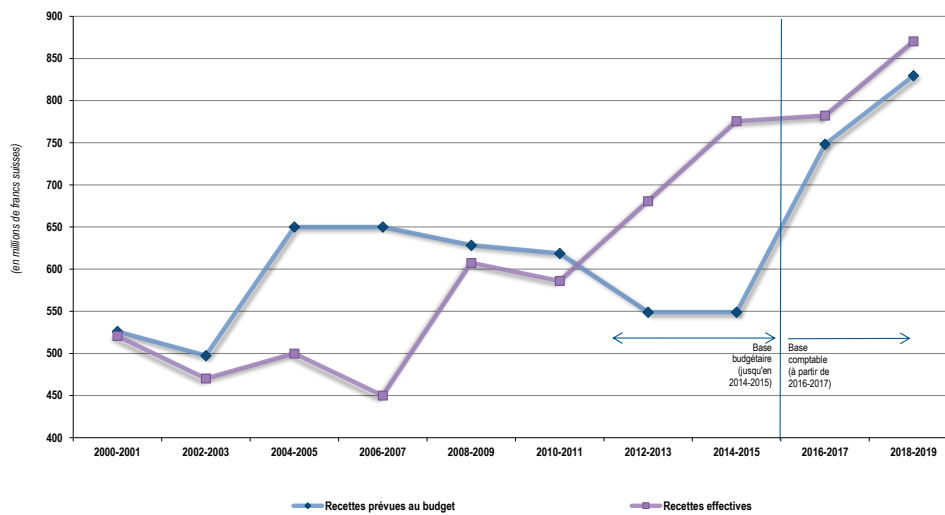
La répartition des recettes par provenance est illustrée dans la figure I ci-dessous. Les recettes provenant des taxes des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye représentent 94,3% des recettes totales. Les recettes provenant des taxes du PCT représentent à elles seules 75,8% des recettes totales.

Figure 1. Répartition des recettes par provenance en 2018-2019









L'évolution globale des recettes de 2000-2001 à 2018-2019 est présentée dans la figure 2 ci-dessous.

Figure II. Évolution des recettes de 2000-2001 à 2018-2019



DÉPENSES RÉELLES Y COMPRIS LES DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT EN 2018-2019

(en milliers de francs suisses)

Objectif stratégique VIII Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes						
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales		
11 907 (-)	6 401 (-)	8 524 (-)	1 314 (-)	6 452 (-)	Total OS VIII : 34 599 (-)	
Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle	Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre	Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle	Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle	Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle	Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle 13 640 (4 752)	II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA 26 789 (7 202)	III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux 8 830 (8 830)	IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion 7 396 (411)	V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle 2 970 (-)	VI.1 Progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées au sujet de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement 1 818 (884)	VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux 6 211 (6 211)
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés 10 325 (9 128)	II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT 176 192 (-)	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition 33 463 (33 463)	IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité 22 003 (9 718)	V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques 4 223 (1 024)	VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle 1 031 (-)	
I.3 Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales 427 (-)	II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA 6 328 (2 328)	III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI 3 295 (3 295)	IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle 2 274 (1 003)			
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles 250 (-)	II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye 10 957 (-)	III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins 9 571 (9 187)	IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle 16 708 (15 073)			
	II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA 14 027 (6 890)	III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche 6 339 (6 339)				
	II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid 44 109 (-)					
	II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI 4 684 (651)					
	II.8 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD 7 030 (121)					
	II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA 803 (493)					
	II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne 582 (-)					
Total OS I : 24 642 (13 880)	Total OS II : 291 500 (17 685)	Total OS III : 61 498 (61 114)	Total OS IV : 48 380 (26 206)	Total OS V : 7193 (1 024)	Total OS VI : 2 849 (884)	Total OS VII : 6 211 (6 211)
Contribuant à :						
     						
Objectif stratégique IX Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes						
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes 159 504 (-)	IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets 39 367 (-)	IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel 2 688 (-)	IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens 21 378 (-)	IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace 6 563 (-)	Total OS IX : 229 501 (-)	

QUESTIONS TRANSVERSALES
Plan d'action pour le développement de l'OMPI

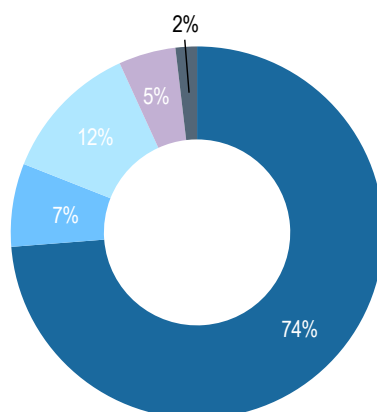


- Dépenses de développement : les dépenses sont qualifiées de "dépenses de développement" conformément à la définition révisée des dépenses de développement donnée dans l'annexe B du document WO/GA/43/21.
- Les chiffres indiqués pour les dépenses de développement tiennent compte des dépenses au titre des projets du Plan d'action pour le développement.
- La somme des montants ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.

Dépenses 2018-2019 : 706 374
(Total des dépenses de développement : 127 004)

Résultats et ressources

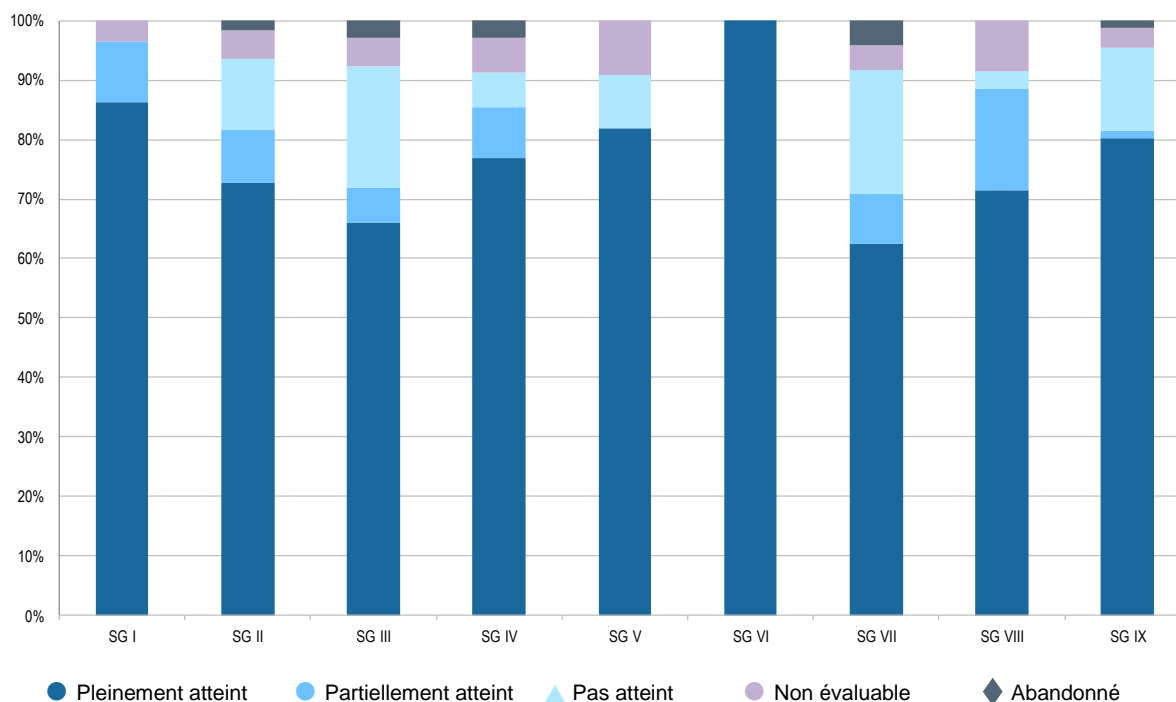
Vue d'ensemble de la réalisation des résultats escomptés en 2018-2019



● Pleinement atteint ● Partiellement atteint ▲ Pas atteint ● Non évaluable ◆ Abandonné

Dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019, sur un total de 484 évaluations des indicateurs d'exécution (ÉIE)², dans 357 cas les indicateurs ont été considérés comme "pleinement atteints" ●; dans 35 comme "partiellement atteints" ●; dans 59 comme "pas atteints" ▲; dans 24 comme "non évaluables" ●; et dans 9 comme "abandonnés" ◆. Il est rendu compte des évaluations détaillées sous chaque programme.

Résumé de la réalisation des résultats escomptés en 2018-2019 par objectif stratégique



² Le nombre d'indicateurs d'exécution en 2018-2019 est de 279.

Budget par rapport aux dépenses par programme et par objet de dépense

Tableau 4. Budget par rapport aux dépenses par programme en 2018-2019
(en milliers de francs suisses)

	Programmes	Budget approuvé pour 2018-2019	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019 ¹	Utilisation du budget ²
1	Droit des brevets	4 965	5 481	5 332	97%
2	Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 925	4 986	4 785	96%
3	Droit d'auteur et droits connexes	16 680	17 743	16 684	94%
4	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 057	6 927	6 556	95%
5	Système du PCT	213 107	207 985	200 931	97%
6	Système de Madrid	58 839	58 339	56 443	97%
7	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	11 322	11 535	10 941	95%
8	Coordination du Plan d'action pour le développement	3 455	3 687	3 161	86%
9	Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	30 785	28 786	28 475	99%
10	Pays en transition et pays développés	8 679	8 417	7 859	93%
11	Académie de l'OMPI	13 614	13 250	13 216	100%
12	Classifications internationales et normes	7 215	7 544	7 396	98%
13	Bases de données mondiales	8 840	11 133	10 752	97%
14	Services d'accès à l'information et aux savoirs	7 850	8 901	8 948	101%
15	Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	14 574	13 914	13 945	100%
16	Économie et statistiques	6 918	7 081	7 193	102%
17	Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	4 102	4 565	4 551	100%
18	Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 648	4 997	4 600	92%
19	Communications	16 412	15 913	15 446	97%
20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	13 255	14 343	13 306	93%
21	Direction générale	20 047	24 361	24 128	99%
22	Gestion du programme et des ressources	38 203	38 012	36 554	96%
23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines	24 630	26 531	29 835	112%
24	Services d'appui généraux	38 634	39 703	39 223	99%
25	Technologies de l'information et de la communication	52 088	51 214	49 784	97%
26	Supervision interne	5 550	5 056	5 067	100%
27	Services de conférence et services linguistiques	39 136	35 740	35 387	99%
28	Sécurité de l'information, des biens et des personnes	23 104	23 253	22 808	98%
30	Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 326	6 119	5 723	94%
31	Système de La Haye	11 193	15 813	15 960	101%
32	Système de Lisbonne	1 347	1 359	1 384	102%
	Non affecté	7 357	3 170	–	–
	TOTAL	725 857	725 857	706 374	97%

¹ Les dépenses 2018-2019 concernent les dépenses effectives avant ajustements IPSAS.

² Le pourcentage d'utilisation du budget est obtenu en comparant les dépenses 2018-2019 avec le budget final 2018-2019 après virements.

Note : Dans l'ensemble du document, le budget final 2018-2019 après virements tient compte des virements effectués au cours de l'exercice biennal conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

Le montant total des dépenses de personnel et autres dépenses s'est élevé à 706,4 millions de francs suisses en 2018-2019 sur une base budgétaire, soit 19,5 millions de francs suisses ou 2,7% de moins que le budget approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019. Cette différence s'explique principalement par : i) les économies réalisées en matière de dépenses de personnel (25,4 millions de francs suisses), dues essentiellement à un taux de vacance de 4,8% et aux modalités de travail à temps partiel; et ii) une diminution des frais de voyage (4,8 millions de francs suisses). Ces économies ont été partiellement compensées par des dépenses plus élevées pour la finalisation de la plateforme informatique du système de La Haye et pour la création de l'Institut judiciaire de l'OMPI.

Le budget après virements des programmes ci-après a augmenté :

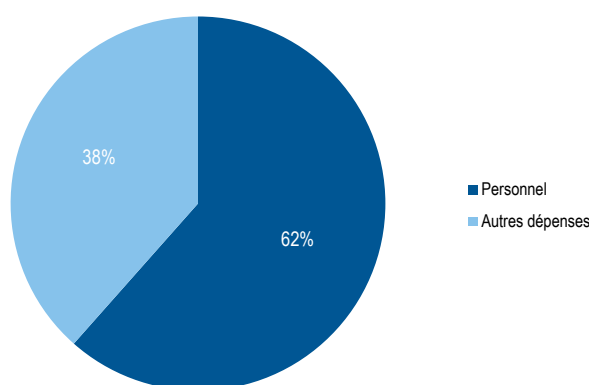
- Droit des brevets (programme 1) : cette augmentation est due à l'allocation de ressources temporaires supplémentaires pour la réalisation d'activités de renforcement des compétences liées aux conseils législatifs et à la rédaction de demandes de brevet.
- Bases de données mondiales (programme 13) : cette augmentation découle de la mise en œuvre de la fonction de recherche par structure chimique (Markush) et du renforcement du programme de bourses destiné à appuyer les initiatives en matière d'intelligence artificielle.
- Services d'accès à l'information et aux savoirs (programme 14) : cette augmentation est due à l'allocation de ressources supplémentaires pour l'élaboration des publications de l'OMPI sur les tendances technologiques et de la plateforme Intellogist.
- Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle (programme 17) : cette augmentation découle de l'allocation de ressources supplémentaires pour le renforcement des capacités, l'assistance technique et les conseils législatifs liés à la promotion du respect de la propriété intellectuelle.
- Direction générale (programme 21) : cette augmentation est due : i) au transfert des services de messagers-chauffeurs du programme 27 (Services de conférence et services linguistiques); ii) au transfert de la responsabilité des manifestations du programme 24 (Services d'appui généraux); et iii) à la création de l'Institut judiciaire de l'OMPI.
- Gestion et mise en valeur des ressources humaines (programme 23) : cette augmentation découle d'une provision pour frais de justice plus élevée que prévu (4,3 millions de francs suisses).
- Système de La Haye (programme 31) : cette augmentation est due à l'allocation de ressources supplémentaires (5,3 millions de francs suisses) pour la finalisation de la plateforme informatique du système de La Haye.

Les facteurs ci-après se sont traduits par une utilisation globale du budget inférieure aux prévisions :

- Les dépenses du programme 3 (droit d'auteur et droits connexes) ont été inférieures aux prévisions à la suite du transfert au programme 15 (solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle) des responsabilités relatives à WIPO Connect.
- Les frais de voyage ont été moins élevés que prévu pour : i) le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) (programme 4); ii) le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement (programme 8); et l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) à la suite de la mise en place de la mesure relative à l'achat par les membres de cet organe de leurs propres billets (programme 22).
- Les dépenses du programme 5 (système du PCT) ont été inférieures aux prévisions en raison des économies réalisées en matière de dépenses de personnel (environ 7,3 millions de francs suisses) et des frais de voyage moins élevés que prévu pour le Groupe de travail du PCT et l'Assemblée de l'Union du PCT.
- Des économies en matière de dépenses de personnel ont été réalisées au titre des programmes 10 (Pays en transition et pays développés), 18 (Propriété intellectuelle et défis mondiaux), 19 (Communications) et 30 (Appui aux PME et à la création d'entreprises), des modalités de travail à temps partiel ont été mises en place pour les programmes 7 (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI), 10 et 30, et les frais de voyage ont été moins élevés que prévus pour les programmes 10 et 30.
- Les frais de voyage et les dépenses relatives aux experts externes ont été moins élevés que prévu au titre du programme 9.

- L'ouverture des bureaux extérieurs en Algérie et au Nigéria a été retardée et les frais de voyage ont été moins élevés que prévu pour la participation aux réunions liées à l'ONU au titre du programme 20 (Relations extérieures).
- Les dépenses ont été inférieures aux prévisions concernant le programme 27 (Services de conférence et services linguistiques) en raison : i) du transfert de la responsabilité des services de messagers-chauffeurs au programme 21; ii) de l'augmentation de la productivité dans l'exécution des services d'impression; iii) de l'ajustement du personnel de gestion du courrier du fait de la diminution du volume de courrier; et iv) du transfert vers le programme 5 des services d'appui en matière de technologies de traduction.

Figure III. Part des dépenses de personnel et autres dépenses en 2018-2019



Ressources en personnel

Le montant total des dépenses de personnel s'est élevé à 434,6 millions de francs suisses sur une base budgétaire, soit 25,4 millions de francs suisses ou 5,5% de moins que le budget approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019.

La baisse des dépenses de personnel s'explique principalement par : i) un taux de vacance de 4,8%; et ii) les modalités de travail à temps partiel (en moyenne 11% du personnel), qui ont permis de réaliser des économies d'environ 21,2 et 9,4 millions de francs suisses respectivement.

Ces économies ont été partiellement compensées par : i) l'imputation d'une provision supplémentaire de 2% au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (7,5 millions de francs suisses); et ii) une provision pour frais de justice s'élevant à 4,3 millions de francs suisses, comptabilisée sous la rubrique "autres dépenses de personnel" et qui a été reprise en 2019.

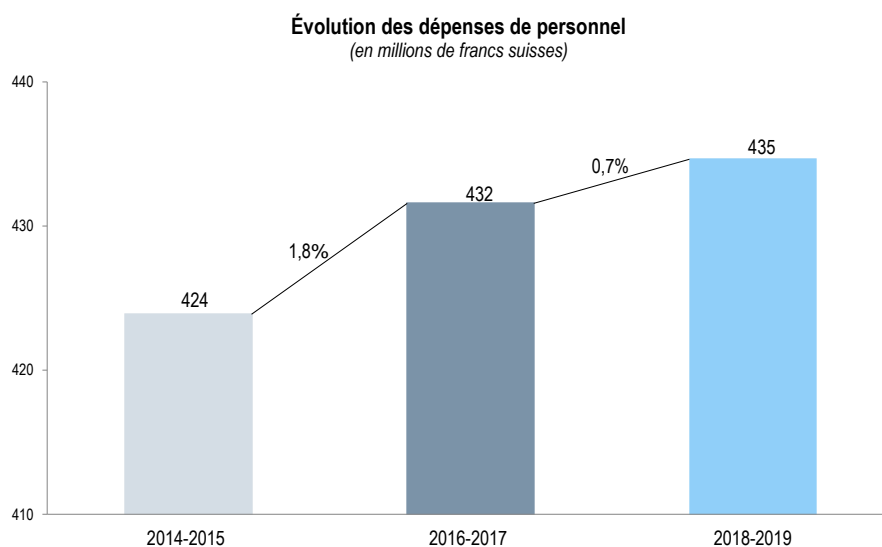
Tableau 5. Budget par rapport aux dépenses par objet de dépense en 2018-2019
(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Budget approuvé pour 2018-2019	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019 ¹	Utilisation du budget ²
A. Ressources en personnel				
Postes	431 546	414 931	410 369	99%
Fonctionnaires temporaires	20 978	20 588	18 593	90%
Autres dépenses de personnel	2 120	2 120	5 662	267%
Sous-total, A hors non affecté	454 643	437 639	434 624	99%
Non affecté (Personnel)	5 357	1 840	-	-
Total, A	460 000	439 480	434 624	99%
B. Autres ressources				
Stages et bourses de l'OMPI				
Stages	712	1 411	1 092	77%
Bourses de l'OMPI	6 802	8 884	8 507	96%
<i>Sous-total</i>	<i>7 514</i>	<i>10 294</i>	<i>9 599</i>	<i>93%</i>
Voyages, formations et subventions				
Missions de fonctionnaires	13 758	12 854	10 353	81%
Voyages de tiers	15 310	14 202	14 779	104%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	2 643	2 097	1 794	86%
<i>Sous-total</i>	<i>31 710</i>	<i>29 154</i>	<i>26 926</i>	<i>92%</i>
Services contractuels				
Conférences	6 624	6 870	8 044	117%
Publications	519	280	20	7%
Services contractuels de personnes	27 917	27 678	27 712	100%
Autres services contractuels	145 887	157 438	141 165	90%
<i>Sous-total</i>	<i>180 948</i>	<i>192 265</i>	<i>176 940</i>	<i>92%</i>
Coûts financiers				
<i>Sous-total</i>	<i>1 702</i>	<i>1 226</i>	<i>1 229</i>	<i>100%</i>
Frais de fonctionnement				
Locaux et entretien	27 949	38 596	42 009	109%
Communication	5 207	4 894	4 312	88%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	1 712	1 653	1 162	70%
Services communs du système des Nations Unies	1 202	1 292	1 444	112%
<i>Sous-total</i>	<i>36 070</i>	<i>46 435</i>	<i>48 927</i>	<i>105%</i>
Matériel et fournitures				
Mobilier et matériel	1 872	1 968	2 899	147%
Fournitures	4 040	3 705	5 229	141%
<i>Sous-total</i>	<i>5 913</i>	<i>5 673</i>	<i>8 128</i>	<i>143%</i>
Sous-total, B hors non affecté	263 857	285 048	271 750	95%
Non affecté (autres dépenses)	2 000	1 329	-	-
Total, B	265 857	286 377	271 750	95%
TOTAL	725 857	725 857	706 374	97%

¹ Les dépenses 2018-2019 concernent les dépenses effectives avant ajustements IPSAS.² Le pourcentage d'utilisation du budget est obtenu en comparant les dépenses 2018-2019 avec le budget final 2018-2019 après virements.

L'évolution des dépenses de personnel de 2016-2017 à 2018-2019 a été limitée, signant une augmentation marginale de 0,7%, inférieure à l'augmentation réglementaire des salaires. La maîtrise des dépenses de

personnel est le résultat des efforts continus déployés pour réduire les coûts, en évoluant notamment vers un personnel plus réactif et flexible.



Stages et bourses de l'OMPI

Les dépenses totales pour les stages et les bourses de l'OMPI se sont élevées à 9,6 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une augmentation de 2,1 millions de francs suisses (27,8%) par rapport au budget approuvé. Cette augmentation découle principalement du renforcement des programmes de bourses au titre du système de Madrid (programme 6) et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (programme 7), destinés à faciliter l'administration des litiges relatifs aux noms de domaine, ainsi qu'au titre des bases de données mondiales (programme 13), destinés à faciliter le développement d'applications en rapport avec l'intelligence artificielle.

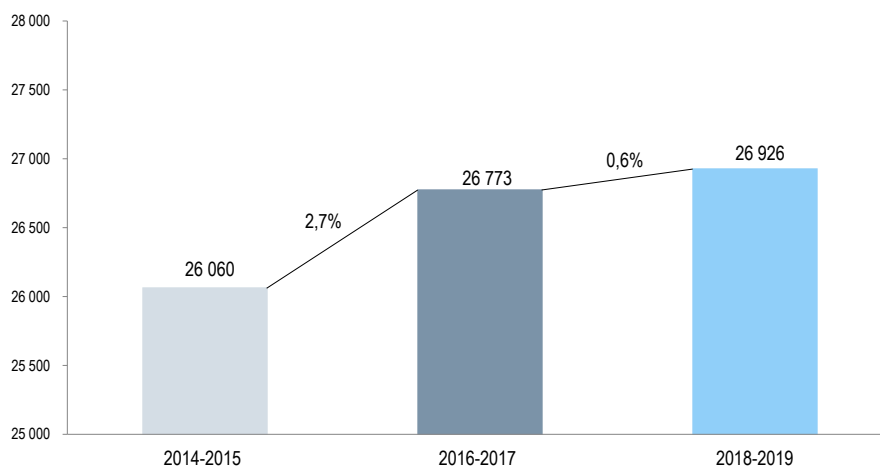
Voyages, formations et subventions

Les dépenses totales pour les voyages, les formations et les subventions se sont élevées à 26,9 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une diminution de 4,8 millions de francs suisses (15,1%) par rapport au budget approuvé.

Cette baisse était due à plusieurs facteurs, notamment : i) le recours accru à l'outil de réservation en ligne qui a permis d'obtenir une baisse globale des tarifs moyens des billets (-7%) et des frais de service (-26%); ii) la baisse du montant de l'indemnité journalière de subsistance en vigueur pour Genève, qui a entraîné une baisse des dépenses liées à la tenue de réunions au siège de l'OMPI; et iii) le retard enregistré dans l'ouverture des bureaux extérieurs en Algérie et au Nigéria.

L'évolution des dépenses pour les voyages, les formations et les subventions de 2016-2017 à 2018-2019 a été limitée, signant une augmentation marginale de 0,6%, malgré une augmentation du volume des activités.

Évolution des voyages, des formations et des indemnités (en milliers de francs suisses)



Services contractuels

Le total des dépenses pour les services contractuels s'est élevé à 176,9 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une diminution de 4 millions de francs suisses (2,2%) par rapport au budget approuvé³.

Cette baisse était due principalement : i) aux économies réalisées au titre des services du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) (baisse des coûts liés à l'hébergement des serveurs, au stockage et à la sauvegarde) et au report de la mise en œuvre de projets informatiques (infrastructure de postes de travail virtuels et modernisation du matériel audiovisuel) dans le cadre du programme 25 (TIC); et ii) à une diminution des travaux supplémentaires relatifs à la rénovation du bâtiment du PCT au titre du programme 24 (Services d'appui généraux).

La baisse des dépenses a été partiellement compensée par l'augmentation des coûts au titre : i) de la finalisation de la nouvelle plateforme informatique du système de La Haye (programme 31); ii) de l'examen et de la traduction d'un nombre de demandes selon le PCT plus important que prévu; iii) de l'augmentation de la demande de cours d'enseignement à distance dans le cadre du programme 11 (Académie de l'OMPI); et iv) de la création de l'Institut judiciaire de l'OMPI au titre du programme 21 (Direction générale).

Coûts financiers

Le total des coûts financiers s'est élevé à 1,2 million de francs suisses pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une diminution de 0,5 million de francs suisses par rapport au budget approuvé qui découlait essentiellement de l'absence de taux d'intérêt négatifs sur les dépôts en francs suisses.

Dépenses de fonctionnement

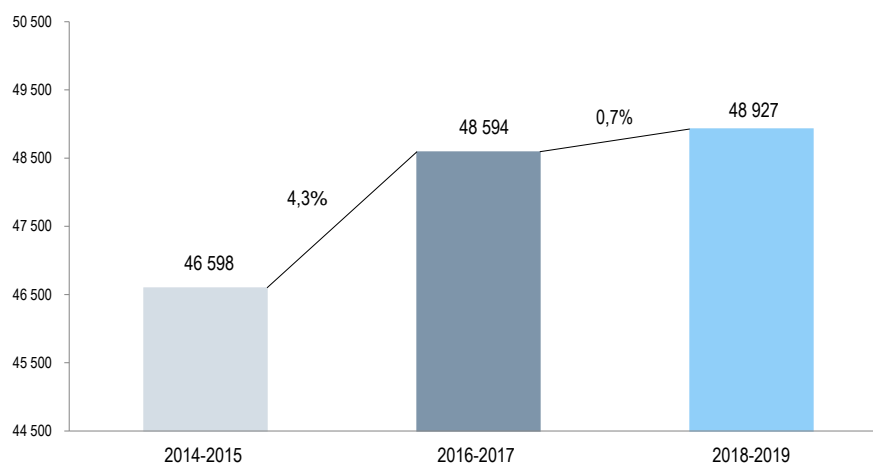
Le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 48,9 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une augmentation de 2,5 millions de francs suisses (5,4%) par rapport au budget final après virements⁴. L'augmentation concernait principalement les travaux courants d'amélioration du site de l'OMPI, tels que la rénovation de la terrasse du bâtiment AB au titre du programme 24 (services d'appui généraux), comptabilisés dans la catégorie "Locaux et entretien".

L'évolution des dépenses de fonctionnement de 2016-2017 à 2018-2019 a été limitée, signant une augmentation marginale de 0,7%.

³ Ou de 15,3 millions de francs suisses (8%) par rapport au budget final après virements, qui s'explique principalement par le transfert des dépenses relatives aux gardes de sécurité, qui sont passées dans la catégorie "frais de fonctionnement" au titre du programme 28.

⁴ Ou de 12,9 millions de francs suisses (35,6%) par rapport au budget approuvé, qui s'explique principalement par le transfert des dépenses relatives aux gardes de sécurité des services contractuels (programme 28).

Évolution des dépenses de fonctionnement
(en milliers de francs suisses)



Matériel et fournitures

Le total des dépenses relatives au matériel et aux fournitures s'est élevé à 8,1 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une augmentation de 2,2 millions de francs suisses (37,5%) par rapport au budget approuvé. L'augmentation concernait principalement le programme 25 (TIC) et découlait des éléments suivants : i) la migration des bases de données sur des plateformes virtuelles, notamment Windows 10/Office 2016; ii) le renouvellement du matériel informatique et des logiciels des postes de travail; et iii) la mise à niveau des technologies en salles de conférence.

Dépenses de développement

Le total des dépenses de développement s'est élevé à 127 millions de francs suisses, soit une diminution de 5,8 millions de francs suisses (4,4%) par rapport au budget approuvé. Cet objet représentait 18% des dépenses totales pour l'exercice biennal 2018-2019. Cette baisse tenait principalement à des dépenses inférieures aux prévisions, essentiellement en ce qui concerne les dépenses de personnel et les frais de voyage, dans la plupart des programmes en vue de la réalisation des objectifs de l'exercice biennal.

Tableau 6. Dépenses de développement¹ en 2018-2019
(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget 2018-2019 approuvé			Budget final 2018-2019 après virements			Dépenses 2018-2019 ²			Utilisation du budget
	Total	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Total	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Total	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	
1 Droit des brevets	3 022	-	3 022	3 466	-	3 466	3 407	-	3 407	98%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	2 910	-	2 910	2 543	39	2 582	2 469	8	2 477	96%
3 Droit d'auteur et droits connexes	11 612	100	11 712	12 464	474	12 939	11 965	390	12 355	95%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 345	-	4 345	4 467	-	4 467	4 184	-	4 184	94%
5 Système du PCT	6 755	-	6 755	6 251	-	6 251	5 931	-	5 931	95%
6 Système de Madrid	5 487	-	5 487	5 747	-	5 747	5 595	-	5 595	97%
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	283	-	283	287	-	287	272	-	272	95%
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	3 455	-	3 455	3 572	115	3 687	3 058	103	3 161	86%
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	30 723	62	30 785	28 620	166	28 786	28 322	153	28 475	99%
10 Pays en transition et pays développés	6 381	-	6 381	6 630	-	6 630	6 209	-	6 209	94%
11 Académie de l'OMPI	13 285	329	13 614	12 871	379	13 250	12 837	379	13 216	100%
12 Classifications et normes internationales	511	-	511	473	-	473	411	-	411	87%
13 Bases de données mondiales	3 039	-	3 039	2 258	-	2 258	2 003	-	2 003	89%
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	4 444	859	5 303	4 843	923	5 766	4 962	808	5 771	100%
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	13 403	-	13 403	12 625	-	12 625	12 575	-	12 575	100%
16 Économie et statistiques	1 402	-	1 402	976	56	1 033	968	56	1 024	99%
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	2 805	-	2 805	3 165	-	3 165	3 175	-	3 175	100%
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	4 297	-	4 297	3 876	-	3 876	3 560	-	3 560	92%
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	5 183	-	5 183	5 726	-	5 726	4 765	-	4 765	83%
21 Direction générale	-	-	-	902	-	902	857	-	857	95%
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 326	-	6 326	5 967	152	6 119	5 655	68	5 723	94%
31 Système de La Haye	1 420	-	1 420	1 456	-	1 456	1 364	-	1 364	94%
32 Système de Lisbonne	392	-	392	492	-	492	493	-	493	100%
TOTAL	131 482	1 350	132 832	129 678	2 305	131 983	125 039	1 965	127 004	96%
Dépenses de développement en pourcentage du budget total			18,3%			18,2%			18,0%	
Fonds fiduciaires	25 589 ³			22 465			22 465			

¹ Le calcul des dépenses de développement pour 2018-2019 est établi conformément à la définition révisée des dépenses de développement approuvée à la 43^e session de l'Assemblée générale de l'OMPI (voir l'annexe B du document WO/GA/43/21).

² Les dépenses 2018-2019 concernent les dépenses effectives avant ajustements IPSAS.

³ Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2018-2019.

Informations essentielles concernant le Plan d'action pour le développement

Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, les principes énoncés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement ont continué d'orienter l'Organisation dans la mise en œuvre d'un ensemble d'activités et de projets complet par 23 programmes⁵, coordonnés par le programme 8 (Coordination du Plan d'action pour le développement). Les recommandations du groupe A ont occupé une place centrale dans toutes les activités d'assistance technique de l'OMPI, qui ont été axées sur la demande et adaptées aux priorités, aux besoins particuliers et aux différents niveaux de développement des États membres. De même, les activités d'établissement de normes de l'Organisation ont continué d'être guidées par les principes énoncés dans les recommandations du groupe B, c'est-à-dire les principes de neutralité, d'exhaustivité et de réalisation à l'initiative des membres, ainsi que la prise en considération de l'équilibre entre les coûts et les avantages.

En outre, dans le cadre des questions institutionnelles et de gouvernance de l'Organisation visées par les recommandations du groupe E du Plan d'action pour le développement, il a été tenu compte continuellement de la nécessité d'inclusion et d'un processus participatif, comme indiqué dans le Plan d'action pour le développement. À cette fin, une coopération élargie avec les représentants de différents groupes de parties prenantes et la participation de ces derniers ont été assurées dans le cadre de toutes les réunions et activités de l'OMPI. Le Plan d'action pour le développement a également fortement influé sur l'élaboration du Code de déontologie de l'OMPI pour faire en sorte qu'il repose sur les principes d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité. L'Organisation a fourni des avis et des conseils au personnel sur des questions qui suscitent des dilemmes éthiques et a en outre organisé des manifestations annuelles en 2018 et 2019, ouvertes au personnel et aux États membres de l'OMPI, axées sur l'éthique dans des domaines connexes tels que la technologie et la culture.

Tableau 7. Projets du Plan d'action pour le développement en 2018-2019
(en milliers de francs suisses)

Projets	Programmes	État d'avancement du projet	Budget du projet	Dépenses ¹			Solde disponible	Utilisation du budget
				Dépenses jusqu'à fin 2017	Dépenses 2018-2019	Total des dépenses		
Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains – phase II	Programme 3	achevé	540	323	214	538	2	100%
Nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs	Programme 3	achevé	311	100	118	218	93	70%
Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – phase II	Programme 9	achevé	468	350	47	397	71	85%
Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement	Programme 9	achevé	320	201	106	307	13	96%
Coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle	Programme 11	achevé	500	78	379	457	43	91%
Utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique	Programme 14	achevé	800	371	423	793	7	99%
Propriété intellectuelle et développement socioéconomique – phase II	Programme 16	achevé	801	638	56	694	107	87%
Propriété intellectuelle, tourisme et gastronomie au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au Pérou au moyen de la propriété intellectuelle.	Programme 2	en cours	541	-	8	8	533	1%
Projet pilote sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique	Programme 3	en cours	556	-	57	57	499	10%
Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels	Programme 8	en cours	361	-	103	103	258	29%

⁵ Programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 30, 31 et 32.

Projets	Programmes	État d'avancement du projet	Budget du projet	Dépenses ¹			Solde disponible	Utilisation du budget
				Dépenses jusqu'à fin 2017	Dépenses 2018-2019	Total des dépenses		
Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition	Programme 14	en cours	584	-	386	386	198	66%
Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle	Programme 30	en cours	415	-	68	68	347	16%
TOTAL			6 197	2 062	1 965	4 027	2 170	65%

¹ Les dépenses 2018-2019 concernent les dépenses effectives avant ajustements IPSAS.

Les activités découlant des projets du Plan d'action pour le développement, telles que les académies nationales de propriété intellectuelle, les stratégies nationales de propriété intellectuelle, les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) ainsi que le Programme ARDI d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (Programme ARDI) et le Programme ASPI d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (Programme ASPI), ont continué d'être intégrées dans les activités régulières des programmes concernés; les recommandations et principes du Plan d'action pour le développement ont également continué d'être intégrés.

Les États membres ont continué d'utiliser les études sur le développement établies dans le cadre du projet intitulé "Propriété intellectuelle et développement socioéconomique" pour promouvoir l'innovation et faciliter l'élaboration de politiques de propriété intellectuelle en s'appuyant sur ces outils fondés sur des données factuelles. Comme suite à la décision prise par les États membres d'attribuer une place importante à ces études, l'Organisation a établi un cadre définissant les principales orientations pour l'établissement de nouvelles études, dans l'objectif de réaliser un petit nombre d'études susceptibles de fournir aux décideurs des informations utiles fondées sur des données.

À la fin de l'exercice biennal 2018-2019, 22 projets du Plan d'action pour le développement avaient été intégrés. On trouvera ci-après des informations importantes relatives aux projets en cours de mise en œuvre pendant l'exercice biennal 2018-2019 :

- Projet sur le renforcement et le développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains – phase II (recommandations n^{os} 1, 2, 4, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement) :
 - une étude de faisabilité sur l'amélioration de la collecte de données économiques sur le secteur de l'audiovisuel dans plusieurs pays africains a été présentée et mise à la disposition des États membres. Cette étude traite de l'importance des informations sur les marchés audiovisuels aux fins du développement de ces marchés et met en évidence les nombreux obstacles et difficultés auxquels plusieurs pays sont confrontés en ce qui concerne la collecte des données y relatives.
- Nouvelles activités menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs (recommandations n^{os} 19, 24 et 27 du Plan d'action pour le développement) :
 - dans le cadre de ces activités, la Conférence internationale à l'intention des pays les moins avancés et des pays en développement sur le droit d'auteur et la gestion de l'information émanant du secteur public, organisée en coopération avec le Conseil du droit d'auteur du Kenya (KECOBO), s'est tenue le 14 juin 2019 à Nairobi (Kenya).
- Projet relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – phase II (recommandations n^{os} 19, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement) :
 - à l'issue de sa mise en œuvre en 2018, ce projet a été intégré dans les activités régulières de la Division pour les pays les moins avancés (programme 9), avec l'élargissement de projets nationaux relatifs au transfert des technologies appropriées dans d'autres pays en développement.

- Projet relatif à la propriété intellectuelle, au tourisme et à la culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement (recommandations n^{os} 1, 10, 12 et 40 du Plan d'action pour le développement) :
 - la mise en œuvre de ce projet, qui s'est achevée en 2018, a donné lieu à l'élaboration d'une série d'études dans chacun des pays participants (Équateur, Égypte, Namibie et Sri Lanka) qui ont mis en évidence les pratiques recommandées relatives à une utilisation fructueuse du système national de propriété intellectuelle dans les domaines de la compétitivité du secteur du tourisme et de la promotion des savoirs, des traditions et de la culture à l'échelle nationale ou régionale. En outre, un cours de formation des formateurs de 40 heures sur la propriété intellectuelle, le tourisme et le développement local a été finalisé.
- Projet de coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans les domaines du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle (recommandations n^{os} 3, 10 et 45 du Plan d'action pour le développement) :
 - ce projet a permis d'accroître la capacité des instituts de formation judiciaire de dispenser des programmes de formation continue en matière de droits de propriété intellectuelle et de renforcer les capacités et les compétences des juges en matière de règlement efficace des litiges de propriété intellectuelle. Les résultats du projet ont été conçus par un groupe de juges et ont été axés sur l'élaboration de modules et de manuels adaptés, ainsi que sur l'organisation de programmes de formation continue complets en présentiel et à distance. Ce projet a été intégré dans les activités de l'Organisation.
- Projet relatif à l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique (recommandations n^{os} 16 et 20 du Plan d'action pour le développement) :
 - l'OMPI a publié deux guides à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs : i) un guide sur le recensement des inventions relevant du domaine public; et ii) un guide sur l'utilisation des inventions relevant du domaine public. Un nouveau portail d'accès aux registres de brevets a été créé et est disponible à l'adresse www.wipo.int/patent_register_portal.
- Projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique – phase II (recommandations n^{os} 35 et 37 du Plan d'action pour le développement) :
 - une série d'études fondées sur des données probantes⁶ ont été établies. Ce projet a été intégré au cours de l'exercice biennal dans les activités régulières du programme 16.
- Projet relatif à la propriété intellectuelle, au tourisme et à la gastronomie au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au Pérou au moyen de la propriété intellectuelle (recommandations n^{os} 1, 10 et 12 du Plan d'action pour le développement) et Projet pilote sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique (recommandations n^{os} 1, 3, 4, 10, 11, 16, 25 et 35 du Plan d'action pour le développement) :
 - bien que la mise en œuvre de ces deux projets ait débuté en 2019, il était prématuré de rendre compte des résultats obtenus à la fin de l'exercice biennal.
- Projet relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels (recommandations n^{os} 4, 11, 23, 24 et 27 du Plan d'action pour le développement) :
 - une étude exploratoire sur la disponibilité et l'utilisation des outils de propriété intellectuelle pour protéger les applications mobiles au Kenya, à la Trinité-et-Tobago et aux Philippines ainsi qu'une publication sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles ont été présentées aux États membres et publiées en ligne.
- Projet relatif à la gestion de la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition (recommandations n^{os} 1, 10, 12, 23, 25, 31 et 40 du Plan d'action pour le développement) :

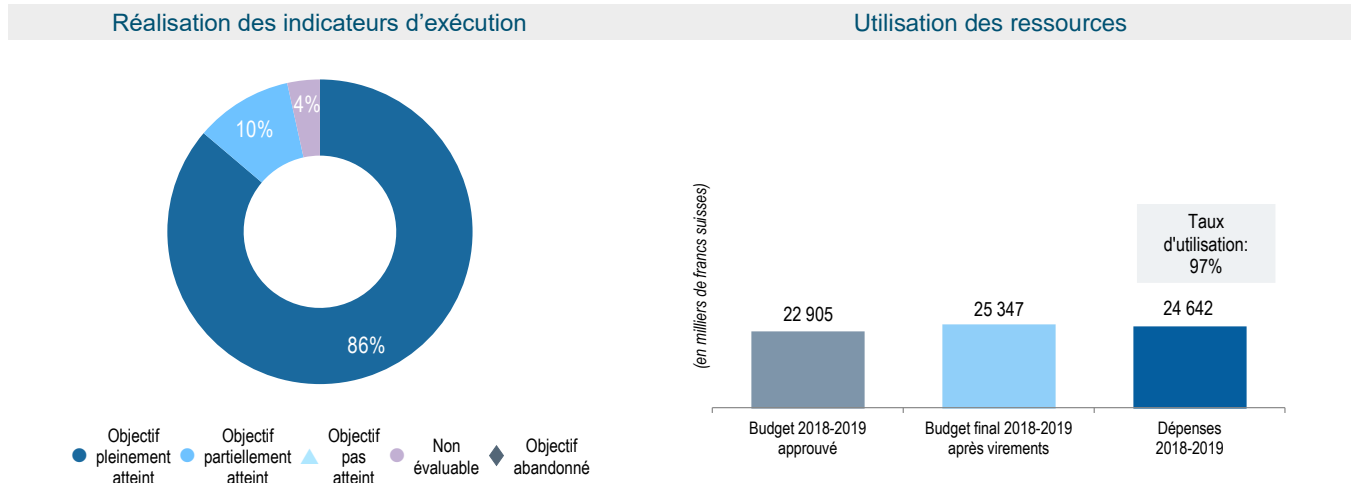
⁶ i) Utilisation des dessins et modèles industriels dans les pays d'Asie du Sud-Est – le cas de l'Indonésie, des Philippines et de la Thaïlande; ii) Utilisation de la propriété intellectuelle dans les pays à revenu intermédiaire; iii) Promotion de l'innovation dans le secteur agroalimentaire ougandais : plants de café robusta et transformation des fruits tropicaux; et iv) La propriété intellectuelle dans le système d'innovation du secteur de la santé en Pologne.

- un manuel et une série d'outils d'évaluation des besoins des pays participants en matière de formation ont été achevés. Des inventaires détaillés des chaînes de valeur de l'innovation, mettant en évidence les liens existants entre elles, ont également été établis dans les pays participants. À partir des évaluations par pays réalisées, des plans de formation dans lesquels étaient décrits le type et le sujet précis de chaque activité de formation ont été établis.
- Projet visant à renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle (recommandations n^{os} 1, 10, 12, 19 et 31 du Plan d'action pour le développement) :
 - la mise en œuvre de ce projet a commencé en 2019 par un examen de la documentation sur la situation des inventrices, des innovatrices et des entrepreneuses. Un guide et du matériel de formation sur les questions de propriété intellectuelle liées à la commercialisation d'un produit fondé sur un brevet et à la création d'une entreprise ont été élaborés.

II. TABLEAUX DE BORD DE LA PERFORMANCE PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

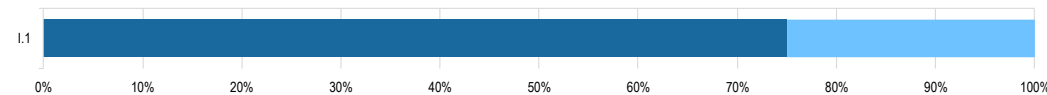
Objectif stratégique I : ÉVOLUTION EQUILIBREE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme



Vue d'ensemble de la performance par résultat

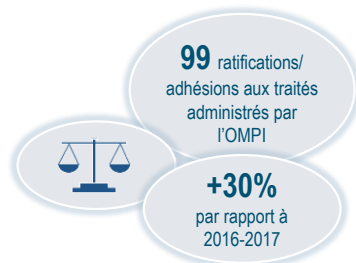
Résultat escompté I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle



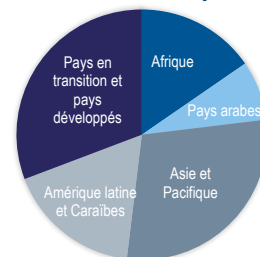
Programmes contributeurs : programmes 1, 2, 3, 4, 18 et 21

Principales réalisations

L'exercice biennal a été marqué par un nombre record de ratifications des traités administrés par l'OMPI ou d'adhésions à ces traités, 99⁷ au total, soit une augmentation de 30% par rapport à l'exercice biennal précédent. Sur les 51 États membres et l'organisation intergouvernementale ayant déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion au cours de l'exercice biennal 2018-2019, la majorité était des pays en transition et développés et des pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Huit d'entre eux étaient des pays les moins avancés (PMA)⁸ et neuf étaient des pays couverts par le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI⁹.



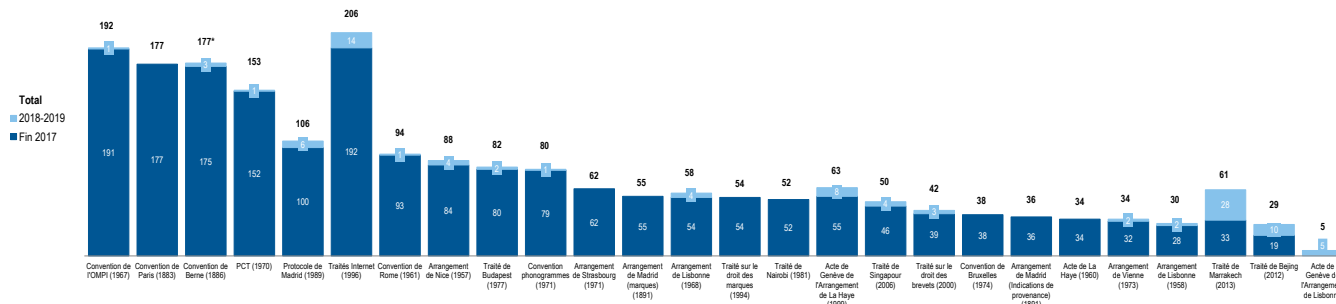
Répartition géographique des États membres ratifiant les traités de l'OMPI ou y adhérant



⁷ D'après la date du dépôt de l'instrument.

⁸ Afrique (Lesotho, Malawi, Mali, Ouganda); Asie et Pacifique (Afghanistan, Cambodge, Îles Salomon, Kiribati).

⁹ Bureau de l'OMPI au Brésil; Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie; Bureau de l'OMPI au Japon; Bureau de l'OMPI à Singapour (Cambodge, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam).



* Ce total comprend l'adhésion de la Nouvelle-Zélande à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne.

Note : Le nombre total de ratifications des traités Internet ou d'adhésion à ceux-ci s'élevait à 206 à la fin de l'exercice biennal, dont 103 concernaient le WCT et 103 le WPPT.

Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a procédé à une analyse du système international des brevets actuel, en se fondant sur une approche globale prenant en considération les différents besoins et intérêts des États membres et des parties prenantes. Une approche progressive a élargi la base commune à partir de laquelle le comité pourrait développer ses débats. En outre, diverses méthodologies employées par le comité, notamment la préparation d'études de fond et des séances d'échange d'informations sur les expériences et les enjeux en ce qui concerne la mise en œuvre nationale des législations relatives aux brevets, ont contribué à faire progresser les débats sur les questions d'intérêt commun au sein du SCP. Les États membres ont présenté un certain nombre de propositions portant sur divers thèmes, témoignant ainsi de leur engagement à l'égard du processus du SCP.

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) est parvenu à un accord sur les thèmes suivants : i) l'échange d'informations par l'intermédiaire d'une enquête réalisée auprès des membres du SCT et la compilation des résultats pour servir de base à l'approfondissement des débats sur la question de la protection des interfaces utilisateurs graphiques; ii) l'échange d'informations par l'intermédiaire d'une enquête du SCT et la compilation des résultats de l'enquête concernant l'article 11 de la Convention de Paris sur la protection temporaire des dessins et modèles industriels; iii) la tenue de trois séances d'informations d'une demi-journée (deux portant sur les indications géographiques et une sur l'article 11 de la Convention de Paris sur la protection des dessins et modèles industriels); iv) l'échange d'informations par l'intermédiaire d'une enquête réalisée auprès des membres du SCT sur la protection des marques pays; et v) la coopération entre l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'OMPI concernant l'échange de données sur les dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques et l'inclusion régulière de mises à jour de ces données dans la Base de données mondiale sur les marques de l'OMPI.

Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a poursuivi ses travaux sur les deux principaux thèmes de son ordre du jour : i) le projet de traité sur la radiodiffusion et ii) les limitations et exceptions en faveur des bibliothèques, des services d'archives et des musées ainsi que des établissements d'enseignement et de recherche. Les assemblées générales de 2018 et de 2019 ont invité le SCCR à poursuivre ses travaux en vue d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, en fixant des objectifs pour l'accomplissement de progrès sur le projet de texte du traité, avec la possibilité de convoquer une conférence diplomatique pendant l'exercice biennal 2020-2021. Au cours de l'exercice biennal, le président a publié plusieurs versions successives du texte reflétant les progrès accomplis dans les délibérations. Les travaux sur les limitations et exceptions, quant à eux, se sont concentrés sur la mise en œuvre des plans d'action sur les limitations et exceptions adoptés par le SCCR. Des rapports et des typologies ont été établis et présentés aux États membres sur tous les thèmes des limitations et exceptions. Trois séminaires régionaux se sont tenus afin de recueillir des informations et d'analyser la situation au sein des États membres et une conférence internationale présentant tous les travaux réalisés sur les plans d'action a eu lieu en octobre 2019. Les travaux se sont également poursuivis pour ce qui est des "Questions diverses", notamment les services de musique numérique, la protection des droits des metteurs en scène et le droit de suite.

Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI (IGC) a transmis trois textes révisés sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, de concert avec un texte du président de l'IGC concernant un projet d'instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques à l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019. Celle-ci a dressé le bilan des progrès accomplis par l'IGC et a renouvelé son mandat pour l'exercice biennal 2020-2021.

Le nombre des bénéficiaires sélectionnés dans le cadre du Programme d'aide aux inventeurs, une initiative menée conjointement avec le Forum économique mondial, a augmenté de plus de 113% par rapport au dernier exercice biennal, grâce à la participation d'inventeurs d'Afrique du Sud, de Colombie, d'Équateur, du Maroc et des Philippines. Les conseils en brevets du réseau ont apporté une aide bénévole à 34 inventeurs supplémentaires au cours de l'exercice biennal 2018-2019, portant ainsi à 64 le nombre total d'inventeurs bénéficiaires. Plus de 100 bénévoles ont aidé les inventeurs du programme à naviguer dans le système des brevets dans le pays de l'inventeur et au sein de certains ressorts juridiques. À la fin de 2019, six brevets avaient été accordés à des innovateurs grâce au soutien du Programme d'aide aux inventeurs.



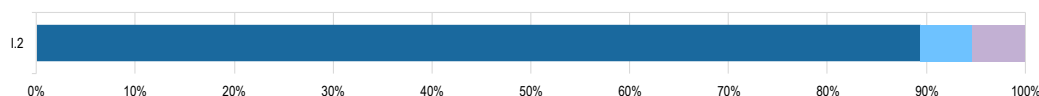
Perspectives

Durant l'exercice biennal, l'Assemblée générale de l'OMPI a délibéré par deux fois sur la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles. À la session de l'Assemblée générale de 2019, cette question a fait l'objet de consultations informelles et une solution de compromis a été présentée en plénière pour examen et adoption. Bien que la proposition ait semblé bénéficier d'un large soutien de l'Assemblée générale, elle n'a pas été adoptée. L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé qu'à sa prochaine session de septembre 2020, elle poursuivrait l'examen de la convocation d'une conférence diplomatique sur le Traité du droit des dessins et modèles en vue de sa tenue à la fin du premier semestre de 2021.

Afin d'améliorer le taux de réponse aux enquêtes de satisfaction concernant les activités de sensibilisation et de promotion sur les brevets et les questions connexes, le programme s'est concentré sur le renforcement de la sensibilisation à l'importance de la collecte de données au moyen d'enquêtes et a notamment étudié l'utilisation d'enquêtes numériques et d'activités de suivi plus intensives.

Compte tenu du nombre élevé de ratifications de traités et d'adhésions à ceux-ci intervenues au cours de l'exercice biennal 2018-2019, de l'augmentation concomitante de la complexité des actes accomplis en rapport avec ces traités et du calendrier précis de dépôt de nombreux instruments d'adhésion lors des réunions des Assemblées de l'OMPI, l'objectif visé de notifier tous les actes en rapport avec les traités dans un délai de trois jours n'était plus réalisable. Un délai plus long sera examiné au cours des futurs exercices biennaux.

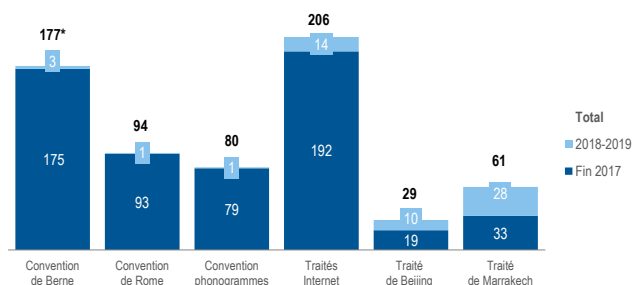
Résultat escompté I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés



Programmes contributeurs : programmes 1, 2, 3, 9, 10, 17, 18, 20 et 21

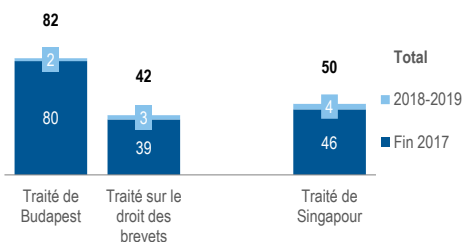
Principales réalisations

Les traités de l'OMPI sur le droit d'auteur ont fait l'objet de 57 ratifications/adhésions en 2018-2019. Le Traité de Beijing est arrivé au seuil de son entrée en vigueur avec 29 parties contractantes et le Traité de Marrakech a poursuivi sa fulgurante progression de traité de l'OMPI faisant le plus rapidement l'objet d'adhésions dans l'histoire contemporaine, avec 61 parties contractantes couvrant 88 pays. Les traités Internet (WCT et WPPT) ont chacun franchi le seuil des 100 parties contractantes, enregistrant un total de 103 chacun à la fin de 2019.



* Ce total comprend l'adhésion de la Nouvelle-Zélande à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne.

Note : Le nombre total de ratifications des traités Internet ou d'adhésion à ceux-ci s'élevait à 206 à la fin de l'exercice biennal, dont 103 concernaient le WCT et 103 le WPPT.

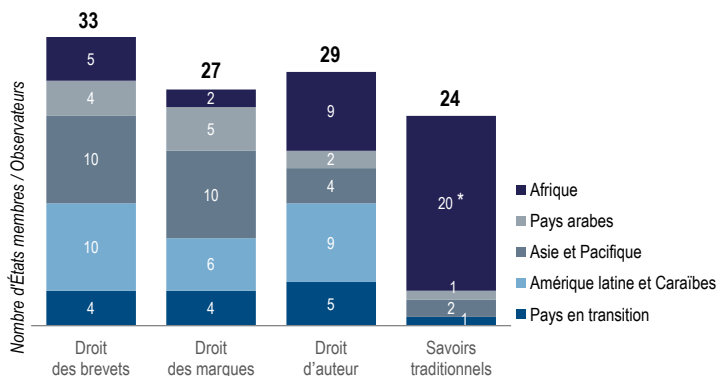


Dans le domaine des brevets, deux États ont adhéré au Traité de Budapest et trois États ont adhéré au Traité sur le droit des brevets. Le Traité de Singapour sur le droit des marques a enregistré quatre adhésions supplémentaires, portant le nombre total de parties contractantes à 50 à la fin de l'exercice biennal.

L'assistance en matière de législations et de politiques dans les domaines du droit des brevets, du droit des marques, du droit d'auteur et des savoirs traditionnels a continué d'être hautement appréciée, les États membres indiquant que les conseils fournis étaient exhaustifs, de qualité et utiles pour comprendre les implications des questions en jeu.

Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, l'OMPI a amélioré son engagement dans le domaine judiciaire grâce à la création de l'Institut judiciaire. Plus de 120 juges du monde entier ont participé au *Forum annuel de l'OMPI à l'intention des juges*

spécialisés en propriété intellectuelle et l'Institut a renforcé les capacités humaines et institutionnelles des systèmes judiciaires nationaux, notamment grâce à des cours magistraux destinés à des juges expérimentés et grâce à la création de programmes de formation judiciaire continue consacrés à la propriété intellectuelle. L'Institut judiciaire a également entrepris de renforcer les connaissances collectives concernant les systèmes judiciaires et jugements de propriété intellectuelle grâce à des publications ciblées.

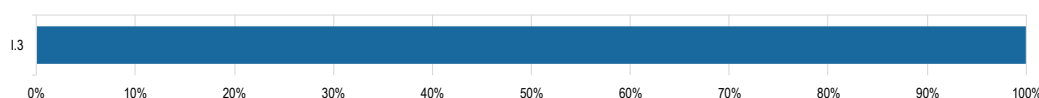


* 3 pays et 1 organisation régionale comptant 17 pays bénéficiaires

Perspectives

En ce qui concerne l'objectif biennal visé de 40 parties contractantes pour le Traité de Beijing, qui était un objectif très ambitieux, ce traité est arrivé à 29 parties contractantes à la fin de 2019, la trentième partie contractante devant déposer son instrument en janvier 2020, permettant ainsi au traité d'entrer en vigueur en avril 2020. La dynamique créée par cette entrée en vigueur et la visibilité de la célébration de cet événement prévu lors des Assemblées de l'OMPI en septembre 2020 encourageront les autres États membres qui travaillent à sa ratification ou à l'adhésion à ce traité.

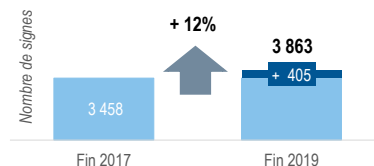
Résultat escompté I.3 Sécurité accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales



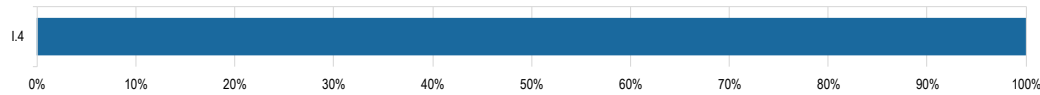
Programme contributeur : programme 2

Principales réalisations

405 nouveaux signes supplémentaires ont été publiés au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris, soit plus du double de l'objectif visé pour l'exercice biennal. Au total, le nombre de signes contenus dans la base de données article 6ter a augmenté de 12%, passant de 3458 à la fin de 2017 à 3863 à la fin de 2019.



Résultat escompté I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles



Programme contributeur : programme 1

Principales réalisations

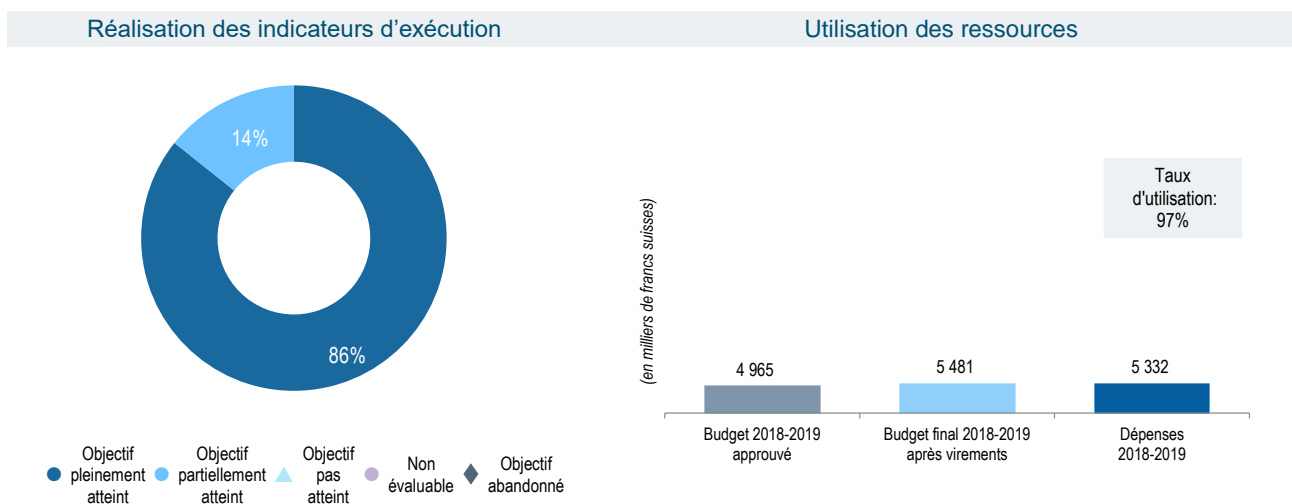
Le Colloque de l'OMPI sur les secrets d'affaires et l'innovation s'est tenu en novembre 2019. Ce colloque a abordé un large éventail de questions relatives au lien entre les secrets d'affaires et l'innovation d'un point de vue politique, juridique, économique et des entreprises, qui ont permis de mieux comprendre la nature de l'interdépendance du système des brevets, du système des secrets d'affaires et d'autres mécanismes dans la création et la diffusion des savoirs, en particulier à l'ère de l'économie numérique et de l'intelligence artificielle.

PROGRAMME 1 Droit des brevets



Chef de programme M. J. Sandage

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program1.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Affaiblissement du rôle du Comité permanent du droit des brevets en tant qu'instance multilatérale d'établissement de normes.	Ce risque est demeuré stable tout au long de l'exercice biennal.	Il a été efficacement atténué grâce à la mise en place d'un environnement inclusif et neutre pour le dialogue entre les États membres et à la communication d'informations précises et substantielles en temps opportun aux États membres.	Cette atténuation efficace a facilité l'accomplissement de progrès au sein du SCP.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 999	3 353	3 261
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 653	1 821	1 821
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	312	307	250
Total	4 965	5 481	5 332

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 567	3 968	3 950	100%
Autres dépenses	1 398	1 513	1 381	91%
Total	4 965	5 481	5 332	97%

PROGRAMME 2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

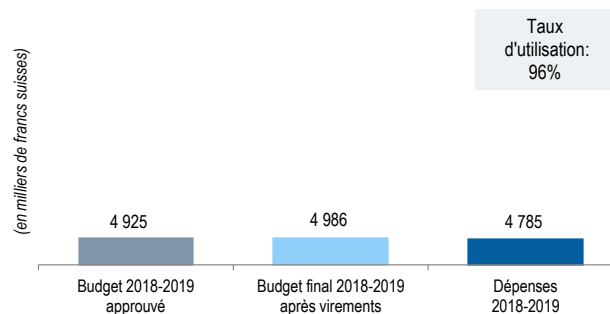
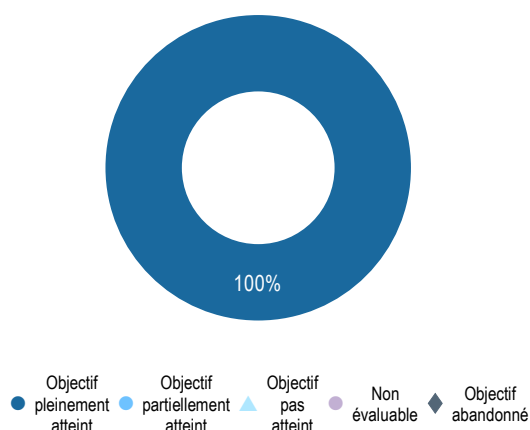


Chef de programme Mme B. Wang

Tableau de bord du programme

Réalisation des indicateurs d'exécution

Utilisation des ressources



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program2.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Les accords au niveau multilatéral restent difficiles à obtenir et la réussite des activités normatives menées au titre du programme 2 dépendra dans une large mesure de la volonté des États membres d'atteindre des objectifs mutuellement convenus.	Le risque concernait les accords multilatéraux qui comportaient par nature une incertitude, à l'instar de toutes les activités d'élaboration de normes. L'exposition au risque est demeurée stable tout au long de l'exercice biennal, s'inscrivant parfaitement dans le risque global lié à l'efficacité du multilatéralisme.	Le Secrétariat a contribué à l'atténuation de ce risque en menant ses travaux d'une manière neutre, équilibrée et transparente et grâce à la communication d'informations précises et substantielles en temps opportun aux États membres.	La concrétisation de ce risque au cours de la période de référence du présent rapport s'est traduite par une incapacité permanente des États membres à parvenir à un consensus sur la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles. Des progrès ont toutefois été accomplis en vue d'un accord sur les points à l'ordre du jour du SCT.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	1 867	2 056	1 974
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 645	1 408	1 369
I.3 Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	511	451	427
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	901	1 071	1 015
Total	4 925	4 986	4 785

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

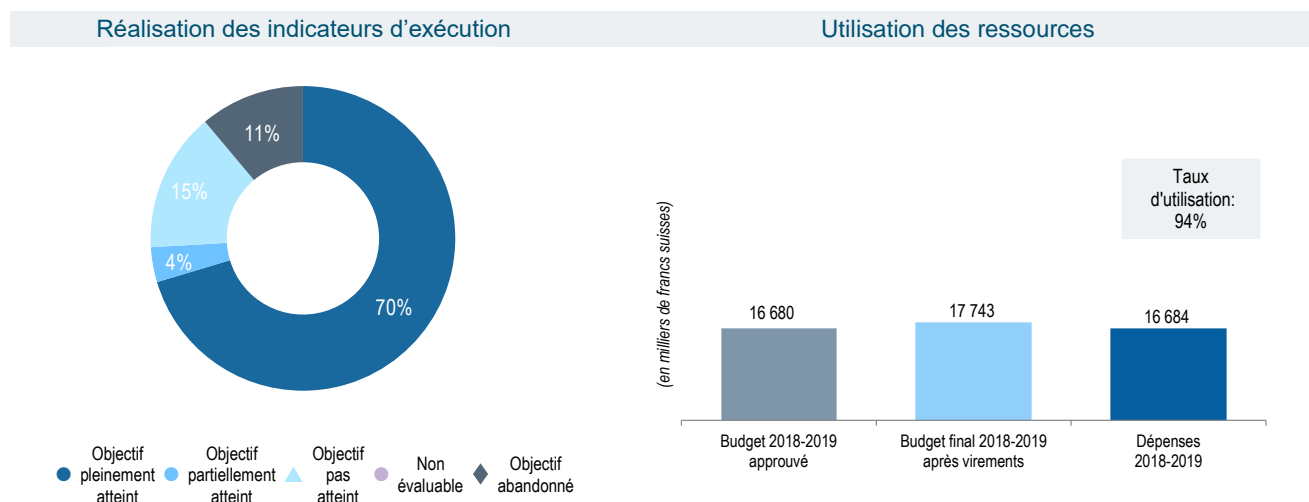
Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 053	3 680	3 686	100%
Autres dépenses	872	1 306	1 099	84%
Total	4 925	4 986	4 785	96%

PROGRAMME 3 Droit d'auteur et droits connexes



Chef de programme Mme S. Forbin

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program3.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
L'absence de cadres juridiques ou techniques appropriés peut limiter la capacité des États membres à tirer parti des échanges régionaux et internationaux de matériel protégé par le droit d'auteur dans un environnement technologique en constante évolution.	Le risque inhérent a légèrement diminué au cours de l'exercice biennal en raison de facteurs externes.	L'augmentation continue des capacités en matière de propriété intellectuelle au service du développement et les progrès réalisés dans la coopération renforcée entre les États membres pour l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle, facilitée par les travaux du secteur, témoignent de l'atténuation réussie des risques.	En dépit de la légère augmentation du risque inhérent, cette atténuation réussie a entraîné une diminution du risque résiduel et a ainsi permis les résultats positifs que le programme a obtenus.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 959	3 678	3 696
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	2 835	3 120	3 095
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	223	284	260
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 426	1 863	1 728
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	4 610	4 165	3 851
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 278	2 013	1 526
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	608	532	536
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour relever des défis mondiaux	1 505	1 969	1 875
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	236	119	118
Total	16 680	17 743	16 684

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

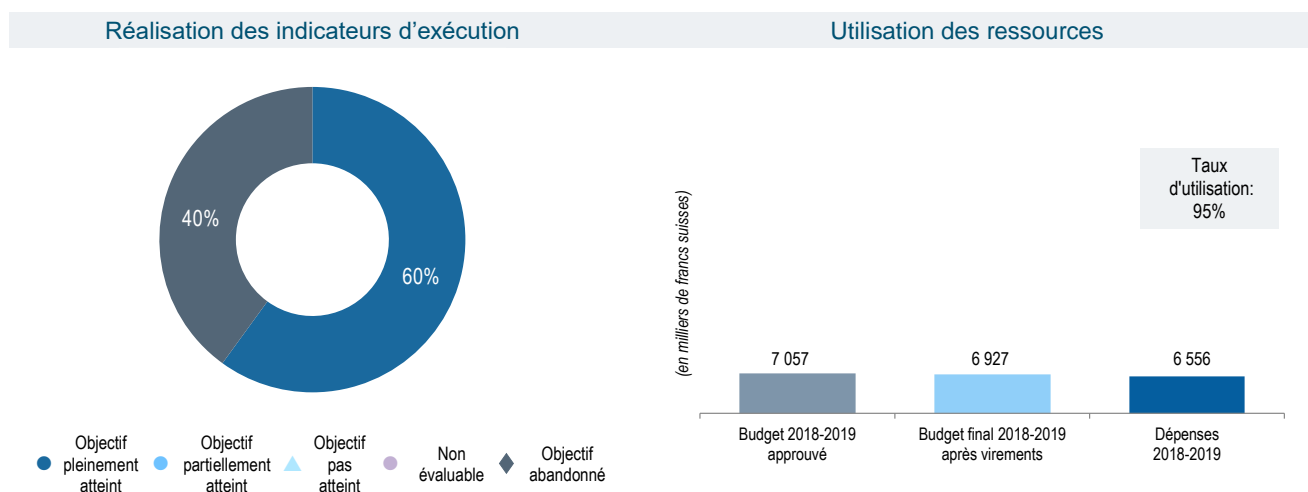
Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	10 135	10 099	9 983	99%
Autres dépenses	6 545	7 643	6 702	88%
Total	16 680	17 743	16 684	94%

PROGRAMME 4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques



Chef de programme M. M. A. Getahun

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program4.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Les États membres devraient convenir du mandat et du programme de travail de l'IGC pour l'exercice biennal 2018-19 à la session de l'Assemblée générale d'octobre 2017. Il est possible qu'ils ne réussissent pas à se mettre d'accord sur les questions de fond à examiner par l'IGC conformément à ce mandat et à ce programme de travail.	Ce risque est demeuré stable tout au long de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation – favoriser et créer un environnement propice aux débats des États membres sur la nature et l'orientation des activités d'établissement de normes, par exemple en donnant des informations claires et objectives sur les questions examinées et en fournissant un service de secrétariat neutre et efficace – ont porté leurs fruits.	L'atténuation efficace du risque a contribué à ce que les États membres conviennent du mandat de l'IGC en septembre 2019.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	4 348	4 029	3 830
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 713	1 855	1 757
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	559	594	564
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour relever des défis mondiaux	437	449	405
Total	7 057	6 927	6 556

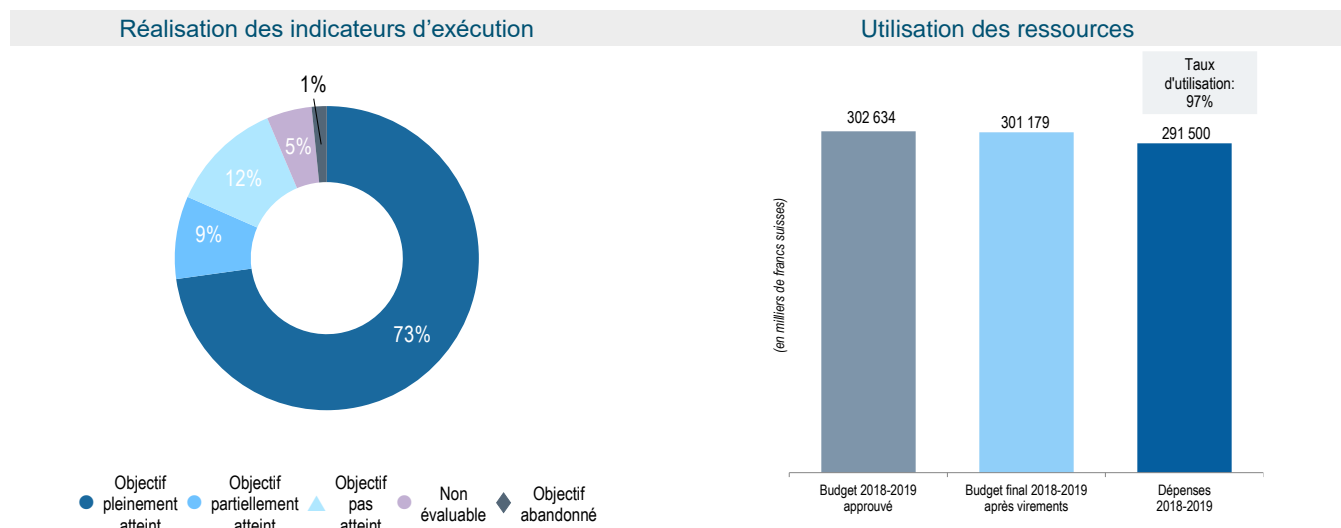
Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 524	4 449	4 275	96%
Autres dépenses	2 534	2 478	2 282	92%
Total	7 057	6 927	6 556	95%

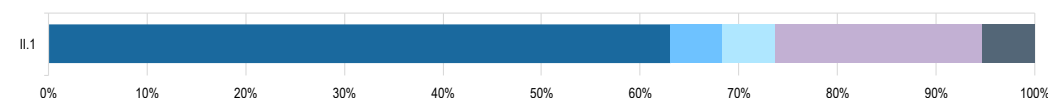
Objectif stratégique II : PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE¹⁰

Tableau de bord de l'exécution du programme



Vue d'ensemble de la performance par résultat

Résultat escompté II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA

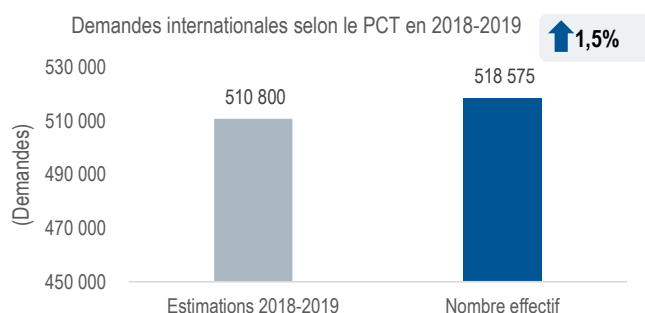


Programmes contributeurs : programmes 5, 9, 10 et 20

Principales réalisations

Les dépôts de demandes internationales de brevet selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) ont continué d'augmenter régulièrement en 2018 et 2019. En 2018, 252 775 demandes ont été déposées au total, soit une augmentation de 3,8% par rapport à 2017. En 2019, selon les estimations, 265 800 demandes ont été déposées au total, ce qui représentait une augmentation de 5,2% par rapport à 2018 et marquait un nouveau record annuel en matière de dépôts de demandes de brevet selon le PCT. Le nombre de demandes internationales déposées selon le PCT pour l'exercice biennal a dépassé les prévisions de 1,5% pour 2018-2019.

En 2019, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur système du PCT, en 1978, une seule et même



¹⁰ Pour de plus amples informations, se référer aux annexes IX, X et XI Indicateurs du PCT, des systèmes de Madrid et de La Haye.

région a été à l'origine de la majorité des dépôts. Les pays situés en Asie ont été à l'origine de 52,4% de l'ensemble des demandes selon le PCT, suivis par l'Europe (23,2%) et l'Amérique du Nord (22,8%). En 2019, les cinq premiers pays d'origine des demandes selon le PCT étaient la Chine, les États-Unis d'Amérique, le Japon, l'Allemagne et la République de Corée.

Un pays a déposé son instrument d'adhésion au PCT durant l'exercice biennal, portant à 153 le nombre total de parties contractantes du PCT.

L'utilisation du système ePCT¹¹ a considérablement progressé au cours de l'exercice biennal. À la fin de 2019, 63 offices récepteurs proposaient le dépôt électronique par l'intermédiaire du système ePCT et 74 offices pouvaient ensuite télécharger par l'intermédiaire de ce même système les documents déposés, en leur qualité soit d'office récepteur, soit d'administration chargée de la recherche internationale ou de l'examen préliminaire international. À la fin de 2019, 88 offices avaient accès aux services ePCT à l'intention des offices agissant en qualité d'offices récepteurs, d'administrations chargées de la recherche internationale ou d'offices désignés ou élus, dont 69 utilisant, en qualité d'offices récepteurs, les services ePCT comme outil principal du traitement des demandes internationales. Le service eSearchCopy a été utilisé dans 258 des 339 paires possibles d'offices récepteurs et d'administrations chargées de la recherche internationale, lorsque ces fonctions n'étaient pas remplies par le même office. Ces voies de transmission représentent plus de 93% du volume total des transmissions de copies de recherche entre les différents offices.



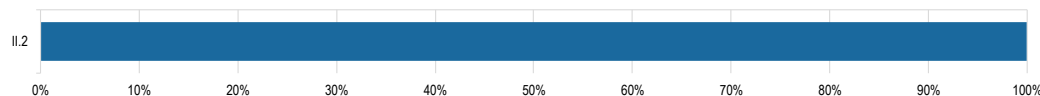
À ses onzième et douzième sessions, tenues en 2018 et 2019, le Groupe de travail du PCT a poursuivi ses délibérations visant à favoriser la réalisation des objectifs du traité, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, conformément aux recommandations de la feuille de route du PCT approuvée par les États membres. En 2018 et 2019, le groupe de travail a notamment examiné des questions portant sur des services fondés sur les technologies de l'information permettant de faciliter davantage la collaboration entre les offices; des garanties améliorées pour les déposants en cas d'erreurs dans la procédure ou d'indisponibilité des services informatiques; des moyens plus efficaces de travailler ensemble, d'échanger des informations et de transférer les taxes; une proposition de réduction des taxes du PCT pour les universités et les instituts de recherche publics; la manière de mettre en œuvre la nouvelle norme ST.26 de l'OMPI pour les listages de séquence; la coordination de l'assistance technique fournie dans le cadre du PCT; et l'amélioration de la coordination entre les offices en ce qui concerne la formation des examinateurs de brevets.

La coopération et l'assistance techniques en faveur des pays en développement et des PMA, qui couvrent un large éventail d'aspects du PCT, notamment le système ePCT et l'examen après l'entrée en phase nationale, sont demeurées des priorités. Les activités menées ont contribué à renforcer les capacités des États membres du PCT et des États qui envisagent d'adhérer au PCT, en améliorant les connaissances et les compétences locales d'utilisation du système du PCT.

Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le Bureau international a organisé ou participé à 139 événements à l'intention des pays en développement et des pays les moins avancés, tels que des séminaires et des ateliers sur le PCT principalement destinés au personnel des offices, aux utilisateurs potentiels du système ainsi qu'à d'autres parties prenantes. Ces événements ont eu lieu dans 78 pays et au siège de l'OMPI et ont attiré plus de 9700 participants venus de 110 pays.

¹¹ Pour le dépôt et le traitement des demandes selon le PCT.

Résultat escompté II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT

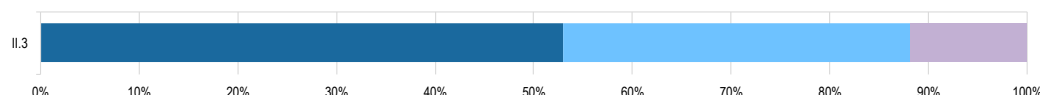


Programme contributeur : programme 5

Principales réalisations

Le Bureau international a poursuivi la rationalisation de la structure des opérations du PCT et l'amélioration des fonctionnalités de ses outils et processus informatiques. Cela a permis d'améliorer la productivité et la qualité de l'examen des conditions de forme des demandes internationales selon le PCT au cours de l'exercice biennal, et de continuer à absorber l'augmentation significative du volume de travail avec moins de personnel, tout en maintenant une qualité de service élevée. La productivité a augmenté de 13,6% pendant l'exercice biennal 2018-2019 au regard de 2016-2017. La qualité globale, telle que mesurée au moyen de l'indicateur de qualité agrégé, a également augmenté en moyenne de 1,1 point de pourcentage au cours de l'exercice biennal 2018-2019 par rapport à celui de 2016-2017.

Résultat escompté II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA



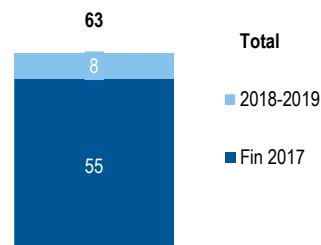
Programmes contributeurs : programmes 9, 10, 20 et 31

Principales réalisations

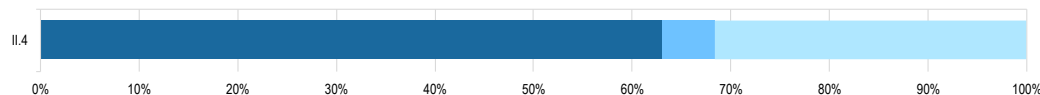
Le nombre de parties contractantes de l'Acte de Genève (1999) a augmenté de 14,5% au cours de l'exercice biennal 2018-2019 grâce à 8 nouveaux membres supplémentaires, portant le nombre de membres à 63 à la fin de l'exercice biennal.

Le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées a augmenté de 11,2% en 2019 par rapport à 2017 pour atteindre le nombre record de 21 963.

Nombre de Parties contractantes de l'Acte de 1999 du système de La Haye



Résultat escompté II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye



Programme contributeur : programme 31

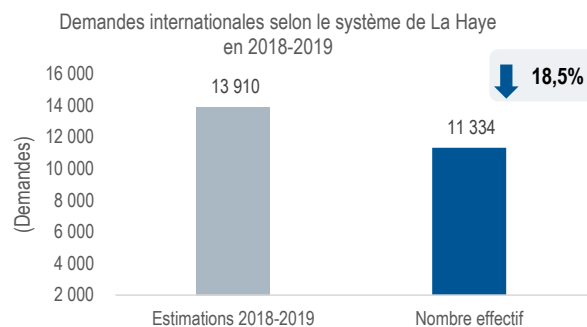
Principales réalisations

Afin d'améliorer la convivialité du système, le groupe de travail a introduit ou validé des modifications du cadre juridique en vue d'une adoption future, et une nouvelle interface utilisateur pour la communication électronique avec le Bureau international a été lancée afin d'améliorer l'expérience des clients.

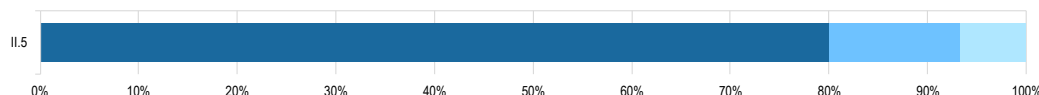
Perspectives

Le nombre de demandes selon le système de La Haye pour l'exercice biennal était inférieur de 18,5% aux prévisions, principalement en raison du report de l'adhésion de la Chine. Cependant, le nombre de demandes reçues de la République de Corée, de l'Italie et des États-Unis d'Amérique s'est révélé supérieur aux prévisions. Le nombre d'enregistrements et de renouvellements a atteint 83% et 98% des prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019, respectivement. Étant donné que les objectifs visés de 2018-2019 reposaient sur les adhésions prévues, le travail mené avec les administrations nationales pour encourager les adhésions et, en fin de compte, l'utilisation du système se poursuivra pendant l'exercice biennal 2020-2021.

L'objectif visé consistant à ce que deux des trois pays extérieurs à l'UE et à l'OAPI uniquement liés par l'Acte de 1960 adhèrent à l'Acte de 1999 a quasiment été pleinement atteint, puisque l'un a adhéré et que l'autre a lancé le processus législatif nécessaire à la réalisation de cet objectif. Ce processus continuera de bénéficier d'une assistance. Les travaux se poursuivront également en vue d'atteindre l'objectif de simplification du système consistant à n'avoir aucun pays extérieur à l'UE et à l'OAPI lié uniquement par l'Acte de 1960 d'ici à la fin de l'exercice biennal 2020-2021.



Résultat escompté II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA

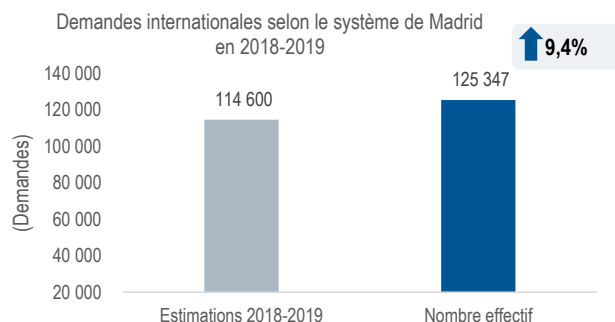


Programmes contributeurs : programmes 6, 9, 10 et 20

Principales réalisations

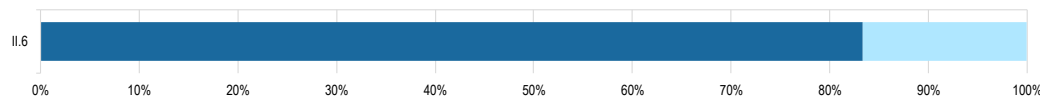
Après plusieurs années de préparation, notamment avec le solide soutien du Bureau de l'OMPI au Brésil, le Brésil a déposé son instrument d'adhésion pour adhérer au système de Madrid en juillet 2019. Grâce à l'adhésion du Brésil, le système de Madrid compte parmi ses parties contractantes chacune des plus importantes économies au monde et la plus grande économie d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Brésil est le cinquième pays de cette région à adhérer au système de Madrid. Au total, à la fin de 2019, l'Union de Madrid comptait 106 parties contractantes couvrant 122 pays.

Le nombre de demandes selon le système de Madrid pour l'exercice biennal était supérieur de 9,4% aux prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019, enregistrant une forte croissance aux États-Unis d'Amérique, au Japon, en Chine et en Suisse. Le nombre d'enregistrements a dépassé les prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019 de 12%. Les renouvellements ont atteint 90% des prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui traduit l'incidence de la crise financière mondiale de 2008-2009.



L'exercice biennal a également vu le nombre total d'enregistrements internationaux actifs augmenté pour atteindre 738 700 (soit une hausse de 4,2% sur 2018 et de 10,6% sur 2017) couvrant un total de 6,11 millions de désignations (soit des augmentations de 2,9% et 5,3% en 2018 et 2017, respectivement).

Résultat escompté II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de Madrid



Programme contributeur : programme 6

Principales réalisations

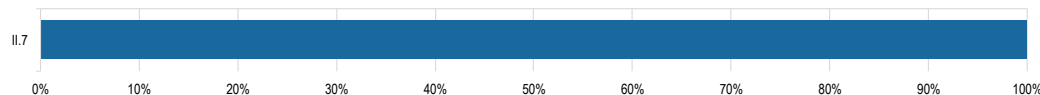
Le Groupe de travail sur le développement du système de Madrid et l'Assemblée de l'Union de Madrid ont accompli de grands progrès au cours de l'exercice biennal, grâce à un certain nombre de modifications apportées au règlement d'exécution commun, notamment la simplification du "Règlement d'exécution du Protocole" traduisant le fait que l'Arrangement n'est plus en vigueur et que le Protocole est désormais le seul traité régissant le système de Madrid. Le Groupe de travail sur le développement du système de Madrid a également continué de débattre des thèmes définis dans la feuille de route¹², tels que le remplacement, les nouveaux types de marques, les limitations, le refus provisoire et la période de dépendance, ainsi que d'autres thèmes, notamment les nouvelles langues.

Le délai de traitement de toutes les transactions du système de Madrid a diminué pendant l'exercice biennal, les améliorations les plus importantes étant constatées au niveau du délai de réponse aux demandes de renseignements et aux demandes de rectification.

Perspectives

L'objectif visé en matière d'adhésion au système de Madrid a été fixé en s'appuyant sur les adhésions prévues. Bien que des progrès importants aient été accomplis en ce qui concerne plusieurs États, la situation politique et la longueur des processus législatifs dans certains pays ont retardé l'adhésion de ceux-ci. Les efforts seront poursuivis pour continuer à élargir la portée géographique du système de Madrid en vue de parvenir à une couverture véritablement mondiale. À cet égard, un accent tout particulier sera mis sur l'Amérique latine et les pays du Golfe, compte tenu du potentiel important que présente le système dans ces régions.

Résultat escompté II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI



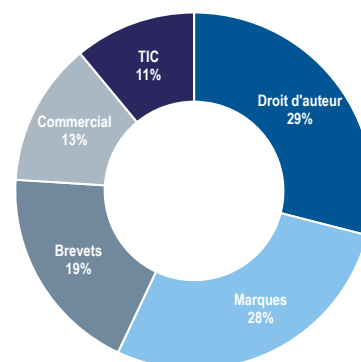
Programmes contributeurs : programmes 7, 9, 10 et 20

Principales réalisations

Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (ci-après dénommé le Centre) a reçu quelque 122 demandes de médiation et d'arbitrage. Les litiges relatifs au droit d'auteur ont été les plus courants, suivis par les litiges relatifs aux marques, aux brevets, les litiges commerciaux et ceux relatifs aux technologies de l'information.

Durant l'exercice biennal 2018-2019, le Centre a collaboré avec 21 autorités et tribunaux chargés de la propriété intellectuelle au sein des États membres dans le domaine de la promotion ou de la mise au point d'options de règlement extrajudiciaire des litiges au sein des ressorts juridiques concernés, portant à 43 le nombre total de collaborations de cette nature.

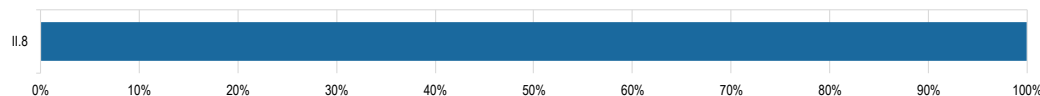
Sujets des litiges faisant l'objet d'un règlement extrajudiciaire par le Centre en 2018-2019



¹²

[MM/LD/WG/14/4](#).

Résultat escompté II.8 Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD



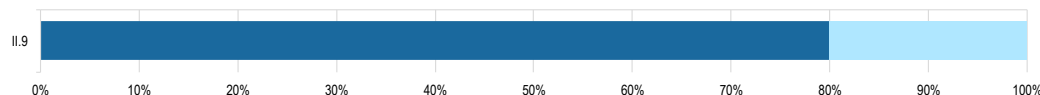
Programme contributeur : programme 7

Principales réalisations

Nombre de litiges administrés par l'OMPI en vertu des principes UDRP

En 2018-2019, les propriétaires de marques ont déposé auprès du Centre de médiation et d'arbitrage de l'OMPI 7140 demandes au total pour des litiges administrés en vertu des principes UDRP. Cela témoigne d'un nombre record de demandes déposées en 2018 comme en 2019 (3 447 et 3693, respectivement). Les procédures UDRP administrées par l'OMPI ont impliqué 131 pays et ont été conduites en 20 langues. En 2019, année qui a marqué le 20^e anniversaire des procédures UDRP, le nombre total de demandes déposées auprès de l'OMPI a dépassé la barre des 46 000, englobant plus de 85 000 noms de domaine. Avec l'ajout en 2019, *entre autres*, des domaines .CN et .中国 (Chine), le nombre total de domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) pour lesquels le Centre a dispensé des services de résolution de litiges est passé à 78.

Résultat escompté II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA

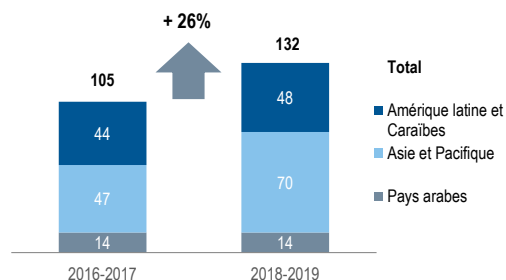


Programme contributeur : programme 32

Principales réalisations

Nombre d'enregistrements provenant de pays en développement et de PMA en vigueur

Dépasant l'objectif visé pour l'exercice biennal, six instruments d'adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne ont été déposés¹³. Le nombre requis de cinq adhésions ayant été atteint, le nouvel acte entrera en vigueur en février 2020. Deux nouvelles parties contractantes ont adhéré à l'Arrangement de Lisbonne. Ces adhésions ont porté le nombre total de pays couverts par l'Acte de Genève à 32 et le nombre de pays couverts par l'Arrangement de Lisbonne à 30.



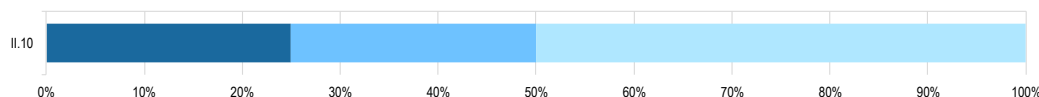
Le nombre total d'enregistrements provenant de pays en développement et de PMA a connu une augmentation de 26% au regard de 2016-2017, pour atteindre 132 sur 1011 enregistrements, dépassant l'objectif visé de l'exercice biennal de 32%. Depuis 2010, la part des enregistrements internationaux provenant des pays en développement a augmenté de 6 points de pourcentage pour atteindre 13% à la fin de 2019.

¹³ Conformément à l'article 28.3)b), l'adhésion de la Côte d'Ivoire entrera en vigueur trois mois après le dépôt de son instrument d'adhésion par l'OAPI.

Perspectives

En dépit du nombre moins élevé que prévu de nouvelles demandes que l'exercice biennal a enregistré, le nombre total de transactions a dépassé l'objectif visé. L'objectif visé concernant le nombre de nouvelles demandes en 2018-2019 était ambitieux, sous-estimant l'incidence de la phase de transition pour les pays et les organisations intergouvernementales qui se préparaient à adhérer à l'Acte de Genève, entraînant au final des retards dans le dépôt des nouvelles demandes. Après les adhésions des nouvelles parties contractantes en 2018-2019, il ne devrait y avoir aucun retard pendant l'exercice biennal 2020-2021.

Résultat escompté II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de Lisbonne



Programme contributeur : programme 32

Principales réalisations

Suite à une recommandation du groupe de travail visant à mettre en œuvre l'article 7.3) de l'Acte de Genève, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a modifié en 2018 le barème des taxes du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne afin d'introduire une réduction de 50% du montant prescrit des taxes à payer par les pays les moins avancés (PMA) pour leurs enregistrements internationaux ou les modifications de ceux-ci; les réductions de taxes seront applicables trois ans après l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève. Le groupe de travail et l'Assemblée de l'Union de Lisbonne ont poursuivi leurs délibérations sur les différentes possibilités concernant la viabilité financière de l'Union de Lisbonne.

Perspectives

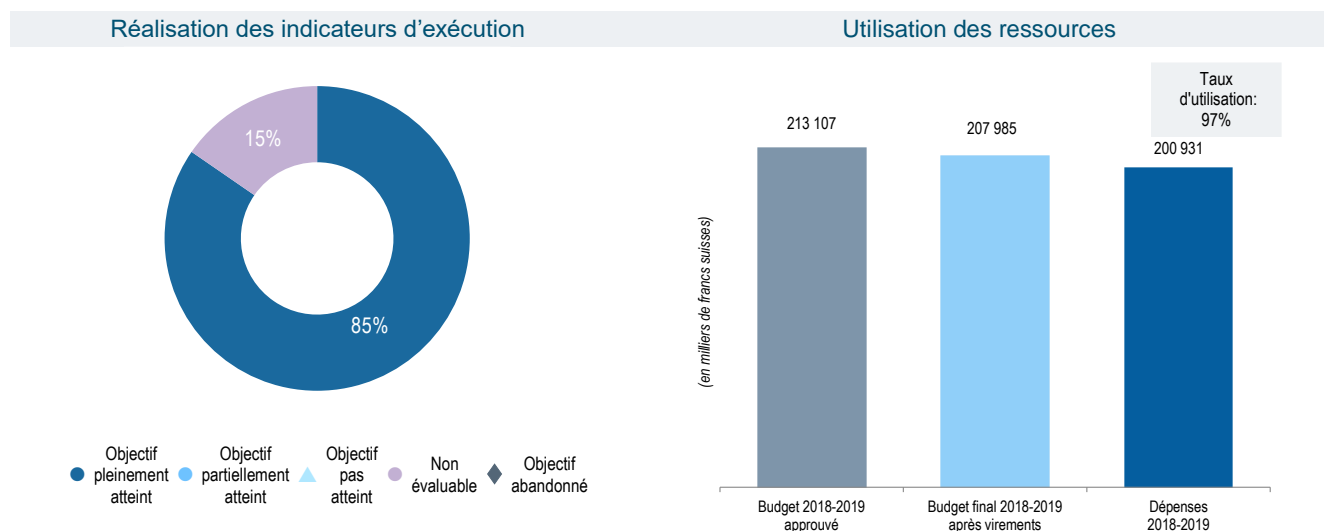
Les progrès relatifs aux améliorations des outils informatiques ont été limités ou reportés pendant l'exercice biennal 2018-2019, essentiellement en raison de la priorité accordée à l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève. Grâce au dépôt du cinquième instrument d'adhésion à l'Acte de Genève en novembre 2019, les travaux relatifs aux améliorations informatiques ont été engagés afin de satisfaire aux nouvelles exigences de l'Acte de Genève et en vue d'améliorer la productivité et les niveaux de service à la suite de l'élargissement de la portée géographique du système de Lisbonne. Pendant l'exercice biennal 2020-2021, le programme entreprendra d'élaborer et de mettre en œuvre une plateforme informatique couvrant tous les aspects du système de Lisbonne.

PROGRAMME 5 Système du PCT



Chef de programme M. J. Sandage

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program5.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Diminution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes déposées en vertu de la Convention de Paris	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal, mais ne s'est pas concrétisé.	Il a été jugé que le plan d'atténuation du risque destiné à améliorer en permanence les services PCT et à les promouvoir auprès des utilisateurs actuels et potentiels avait contribué à protéger le système du PCT contre une diminution des dépôts.	L'atténuation effective du risque a contribué à protéger le système du PCT contre une diminution des dépôts.
Indisponibilité prolongée des services du PCT en raison de dysfonctionnements des systèmes électroniques de traitement des données du PCT	Bien que ce risque ne se soit pas concrétisé, il a persisté tout au long de l'exercice biennal.	L'un des principaux facteurs associés à ce risque serait un dysfonctionnement des systèmes électroniques de traitement des données du PCT. Par conséquent, la mesure d'atténuation destinée à renforcer le contrôle des données du PCT en préparant et en effectuant des essais réguliers du plan de gestion de la continuité des opérations et l'application des améliorations en matière de résilience au sein de la structure du système ont été essentielles pour assurer l'atténuation effective de ce risque.	La fiabilité des systèmes électroniques du BI, garantie par l'approche d'atténuation des risques, a contribué à la stabilité globale de l'utilisation des services du PCT au cours de l'exercice biennal.

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Divulgence malveillante ou involontaire d'informations confidentielles	Bien que ce risque ne se soit pas concrétisé, il a persisté tout au long de l'exercice biennal.	Ce risque a été efficacement limité durant l'exercice biennal, notamment grâce à des programmes permanents de sensibilisation du personnel et à une augmentation des contrôles de pointe au sein des environnements physiques et électroniques.	La confiance dans la confidentialité des services du PCT a été maintenue.
Baisse de qualité des résultats des travaux réalisés au niveau international	Bien que ce risque ne se soit pas concrétisé, il a persisté tout au long de l'exercice biennal.	Le renforcement continu des procédures de contrôle de la qualité par le BI et la promotion d'améliorations des processus et de l'assurance qualité par les offices nationaux, en particulier ceux qui agissent en tant qu'administrations internationales, ont permis d'atténuer efficacement le risque.	Le plan d'atténuation des risques a été efficace, comme en témoigne le fait que le programme ait pleinement atteint ses objectifs de performance en matière de qualité.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt de demandes internationales de brevet	27 830	26 641	24 739
II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de services des opérations du PCT	185 277	181 344	176 192
Total	213 107	207 985	200 931

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

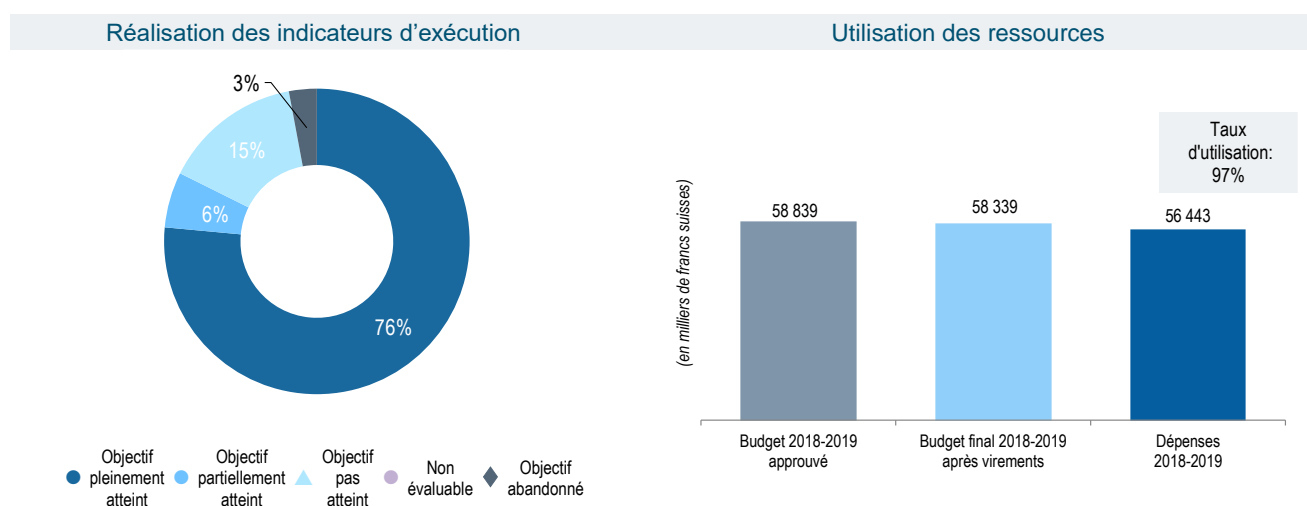
Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	132 025	125 550	120 252	96%
Autres dépenses	81 082	82 435	80 679	98%
Total	213 107	207 985	200 931	97%

PROGRAMME 6 Système de Madrid



Chef de programme Mme B. Wang

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program6.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
<p>Compte tenu de la complexité inhérente au système ou de l'incapacité de traiter les demandes de services en temps voulu, les déposants pourraient préférer la voie nationale dans certaines parties contractantes.</p> <p>En raison de l'incapacité des systèmes informatiques du système de Madrid d'assurer la mise en œuvre de tous les processus avec un niveau de qualité suffisant, l'insatisfaction croissante des clients pourrait nuire à l'attractivité du système et donc à son utilisation.</p>	<p>Bien que le risque résultant de la complexité inhérente au système soit resté stable, le risque lié à la capacité du Bureau international (BI) de respecter les délais a baissé.</p> <p>Ce risque a été considérablement atténué grâce à la stabilisation des systèmes informatiques existants du système de Madrid par le Bureau international.</p>	<p>Les efforts soutenus du BI en vue de réduire les délais d'attente ont donné de bons résultats. Davantage d'efforts devront être consentis pour réduire les taux d'irrégularité concernant le classement des produits et des services.</p> <p>La multitude de mesures prises depuis 2016 pour résoudre les défaillances du système informatique du système de Madrid mis en place à l'époque et les défis opérationnels qui en ont découlé ont permis de réduire considérablement le risque.</p>	<p>Les taux de dépôt au titre du système de Madrid ont poursuivi leur progression à un rythme soutenu en dépit de l'incertitude pesant sur les perspectives économiques mondiales.</p> <p>La performance du BI, en particulier en matière de délai, s'est régulièrement améliorée depuis 2016.</p>

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	12 543	12 675	12 334
II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	46 296	45 664	44 109
Total	58 839	58 339	56 443

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	42 521	40 606	40 072	99%
Autres dépenses	16 319	17 733	16 371	92%
Total	58 839	58 339	56 443	97%

PROGRAMME 31 Système de La Haye

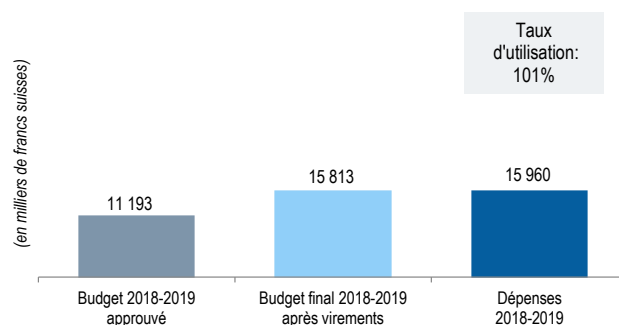
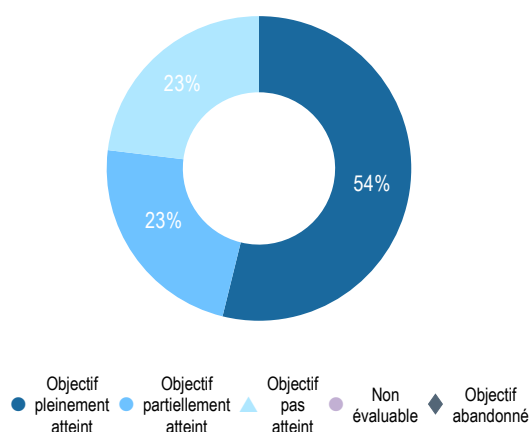


Chef de programme Mme B. Wang

Tableau de bord du programme

Réalisation des indicateurs d'exécution

Utilisation des ressources



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program31.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Avec l'augmentation du nombre de demandes d'enregistrement et d'éléments à prendre en considération dans les demandes d'enregistrement international de dessins ou modèles, le Bureau international risque de recevoir un nombre trop important de demandes émanant de clients par rapport à sa capacité de gestion.	Bien qu'une hausse des dépôts ait été observée, ils sont restés inférieurs à la demande estimée dans le programme et le budget.	Les simplifications apportées au cadre juridique et aux procédures d'examen du BI, le développement de solutions informatiques et la promotion continue des bonnes pratiques et de la convergence entre les offices ont permis de gagner en productivité.	Le risque ne s'est pas concrétisé et il n'y a donc pas eu d'incidence négative sur la performance.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	5 449	4 952	5 003
II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	5 744	10 861	10 957
Total	11 193	15 813	15 960

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

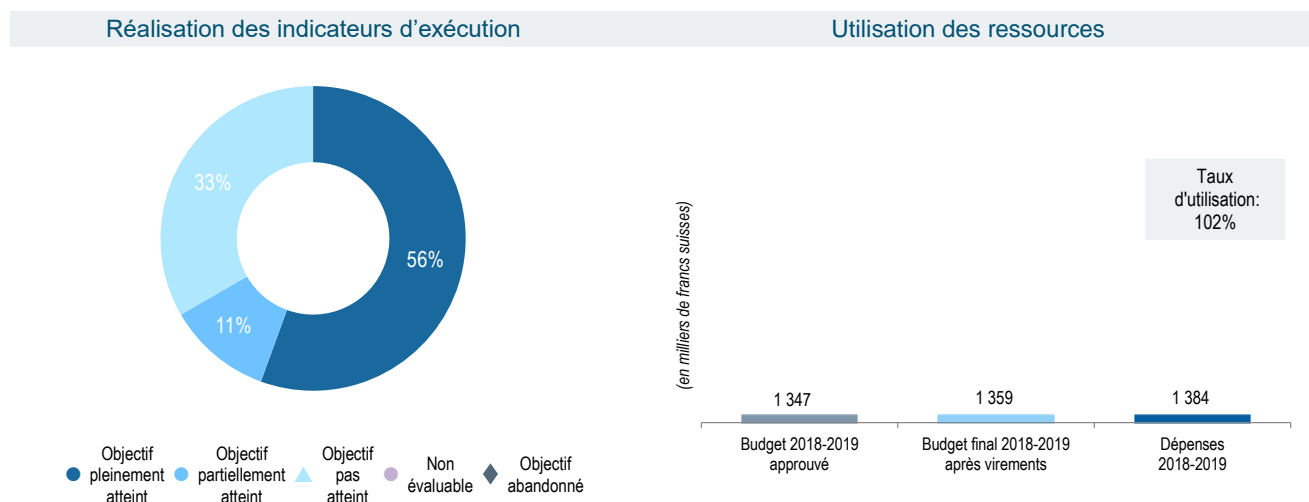
Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	8 767	9 141	9 439	103%
Autres dépenses	2 426	6 672	6 521	98%
Total	11 193	15 813	15 960	101%

PROGRAMME 32 Système de Lisbonne



Chef de programme Mme B. Wang

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program32.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
L'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne a été adopté en 2015; l'absence de ratification par les États membres pourrait compromettre son entrée en vigueur.	Au cours de l'exercice biennal, le risque a progressivement reculé tandis que le nombre d'adhésions à l'Acte de Genève commençait à augmenter.	La double approche d'atténuation du risque, à savoir, d'une part, augmenter la diffusion d'informations sur les avantages et les éléments de flexibilité de l'Acte de Genève et, d'autre part, renforcer la collaboration avec les États membres, les organisations internationales et les organisations intergouvernementales, s'est révélée efficace.	Les mesures d'atténuation ont contribué au dépôt de 6 instruments d'adhésion à l'Acte de Genève, qui permettront son entrée en vigueur en février 2020. Le transfert des ressources au sein du programme afin d'atténuer le risque a toutefois conduit au report d'autres activités, ce qui a eu une incidence négative sur la réalisation de certains objectifs d'exécution liée à l'automatisation plus poussée du Service d'enregistrement de Lisbonne.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	703	781	803
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	644	578	582
Total	1 347	1 359	1 384

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	1 136	1 128	1 173	104%
Autres dépenses	211	231	212	92%
Total	1 347	1 359	1 384	102%

PROGRAMME 7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

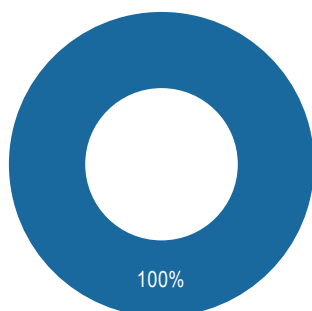


Chef de programme M. J. Sandage

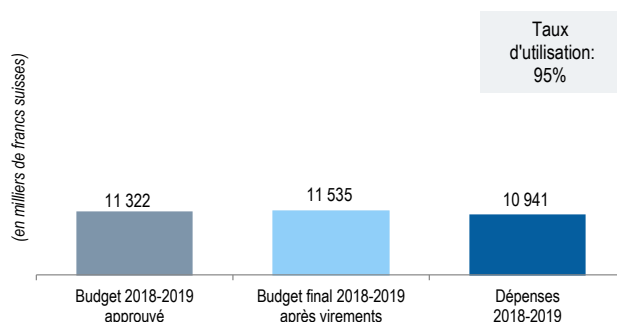
Tableau de bord du programme

Réalisation des indicateurs d'exécution

Utilisation des ressources



● Objectif pleinement atteint
● Objectif partiellement atteint
▲ Objectif pas atteint
● Non évaluable
◆ Objectif abandonné



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program7.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Recul de la reconnaissance par le marché des services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, en raison de l'établissement de nouveaux prestataires.	Le risque a continué d'augmenter à mesure que de nouveaux prestataires d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle sont apparus au niveau international et que les prestataires existants soutenus au niveau national se sont de plus en plus intéressés à la propriété intellectuelle.	Une série de plans d'atténuation du risque, notamment des initiatives juridiques et promotionnelles et une coopération avec les offices de propriété intellectuelle et les bureaux extérieurs, a limité le risque résiduel au niveau de risque accepté.	Bien que la connexion des domaines juridiques de la propriété intellectuelle et le règlement extrajudiciaire des litiges aient continué de poser des problèmes, tant en termes de parties prenantes que de pratiques contentieuses, les initiatives et les mesures d'atténuation adoptées par l'OMPI ont permis d'atteindre les objectifs de performance en matière de règlement extrajudiciaire des litiges.
Diminution des dépôts au titre des principes UDRP, avec une incidence sur l'influence de la politique de l'OMPI en ce qui concerne le DNS et l'importance du Centre quant aux règlements extrajudiciaires des litiges dans le cadre du DNS; pression sur les mécanismes de l'ICANN (résultant notamment de la révision des principes UDRP et du Système de suspension uniforme rapide) et primauté du Centre dans le cadre du règlement extrajudiciaire des litiges relatifs au DNS; atteinte au rôle du Centre dans l'administration des litiges et l'élaboration de politiques; utilisation du Système de suspension uniforme rapide et accréditation de nouveaux fournisseurs entraînant une diminution des dépôts au titre des principes UDRP; fragmentation du système des noms de domaine et concurrence en son sein.	Le risque s'est accru en raison de la poursuite des accréditations de nouveaux fournisseurs UDRP par l'ICANN, de l'essor continu du DNS et du lancement d'un mécanisme de protection des droits et de contrôle de l'UDRP.	L'OMPI a suivi de près les mécanismes de l'ICANN résultant de sa position en matière de règlement extrajudiciaire des litiges relatifs au DNS et a activement poursuivi sa stratégie d'atténuation du risque, notamment en adoptant une politique de collaboration avec les parties prenantes de la propriété intellectuelle et en veillant à ce que la valeur ajoutée de l'OMPI reste pertinente pour le système de l'UDRP.	En dépit de l'augmentation persistante de l'exposition au risque intrinsèque au cours de l'exercice biennal, les mesures d'atténuation ont eu une incidence positive et ont contribué à la réalisation des objectifs de performance de l'UDRP.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI.	4 212	4 143	3 911
II.8 Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 110	7 392	7 030
Total	11 322	11 535	10 941

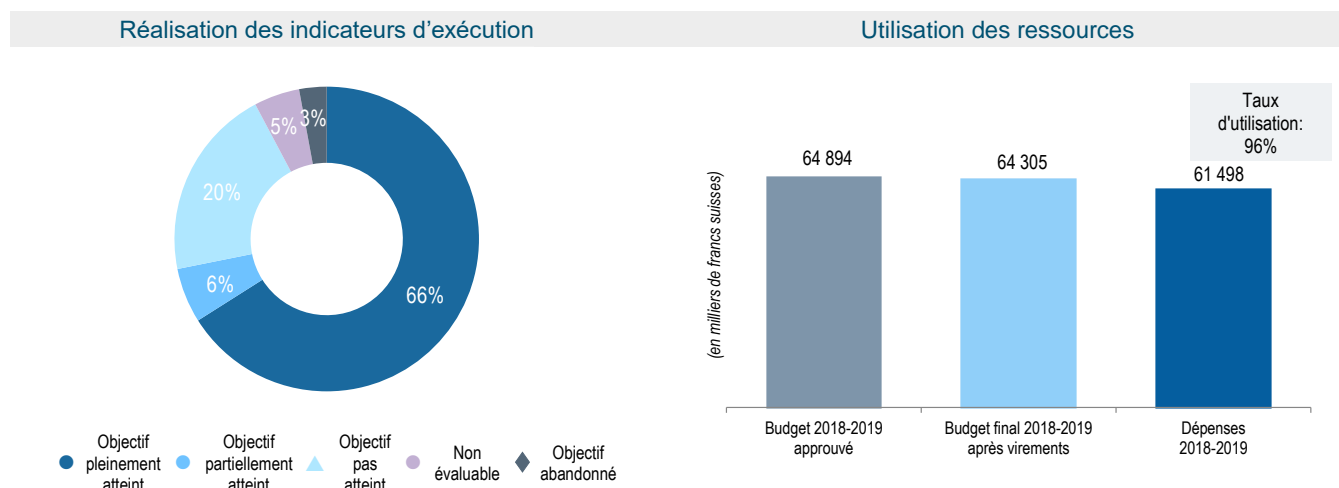
Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	8 140	8 292	7 766	94%
Autres dépenses	3 182	3 243	3 175	98%
Total	11 322	11 535	10 941	95%

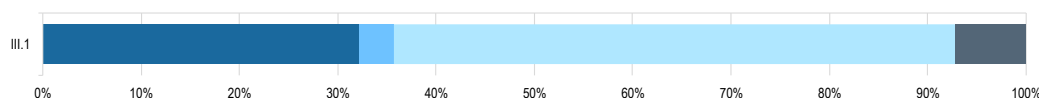
Objectif stratégique III : FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Tableau de bord de l'exécution du programme



Vue d'ensemble de la performance par résultat

Résultat escompté III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

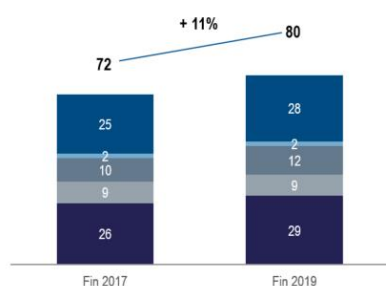


Programmes contributeurs : programmes 3, 9, 10 et 20

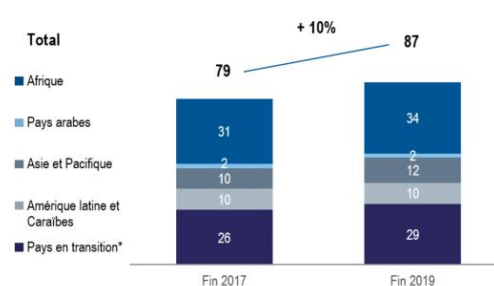
Principales réalisations

Huit stratégies ou plans nationaux de propriété intellectuelle ont été adoptés en 2018-2019, ce qui porte à 80 le nombre de pays qui en sont dotés, dont 23 pays parmi les moins avancés (PMA). Ce chiffre représente une augmentation de 11% par rapport à la fin de 2017. Le nombre de pays mettant en œuvre des plans de développement ou des stratégies nationales de propriété intellectuelle a augmenté de 10%, passant de 79 à la fin de 2017 à 87 à la fin de 2019, dont quatre PMA supplémentaires. À la fin de 2019, 13 pays supplémentaires avaient entamé l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle (cinq dans la région arabe, un dans la région Asie-Pacifique, trois en Amérique latine et dans les Caraïbes et quatre dans les pays en transition). L'adoption de stratégies nationales de propriété intellectuelle est à la base d'une approche globale visant à donner aux pays en développement, aux pays en transition et aux PMA, les moyens de mettre la propriété intellectuelle au service du renforcement de leur potentiel d'innovation nationale.

Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales de propriété intellectuelle



Nombre de pays mettant en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle



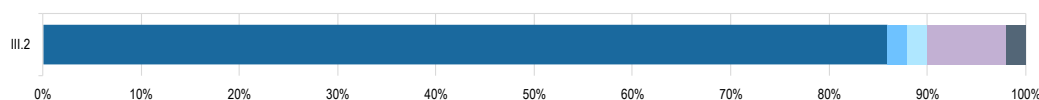
* Les données relatives aux pays en transition reflètent les stratégies nationales de propriété intellectuelle et les stratégies nationales de développement socio-économique et de recherche scientifique.

Perspectives

La méthodologie normalisée, mais flexible, et l'ensemble d'outils pratiques pour l'élaboration de stratégies et de plans nationaux de propriété intellectuelle, développés dans le cadre d'un projet relevant du Plan d'action pour le développement en 2012, seront mis à jour en 2020-2021 sur la base de l'expérience acquise et des enseignements tirés. La nouvelle version proposera un cadre plus large, étroitement lié aux politiques nationales en matière d'innovation, et inclura un éventail plus large d'outils afin de développer une stratégie de propriété intellectuelle mieux adaptée.

La plupart des pays africains et en transition ont adopté des stratégies et des plans nationaux de propriété intellectuelle adaptés à leurs besoins, équilibrés et axés sur des résultats à long terme. Afin de garantir la couverture de l'ensemble de la région, au cours de la période 2020-2021, la priorité sera donnée aux pays qui ne se sont pas encore dotés de telles stratégies.

Résultat escompté III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition



Programmes contributeurs : programmes 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 14, 17, 18, 20, 21 et 30

Principales réalisations

Un nouveau Programme de formation et de mentorat sur la propriété intellectuelle à l'intention des femmes chefs d'entreprise des peuples autochtones et des communautés locales a été lancé en 2019 en coopération avec, entre autres, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international (CCI), ONU-Femmes et l'Association internationale pour les marques (INTA) en vue d'aider 24 femmes des peuples autochtones et des communautés locales à utiliser des outils de propriété intellectuelle dans leurs entreprises et projets et de retirer plus de bénéfices économiques de leurs entreprises traditionnelles.

L'OMPI a pris une part active à l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (BAPA+40) en 2019, au cours de laquelle les dirigeants du monde ont adopté un document final exhortant à renforcer la coopération afin de faire face aux changements politiques et aux contraintes budgétaires. En outre, l'OMPI a participé, avec d'autres institutions des Nations Unies, à la rédaction d'un document sur la stratégie en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire à l'échelle du système des Nations Unies. En 2018-2019, 20 pays supplémentaires se sont engagés dans une coopération Sud-Sud, soit une progression de 18% par rapport à 2017.

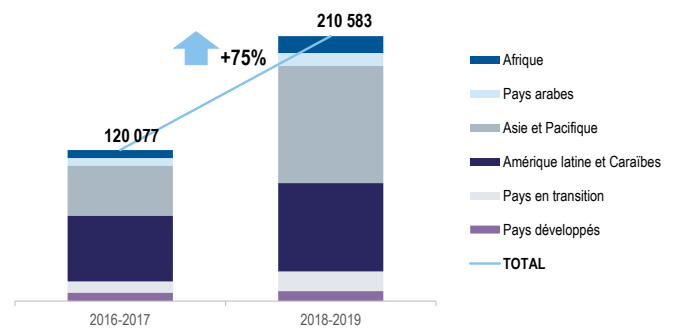
La période 2018-2019 a mis en évidence de nouveaux modes de fourniture de programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités aux pays en développement et aux PMA dans le domaine du droit

d'auteur et des droits connexes, notamment la mise en œuvre d'un nouveau programme de mentorat mis en place par le Cercle des éditeurs de l'OMPI, un partenariat public-privé visant à établir des partenariats de longue durée, à transférer des connaissances pratiques et à relever les normes professionnelles.

L'enquête de suivi réalisée au cours de l'exercice biennal en vue d'évaluer l'incidence du programme de perfectionnement professionnel a montré que 94% des supérieurs hiérarchiques et 90% des stagiaires ayant répondu ont estimé que les cours avaient eu des retombées positives importantes ou modérées sur leur performance. Sur les 44 cours de formation proposés en collaboration avec 29 instituts partenaires, 71% ont été organisés dans des pays en développement pour des pays en développement et par des pays en développement dans des domaines spécifiques de la propriété intellectuelle.

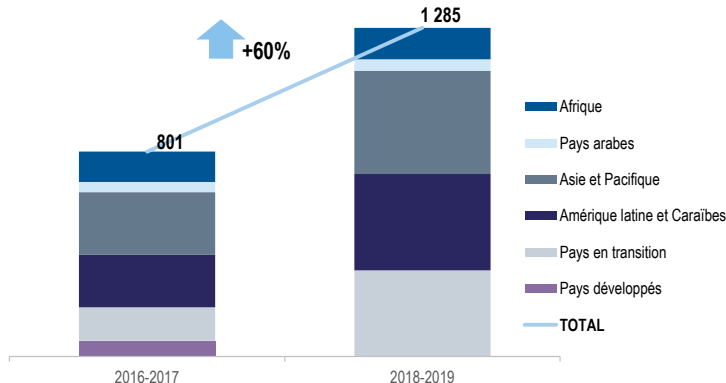
Le programme d'apprentissage à distance a poursuivi sa croissance en 2018-2019, le nombre total de participants aux cours à distance ayant atteint un pic historique de 210 583 personnes, par rapport aux 120 077 participants recensés en 2016-2017, soit une hausse de 75%. Des versions des cours généraux d'apprentissage à distance adaptées aux besoins par les offices de la propriété intellectuelle ont attiré 56% des participants aux cours généraux, ce qui témoigne de l'utilisation effective des cours personnalisés par les États membres pour répondre à leurs besoins de formation. Un accord a été conclu pour étendre l'offre de cours dans le cadre du fonds fiduciaire de Corée.

Répartition géographique des participants aux cours à distance



De nouveaux cours spécialisés ont fait l'objet d'une phase pilote et ont été lancés, ajoutant ainsi de nouvelles versions linguistiques dans le domaine de la propriété intellectuelle et un accès aux technologies médicales, au système de Madrid ainsi qu'à des organisations de gestion collective. Dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine du développement et de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle, un cours général à destination des juges a été mis en place, deux nouveaux cours d'apprentissage mixte (éducation à la propriété intellectuelle pour les jeunes et les enseignants et, en collaboration avec l'UNESCO, la propriété intellectuelle et les sciences de la vie pour les femmes et la science) ont été élaborés et les efforts ont été renforcés en vue d'améliorer l'accès des communautés essentielles aux connaissances en matière de propriété intellectuelle. Des investissements considérables ont également été réalisés dans la plateforme d'apprentissage en ligne afin d'en améliorer les fonctionnalités, notamment en ce qui concerne la fourniture d'un contenu amélioré sur le plan audiovisuel et un contenu accessible par portable.

Répartition géographique des participants aux programmes de cours d'été de l'OMPI



Le nombre de participants aux programmes de cours d'été de l'OMPI est passé de 801 en 2016-2017 à 1285 en 2018-2019, soit une hausse de 60%. Par rapport à 2017, le nombre de participants a quasiment doublé en 2019, ce qui représente une augmentation de 83%.

Le nombre de diplômés des programmes de cours conjoints de niveau master de l'OMPI a grimpé de 158 en 2017 à 217 en 2019, soit une hausse de 37%. De nouveaux programmes de cours conjoints de niveau master ont été proposés à l'université de San Andres (UdeSA) (Buenos Aires, Argentine) et à l'université

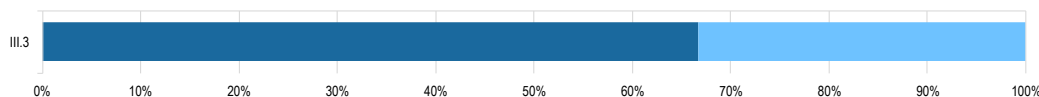
Jagellonne (Cracovie, Pologne) et un programme de master en propriété intellectuelle et politiques de développement est proposé à l'École de politique et de gestion publiques de l'Institut coréen de développement (École KDI) (Sejong, République de Corée).

À la fin de 2019, neuf établissements de formation à la propriété intellectuelle (académies nationales) avaient été créés, dont cinq étaient considérés comme viables. Au cours de l'exercice biennal, quelque 470 formateurs ont été certifiés et plus de 42 000 participants venant d'établissements d'enseignement supérieur, d'écoles et du secteur public et privé ont suivi les formations proposées par les établissements de formation à la propriété

intellectuelle. Afin de promouvoir encore la coopération horizontale entre établissements, le [Réseau virtuel des établissements de formation à la propriété intellectuelle](#) a été lancé en 2019 et recense les établissements du monde entier.

Le projet du Plan d'action pour le développement relatif aux technologies appropriées a été intégré en 2018-2019. À la fin de l'exercice biennal, six technologies appropriées supplémentaires avaient été commercialisées dans les PMA, pour un total de neuf technologies appropriées commercialisées dans cinq PMA.

Résultat escompté III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI



Programmes contributeurs : programmes 8 et 9

Principales réalisations

En 2018-2019, le Comité du développement de la propriété intellectuelle (CDIP) a examiné et discuté de plusieurs documents, projets et études incluant notamment : i) pratiques, méthodes et outils de l'OMPI actuels concernant la fourniture d'une assistance technique; ii) études sur la propriété intellectuelle et le tourisme; iii) modalités et stratégies de mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées et options pour la procédure d'établissement de rapports et d'examen; et iv) activités et contributions de l'OMPI relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La mise en œuvre de la proposition en six points relative à l'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération au développement¹⁴ a pris fin. Outre les documents élaborés dans le cadre de cette proposition, le Secrétariat a organisé un dialogue interactif à la vingt-deuxième session du CDIP et une série de huit webinaires. Le comité a décidé que le point de l'ordre du jour intitulé "Assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération au développement" devait être maintenu à l'ordre du jour du CDIP pour de futures discussions sur d'éventuelles actions de suivi découlant de la proposition ou de toute autre proposition des États membres.

La Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement – Comment tirer parti du système de la propriété intellectuelle s'est tenue en mai 2019. Quelque 260 participants représentant des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations intergouvernementales (OIG), le secteur privé et la société civile se sont penchés sur des expériences nationales, régionales et internationales concernant des problèmes récents liés à la propriété intellectuelle et au développement. La conférence a également abordé les nouvelles tendances en matière de propriété intellectuelle et leur incidence sur la santé dans le monde, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Un compte rendu de la conférence a été présenté au CDIP à sa session de novembre 2019 (document CDIP/24/5¹⁵).

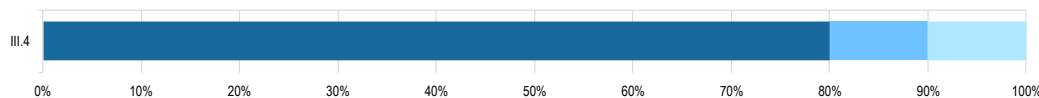
À la suite de l'inclusion du point permanent de l'ordre du jour "Propriété intellectuelle et développement", les États membres ont décidé d'aborder un thème par session, sur la base de leurs propositions. Trois thèmes ont été discutés en 2018-2019, à savoir : i) les femmes et la propriété intellectuelle; ii) la propriété intellectuelle et le développement dans l'environnement numérique; et iii) les micro, petites et moyennes entreprises, l'innovation et la propriété intellectuelle. Par ailleurs, une liste de thèmes¹⁶ a été dressée; elle contient les propositions des États membres et est ouverte à de nouvelles propositions.

¹⁴ La proposition en six points sur l'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération au développement a été présentée par la délégation de l'Espagne et approuvée à la dix-huitième session du CDIP. La proposition invitait le Secrétariat à adopter une série de mesures en rapport avec l'assistance technique de l'OMPI. La proposition figure à l'appendice I du résumé présenté par le président de la dix-septième session (https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=335277).

¹⁵ Le document CDIP/24/5 est disponible à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=452273.

¹⁶ Liste des thèmes : https://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/pdf/roster_of_topics.pdf.

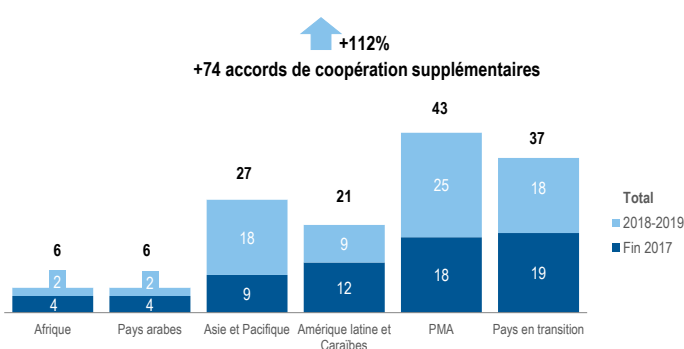
Résultat escompté III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins



Programmes contributeurs : programmes 3, 9 et 10

Principales réalisations

Au total, 74 accords de coopération supplémentaires adaptés aux besoins des pays ont été conclus en 2018-2019, soit une hausse de 112% par rapport à 2017.

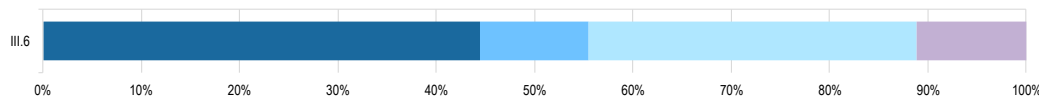


Le renforcement de l'assistance aux États membres et aux organisations de gestion collective dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes s'est poursuivi, selon une approche holistique, adaptée aux besoins et axée sur les résultats, qui permet à l'OMPI d'apporter une réponse plus adéquate à la demande croissante de solutions efficaces émanant des pays en développement afin que leurs créateurs puissent trouver une place sur le marché mondial des contenus numériques. Priorité a été donnée à la conclusion d'alliances avec des parties prenantes clés du secteur privé afin de s'assurer que les outils intègrent les normes pertinentes et soient connectés aux bases de données sectorielles, indispensables à la gestion des droits et à la génération de revenus. De ce fait, quelque 34 pays ont arrêté des mesures visant à renforcer leurs capacités techniques ou à moderniser leur droit d'auteur et leurs structures de gestion du droit d'auteur en vue de faciliter les échanges transfrontières. Dix-neuf organismes supplémentaires ont pris des mesures concrètes concernant la perception et la distribution des recettes, ce qui porte le total à vingt.

Perspectives

Bien que WIPO Match ait obtenu quatre correspondances supplémentaires au cours de l'exercice biennal, portant le total à six, il n'a pas atteint l'objectif fixé pour cette période. Au cours de celle-ci, des progrès ont été accomplis en termes de promotion des contacts entre des demandeurs d'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle des pays en développement, des pays en transition et des PMA et des fournisseurs proposant une assistance. Il a toutefois fallu plus de temps que prévu pour transformer ces contacts en correspondances. La priorité sera donnée à une approche ciblée afin d'obtenir davantage de correspondances.

Résultat escompté III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche



Programmes contributeurs : programmes 9 et 30

Principales réalisations

Vingt-trois politiques en matière de propriété intellectuelle ont été adoptées ou améliorées par des universités ou des instituts de recherche, soit une hausse de 5% par rapport à 2017 et 15% de plus que l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Des versions adaptées au contexte national du modèle de politique de propriété intellectuelle de l'OMPI ont été élaborées pour la Colombie, l'Inde, le Kirghizistan et la Fédération de Russie.



Par ailleurs, des lignes directrices relatives à l'élaboration de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle, adaptées aux besoins des universités et des instituts de recherche et de développement d'Afrique ont été rédigées en coopération avec les États membres de l'ARIPO et adoptées par ceux-ci en 2018, auxquels les États membres de l'OAPI ont emboîté le pas en 2019. À la fin de 2019, quatre instituts pilotes ont commencé à appliquer les lignes directrices. Dans le cadre de l'accord tripartite OMPI-ARIPO-OAPI, le *Plan d'action de Harare*, adopté en 2019 et qui définit cinq piliers permettant de relever les défis que rencontrent les petites et moyennes entreprises, les instituts de recherche et de développement et les universités en matière de propriété intellectuelle, servira de feuille de route aux futurs programmes d'assistance technique dans la région africaine.

L'Instrument relatif aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des établissements universitaires – Relier la recherche universitaire à l'économie et à la société a été lancé en 2018 et sert de "guichet unique" pour les universités et les instituts de recherche qui ont besoin d'aide pour élaborer et mettre en œuvre leur politique institutionnelle en matière de propriété intellectuelle. Le nombre de consultations s'est élevé à 17 584 en 2019 et, au total, 8344 téléchargements des outils disponibles ont été recensés. L'instrument a été développé en partie avec le soutien du fonds fiduciaire d'Australie.

Une version bêta d'un outil de diagnostic de propriété intellectuelle en ligne a été développée pour permettre aux petites et moyennes entreprises de procéder à une évaluation préliminaire des actifs de propriété intellectuelle qu'elles possèdent et de la manière d'en tirer le plus grand profit et le meilleur avantage concurrentiel; la date de lancement est prévue en 2020.

Deux guides pratiques sur les brevets et les dessins et modèles à l'intention des petites et moyennes entreprises ont été mis à jour et publiés : *Inventer le futur : Initiation aux brevets pour les petites et moyennes entreprises*¹⁷ et *La beauté est dans la forme : Initiation aux dessins et modèles industriels pour les petites et moyennes entreprises*.

Perspectives

Afin d'accroître la consultation du site Web consacré aux PME, celui-ci sera mis au goût du jour et actualisé en 2020-2021. Par ailleurs, une analyse approfondie de la propriété intellectuelle et des entreprises sera menée afin de sensibiliser les entreprises à l'importance de la propriété intellectuelle pour leur compétitivité. L'outil de diagnostic de la propriété intellectuelle sera également adapté aux besoins de différents secteurs industriels. Les informations recueillies et les outils mis au point seront intégrés au nouveau site Web consacré aux PME.

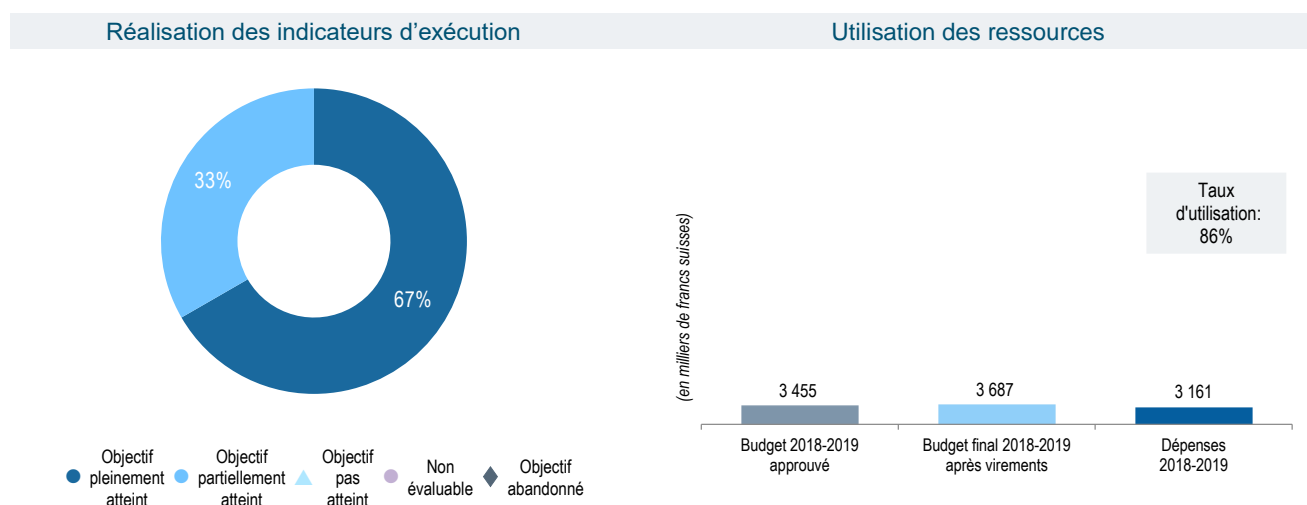
¹⁷ <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4350&plang=EN>.

PROGRAMME 8 Coordination du Plan d'action pour le développement



Chef de programme M. M. Matus

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program8.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Points de vue divergents des États membres en ce qui concerne l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI.	Le risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	La mesure d'atténuation consistant à assurer des consultations régulières avec les États membres a contribué à la compréhension des modalités d'intégration par ceux-ci.	Bien que la mesure d'atténuation se soit révélée largement efficace, la surveillance partielle de ce risque a contribué à la réalisation partielle de deux objectifs d'exécution liés à l'intégration.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	-	115	103
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	3 455	3 572	3 058
Total	3 455	3 687	3 161

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

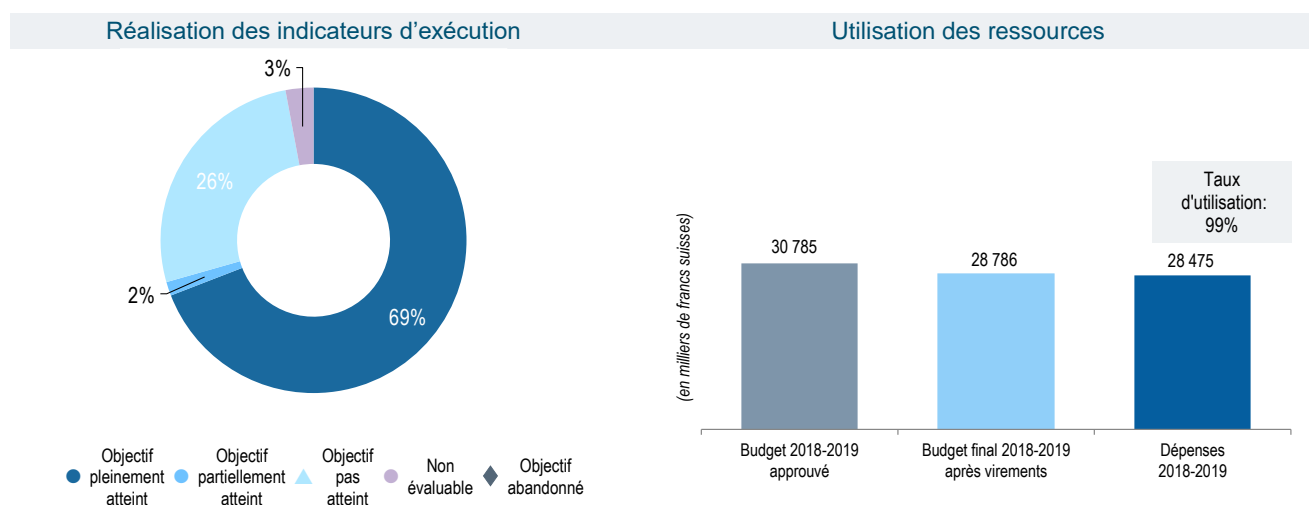
Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	2 246	2 408	2 066	86%
Autres dépenses	1 209	1 279	1 095	86%
Total	3 455	3 687	3 161	86%

PROGRAMME 9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés



Chef de programme M. M. Matus

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program9.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Des changements politiques débouchant sur des modifications de la politique de propriété intellectuelle peuvent entraîner une révision des plans de travail des pays concernés et réduire la portée des services proposés par l'OMPI ou en retarder la fourniture.	L'exposition au risque a augmenté au cours de l'exercice biennal en raison d'un nombre significatif de changements au niveau des gouvernements nationaux.	Le plan d'atténuation a bien réagi au risque en permettant un élément de souplesse concernant les ajustements apportés aux plans de travail afin de tenir compte de la situation des différents pays.	En raison de ralentissements/retards temporaires dans la mise en œuvre des plans de travail dans un petit nombre de pays, certains objectifs n'ont pas été pleinement atteints et certaines ressources ont été réaffectées à d'autres activités à la demande des États membres.
L'instabilité politique dans les États membres et les changements qui en résultent en matière d'évaluation des conditions de sécurité dans le système des Nations Unies peuvent entraîner des retards dans la prestation des services d'assistance technique.	L'exposition au risque a augmenté au cours de l'exercice biennal et l'évaluation des conditions de sécurité dans le système des Nations Unies a changé pour un certain nombre de pays.	Le programme a suivi efficacement la situation des offices de propriété intellectuelle et a pu réagir aux changements au niveau de l'évaluation des conditions de sécurité dans le système des Nations Unies. Certaines activités ont néanmoins été retardées, voire annulées, tandis que dans d'autres cas, des plans de remplacement ont été mis au point à titre de mesure d'atténuation.	Le risque a été en grande partie atténué au cours de l'exercice biennal, entraînant une performance positive en matière d'amélioration de l'infrastructure technique et du savoir.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	609	583	565
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	444	458	468
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	395	346	356
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	508	570	543
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	428	218	226
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	8 626	7 583	7 080
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	7 960	8 046	7 885
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	224	246	237
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	4 576	4 209	4 837
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	1 931	1 810	1 768

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	2 944	2 771	2 646
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	2 138	1 946	1 865
Total	30 785	28 786	28 475

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	22 297	20 241	20 666	102%
Autres dépenses	8 488	8 544	7 809	91%
Total	30 785	28 786	28 475	99%

PROGRAMME 10 Pays en transition et pays développés

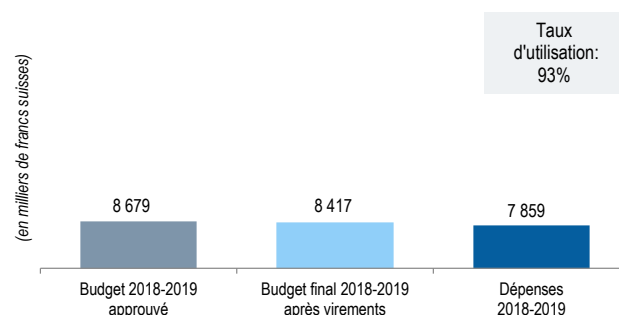
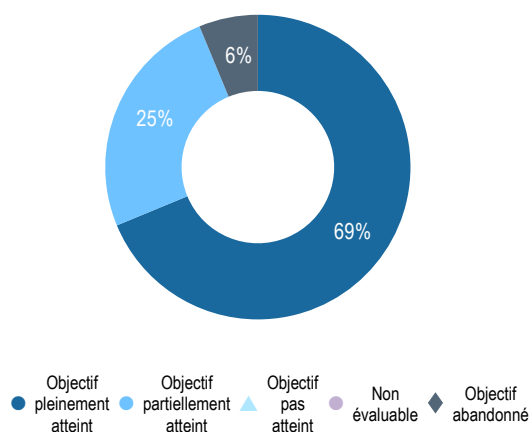


Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme

Réalisation des indicateurs d'exécution

Utilisation des ressources



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program10.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Des changements économiques et politiques pourraient compromettre ou ralentir la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.	Le risque est resté stable au cours de l'exercice biennal.	Le suivi et la communication immédiats avec les pays en cas de changement de leur statut et la planification anticipée se sont avérés des mesures efficaces d'atténuation du risque et ont offert des solutions flexibles dans le cadre des plans de coopération, tout en maintenant des relations efficaces avec les parties prenantes.	Le risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, entraînant une performance positive en matière de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle.
Des décisions prises à l'échelle internationale ou nationale font perdre l'engagement d'une partie prenante à s'impliquer activement dans la réalisation d'activités, ce qui bouscule les plans à long terme concernant le renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans les pays en transition.	Le risque est resté stable au cours de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation efficaces sous forme d'interactions intensives et étroites avec les bénéficiaires, les donateurs et les États membres ont contribué à ajuster ou améliorer la planification et la coordination des activités de renforcement des capacités. La coordination concernant les questions en rapport avec la propriété intellectuelle avec les autres organisations et partenaires internationaux et nationaux s'est avérée efficace.	Le risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, entraînant une performance positive en matière d'amélioration des capacités en matière de ressources humaines dans les pays en transition.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	822	994	994
II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	1 556	1 315	1 224
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	670	590	550
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	852	750	714
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	597	512	475
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	1 462	1 521	1 462
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 726	1 755	1 556
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	993	978	883
Total	8 679	8 417	7 859

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

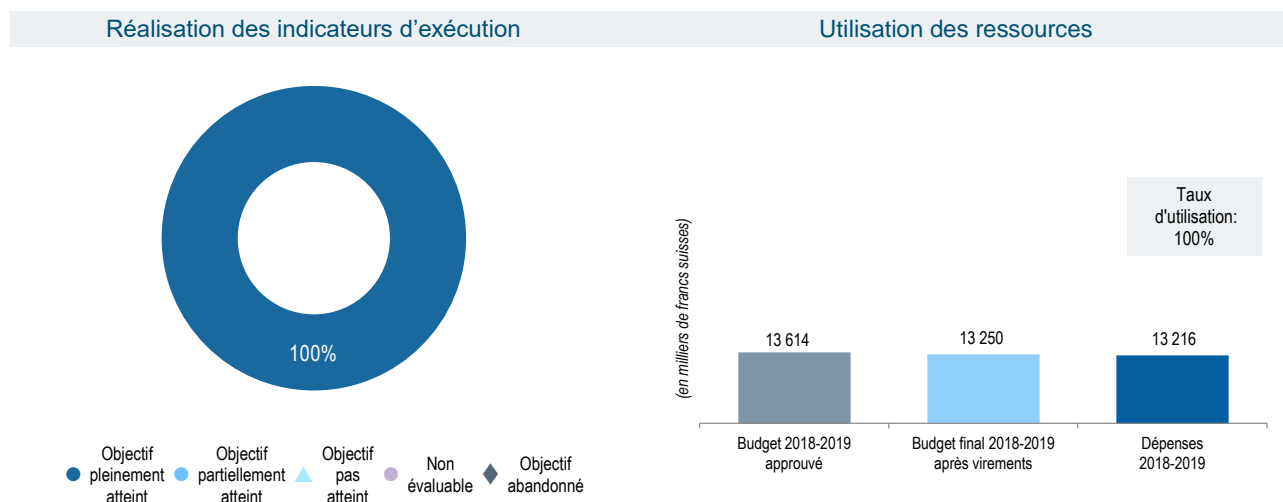
Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 781	6 584	6 184	94%
Autres dépenses	1 898	1 833	1 675	91%
Total	8 679	8 417	7 859	93%

PROGRAMME 11 Académie de l'OMPI



Chef de programme M. M. Matus

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program11.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
La diminution des contributions apportées par les institutions partenaires pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre des programmes de formation et la création de nouveaux cours de formation.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Les consultations et la coordination continues avec les institutions partenaires se sont avérées des mesures d'atténuation efficaces face à la réalisation de ce risque.	Le risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, n'entraînant aucune incidence négative sur la performance.
Sous l'effet de l'évolution rapide de la technologie et du contexte de la propriété intellectuelle, les attentes et les préférences des utilisateurs évoluent aussi rapidement. La plateforme informatique des cours d'enseignement à distance et son interface graphique peuvent être dépassées.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	La plateforme de l'Académie a intégré les retours d'information des utilisateurs afin de répondre aux attentes. Des mises à jour informatiques ont été effectuées dans le cadre d'une mise à niveau des technologies de formation en ligne à l'échelle de l'Organisation.	Le risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, n'entraînant aucune incidence négative sur la performance.
Les informations en matière de propriété intellectuelle contenues dans les différents programmes de formation de l'Académie pourraient être mal adaptées aux défis mondiaux émergents et à l'évolution mondiale du système de la propriété intellectuelle.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Les retours d'information des parties prenantes, des partenaires de formation, des participants, des formateurs et des spécialistes ont été évalués en vue d'atténuer efficacement la probabilité de matérialisation de ce risque.	Le risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, n'entraînant aucune incidence négative sur la performance.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	13 614	13 250	13 216
Total	13 614	13 250	13 216

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	8 293	7 083	7 183	101%
Autres dépenses	5 322	6 166	6 033	98%
Total	13 614	13 250	13 216	100%

PROGRAMME 30 Appui aux PME et à la création d'entreprises

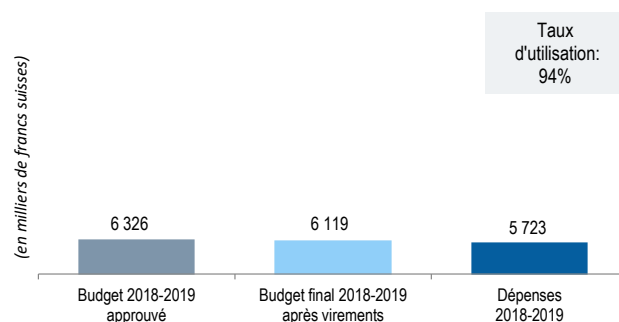
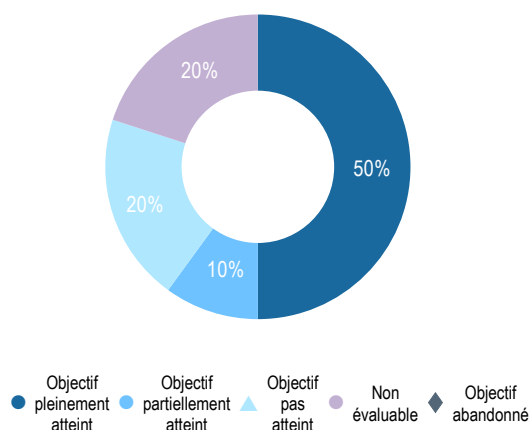


Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme

Réalisation des indicateurs d'exécution

Utilisation des ressources



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program30.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque
Des changements économiques et politiques pourraient redéfinir les priorités en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle.	Suite au regroupement des travaux sur les stratégies nationales de propriété intellectuelle parmi les bureaux, le risque a été éliminé.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat) (en milliers de francs suisses)

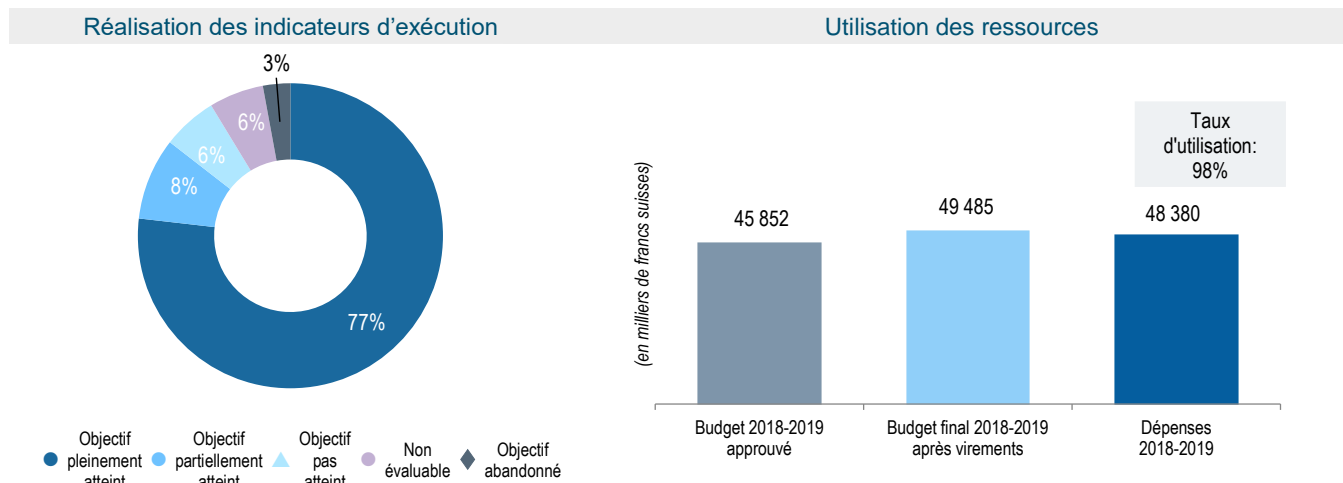
Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 246	1 301	1 152
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	5 080	4 818	4 570
Total	6 326	6 119	5 723

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 765	4 572	4 419	97%
Autres dépenses	1 561	1 547	1 304	84%
Total	6 326	6 119	5 723	94%

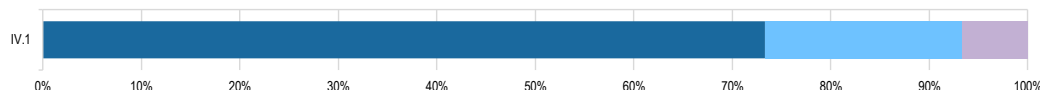
Objectif stratégique IV : COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme



Vue d'ensemble de la performance par résultat

Résultat escompté IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion



Programme contributeur : programme 12

Principales réalisations

Le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a tenu deux sessions au cours de l'exercice biennal, lors desquelles a été adoptée une importante nouvelle norme de l'OMPI, essentielle au regard de l'échange de données de propriété intellectuelle, à savoir la norme ST.87 (échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels). Six normes de l'OMPI, dont les normes ST.96 (XML pour les données et informations de propriété intellectuelle) et ST.27 (échange de données sur la situation juridique des brevets) ont également été révisées, faisant l'objet de 13 révisions au total.

WIPO Sequence, logiciel global permettant aux demandeurs de brevets d'établir des listages de séquences de nucléotides et d'acides animés conformément à la norme ST.26 de l'OMPI, a été mis au point et la version Ver.1.0 Beta a été lancée. Cela a permis aux offices de propriété intellectuelle de commencer à planifier leur transition en vue de l'adoption du logiciel, qui sera mis en service le 1^{er} janvier 2022 (à la fois au niveau national et international). Fin 2019, 22 offices se préparaient à utiliser cet outil.



Le nombre total de subdivisions de la classification internationale des brevets (CIB) a augmenté de 2,2%, passant de 73 915 (version 2018.01 de la CIB) à 75 548 (version 2020.01 de la CIB) dans le cadre de la feuille de route pour la révision de la CIB élaborée par le Comité d'experts. Dans la foulée de la présentation des

résultats du Groupe de travail sur la révision de la CIB, le schéma de la CIB a une nouvelle fois été mis à jour afin de prendre en compte l'évolution de nouvelles technologies telles que l'Internet des objets, les véhicules autonomes et l'impression 3D. Ces mises à jour ont mené à une augmentation du nombre total de modifications de la CIB, qui est passé de 3308 (version 2018.01) à 3562 (version 2020.01). Enfin, conformément à la décision du Comité d'experts, la solution de gestion des listes de documents de la CIB (IPCWLMS) a été mise au point afin d'aider les offices à procéder à des reclassements après avoir effectué des révisions.

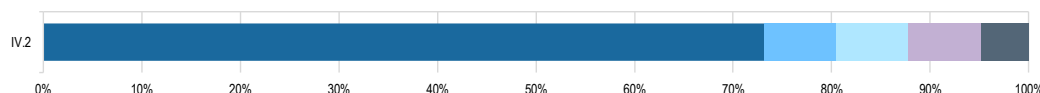
La douzième édition de la classification de Locarno a été publiée sur la plateforme de publication en ligne LOCPUB (lancée fin 2017), dont le nombre de consultations a augmenté de 563% par rapport à l'exercice biennal précédent. Par ailleurs, 351 propositions de modification ont été adoptées à la quatorzième session du Comité d'experts, à la suite de quoi la treizième édition de la classification de Locarno a été publiée. Le nombre total d'indications dans la liste alphabétique en anglais de la classification de Nice (NCL) est passé de 9794 (NCL 11-2018) à 10 180 (NCL 11-2020) suite aux travaux de révision menés par le Comité d'experts. Trente-sept intitulés de classe et 56 notes explicatives ont été modifiés afin de fournir des orientations plus claires aux utilisateurs. Ces modifications, qui reflètent l'évolution du marché, ont été intégrées dans les versions mises à jour de la onzième édition (NCL 11-2019 et NCL 11-2020).

Perspectives d'avenir

La diminution des modifications de la classification de Nice est principalement attribuable i) au fait que l'exercice biennal 2016-2017 comprenait des modifications (transferts), qui ne sont reflétées que dans les nouvelles "éditions" (publiées tous les cinq ans); ii) aux modifications entraînées par le nettoyage "cosmétique" de la classification de Nice au cours de l'exercice biennal 2016-2017; et iii) à une augmentation du nombre de propositions exigeant des discussions intenses au sein du Comité d'experts, en conséquence de quoi un certain nombre de propositions de modification ont été reportées à la session suivante. Afin d'améliorer l'efficacité de la procédure de révision, une nouvelle solution informatique, le système de gestion de la révision de la classification de Nice (NCLRMS), devrait être lancée au cours du prochain exercice biennal.

Pour faire face à la diminution du nombre de consultations de la plateforme IPCPUB, due principalement au fait que les informations relatives à la CIB sont désormais disponibles par un plus grand nombre de moyens, des améliorations seront apportées à la fonction de recherche (amélioration des formats de données existantes) et l'accent sera mis sur la promotion des nouvelles fonctionnalités, comme l'IPCCAT multilingue. Le soutien relatif aux versions nationales de la CIB se poursuivra.

Résultat escompté IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

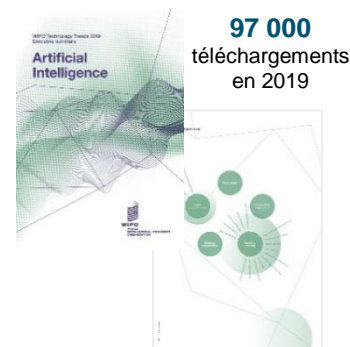


Programmes contributeurs : programmes 3, 4, 9, 13, 14, 20 et 21

Principales réalisations

Une nouvelle série de recherches de l'OMPI sur les tendances technologiques a été lancée en 2019, laquelle analyse les tendances et l'évolution en matière de demandes de brevet dans différents domaines technologiques. Le premier rapport de la série, axé sur les technologies et les tendances en matière d'intelligence artificielle, a été téléchargé 96 907 fois en 2019, ce qui en fait une des publications les plus citées de l'OMPI pour cette année.

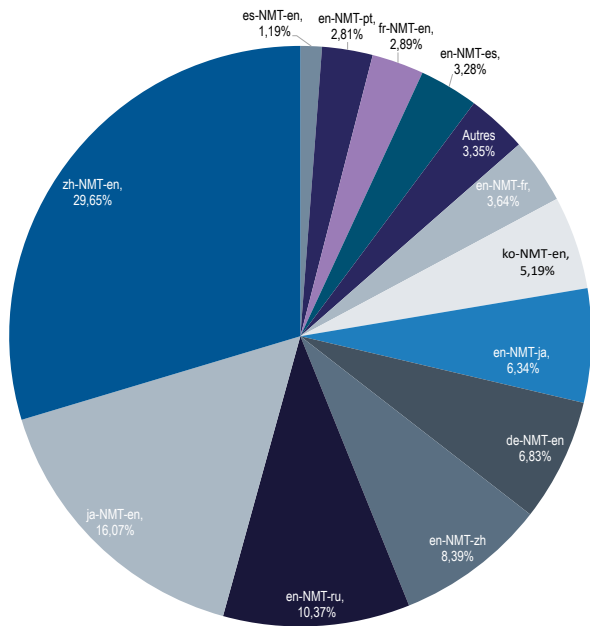
Dans la foulée du [Dialogue sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle](#) qui s'est tenu en septembre 2019, un processus de consultations publiques sur ce thème a été lancé en décembre 2019, invitant les parties prenantes à formuler des observations sur un document de synthèse destiné à définir les questions les plus pressantes auxquelles les décideurs pourraient être confrontés en matière de propriété intellectuelle à mesure que l'intelligence artificielle gagne en importance.



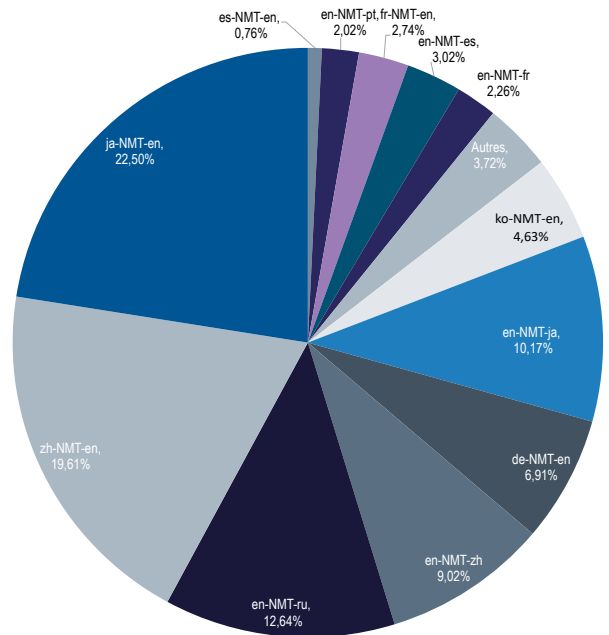
L'outil WIPO Speech to Text mis au point par le Centre d'application des technologies de pointe améliore l'accès aux informations pour les délégués et les participants aux réunions de l'OMPI. Dans le cadre d'une phase pilote, il a été utilisé pour enregistrer les délibérations de deux réunions officielles de l'OMPI en 2019, permettant ainsi des économies de coût significatives. Le déploiement de l'outil devrait se poursuivre en 2020-2021.

Au cours de l'exercice biennal, 19 collaborations avec des organisations internationales et des offices de propriété intellectuelle ont été mises en place en vue de la concession de licences libres concernant les applications d'intelligence artificielle mises au point par l'OMPI (WIPO Translate, WIPO Speech to Text). Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, WIPO Translate a été majoritairement utilisé du chinois et du japonais vers l'anglais dans PATENTSCOPE.

Utilisation de WIPO Translate dans PATENTSCOPE en 2018



Utilisation de WIPO Translate dans PATENTSCOPE en 2019



La Base de données mondiale sur les marques a été perfectionnée en 2019, intégrant désormais une fonction de recherche d'images fondée sur l'intelligence artificielle mise au point en interne aux fins des recherches de marques. Les dénominations communes internationales de l'OMS ont par ailleurs été ajoutées à cette base de données, offrant ainsi une nouvelle fonctionnalité unique en son genre.

L'interface PATENTSCOPE a fait l'objet d'une refonte complète en 2019 destinée à appuyer son intégration au portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI. De nouvelles capacités de recherche ont également été introduites, lesquelles améliorent considérablement la disponibilité de l'information, notamment grâce à la mise au point de la recherche en fonction de la classification centrale de produits, en fonction des informations sur les familles de brevets selon le PCT, de la recherche par structure chimique, et grâce à la disponibilité des rapports de recherche du PCT en XML grâce à la traduction automatique.

Lancée conjointement par l'OMPI et la Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA) en septembre 2018, la nouvelle base de données en libre accès de l'initiative relative à l'information en matière de brevets pour les médicaments (Pat-INFORMED)¹⁸ a connu une bonne croissance au cours de sa première année d'existence, avec plus de 4500 recherches. Fin 2019, la base de données contenait des informations provenant de 20 entreprises, 224 dénominations communes internationales et plus de 19 000 brevets et 600 familles de brevets. La base de données vise à faciliter l'accès à l'information en matière de brevets sur les médicaments au secteur mondial de la santé, notamment aux responsables des achats de médicaments.

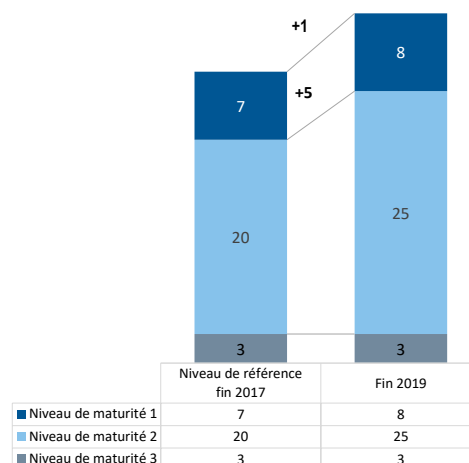
¹⁸ <https://www.wipo.int/pat-informed/en/>.

Le nombre de réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) a progressé de 13% pour atteindre 80 réseaux nationaux, dont 36 considérés durables.

Fin 2019, la plateforme de gestion des connaissances en ligne des CATI¹⁹ comptait près de 2700 membres de plus de 120 pays, ce qui représente une augmentation de plus de 30% par rapport à l'exercice biennal précédent. Une version chinoise du didacticiel en ligne interactif sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets²⁰ a été lancée en 2019.

Le contenu issu de revues scientifiques et techniques mises à disposition par l'intermédiaire du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation²¹ (ARDI) continue de s'étoffer, comptant plus de 40 000 revues, livres électroniques et ouvrages de référence, tandis que le nombre d'institutions inscrites dépassait 2300 institutions d'une centaine de pays fin 2019, soit une hausse de plus de 100% par rapport à l'exercice biennal précédent.

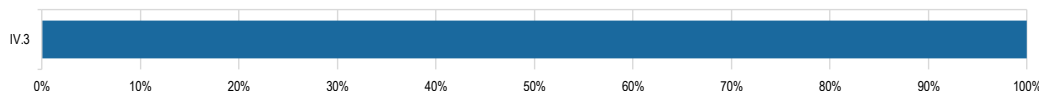
Nombre de réseaux de CATI durables



Perspectives d'avenir

Le nombre d'institutions participant activement au programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) a progressé plus lentement que prévu, de nombreuses institutions ayant profité du délai de grâce de 12 mois avant de confirmer leur inscription et de l'utilisation de systèmes gratuits de recherche de brevets comme PATENTSCOPE. La promotion coordonnée et ciblée en vue de mettre en lumière les avantages du recours aux bases de données commerciales disponibles offertes dans le cadre du programme recevra la priorité au cours de l'exercice biennal 2020-2021 pour augmenter le nombre d'institutions participant activement au programme.

Résultat escompté IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle



Programme contributeur : programme 13

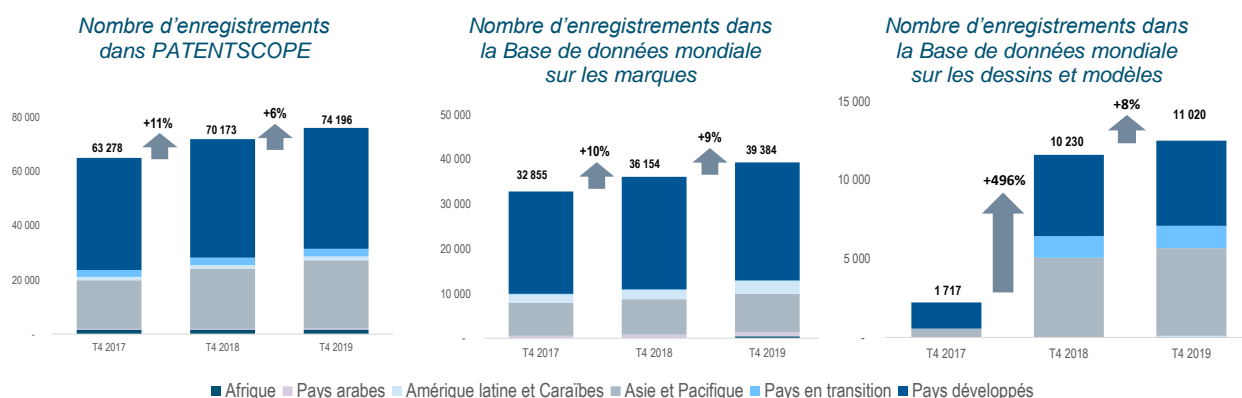
Principales réalisations

Les bases de données mondiales en matière de propriété intellectuelle ont connu une croissance globalement forte en termes du nombre d'enregistrements et de portée. Le nombre d'utilisateurs a lui aussi continué d'augmenter : le nombre d'utilisateurs de la Base de données mondiale sur les marques a augmenté de 177% par rapport au dernier exercice biennal, et le nombre de recherches uniques dans PATENTSCOPE a progressé de 53% au quatrième trimestre 2018 par rapport au même trimestre de 2017.

¹⁹ <http://etisc.wipo.org>.

²⁰ <http://www.wipo.int/tisc/etutorial>.

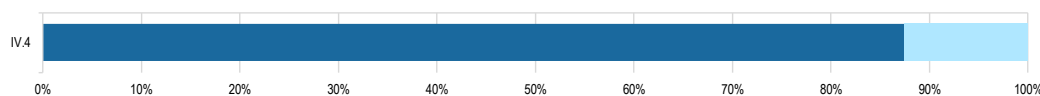
²¹ <https://www.wipo.int/ardi/fr>.



Perspectives d'avenir

Afin de mieux faire connaître la Base de données mondiale sur les dessins et modèles et d'améliorer le niveau de satisfaction des utilisateurs et le taux d'utilisation de la base de données, l'accent sera désormais mis sur l'ajout progressif de nouvelles collections nationales. Des recherches seront par ailleurs menées en vue de mettre au point un prototype d'outil fondé sur l'intelligence artificielle de recherche de similitudes pour les dessins et modèles industriels et ainsi améliorer les fonctionnalités de la base de données. Si ces recherches aboutissent, l'outil pourrait être mis en service au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

Résultat escompté IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle



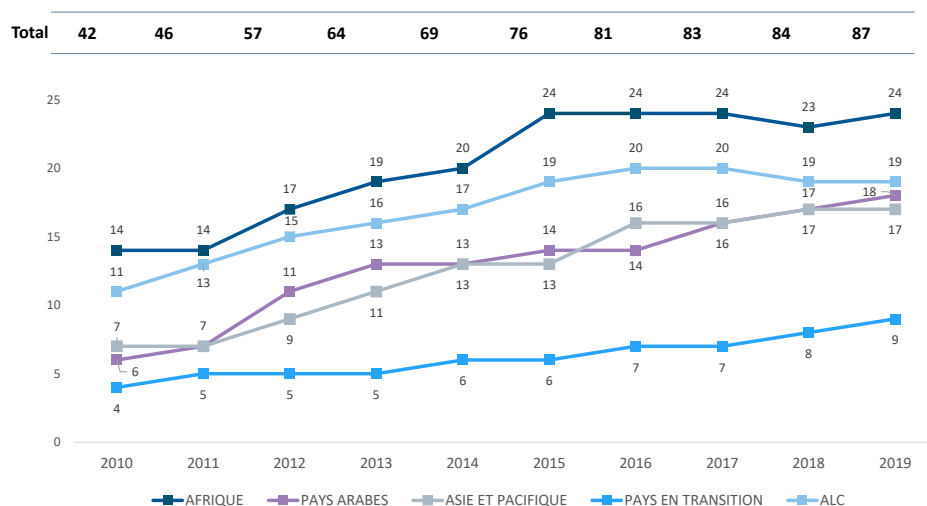
Programmes contributeurs : programmes 3, 9, 13, 14, 15 et 20

Principales réalisations

L'augmentation régulière du recours aux systèmes de l'OMPI destinés aux offices de propriété intellectuelle s'est confirmée au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Fin 2019, 87 offices de propriété intellectuelle utilisaient la suite logicielle de l'OMPI les ciblant, ce qui représente une hausse de plus de 50% sur les 10 dernières années. Le niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle, un indice composite permettant d'évaluer le niveau de développement d'un office en matière de prestation de services (depuis le niveau de base jusqu'au niveau le plus avancé), a augmenté pour la région Asie et Pacifique, avec un niveau global pour l'exercice biennal correspondant à 3,3, contre 3,1 à la fin de 2017²².

²² Rectificatif : Le niveau de service moyen global des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance à la fin de 2017 était de 3,1 et non 3,2 comme indiqué dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017.

Suite logicielle IPAS de l'OMPI – Utilisation par région



Afin d'appuyer l'utilisation accrue du système de Madrid, le système d'automatisation de la propriété industrielle de l'OMPI (IPAS) a été doté d'un module permettant l'échange bidirectionnel automatisé des notifications de Madrid entre les parties contractantes désignées et le Bureau international. Vingt-quatre parties contractantes utilisaient le système IPAS pour traiter les notifications de Madrid fin 2019.

Le recours aux plateformes de l'OMPI – l'accès centralisé à la recherche et à l'examen (WIPO CASE) et le service d'accès numérique (DAS) – s'est élargi à sept offices supplémentaires, pour un total de 44 offices, dépassant ainsi la cible de 10% fixée pour l'exercice biennal.

Le module WIPO File a été amélioré pour prendre en charge entièrement en ligne le dépôt de demandes de titres de propriété intellectuelle et les transactions ultérieures, avec notamment une passerelle de paiement en ligne. Fin 2019, sept offices²³ utilisaient ce module.

Perspectives d'avenir

Après la phase de mise au point de WIPO Connect, la responsabilité du programme a été transférée au programme 3 – Droit d'auteur et droits connexes. Dans le souci d'accroître le taux d'adoption du système au cours de l'exercice biennal 2020-2021, l'Organisation s'attachera à mettre davantage l'accent sur le déploiement de WIPO Connect auprès d'un plus grand nombre d'organisations de gestion collective et à parvenir à des accords avec les titulaires des informations techniques afin de pouvoir intégrer efficacement WIPO Connect aux réseaux internationaux d'échange d'information.

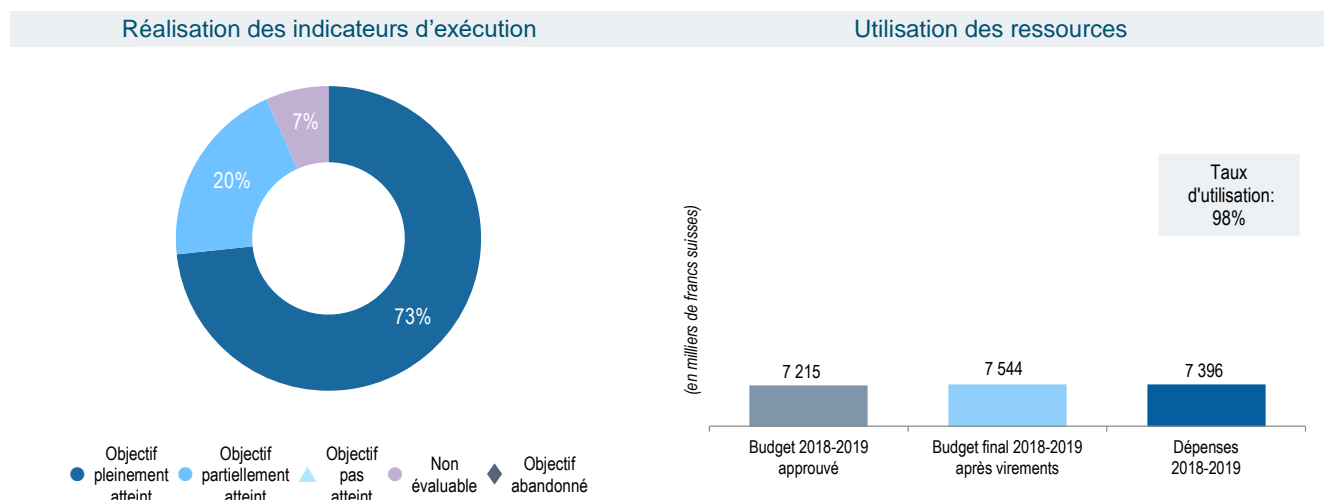
²³ Les offices du Cambodge, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Indonésie, de la Mongolie et de la Tunisie et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

PROGRAMME 12 Classifications internationales et normes



Chef de programme M. Y. Takagi

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program12.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Divergences d'opinions entre groupes de pays entraînant une limitation de l'amélioration technique des normes et des classifications.	La probabilité que le risque se matérialise a diminué au cours de l'exercice biennal.	La multiplication de réunions fructueuses axées sur le contenu technique a progressivement fait baisser le risque.	Le risque a été atténué efficacement et il n'y a pas eu d'effet négatif sur la performance.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	7 215	7 544	7 396
Total	7 215	7 544	7 396

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

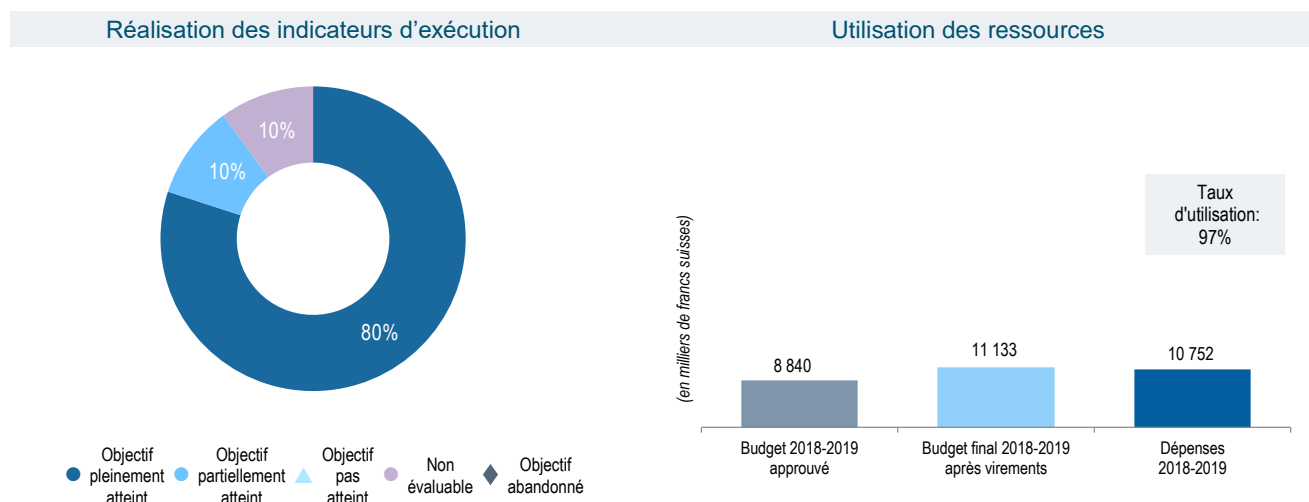
Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 471	5 296	5 206	98%
Autres dépenses	1 745	2 249	2 190	97%
Total	7 215	7 544	7 396	98%

PROGRAMME 13 Service des bases de données mondiales



Chef de programme M. Y. Takagi

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program13.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Perte d'accès aux bases de données mondiales suite à une perturbation du service Internet localisé ou à une panne technique au siège de Genève.	Le risque a diminué au cours de l'exercice biennal pour PATENTSCOPE et est resté stable pour la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles.	Le matériel du site miroir de PATENTSCOPE pleinement opérationnel hébergé en Asie a été modernisé afin de pouvoir assumer la charge requise. L'interface publique de WIPO Lex a par ailleurs été migrée dans le nuage.	La mesure d'atténuation a permis d'améliorer la performance, en ce sens que le site miroir de PATENTSCOPE hébergé en Asie a accéléré l'accès à PATENTSCOPE pour les pays asiatiques et a amélioré la résilience de l'ensemble du système PATENTSCOPE face aux cyberattaques.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	6 153	8 514	8 361
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 476	2 499	2 274
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	211	120	117
Total	8 840	11 133	10 752

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

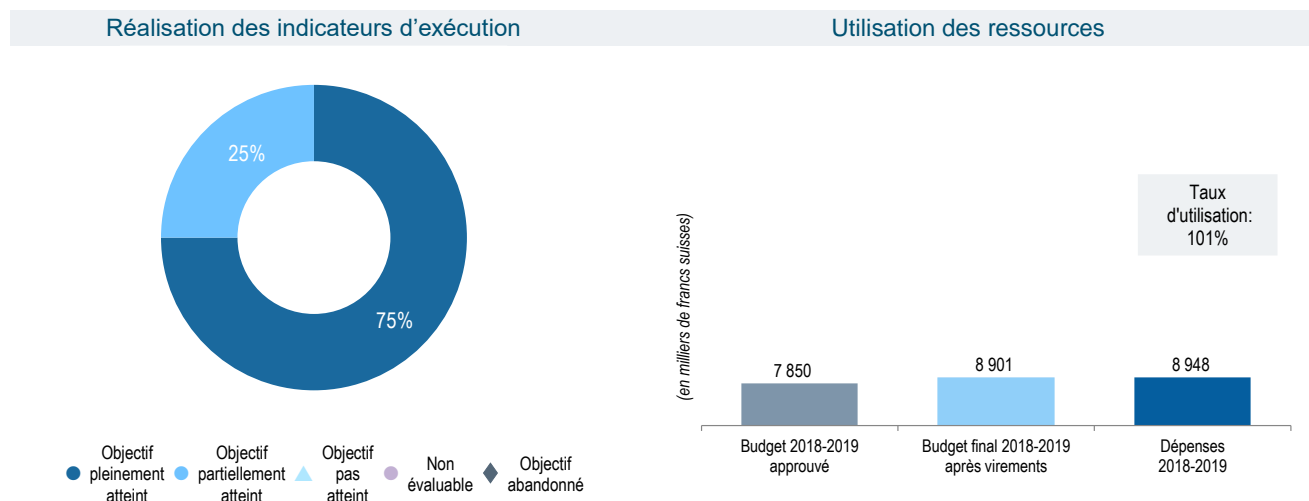
Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 407	7 365	7 090	96%
Autres dépenses	2 434	3 769	3 662	97%
Total	8 840	11 133	10 752	97%

PROGRAMME 14 Services d'accès à l'information et aux savoirs



Chef de programme M. Y. Takagi

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program14.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Incapacité pour le pays hôte à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des réseaux de CATI, ce qui pourrait entraîner la fermeture de certains de ces centres.	Le risque est resté constant tout au long de l'exercice biennal.	La fourniture de soutien en matière de planification, de suivi et d'évaluation officiels du projet national conformément au document de projet national du CATI, ainsi que la collaboration plus étroite et le soutien renforcé des coordonnateurs nationaux de CATI, ont facilité le soutien au développement des réseaux et au suivi de ceux-ci.	Les mesures d'atténuation mises en œuvre ont contribué à la réalisation des objectifs de performance du programme en ce qui concerne les CATI.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	509	500	386
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	7 341	8 198	8 355
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	-	203	208
Total	7 850	8 901	8 948

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 405	6 740	6 935	103%
Autres dépenses	1 444	2 160	2 013	93%
Total	7 850	8 901	8 948	101%

PROGRAMME 15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle

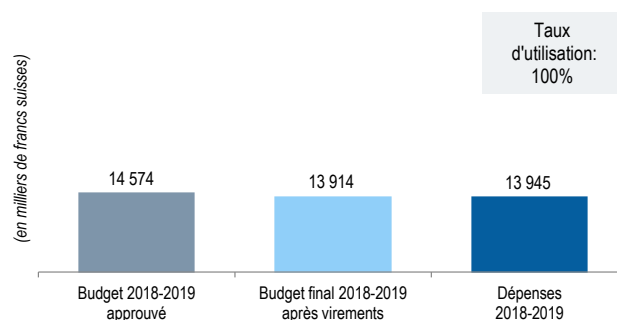
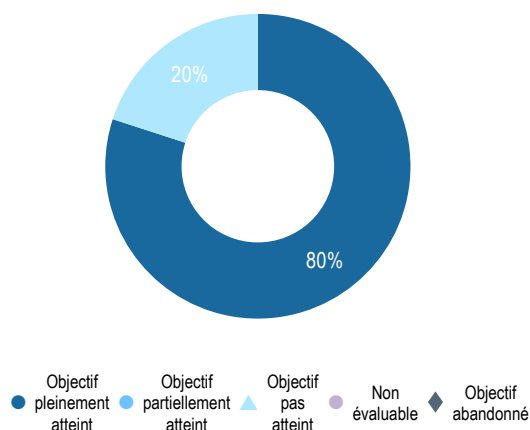


Chef de programme M. Y. Takagi

Tableau de bord du programme

Réalisation des indicateurs d'exécution

Utilisation des ressources



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program15.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Incapacité des offices de propriété intellectuelle à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des logiciels de l'OMPI utilisés dans le cadre de leurs activités essentielles.	Le risque résiduel a légèrement augmenté pendant l'exercice biennal malgré l'importance accrue accordée au transfert de connaissances et à la formation.	Les niveaux de service sont restés constants ou se sont améliorés dans les offices de propriété intellectuelle utilisant les systèmes de l'OMPI, ce qui est une indication de l'efficacité de la stratégie d'atténuation des risques visant à assurer la formation du personnel local des offices de propriété intellectuelle et à établir des procédures formelles pour l'assistance et la maintenance logicielles, même si le soutien aux offices de propriété intellectuelle continue d'être important.	L'indicateur de niveau de service moyen, qui mesure l'impact de l'assistance de l'OMPI sur la prestation de services des offices de propriété intellectuelle, n'a pas augmenté de manière significative au cours de l'exercice biennal, en partie en raison de la capacité des offices de propriété intellectuelle à absorber et à appuyer le fonctionnement des systèmes de l'OMPI.
Accès insuffisant aux informations techniques et confidentielles qui sont détenues par les parties prenantes concernées et qui peuvent être nécessaires à la mise en œuvre du projet WCC, entraînant l'impossibilité d'atteindre les objectifs essentiels.	Le risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Le projet WIPO Connect a permis d'intensifier les discussions avec les parties prenantes concernées, ce qui a ouvert la voie à l'atténuation du risque d'un accès insuffisant à l'infrastructure technique et du savoir.	Il y a eu des retards par rapport au planning initial parce que les organisations de gestion collective ne souhaitaient pas utiliser le service WIPO Connect à moins qu'il ne soit intégré aux principaux réseaux internationaux.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides et de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	14 422	13 914	13 945
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	152	-	-
Total	14 574	13 914	13 945

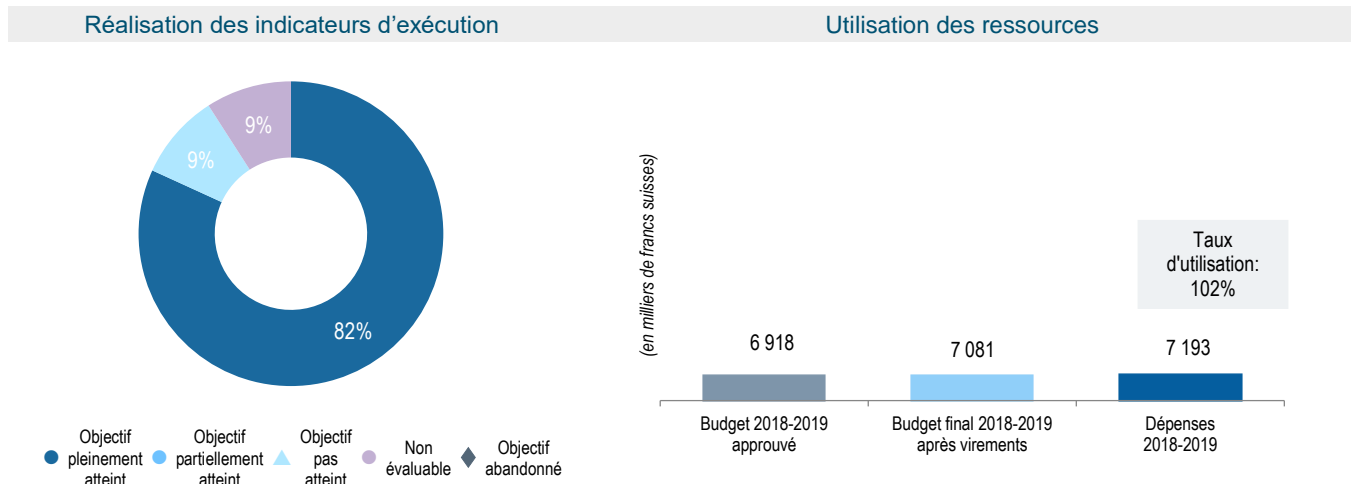
Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	8 100	7 439	7 743	104%
Autres dépenses	6 473	6 475	6 202	96%
Total	14 574	13 914	13 945	100%

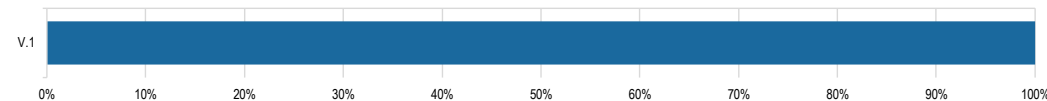
Objectif stratégique V : SOURCE DE REFERENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme



Vue d'ensemble de la performance par résultat

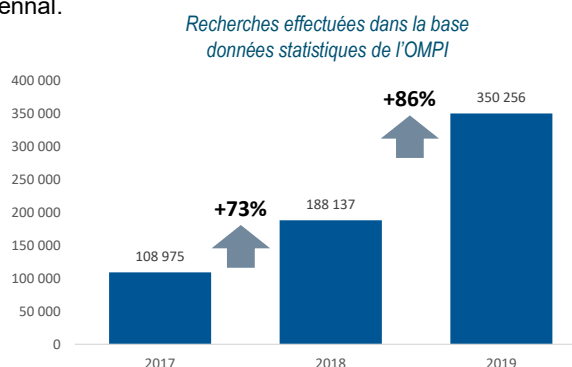
Résultat escompté V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle



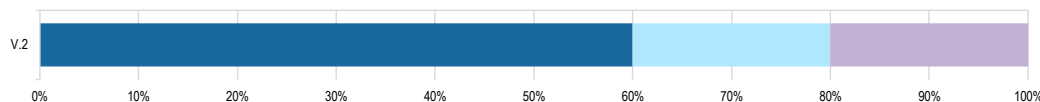
Programme contributeur : programme 16

Principales réalisations

La couverture de la base de données statistiques de propriété intellectuelle est passée de 132 offices en 2016-2017 à 136 offices. Le portefeuille d'indicateurs statistiques – disponible gratuitement via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle et analysé dans divers rapports statistiques – couvre l'utilisation des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels, des indications géographiques, des variétés végétales, des micro-organismes ainsi que certaines caractéristiques opérationnelles des offices de propriété intellectuelle. Le nombre de recherches et l'utilisation de la base de données ont considérablement augmenté tout au long de l'exercice biennal.



Résultat escompté V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration de politiques



Programme contributeur : programme 16

Principales réalisations

En partenariat avec l'Union internationale des éditeurs (UIE), une nouvelle enquête sur l'activité mondiale dans le secteur de l'édition a été menée à titre pilote. L'enquête a couvert les principaux segments du marché de l'édition et a permis de recueillir des données statistiques sur le nombre de titres publiés et les revenus générés par ce secteur. Pour la première édition de l'enquête, 35 associations nationales d'éditeurs et autorités chargées des droits d'auteur ont répondu, chiffre qui est passé à 53 pour la deuxième édition en 2019.

L'exercice biennal a vu la publication de deux rapports analytiques majeurs, à savoir l'*Indice mondial de l'innovation* – le classement, établi par l'OMPI, des résultats en matière d'innovation couvrant 129 économies – et le *Rapport semestriel sur la propriété intellectuelle dans le monde*, dont la dernière édition a mis l'accent sur la répartition géographique de l'innovation dans le monde. D'autres études économiques ont porté, entre autres, sur la répartition des revenus des professionnels de la création, sur l'innovation dans l'industrie minière et sur l'utilisation des dessins et modèles industriels en Asie du Sud-Est.



17k téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde dans les 5 mois suivant sa publication (+21% par rapport à 2017)

231k visites annuelles en moyenne en 2018-2019 du site Web consacré à l'Indice mondial de l'innovation (+7% par rapport à 2017)

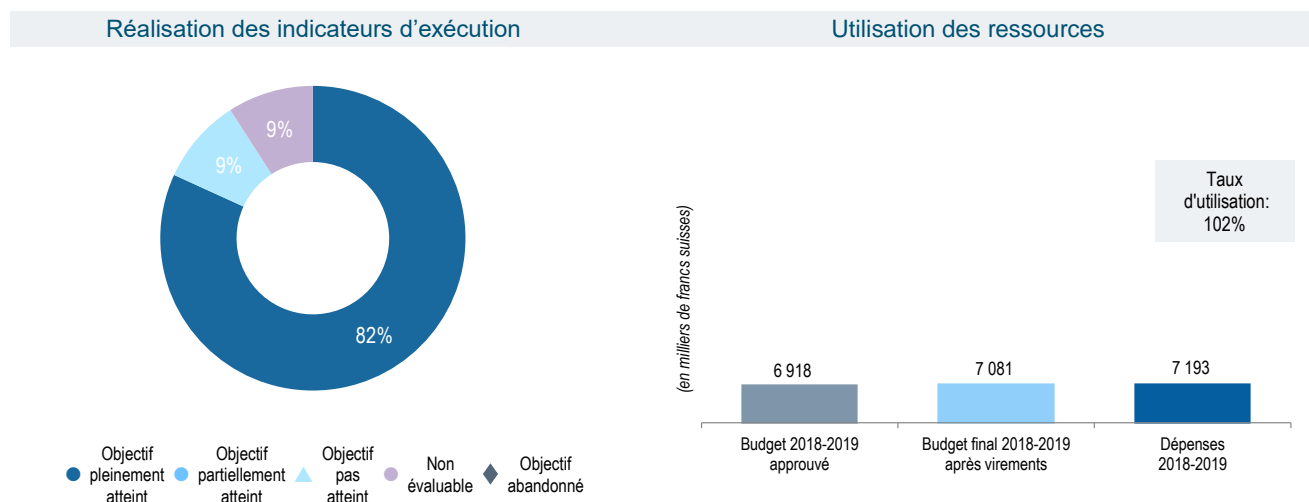


PROGRAMME 16 Économie et statistiques



Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program16.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Publication d'informations statistiques incomplètes (WIPI).	Le risque ne s'est pas concrétisé.	Les mesures d'atténuation, notamment l'affectation de ressources suffisantes au suivi des réponses aux enquêtes, se sont révélées très efficaces, ce qui a permis d'accroître la couverture statistique.	Les mesures d'atténuation efficaces ont permis d'obtenir des résultats positifs.
Les publications de l'OMPI contiennent des données statistiques incomplètes ou présentent des lacunes en termes d'analyse.	Le risque ne s'est pas concrétisé.	Consacrer des ressources suffisantes aux travaux de recherche et à l'examen par les pairs des projets d'études et de rapports s'est avéré efficace pour limiter le risque.	Les mesures d'atténuation efficaces ont permis d'obtenir des résultats positifs.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 659	2 878	2 970
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration de politiques	4 259	4 203	4 223
Total	6 918	7 081	7 193

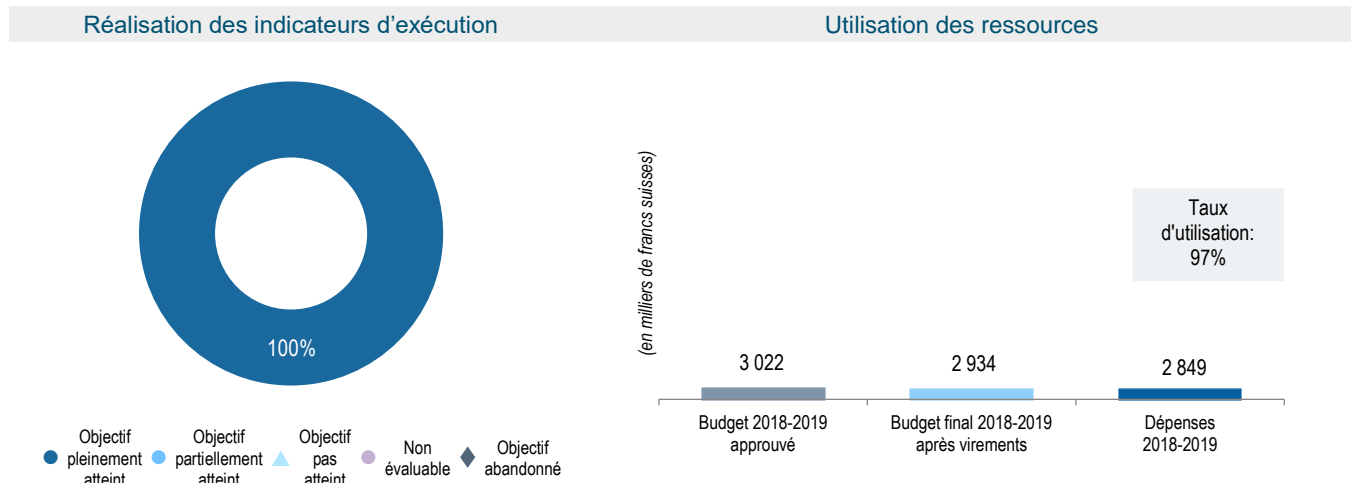
Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 748	5 794	6 037	104%
Autres dépenses	1 170	1 287	1 156	90%
Total	6 918	7 081	7 193	102%

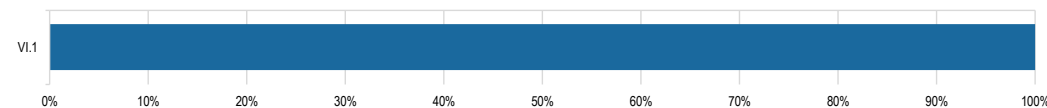
Objectif stratégique VI : COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme



Vue d'ensemble de la performance par résultat

Résultat escompté VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées s'agissant de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement



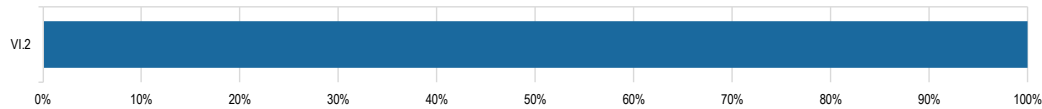
Programmes contributeurs : programmes 17 et 18

Principales réalisations

La conférence internationale sur le thème "Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle en commençant par la pointe de l'Afrique" a eu lieu en octobre 2018 en Afrique du Sud. Organisée conjointement par l'OMPI, la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle de l'Afrique du Sud, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation mondiale du commerce, la conférence a attiré plus de 400 participants issus de quelque 70 pays, a favorisé le dialogue politique et a servi de laboratoire d'idées pour promouvoir un système efficace et équilibré d'application des droits de propriété intellectuelle.

Afin de faire progresser le dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, les treizième et quatorzième sessions du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) ont servi aux États membres de cadre d'échange de données d'expérience et de pratiques nationales concernant les activités de sensibilisation et les campagnes stratégiques; les mécanismes institutionnels en matière de politiques et de systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle; l'assistance législative; et les activités de renforcement des capacités. À chaque session il y avait une trentaine de présentations d'experts et quatre tables rondes interactives, qui ont donné lieu à un dialogue constructif.

Résultat escompté VI.2 Coopération et coordinations systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle



Programmes contributeurs : programmes 17 et 18

Principales réalisations

La base de données WIPO ALERT a été lancée pour aider les organismes chargés de l'application de la loi dans les États membres à partager des informations avec le secteur de la publicité concernant les sites Web portant atteinte au droit d'auteur. En fin 2019, WIPO ALERT comptait trois contributeurs de données issus du secteur public et deux utilisateurs du secteur privé et était en discussion avancée avec plusieurs contributeurs et utilisateurs potentiels de la plateforme.

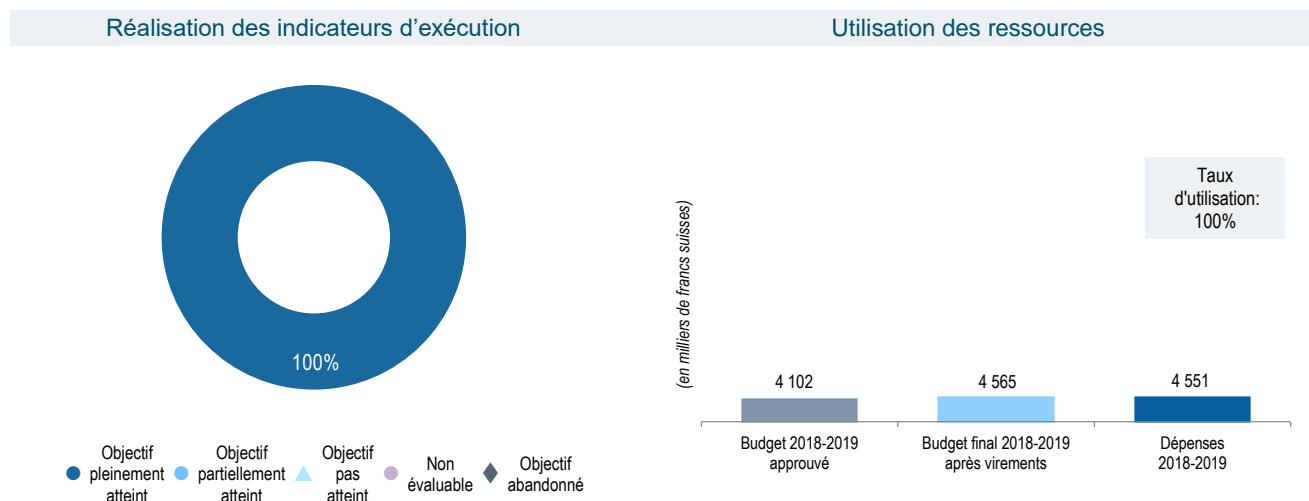


PROGRAMME 17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle



Chef de programme M. M. A. Getahun

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program17.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Absence d'accord entre les États membres s'agissant des activités de l'OMPI en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Le rôle de l'OMPI dans ce domaine pourrait alors être remis en question.	L'exposition au risque est restée stable au cours de l'exercice biennal.	Des mesures d'atténuation efficaces ont été mises en place grâce à des consultations régulières avec les États membres, destinées à permettre une convergence des vues de ces derniers concernant la pertinence de l'ACE, de ses activités et de son rôle en matière d'élaboration de politiques, ainsi que les activités connexes de renforcement des capacités. Toutes les activités étaient menées selon des normes rigoureuses, garantissant la qualité, la transparence, la neutralité et une approche équilibrée.	Le respect scrupuleux du plan d'atténuation a permis de recueillir l'adhésion des États membres, et ainsi, de réaliser dans une large mesure les objectifs du programme.

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Pays et parties prenantes se détournant de l'OMPI pour s'intéresser à d'autres organisations internationales ou régionales mettant en place des activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle.	L'exposition au risque est restée stable au cours de l'exercice biennal.	Comme mesure d'atténuation, les parties prenantes ont été encouragées à continuer de se tourner vers l'OMPI pour des activités liées à la promotion du respect de la propriété intellectuelle. L'accent a également été mis sur les activités axées autour de politiques dans le cadre desquelles l'OMPI pouvait assumer un rôle précis et tirer parti de partenariats, en recensant et en créant des synergies avec des rôles clairs et délimités entre les partenaires.	Le respect scrupuleux du plan d'atténuation a conduit à une coopération fructueuse, favorisant les échanges avec les partenaires et rappelant la pertinence de l'OMPI en tant qu'instance mondiale incontournable en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	319	446	447
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 519	1 820	1 844
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement	1 514	1 399	1 376
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	749	901	884
Total	4 102	4 565	4 551

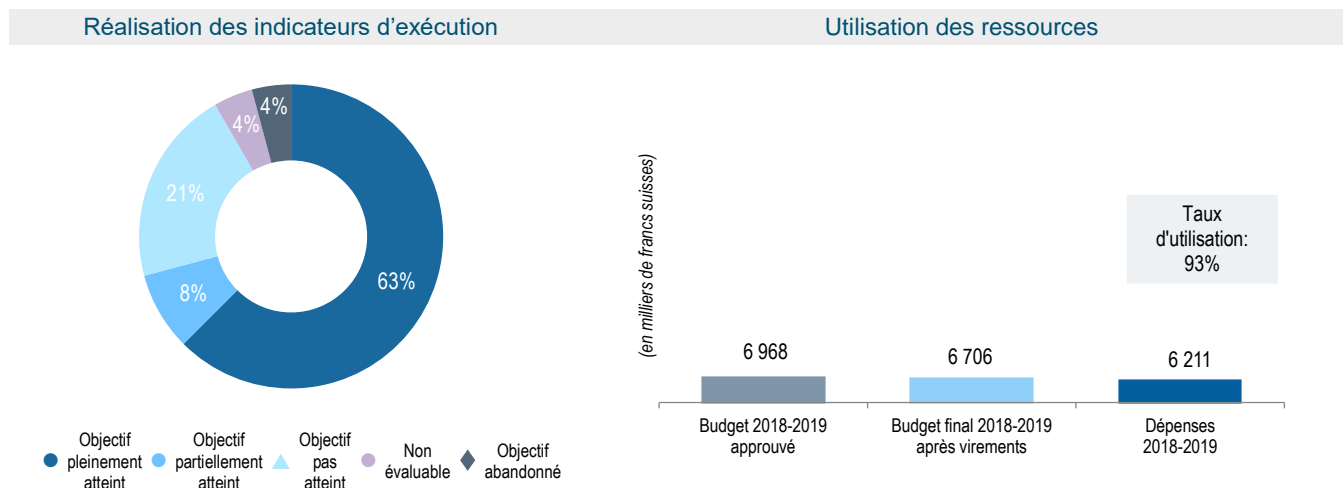
Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 261	3 697	3 713	100%
Autres dépenses	841	868	838	96%
Total	4 102	4 565	4 551	100%

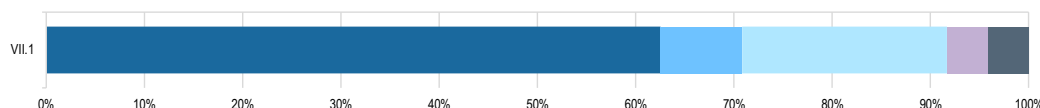
Objectif stratégique VII : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

Tableau de bord de l'exécution du programme



Vue d'ensemble de la performance par résultat

Résultat escompté VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux



Programmes contributeurs : programmes 3, 4, 18 et 20

Principales réalisations

WIPO GREEN – Le marché des technologies durables a adopté un nouveau [plan stratégique](#) couvrant la période 2019-2023. Vingt nouveaux partenaires ont rejoint l'organisation au cours de l'exercice biennal, parmi lesquels des multinationales, ce qui a porté le nombre total de partenaires à 102 en 2019. Les membres des pays couverts par le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI ont connu une augmentation de 78% par rapport à 2017.

Trois autres accords ont été conclus pour faciliter la collaboration visant à produire de l'eau potable en Indonésie à partir de la lumière du soleil et de l'air au moyen de réseaux de panneaux solaires, à améliorer l'accès à l'électricité dans les zones rurales du Cambodge grâce à des systèmes d'énergie solaire et à mieux filtrer les eaux grises en Indonésie.

WIPO Re:Search a obtenu 13 nouveaux membres, dont huit dans les pays en développement, ce qui représente une augmentation de 8% et 15% respectivement par rapport à la fin 2017.



Le 100^e partenaire a rejoint WIPO GREEN



+78% d'augmentation du nombre de membres de WIPO GREEN venant de pays couverts par le réseau de bureau extérieurs de l'OMPI

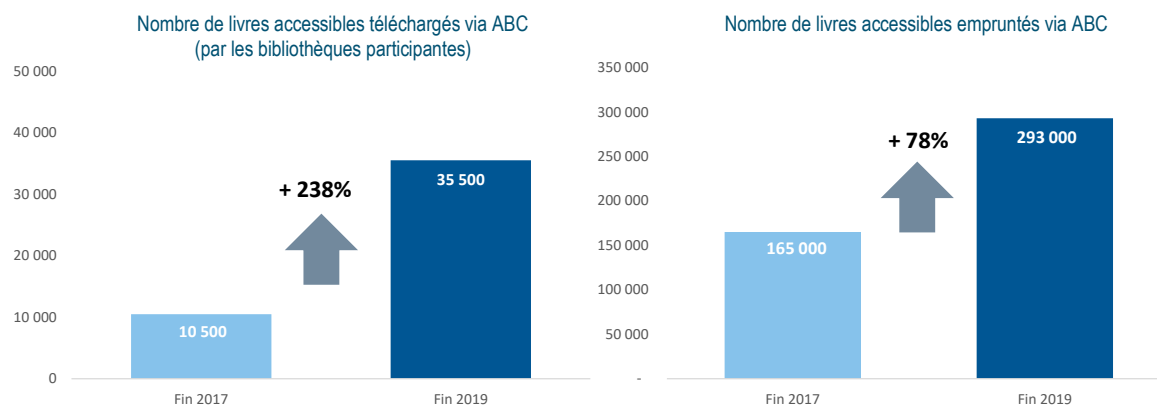


3 partenariats supplémentaires facilités

Quelque 34 nouvelles collaborations en matière de recherche et développement (R-D) ont été établies dans le cadre de WIPO Re:Search, dont 10 ont été classées comme "en cours" grâce à des étapes majeures passées en matière de développement de produits, dépassant de 70% l'objectif biennal. À la fin de 2019, les accords en cours représentaient 8% de l'ensemble des accords, contre 2% à la fin 2017.

L'Accessible Books Consortium (ABC) a obtenu de bons résultats :

- Le nombre de livres accessibles téléchargés via le Service mondial d'échange de livres de l'ABC (25 000 titres supplémentaires) par les bibliothèques pour aveugles participantes a augmenté de plus de 230%.
- Le nombre de livres accessibles prêtés par les bibliothèques participantes à leurs abonnés est passé de 165 000 à 293 000 titres en 2018-2019, soit une augmentation de 78%.



L'exercice biennal a également vu le centième signataire de la Charte ABC, marquant ainsi une étape importante. En signant la Charte de l'édition en format accessible de l'ABC, l'un des plus grands éditeurs au monde s'est engagé à rendre ses produits pleinement accessibles à tous types d'utilisateurs.

La coopération trilatérale avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est poursuivie aux septième et huitième symposiums techniques communs intitulés "Objectifs de développement durable : des technologies novatrices pour promouvoir vie saine et bien-être" et "Technologies médicales de pointe : perspectives et enjeux".

Perspectives

Intégrés dans l'objectif stratégique 2²⁴ de la stratégie WIPO GREEN, les projets d'accélération sont les principaux moyens permettant de nouer formellement des liens et des accords. Le projet d'accélération, lancé en Amérique latine en 2019, a été affecté par les événements survenus dans certains des pays participants, de sorte que l'objectif relatif aux accords formels n'a pas été atteint; les résultats sont attendus pour 2020-2021.

Le trafic sur le site Web et la base de données WIPO GREEN a connu une tendance à la hausse en 2019 grâce à un site Web actualisé, à la création régulière de contenus, à la communication par les divers canaux de l'OMPI et à de nouveaux outils de marketing. Une refonte complète de la plateforme WIPO GREEN, basée sur des objectifs commerciaux visant à renforcer cette tendance et à contribuer à une plus grande conversion des visiteurs du site Web en utilisateurs actifs de la base de données, sera mise en œuvre en 2020-2021.

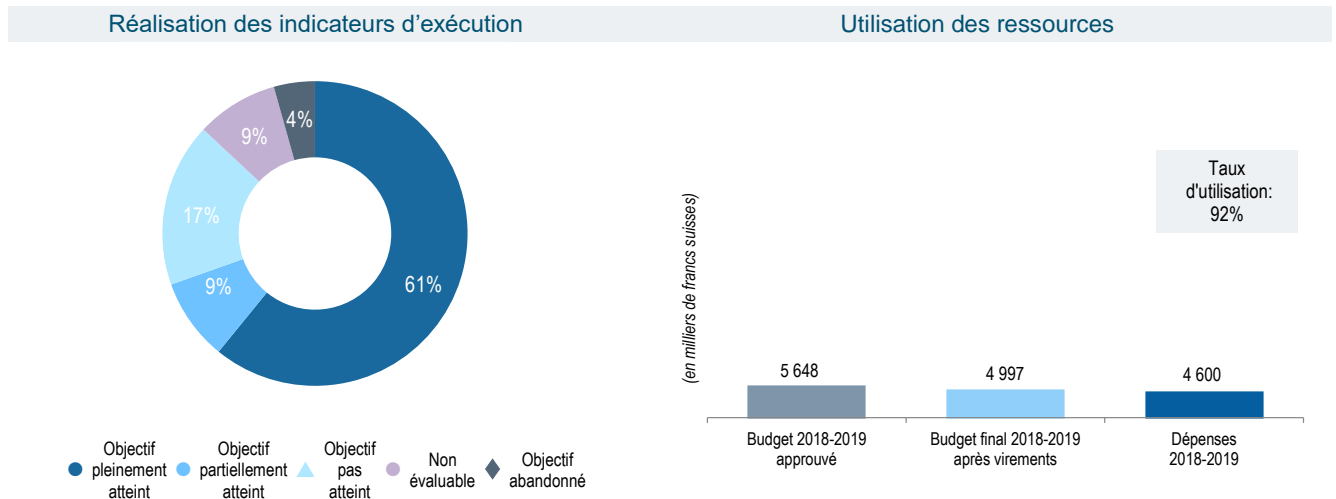
²⁴ Constituer une masse critique de partenaires, d'acteurs du marché, d'utilisateurs et de téléchargements de technologies grâce à une sensibilisation et un engagement ciblés.

PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX



Chef de programme M. M. A. Getahun

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program18.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
L'absence d'engagement de la part des membres ou des partenaires pour WIPO Re:Search et WIPO GREEN pourrait entraîner une pénurie d'entrées et d'accords de collaboration et par conséquent réduire la crédibilité de ces plateformes.	Le risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Le fait de maintenir une communication soutenue avec les partenaires existants et potentiels, combiné à une sensibilisation des médias, des publications et à des mises à jour du site Web, a contribué à atténuer efficacement le risque.	Étant donné que le risque a été contenu tout au long l'exercice biennal, aucune incidence négative n'a été constatée.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle E	386	322	298
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	10	10	8
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	27	141	142
VI.1 Progrès du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement de l'OMPI	566	476	443
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	192	159	147
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	4 260	3 725	3 410
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	206	163	153
Total	5 648	4 997	4 600

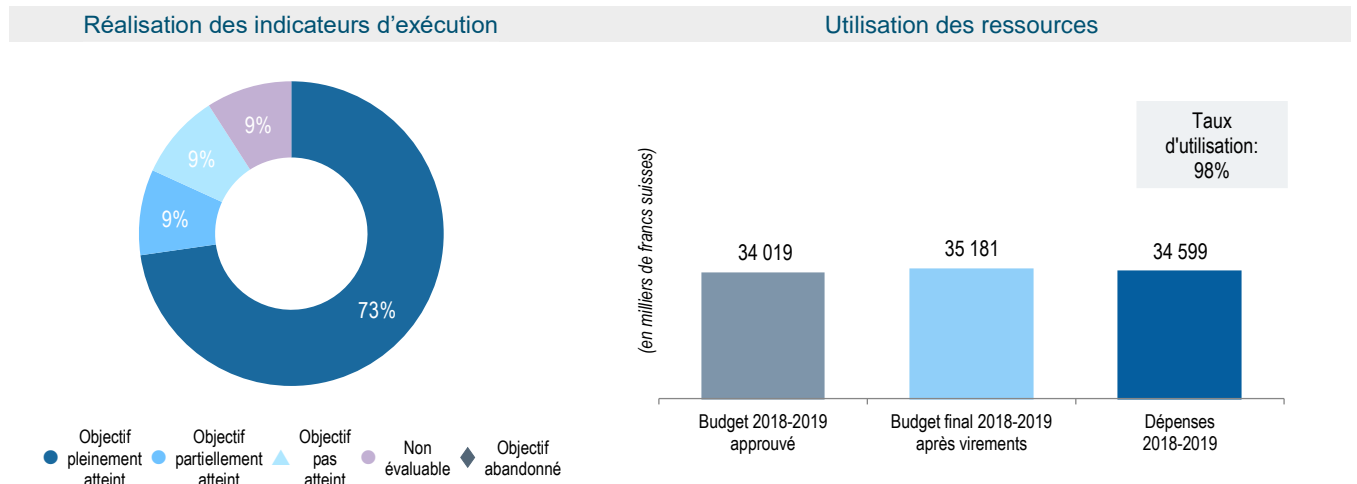
Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 860	4 107	3 812	93%
Autres dépenses	788	890	788	89%
Total	5 648	4 997	4 600	92%

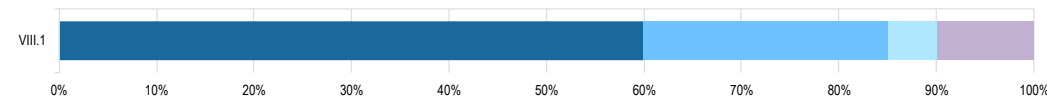
Objectif stratégique VIII : INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Tableau de bord de l'exécution du programme



Vue d'ensemble de la performance par résultat

Résultat escompté VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI



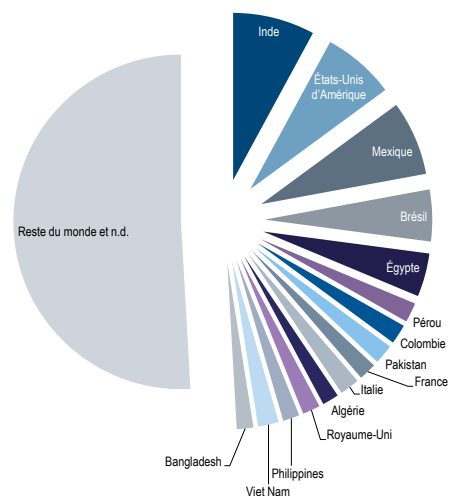
Programmes contributeurs : programmes 3, 19, 20 et 21

Principales réalisations

La couverture médiatique internationale a augmenté de près d'un tiers par rapport à l'exercice précédent, totalisant plus de 100 000 articles. Elle comprenait des mentions par les principales agences de presse, telles que Associated Press, Bloomberg et Reuters, des médias internationaux, ainsi que plusieurs médias régionaux et nationaux de premier plan. Le tout premier rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques et l'intelligence artificielle et l'Indice mondial de l'innovation ont bénéficié d'une couverture soutenue aux niveaux national et international.

La présence de l'OMPI sur Facebook a été modifiée au cours du second semestre de 2019, passant d'un objectif principalement axé sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle à un moyen de communication à l'échelle de l'organisation qui a permis de diffuser environ 4 millions de contenus au cours de l'exercice biennal. Suite à ce changement, une augmentation de 40% des impressions a été observée au quatrième trimestre de 2019 par rapport au quatrième trimestre de 2018. De nouveaux contenus, tels que des vidéos sur la "sélection de brevets" et une semaine pilote sur le thème de la propriété intellectuelle, ont attiré des visiteurs supplémentaires.

Répartition mondiale des abonnés à la page Facebook de l'OMPI



Les impressions annuelles sur Twitter ont dépassé la barre des 10 millions pour la première fois en 2019, et le nombre d'abonnés est passé de 48 300 à 84 000 au cours de l'exercice biennal – avec une augmentation notable de 33% du nombre d'abonnés au second semestre de 2019.

La Journée mondiale de la propriété intellectuelle a continué d'avoir de l'impact en tant que campagne de sensibilisation phare de l'OMPI. Les thèmes retenus chaque année (Innovation et créativité : les femmes, moteur du changement pour 2018, et Sport et propriété intellectuelle pour 2019) ont tiré parti des tendances des médias et ont exercé un fort attrait général, contribuant à susciter de l'intérêt pour les événements annoncés dans 136 pays en 2019, soit une augmentation de 10% par rapport à 2017.

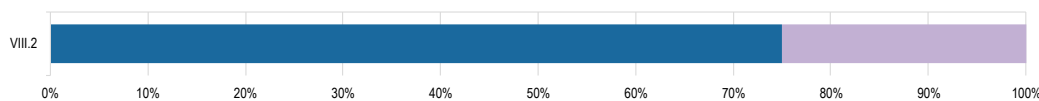
La portée du Magazine de l'OMPI a continué de croître, le nombre total d'abonnés atteignant 24 097 à la fin de l'exercice biennal. En outre, dans le but d'accroître l'accès au magazine, la traduction a été étendue à huit langues avant la fin de 2019, le japonais et le portugais étant ajoutés aux langues officielles pour appuyer les travaux des bureaux extérieurs.

Perspectives

Dans un contexte marqué par le respect de la vie privée, les fausses nouvelles et d'autres problèmes affectant les réseaux sociaux, la nature de l'engagement des utilisateurs de Twitter à l'égard du contenu est passée du partage (retweeting) à l'appréciation – ce qui s'est traduit par une augmentation de 100% de "J'aime" du contenu de l'OMPI au cours de l'exercice biennal. L'évolution et les tendances du paysage des médias sociaux continueront d'être suivies de près afin de répondre au mieux aux attentes et au comportement des utilisateurs.

Les travaux visant à réexaminer l'approche par laquelle l'OMPI évalue la satisfaction des clients ont constitué le principal objectif de l'exercice biennal 2018-2019 et ont jeté une base solide pour les autres initiatives d'évaluation. Sur cette base, le cadre de l'enquête de perception sera renforcé en 2020-2021 afin de s'assurer que l'OMPI ait une compréhension globale de ses relations avec les parties prenantes.

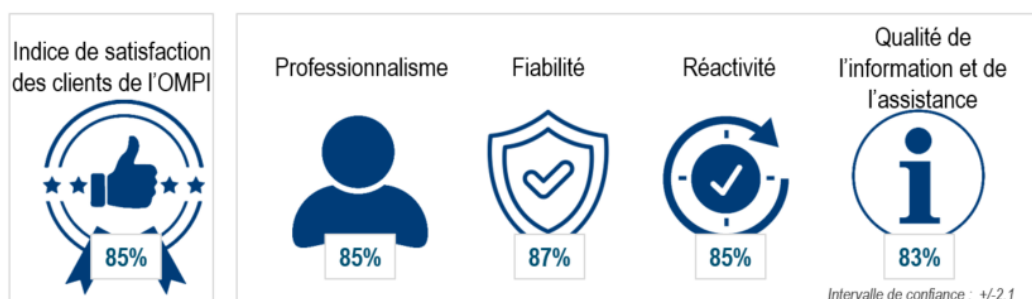
Résultat escompté VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande



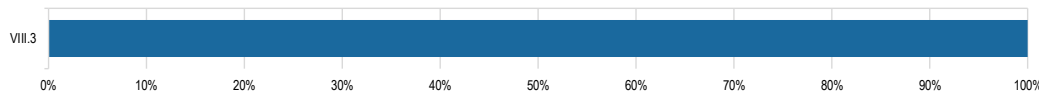
Programmes contributeurs : programmes 19 et 20

Principales réalisations

Le suivi et l'évaluation de la satisfaction des clients ont progressé de manière significative grâce à la normalisation des mesures prises pour évaluer la "satisfaction" à l'égard des services et des activités de l'OMPI, ce qui a permis pour la première fois de présenter les résultats sous la forme d'un indice de satisfaction des clients solide et cumulé. Toutes les enquêtes de l'OMPI sur la satisfaction des clients, qu'il s'agisse des services de propriété intellectuelle ou des programmes et événements de renforcement des capacités, s'appuieront à l'avenir sur les mêmes échelles de mesure et de compte rendu.



Résultat escompté VIII.3 Engagement réel auprès des États membres



Programme contributeur : programme 21

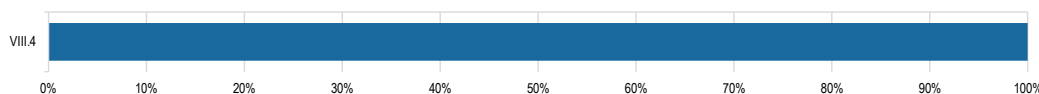
Principales réalisations

Le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI a continué de faire partie intégrante de l'Organisation et d'apporter les services et la coopération de l'OMPI au plus près des États membres, des parties prenantes et des partenaires, afin d'accroître efficacité et efficience dans l'exécution des programmes tout en répondant aux besoins et priorités précis des pays ou des régions qu'ils servent. En 2018-2019, les bureaux extérieurs ont concentré leurs efforts sur la promotion des systèmes d'enregistrement international, des plateformes et des systèmes des offices de propriété intellectuelle de l'OMPI, ainsi que sur le renforcement des relations avec diverses parties prenantes.

Conformément à la décision des États membres, l'OMPI a ouvert un nouveau bureau extérieur en Algérie en février 2019, ce qui constitue la première représentation de l'Organisation sur le continent africain. Le bureau a ouvert dans des locaux spécialement aménagés à cet effet et mis à disposition par le Gouvernement algérien. Cette étape importante est le résultat d'une coordination intense visant à garantir que le bureau respecte les normes des Nations Unies et de l'Organisation en matière de sûreté, de sécurité et d'efficacité opérationnelle.

Les assemblées générales de l'OMPI ont continué d'être reconnues comme un événement de grande envergure, avec plus de 90% de participants satisfaits tout au long de l'exercice biennal 2018-2019. Une augmentation de 30% du nombre de participants a été observée, avec la présence de plus de 200 États membres et d'organisations ayant le statut d'observateur.

Résultat escompté VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales

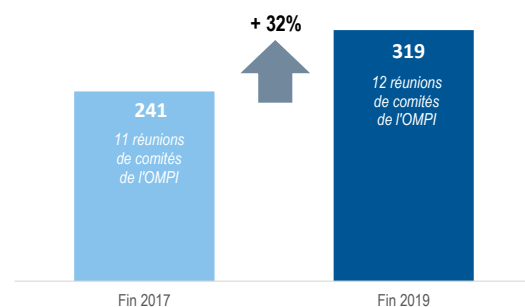


Programme contributeur : programme 20

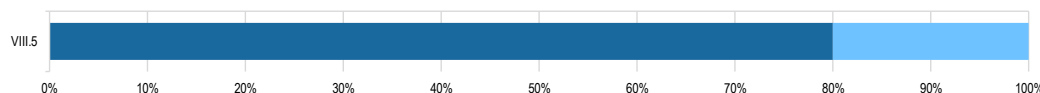
Principales réalisations

La consultation annuelle du Directeur général avec les ONG a été marquée par une nette augmentation du nombre d'ONG reconnues représentant des intérêts en matière de propriété intellectuelle dans toutes les régions géographiques de l'OMPI.

Les représentants de 319 ONG accréditées à titre permanent ont participé à 12 réunions de comités de l'OMPI en 2019, contre 241 ONG accréditées qui ont participé à 11 réunions en 2017.



Résultat escompté VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales



Programmes contributeurs : programmes 18, 20, 21 et 24

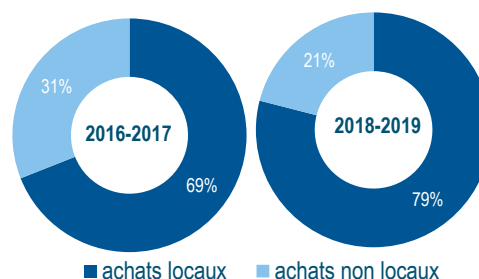
Principales réalisations

Des contributions et des informations essentielles en matière de propriété intellectuelle ont été intégrées dans de nombreux rapports et communiquées à bon nombre de publications afin de mieux faire connaître les produits et services de l'OMPI, en particulier ceux liés à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment : i) la présentation au Conseil des ADPIC de l'OMC sur l'assistance technique de l'OMPI; ii) la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI); iii) la contribution du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) au Forum politique de haut niveau des Nations Unies de 2019 – objectifs de développement durable n° 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser; et iv) le rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique.

La coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et institutions des Nations Unies a été renforcée, notamment avec : i) l'OMS et l'OMC dans le cadre de la coopération trilatérale sur les questions de santé publique; ii) l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) dans la mise en œuvre du protocole d'accord pour la promotion de l'innovation, le transfert et la diffusion des technologies vertes; iii) la CNUCED sur le commerce électronique dans le cadre de l'initiative "Commerce électronique pour tous"; et iv) le Comité technique 279 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur la gestion de l'innovation.

L'OMPI a continué de soutenir, en tant qu'observateur, les travaux du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des objectifs de développement durable et de la Commission de statistique.

Le ratio entre les produits et services d'origine locale et le montant total des achats destinés aux activités de développement a atteint le seuil ciblé de 70% chaque année. Pour l'exercice biennal, une augmentation moyenne globale de 10% a été observée par rapport à 2016-2017.



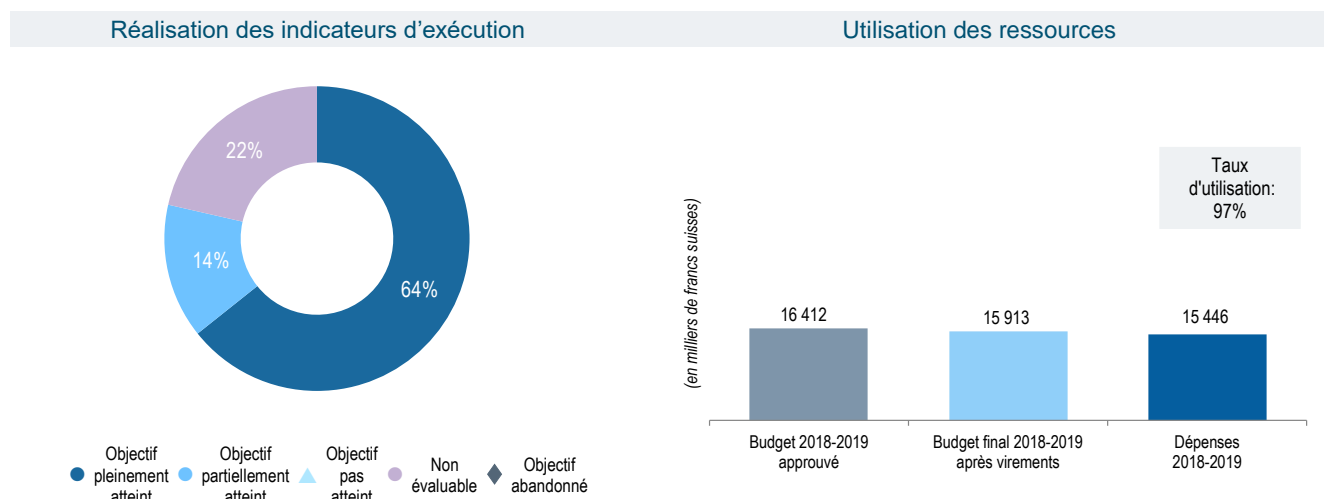
Perspectives

L'objectif concernant les achats dans le cadre de la coopération avec les Nations Unies n'a pas été atteint, en partie parce que le mandat de l'OMPI, et par conséquent l'achat de technologies de pointe et de services informatiques connexes, diffère de plus en plus du mandat des autres organisations des Nations Unies. Des efforts ciblés visant à renforcer la coopération avec les Nations Unies seront davantage examinés.

PROGRAMME 19 Communications

Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program19.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Les atteintes à la réputation dues à une publicité négative et à d'autres évaluations négatives de la part des principales parties prenantes peuvent nuire considérablement à la crédibilité de l'Organisation et l'image de marque de l'OMPI et pourraient affecter négativement les activités et le moral du personnel.	Le risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Les mesures d'atténuation efficaces comprenaient : i) la transparence dans la divulgation des informations au public; ii) la communication proactive d'informations; iii) la sensibilisation des médias; et iv) la disponibilité à répondre aux demandes de renseignements. Un suivi continu de la couverture de la presse et des médias sociaux, ainsi qu'une évaluation périodique des perceptions des principales parties prenantes, afin de permettre des réactions et des interventions appropriées, le cas échéant, ont également été entrepris.	Les mesures de sensibilisation et d'atténuation ont contribué à maintenir la réputation positive de l'OMPI et à accroître la notoriété de l'organisation.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	10 693	10 516	10 386
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	5 719	5 397	5 059
Total	16 412	15 913	15 446

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

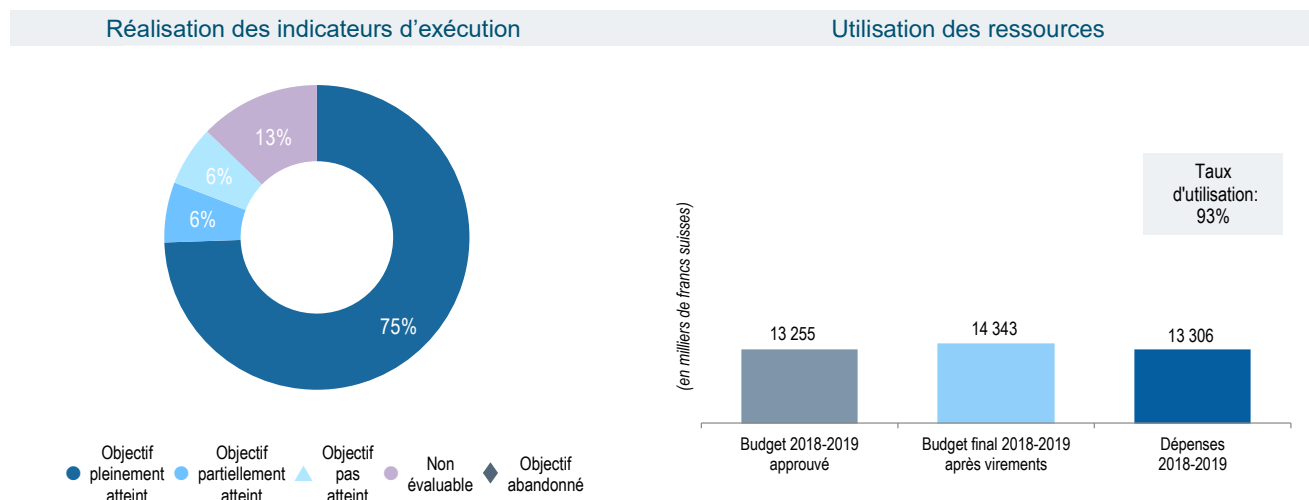
Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	13 923	12 822	12 684	99%
Autres dépenses	2 489	3 090	2 762	89%
Total	16 412	15 913	15 446	97%

PROGRAMME 20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs



Chef de programme Le Directeur général
M. M. A. Getahun
M. Y. Takagi
Mme B. Wang

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program20.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Décisions et mesures prises dans le cadre des processus intergouvernementaux ayant une incidence négative sur le système international de propriété intellectuelle.	Le risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	La participation active de l'OMPI aux principaux processus intergouvernementaux et son réseau de contacts au sein des différents secrétariats des organisations intergouvernementales ont permis d'atténuer efficacement le risque.	Les mesures d'atténuation efficaces ont permis d'obtenir des résultats positifs.
L'éloignement géographique des bureaux extérieurs par rapport au siège pourrait entraîner une fragmentation en matière de coordination et de communication.	Le risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Le plan d'atténuation visant à maintenir une coopération étroite, constante et structurée a permis d'atténuer le risque et de faire en sorte que les travaux des bureaux extérieurs soient pleinement intégrés dans le tableau des résultats et le fonctionnement quotidien de l'Organisation.	Les mesures d'atténuation efficaces ont permis d'obtenir des résultats positifs.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 022	1 320	1 188
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	471	379	357
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	611	443	420
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	293	487	436
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	-	81	71
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	-	30	29
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 070	2 750	2 090
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	451	355	334
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	53	40	38
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissance et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	615	563	521
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	1 283	1 256	1 158
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	1 409	1 393	1 342
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	786	1 172	1 314
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	4 190	4 074	4 009
Total	13 255	14 343	13 306

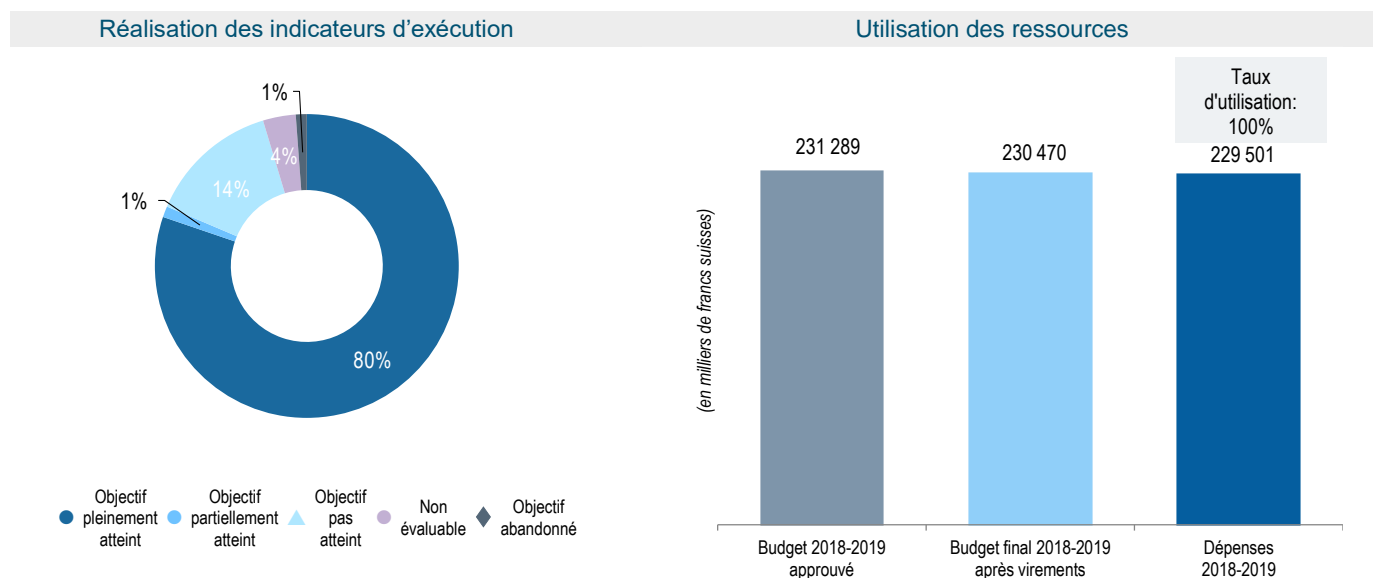
Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	9 561	10 137	9 860	97%
Autres dépenses	3 693	4 206	3 446	82%
Total	13 255	14 343	13 306	93%

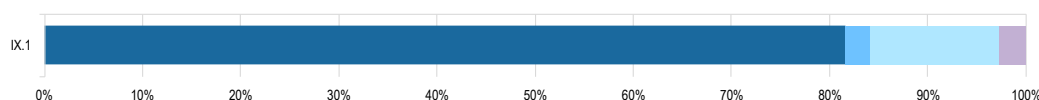
Objectif stratégique IX : STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE

Tableau de bord de l'exécution du programme



Vue d'ensemble de la performance par résultat

Résultat escompté IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes



Programmes contributeurs : programmes 21, 22, 23, 24, 25, 27 et 28

Principales réalisations

Suite à l'évaluation réussie du projet pilote en 2018, le service de transfert des taxes du PCT a été étendu à 43²⁵ entités participantes en 2019, ce qui a entraîné une réduction de 70%²⁶ du nombre de demandes reçues par rapport à 2017, et a réduit l'exposition au risque de change de l'OMPI.



43 entités participantes

70% de réduction du nombre de réclamations

Afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs des systèmes d'enregistrement international et des services de paiement des taxes de l'OMPI, le portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI a été lancé au troisième trimestre 2019. Parmi les réalisations de l'exercice biennal 2018-2019 figurent la migration des comptes courants vers le nouveau portail et la mise en place de la nouvelle plateforme ePay. Les rapports sur la répartition des systèmes de Madrid et de La Haye ont été transférés sur le nouveau portail en tant que source centralisée et facilement accessible d'informations historiques pour les États membres.

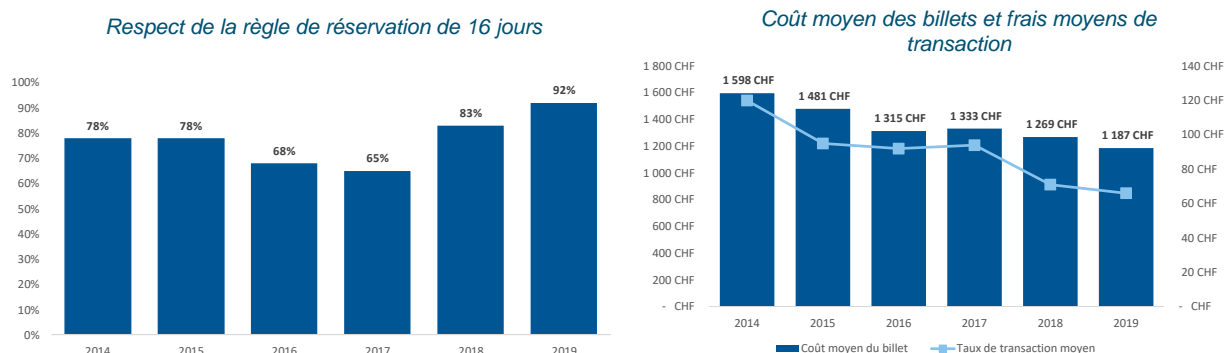
²⁵ Nombre d'entités s'étant inscrites pour participer au mécanisme de compensation.

²⁶ D'après la règle 16.1.e) du règlement d'exécution du PCT.

L'appui aux clients via la ligne d'information financière a été renforcé grâce à des heures d'ouverture élargies afin d'assurer une meilleure couverture horaire pour un service à la clientèle amélioré en ce qui concerne les demandes liées aux finances.

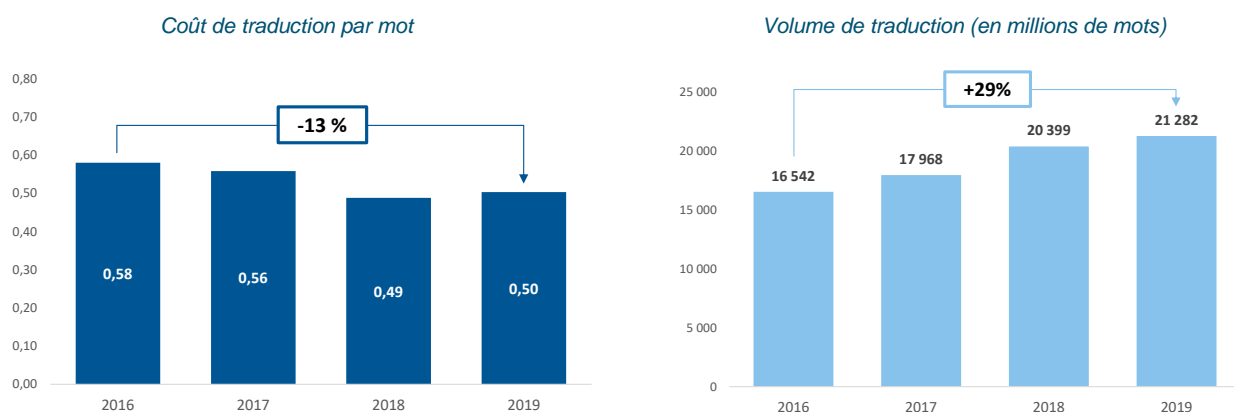
Les initiatives en matière d'achats ont continué de permettre à l'OMPI de réaliser des économies sur les achats de produits et de services, ce qui s'est traduit par des économies globales de près de 11 millions de francs suisses pour l'exercice biennal.

Le nouveau système de gestion des voyages et des réunions (TAM) a été lancé en septembre 2019, complétant ainsi le portefeuille AIMS de projets. Le respect de la règle de réservation de 16 jours a connu une augmentation de 27 points de pourcentage en 2019 par rapport à 2017, ce qui a eu une incidence positive sur le prix moyen des billets. Les frais de transaction moyens ont également diminué, malgré une augmentation des frais du PNUD observée à la fin de 2019.



La gestion des services de conférence de l'OMPI a continué d'évoluer, saisissant les opportunités de la transformation numérique pour réaliser des gains d'efficacité et améliorer l'expérience des clients. Un projet pilote d'un an a été lancé afin de tirer parti des technologies de l'intelligence artificielle pour remplacer les comptes rendus in extenso des réunions par des transcriptions entièrement automatisées (à l'aide de WIPO S2T) complétées par des traductions entièrement automatisées (à l'aide de WIPO Translate). Le nouveau système audiovisuel de diffusion sur le Web et de vidéos à la demande indexé numériquement (l'un des premiers résultats du projet de plateforme intégrée pour les services de conférence) a permis aux utilisateurs de naviguer par conférencier ou par point de l'ordre du jour, d'accéder directement aux documents à l'examen (dans toutes les versions linguistiques) et de partager des clips vidéo par courrier électronique ou sur les médias sociaux. Ce nouveau système a permis pour la première fois d'accéder à des enregistrements vidéo de conférence dans les six langues d'interprétation. Les économies réalisées sur les comptes rendus in extenso ont été estimées à quelque 171 000 francs suisses pour la vingt-quatrième session du CDIP et la trente et unième session du SCP.

Les économies réalisées sur les coûts de traduction ont été obtenues grâce à la renégociation des contrats de traduction externalisés et à l'utilisation accrue des outils de traduction et de terminologie assistés par ordinateur (TAO) et de WIPO Translate. Il en est résulté une diminution du coût de traduction par mot de 0,58 franc suisse en 2016 à 0,50 franc suisse par mot à la fin de 2019, soit une baisse de 13%.



Les activités d'impression ont été fusionnées au sein d'une seule imprimerie, dont la conception a été revue. La rationalisation des processus et la création d'une équipe polyvalente ont permis de réaliser des économies de plus de 800 000 francs suisses au cours de l'exercice biennal et de réduire de 19% le coût moyen par page imprimée.

Perspectives

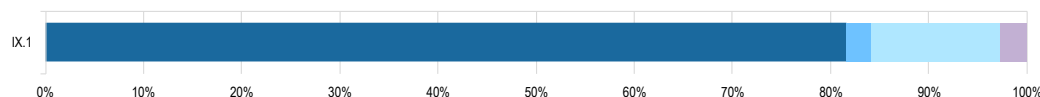
La publication des rapports de clôture mensuels dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois est devenue plus difficile durant l'exercice biennal 2018-2019 en raison du travail supplémentaire lié aux portefeuilles d'investissement de l'OMPI. Des délais plus réalistes tenant compte de la charge de travail plus complexe liée à l'établissement des rapports de clôture seront étudiés durant l'exercice biennal 2020-2021.

Les intervalles inhabituellement courts entre les différentes sessions des comités ont mis la pression sur la chaîne de préparation des documents, rendant le calendrier de publication intenable. En particulier, le calendrier très avancé des vingt-neuvième et trentième sessions du PBC en 2019 a fortement affecté la publication des documents. Dans d'autres cas, la préparation de certains documents a pris plus de temps en raison des contributions et des analyses intersessions nécessaires, notamment en ce qui concerne la diffusion des questionnaires d'enquête et la compilation des résultats. Les efforts de collaboration avec les secrétariats des comités se poursuivront afin d'améliorer la disponibilité des documents de réunion en temps utile.

À mesure que les modèles de fourniture de services d'infrastructure et d'applications informatiques évolueront avec la mise en place de la première politique de l'OMPI relative au nuage, de nouvelles exigences en matière de processus et d'outils opérationnels normalisés pour la fourniture et le suivi des services verront le jour. Ces capacités améliorées seront développées plus avant au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

En raison principalement de la complexité accrue et des niveaux plus sophistiqués des attaques par hameçonnage simulées durant l'exercice biennal 2018-2019, il a été observé une diminution de 11 points de pourcentage des attaques signalées. Le nombre d'employés victimes²⁷ d'attaques par hameçonnage a diminué de 8%, tandis que 57% d'entre eux ont ignoré le courriel ou l'ont seulement ouvert. L'utilisation de campagnes de simulation d'attaques par hameçonnage restera une priorité pour l'OMPI afin de renforcer la sensibilisation aux menaces potentielles pesant sur la sécurité.

Résultat escompté IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets



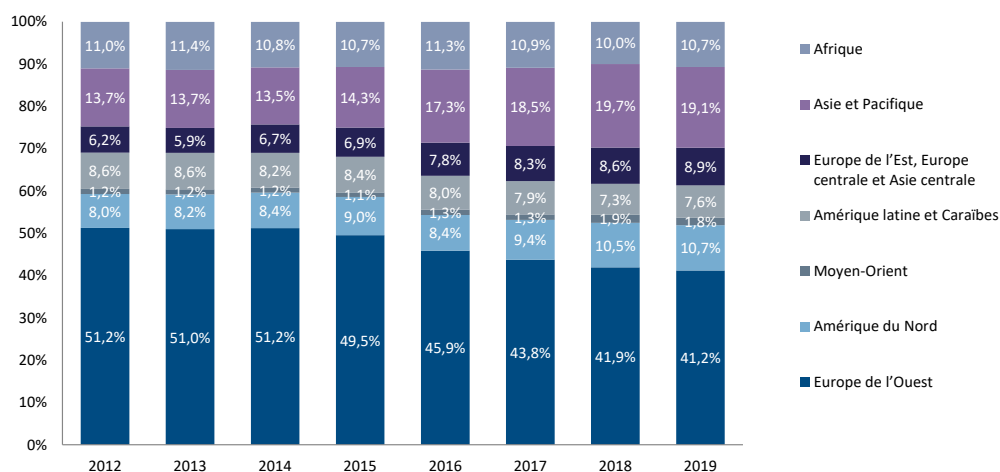
Programmes contributeurs : programmes 21, 22 et 23

Principales réalisations

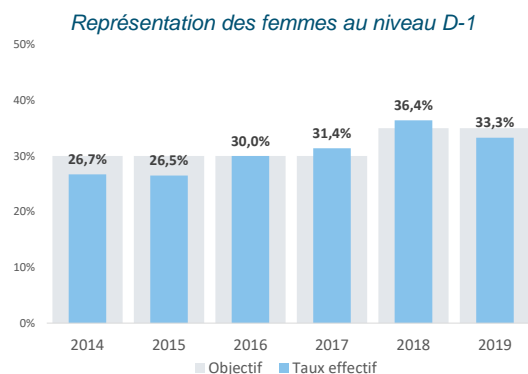
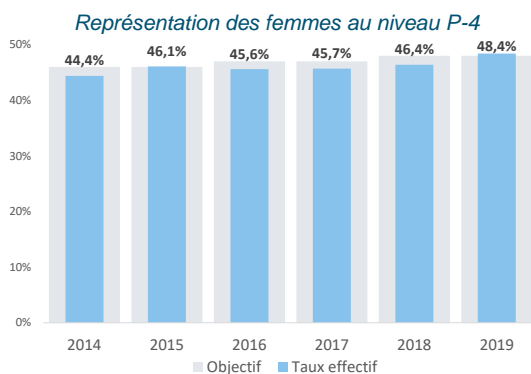
Grâce, en partie, à l'initiative relative à la désignation de coordinateurs, la diversité géographique du personnel de l'OMPI durant l'exercice biennal 2018-2019 s'est caractérisée par une augmentation du nombre d'États membres représentés, atteignant le chiffre record de 123. La proportion de membres du personnel originaires de la région Asie-Pacifique, d'Europe orientale et centrale et d'Asie centrale, ainsi que d'Amérique du Nord, a légèrement augmenté par rapport à 2017, tandis que le pourcentage de membres du personnel originaires d'Europe occidentale a continué de diminuer.

²⁷ Afin d'obtenir une représentation plus exacte du niveau de risque de l'Organisation, les définitions des réponses aux simulations de hameçonnage ont été revues en 2018-2019, de sorte que la comparabilité avec les données précédentes n'était plus possible. Selon ces définitions, les fonctionnaires qui sont victimes d'une simulation de hameçonnage sont ceux qui ont cliqué sur une pièce jointe ou ont ouvert une pièce jointe dans un email de simulation.

Diversité géographique du personnel de l'OMPI (Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur) par région



S'agissant de son engagement à atteindre la parité hommes-femmes à tous les échelons du personnel, l'OMPI a atteint l'objectif fixé pour le niveau P-4. L'objectif fixé pour le niveau D-1 avait été dépassé en 2018, mais a connu une légère baisse en 2019.



Pour ce qui est d'ancrer davantage une culture axée sur les résultats et de renforcer le cycle de performance de l'OMPI, les processus de gestion axée sur les résultats ont continué d'être améliorés, notamment grâce à : i) la mise en place de séances d'information systématiques sur la gestion axée sur les résultats de l'OMPI à l'intention de tous les nouveaux membres de la haute direction (P-5 et au-dessus); ii) une amélioration du suivi de la performance et des résultats²⁸; et iii) l'utilisation d'analyses renforcées de la mise en œuvre des programmes de travail afin d'éclairer la prise de décision. En outre, des améliorations significatives ont été apportées à la gestion des projets. Il convient de noter en particulier que l'exercice biennal 2018-2019 a été marqué par la définition d'un cadre de gouvernance de la gestion des projets et l'amélioration de la méthodologie de gestion des projets pour le portefeuille de projets du Plan-cadre d'équipement (PCE). L'exercice biennal a également continué à être placé sous le signe d'une formation complète à la gestion de projet entièrement liée au cadre de résultats de l'OMPI et de la poursuite de l'intégration de la planification de projet dans le cycle de performance de l'OMPI.



Le bien-être du personnel et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont restés au cœur des nouvelles initiatives. La nouvelle Politique en matière de gestion et d'aménagement du temps de travail a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2019, avec l'appui d'un nouveau système informatique de gestion du temps et des absences. En outre, un programme pilote de deux ans sur la proposition de services de garde pour les enfants d'âge préscolaire a été lancé avec une crèche située près du site de l'OMPI à Genève. En ce qui concerne le perfectionnement du personnel, un programme pilote de mentorat a été lancé, qui consiste à trouver des mentors au sein de l'Organisation pour aider et guider les collègues dans leur perfectionnement professionnel personnel.

²⁸ Voir l'évaluation des outils et méthodes en vigueur de l'OMPI pour mesurer l'incidence, l'efficacité et le bon fonctionnement de ses activités d'assistance technique (CDIP/22/10).

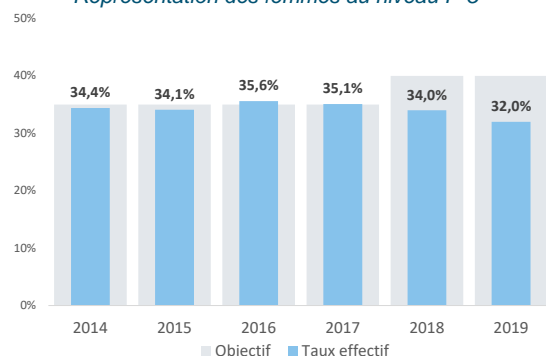
En 2019, deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) 2.0, l'OMPI a atteint ou dépassé les exigences pour 41% des indicateurs du programme ONU-SWAP, ce qui représente une amélioration de 17 points de pourcentage par rapport à 2018. Les indicateurs du programme ONU-SWAP en ce qui concerne l'évaluation et l'audit ont été évalués comme "dépassant les exigences" et cinq indicateurs relatifs à la politique, aux postes à responsabilité, à la gestion des performances tenant compte des questions de genre, à l'architecture de genre et à la culture d'organisation ont été évalués comme "satisfaisant aux exigences".



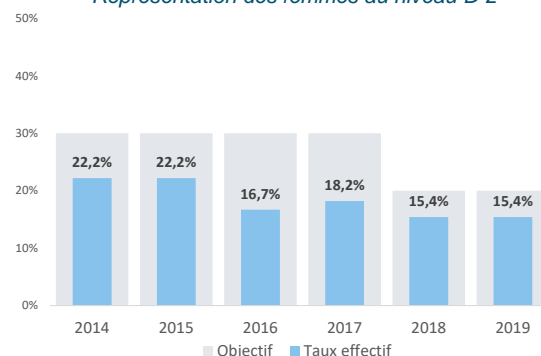
Perspectives

L'OMPI continuera de travailler pour atteindre les objectifs de parité hommes-femmes fixés pour l'exercice biennal 2020-2021. Pour combler les écarts de parité qui subsistent aux niveaux D-2 et P-5, la liste de réserve féminine pour les postes de hauts fonctionnaires créée en 2019 sera utilisée pour encourager les candidates potentielles à faire savoir qu'elles sont intéressées par des postes de haut niveau (P-5 et au-delà).

Représentation des femmes au niveau P-5

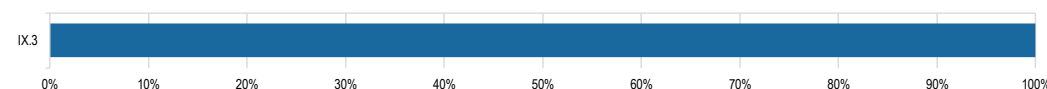


Représentation des femmes au niveau D-2



En dépit des bons résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme ONU-SWAP, le pourcentage d'unités opérationnelles de l'OMPI qui appliquent le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans leur programme de travail annuel n'a pas atteint l'objectif visé. Une approche plus ciblée sera privilégiée en 2020-2021 afin de renforcer l'application du système de classement des activités par degré de contribution.

Résultat escompté IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel



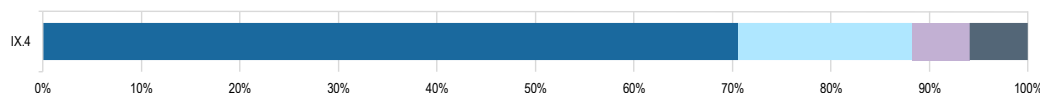
Programmes contributeurs : programmes 21 et 22

Principales réalisations

Une vue d'ensemble des mécanismes de gouvernance et de responsabilité de l'OMPI a été fournie à travers le dispositif d'application du principe de responsabilité révisé et des niveaux de risque acceptables pour chaque élément de la responsabilité ont été indiqués dans une déclaration révisée relative au risque accepté, dont les États membres ont pris note. Une attention particulière a été accordée à la gestion des risques de fraude grâce à un programme de prévention de la fraude complété par une évaluation des risques de fraude impliquant 100 membres du personnel interfonctionnel, un cours d'apprentissage à distance sur la fraude suivi par plus de 800 membres du personnel et la publication d'une politique révisée de prévention de la fraude.

L'exercice biennal a enregistré une augmentation de 10% dans le domaine de la connaissance du personnel de l'OMPI aux principes et politiques de l'OMPI dans le domaine éthique, passant de 86% en 2016-2017 à 96% en 2018-2019.

Résultat escompté IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens

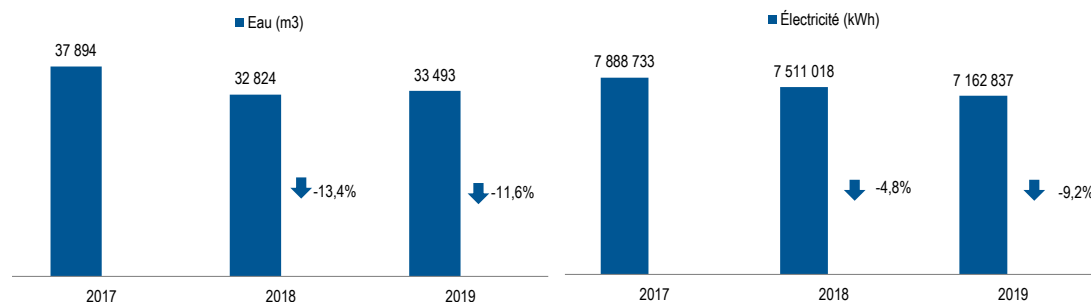


Programmes contributeurs : programmes 24 et 28

Principales réalisations

L'engagement de l'OMPI en matière de neutralité carbone et les principales réalisations accomplies entre 2014 et 2018 ont été soulignés dans la brochure intitulée [Responsabilité environnementale sur le site de l'OMPI](#). Ces réalisations comprennent une réduction de 6% des émissions de gaz à effet de serre, une réduction de 84 000 m³ de la consommation d'eau (l'équivalent de 28 piscines olympiques), des économies d'électricité de 2 199 451 kWh en 4 ans (l'équivalent de 109 voyages autour du monde avec une voiture électrique) et une réduction de 94% des tasses à café à usage unique en un an.

En 2018 et 2019, de nouvelles baisses de la consommation d'eau et d'électricité ont été observées.



Note : Les variations de pourcentage pour les deux années sont indiquées par rapport à 2017.

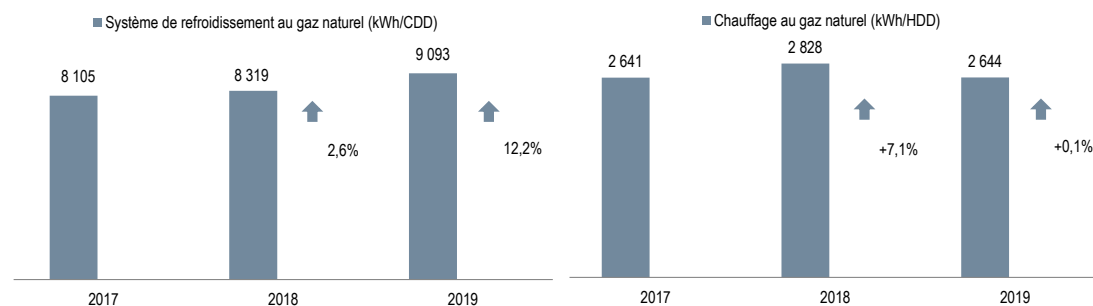
Répondant à l'environnement en constante évolution des cybermenaces, l'OMPI a poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre de stratégies en matière d'assurance de l'information. La mise en œuvre globale des stratégies pluriannuelles d'assurance de l'information était achevée à 84% à la fin de 2019 et ces stratégies se sont concentrées sur le développement d'une culture axée sur la sécurité, l'adoption d'une approche de gestion des risques centrée sur les activités, la limitation de l'exposition et la garantie d'une conformité continue, la protection des actifs d'information sensibles de l'OMPI et le renforcement de la connaissance de la situation et des capacités de réaction.

Un centre opérationnel pour la sécurité de l'information fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 a été mis en place pour surveiller, détecter et réagir en permanence aux menaces et aux événements liés à la sécurité de l'information, réduisant ainsi l'impact d'un incident de sécurité de l'information sur les actifs d'information de l'OMPI. La certification ISO/IEC 27001 a été retenue pour la sixième année consécutive. Le champ d'application de la certification a été étendu pour inclure les processus financiers et les systèmes et processus informatiques du Service de coordination de la sûreté et de la sécurité.

Le contexte mondial de la sûreté et de la sécurité est demeuré complexe, mais globalement stable dans les pays où l'OMPI était présente en 2018-2019. Un service international pour la sécurité des voyages a été mis en place afin de suivre en permanence les événements dans le domaine de la sécurité à l'échelle mondiale et d'apporter un appui en ce qui concerne les voyages du personnel ou les conférences et événements extérieurs. La mise en œuvre globale du plan stratégique en matière de sécurité a été réalisée à 55% à la fin de l'exercice biennal.

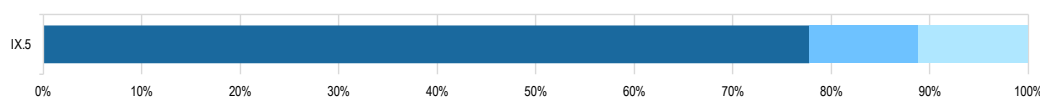
Perspectives

La consommation d'énergie liée à la ventilation et à la climatisation a augmenté au siège de l'OMPI au cours de l'exercice biennal en raison d'hivers plus chauds et de variations de température plus prononcées tout au long de l'année. Ces changements ont créé de nouveaux défis qui seront relevés dans le cadre de futurs projets d'investissement.



Note : Les variations de pourcentage pour les deux années sont indiquées par rapport à 2017.

Résultat escompté IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace



Programmes contributeurs : programmes 22 et 26

Principales réalisations

L'Assemblée générale de l'OMPI, à sa cinquante-huitième session en 2018, a approuvé la Charte révisée de la supervision interne. Les principales révisions visaient à : i) refléter les changements récents des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne; ii) refléter les amendements du Statut et du Règlement du personnel de l'OMPI; iii) clarifier certaines dispositions ayant donné lieu à différentes interprétations dans la pratique; et iv) rendre la Charte conforme au mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS).

Le vérificateur externe des comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers annuels pour 2018 et 2019 et a noté la grande qualité de l'analyse financière et des états financiers²⁹. En outre, le vérificateur externe des comptes a procédé à un premier examen de l'approche de l'OMPI en matière de détection et de prévention des actes de fraude et a noté des aspects positifs, qui distinguent l'OMPI des autres institutions spécialisées des Nations Unies. Le vérificateur externe a également reconnu le haut niveau de maturité de l'OMPI en ce qui concerne les risques de fraude, grâce à l'engagement de l'OMPI à assurer des examens complets et systématiques afin de recenser les domaines de vulnérabilité et d'assurer des contrôles pertinents alignés sur ces risques.



Dans l'exercice de sa fonction de contrôle, l'OCIS a examiné les plans de travail annuels de la Division de la supervision interne (DSI) et suivi les progrès de leur mise en œuvre; il a examiné les rapports financiers, a été informé de l'état de la gestion des risques et des contrôles internes; a échangé des informations avec le vérificateur externe des comptes sur sa stratégie d'audit et les plans de travail proposés et a examiné et suivi la mise en œuvre du plan de travail du Bureau de la déontologie de l'OMPI; enfin, l'OCIS a apporté sa contribution au jury de sélection pour la sélection de deux nouveaux membres.

Perspectives

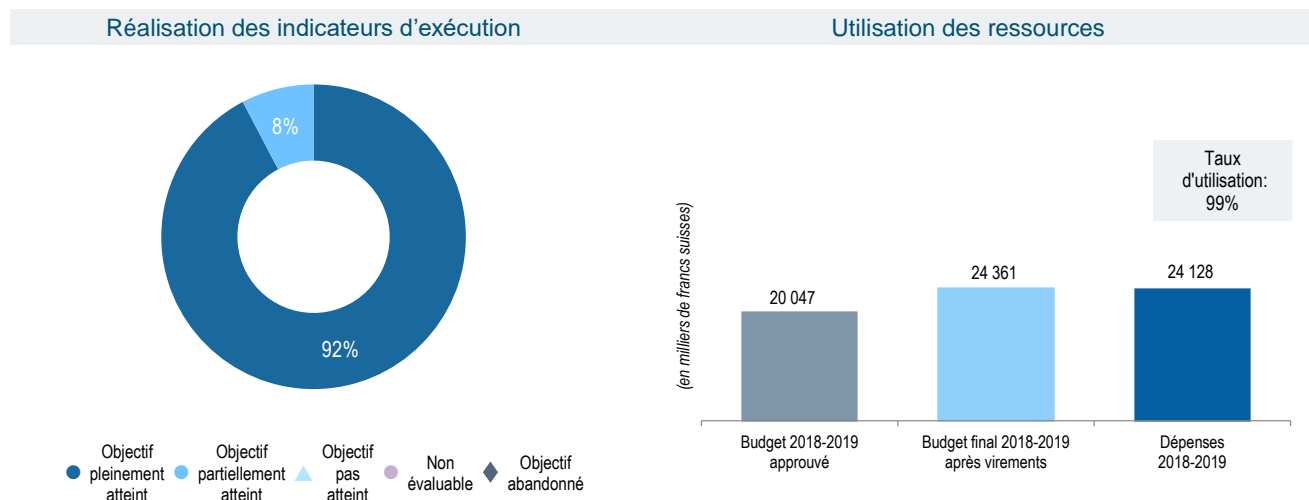
La DSI continuera d'encourager et de soutenir la direction dans la mise en œuvre opportune des recommandations liées à la supervision. Les recommandations ouvertes depuis plus de quatre ans, qui représentaient 30% des recommandations ouvertes à la fin de l'exercice biennal 2018-2019 resteront la priorité. Les résultats de cette priorité étaient déjà visibles à la fin de 2019, puisque 68 des 132 recommandations closes en 2018-2019 avaient été formulées entre 2013 et 2016.

²⁹ [WO/PBC/20/4](#), page 12.

PROGRAMME 21 Direction générale

Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program21.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
L'éloignement géographique des bureaux extérieurs par rapport au siège pourrait entraîner une fragmentation en matière de coordination et de communication.	L'élargissement du réseau des bureaux extérieurs grâce à l'ajout du Bureau de l'OMPI en Algérie (en février 2019) a souligné l'importance d'assurer une coordination et une communication efficaces avec le réseau des bureaux extérieurs.	Un engagement continu et structuré a été assuré avec le réseau des bureaux extérieurs et le Bureau de l'OMPI en Algérie a été rapidement inclus dans ce réseau dès sa création. Ainsi, les bureaux extérieurs sont restés pleinement intégrés dans le fonctionnement de l'Organisation.	Le risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, et il n'y a donc pas eu d'incidence négative sur la performance.
L'engagement effectif de l'OMPI auprès des États membres est capital pour l'obtention de résultats dans les délais impartis. Les risques concernent les progrès réalisés dans le cadre des processus intergouvernementaux de l'OMPI, notamment les discussions normatives, et l'augmentation des coûts ou l'allongement des délais de mise en œuvre des programmes correspondants. Cette situation nuirait à la crédibilité de l'OMPI en tant qu'organe normatif en matière de propriété intellectuelle.	Les négociations multilatérales et les débats sont restés difficiles tout au long de l'exercice biennal et le risque demeure important.	Les mesures d'atténuation des risques ont porté leurs fruits, puisque le consensus s'est maintenu et puisque les États membres ont su s'entendre sur plusieurs questions sensibles et controversées durant l'exercice biennal.	Le risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, et il n'y a donc pas eu de répercussion négative sur la performance.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres pour l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés en matière de propriété intellectuelle	607	565	582
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	-	882	838
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	-	620	589
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	-	242	216
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	194	243	246
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	7 342	8 366	8 524
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	141	699	617
IX.1 IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	3 854	6 150	6 231
IX.2 Un secrétariat fonctionnant avec agilité et fluidité, doté d'un personnel bien géré et dûment qualifié, qui produit des résultats efficaces	6 969	5 171	4 928
IX.3 Environnement de travail amélioré fondé sur un cadre réglementaire orienté vers le progrès et des voies effectives de prise en considération des préoccupations du personnel	941	1 422	1 358
Total	20 047	24 361	24 128

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

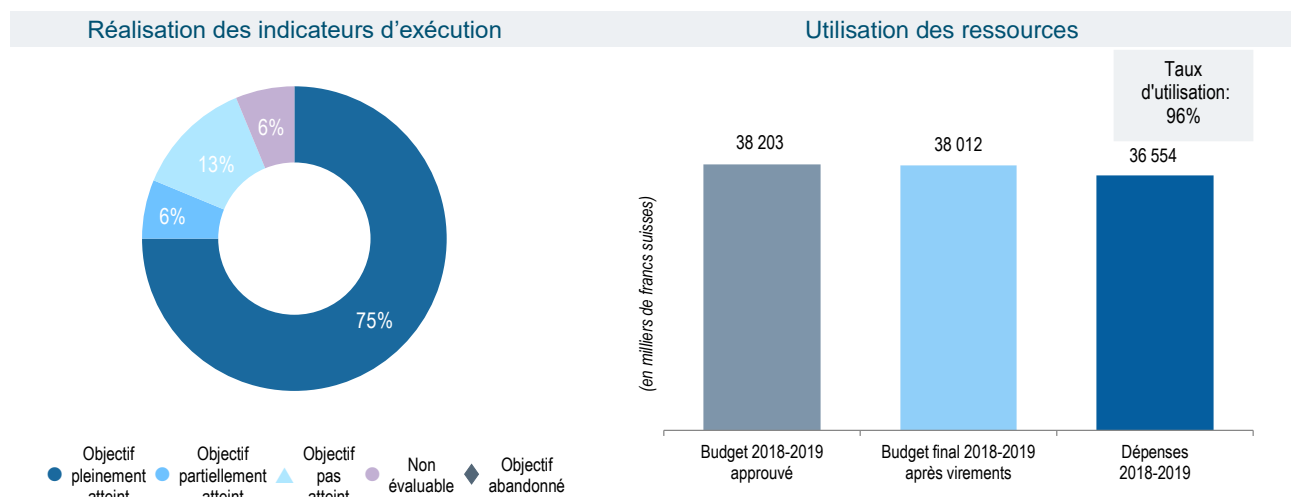
(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	16 780	18 754	19 089	102%
Autres dépenses	3 268	5 607	5 039	90%
Total	20 047	24 361	24 128	99%

PROGRAMME 22 Gestion du programme et des ressources

Chef de programme M. A. Sundaram

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program22.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Comme suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique de placement de l'Organisation (approuvées par les États membres en 2015), les fonds propres seront placés sur une période de cinq ans tandis que la trésorerie stratégique sera placée sur une période de vingt ans, l'objectif étant d'obtenir un rendement positif sur ces périodes. Au cours de ces périodes, il existe un risque que la valeur de certains ou de la totalité de ces placements chute, temporairement ou de manière permanente, ce qui pourrait entraîner une réduction de l'actif net (réserves). En outre, si les taux d'intérêt négatifs devaient perdurer, cela représenterait un risque en ce qui concerne la valeur des liquidités détenues auprès des banques commerciales.	Ce risque de pertes d'investissement s'est concrétisé en 2018, en raison de la nature des investissements, et l'exposition de l'OMPI à des taux d'intérêt négatifs a augmenté au cours de l'exercice.	La diversification des placements et le suivi étroit assuré par le Comité consultatif pour les placements ont entraîné des gains d'investissement importants en 2019. Une gestion étroite des relations bancaires ainsi qu'un suivi continu ont permis de minimiser les effets des taux d'intérêt négatifs.	Les gains sur les investissements en 2019 ont eu un effet positif sur les actifs nets de l'OMPI. En outre, l'Organisation n'a pas subi de charges importantes liées aux taux d'intérêt négatifs. Toutefois, des changements futurs du montant des placements et une nouvelle détérioration des conditions de taux d'intérêt restent possibles.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IX.1 IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	17 561	17 215	16 545
IX.2 Un secrétariat fonctionnant avec agilité et fluidité, doté d'un personnel bien géré et dûment qualifié, qui produit des résultats efficaces	17 615	17 708	17 183
IX.3 Environnement de travail amélioré fondé sur un cadre réglementaire orienté vers le progrès et des voies effectives de prise en considération des préoccupations du personnel	1 165	1 418	1 330
IX.5 Amélioration de la responsabilisation, de l'apprentissage organisationnel, de l'optimisation des ressources, de l'intendance, du contrôle interne et de la gouvernance grâce à une supervision efficace et indépendante	1 862	1 671	1 496
Total	38 203	38 012	36 554

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	25 120	24 013	23 319	97%
Autres dépenses	13 083	13 999	13 235	95%
Total	38 203	38 012	36 554	96%

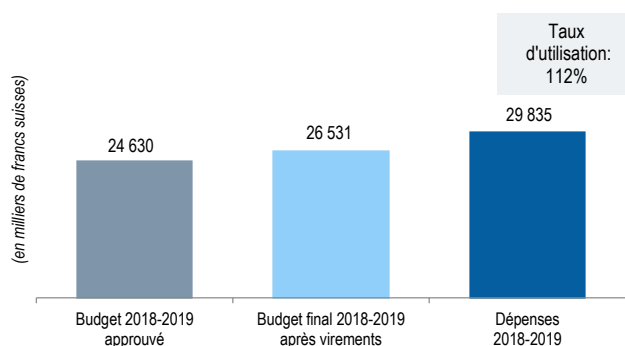
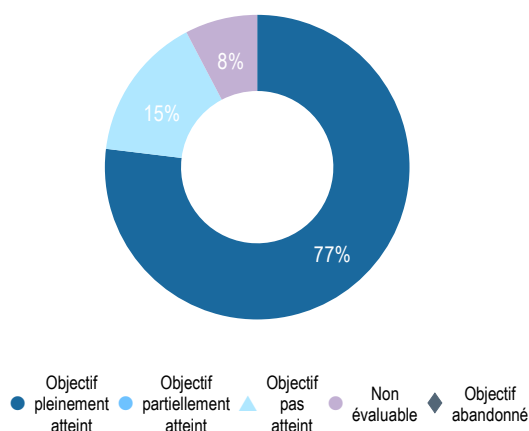
PROGRAMME 23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines

Chef de programme Le Directeur général

Tableau de bord du programme

Réalisation des indicateurs d'exécution

Utilisation des ressources



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program23.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
L'évolution rapide des activités extérieures nécessitant de nouveaux processus, de nouvelles compétences et de nouvelles solutions informatiques peut entraîner une inadéquation de la main-d'œuvre dans les secteurs clés de l'OMPI. Cela pourrait se traduire par des coûts élevés liés au recrutement à court terme de personnel supplémentaire, des processus inefficaces, des retards dans les secteurs vitaux et pourrait nuire à la réputation de l'OMPI.	Le risque s'est matérialisé, dans une certaine mesure, dans les aspects technologiques des activités opérationnelles de l'OMPI.	Le risque a été efficacement atténué principalement grâce à la formation du personnel et au recrutement ciblé conformément à un cadre intégré de gestion des talents.	Grâce à des mesures d'atténuation efficaces, il a été possible d'éviter des répercussions négatives importantes sur la performance de l'organisation.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IX.1 IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	12 006	12 891	12 579
IX.2 Un secrétariat fonctionnant avec agilité et fluidité, doté d'un personnel bien géré et dûment qualifié, qui produit des résultats efficaces	12 624	13 640	17 256
Total	24 630	26 531	29 835

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

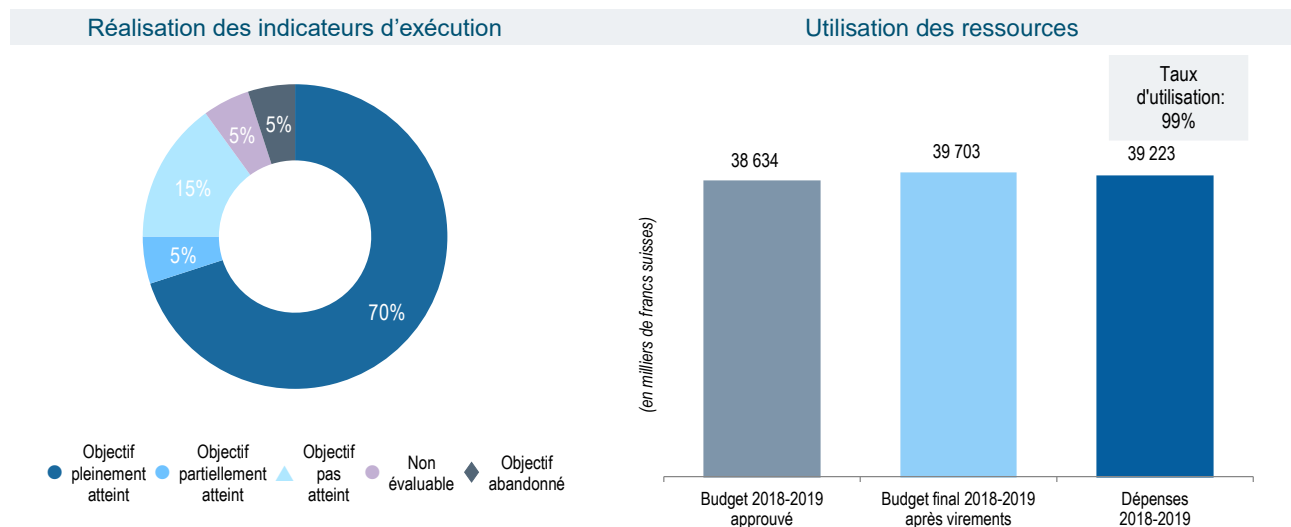
(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	19 030	19 321	23 017	119%
Autres dépenses	5 600	7 210	6 818	95%
Total	24 630	26 531	29 835	112%

PROGRAMME 24 Services d'appui administratif

Chef de programme M. A. Sundaram

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program24.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
La défaillance de certains fournisseurs essentiels perturbe la prestation de services fournis aux clients externes.	Le risque résiduel a diminué au cours de l'exercice grâce à l'amélioration des processus opérationnels.	L'Organisation a géré efficacement ses risques concernant les contrats jugés à haut risque et vitaux pour la poursuite de ses activités, notamment les plans d'urgence, le cas échéant, et les examens réguliers des performances des fournisseurs.	Aucune interruption de la prestation de services externes n'a été constatée à la suite de la défaillance d'un fournisseur clé.
La perte d'un accès sécurisé, ou l'impossibilité d'occuper un ou plusieurs bâtiments pendant une période donnée d'au moins sept jours en raison d'une panne importante des infrastructures.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Le plan d'atténuation visant à garantir la vérification périodique de toutes les installations techniques clés et l'évaluation régulière des mesures de maintenance a permis d'éviter que le risque ne se concrétise.	En raison notamment de l'efficacité des mesures d'atténuation, le risque ne s'est pas concrétisé.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	1 820	1 782	1 674
IX.1 IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	35 899	37 143	36 824
IX.4 IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	914	778	725
Total	38 634	39 703	39 223

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	17 108	16 941	16 954	100%
Autres dépenses	21 526	22 762	22 269	98%
Total	38 634	39 703	39 223	99%

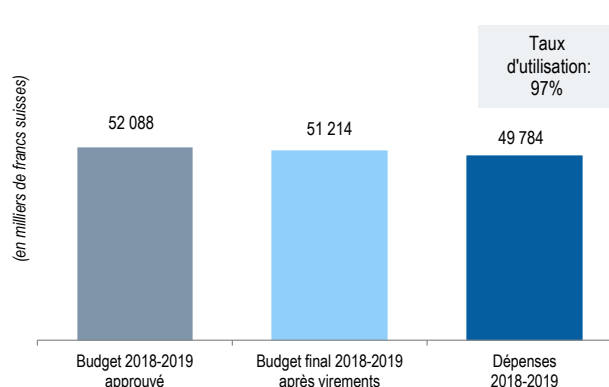
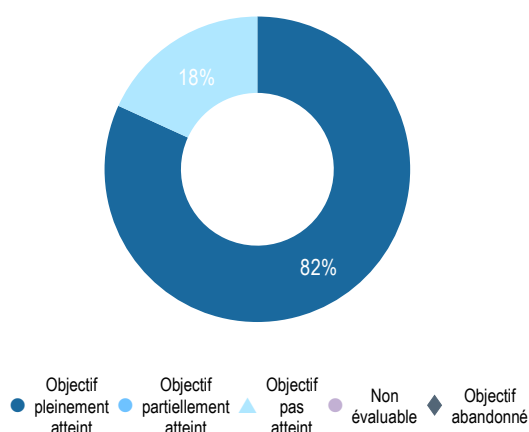
PROGRAMME 25 Technologies de l'information et de la communication

Chef de programme M. A. Sundaram

Tableau de bord du programme

Réalisation des indicateurs d'exécution

Utilisation des ressources



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program25.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Des systèmes informatiques essentiels enregistrent un nombre inacceptable d'interruptions, ce qui a des répercussions négatives sur les activités de premier plan de l'Organisation et se traduit entre autres par la perte de données critiques, y compris de données relatives aux dépôts, et nuit à la réputation de l'Organisation	Le risque a légèrement diminué au cours de l'exercice biennal	La mesure d'atténuation visant à renforcer l'infrastructure TIC globale en déployant d'autres plateformes TIC redondantes pour les systèmes essentiels a été efficace. La performance de ces systèmes a été vérifiée par des tests de validation réguliers.	Le risque a été atténué au cours de l'exercice biennal, et il n'y a donc pas eu d'incidence négative sur la performance.
Risque d'augmentation du coût des services fournis par le prestataire interorganisations de services TIC, le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), au vu de la baisse potentielle de l'utilisation des services partagés par les autres entités participantes du système des Nations Unies	Ce risque a progressivement diminué tout au long de l'exercice biennal.	L'OMPI a continué à diversifier sa fourniture de services partagés, notamment dans le "nuage", ce qui a réduit sa dépendance à l'égard du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) et, par conséquent, toute exposition supplémentaire aux coûts s'en est trouvée atténuée.	Les services ont été fournis avec succès, conformément au budget approuvé.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IX.1 IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	52 088	51 214	49 784
Total	52 088	51 214	49 784

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

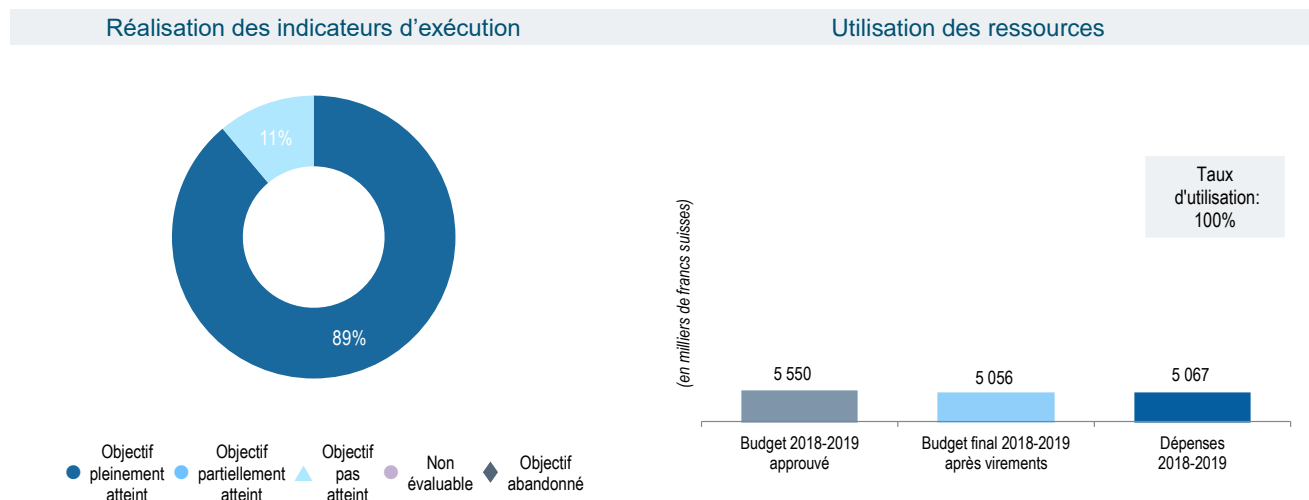
(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	13 631	13 582	13 821	102%
Autres dépenses	38 457	37 632	35 963	96%
Total	52 088	51 214	49 784	97%

PROGRAMME 26 Supervision interne

Chef de programme M. R. Singh

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program26.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
L'activité de supervision interne n'est pas indépendante; le travail de supervision est perçu comme partiel et non pertinent.	Ce risque est resté stable tout au long de l'exercice biennal.	Le respect de la Charte de la supervision interne, les rapports périodiques prévus à l'Organe consultatif indépendant de surveillance et à l'Assemblée générale de l'OMPI, et l'évaluation externe de l'indépendance de la fonction de supervision ont été efficaces.	Le risque a été efficacement atténué tout au long de l'exercice biennal, sans qu'il en résulte d'effet négatif.
Les membres de la DSI n'effectuent pas les tâches qui leur incombent en toute objectivité. L'impartialité et la crédibilité des travaux entrepris ainsi que la confiance dans la fonction de supervision diminuent.	Ce risque est demeuré stable tout au long de l'exercice biennal.	Le respect de la Charte de la supervision interne et la sensibilisation régulière du personnel de la DSI au code de déontologie et de conduite ont été efficaces.	Le risque a été efficacement atténué tout au long de l'exercice biennal, sans qu'il en résulte d'effet négatif.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IX.5 Amélioration de la responsabilisation, de l'apprentissage organisationnel, de l'optimisation des ressources, de l'intendance, du contrôle interne et de la gouvernance grâce à une supervision efficace et indépendante	5 550	5 056	5 067
Total	5 550	5 056	5 067

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 849	3 938	4 012	102%
Autres dépenses	700	1 118	1 055	94%
Total	5 550	5 056	5 067	100%

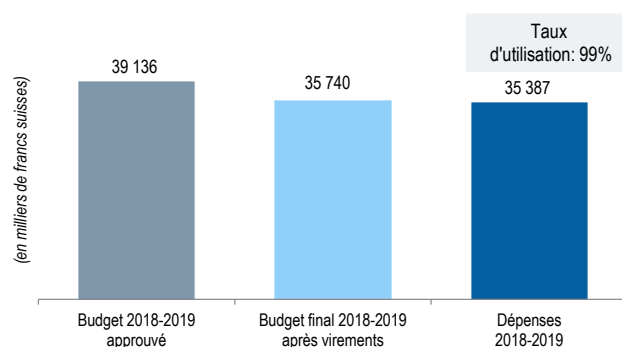
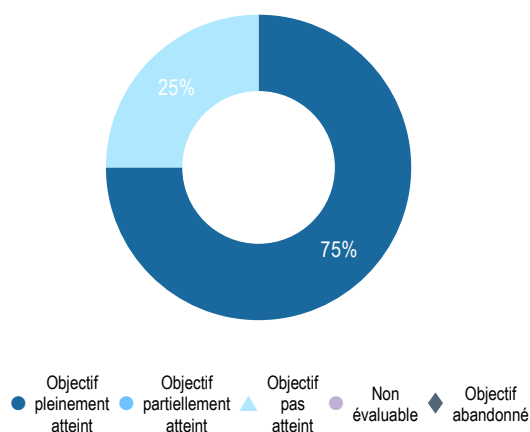
PROGRAMME 27 Services de conférence et services linguistiques

Chef de programme M. A. Sundaram

Tableau de bord du programme

Réalisation des indicateurs d'exécution

Utilisation des ressources



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program27.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Le multilinguisme est menacé du fait de la non-application de la politique linguistique de l'OMPI.	Le risque a diminué tout au long de l'exercice biennal, suite à la mise en œuvre réussie de la politique linguistique.	Le plan d'atténuation visant à appliquer strictement la politique linguistique de l'OMPI et à continuer d'appliquer des mesures de rationalisation et de contrôle du nombre et de la taille des documents à traduire a été couronné de succès et a contribué à la rentabilité.	Le multilinguisme a été efficacement maintenu en ce qui concerne la documentation des réunions et la couverture en six langues des documents pour toutes les réunions des organes principaux, des comités permanents et des groupes de travail.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IX.1 IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	39 136	35 740	35 387
Total	39 136	35 740	35 387

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

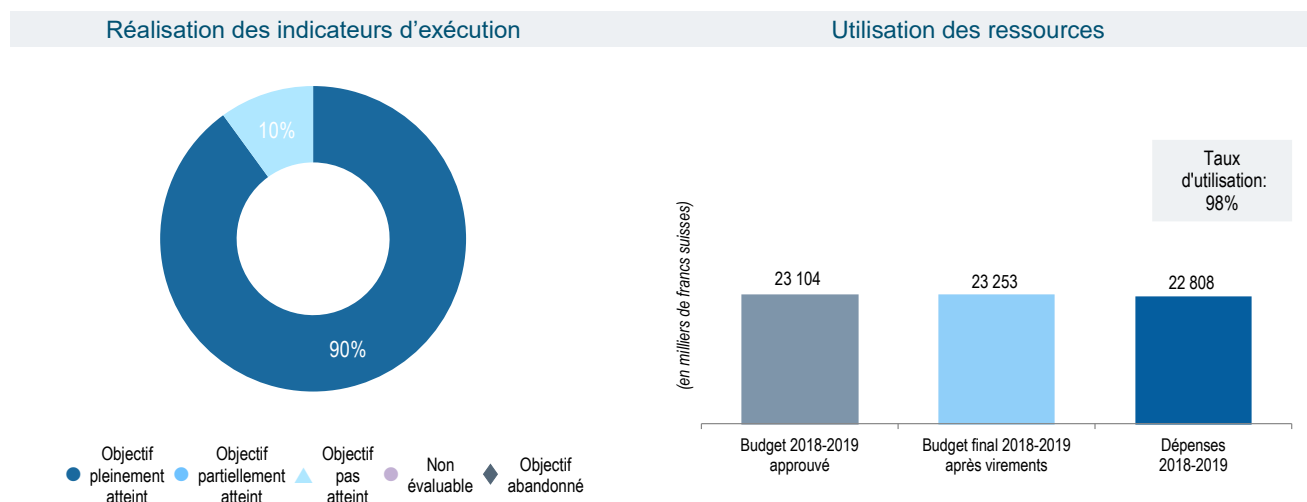
(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	29 386	25 050	24 900	99%
Autres dépenses	9 750	10 690	10 486	98%
Total	39 136	35 740	35 387	99%

PROGRAMME 28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes

Chef de programme M. A. Sundaram

Tableau de bord du programme



Données relatives à l'exécution <https://www.wipo.int/about-wipo/fr/budget/wpr2018-19/program28.pdf>



Risques

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
À l'instar d'autres organisations, l'OMPI est exposée à des risques de cyberattaque et d'intrusion informatique intentionnelle ou accidentelle pouvant donner lieu à la divulgation non autorisée ou à l'utilisation illicite d'informations confidentielles ou à une interruption des opérations de l'OMPI. Cette situation peut potentiellement porter atteinte à la réputation de l'OMPI en tant que prestataire fiable de conseils et de services à ses membres et clients.	Le risque lié aux cyberattaques est resté relativement stable durant l'exercice biennal.	L'OMPI a poursuivi le renforcement de ses capacités en matière d'assurance de l'information grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre de stratégies d'assurance de l'information et de mesures tactiques appliquées à l'ensemble du personnel, des processus et des technologies pour combattre ces menaces. Les mesures prises pour atténuer ces mesures en 2018-2019 ont été appropriées et couronnées de succès pour prévenir et détecter des problèmes de sécurité et y répondre.	L'atténuation a produit les résultats souhaités sans perturbation majeure des opérations commerciales de l'OMPI.

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
L'OMPI confie à des prestataires externes de grandes quantités de données qui, soit appartiennent à l'Organisation, soit lui ont été confiées. Il n'y a actuellement aucune procédure formelle permettant l'analyse de manière approfondie des mécanismes de contrôle existants du côté des fournisseurs, ou exigeant un niveau minimum de sécurité pour le traitement des données de l'Organisation.	La stratégie de l'OMPI concernant l'informatique en nuage a amélioré la pertinence de ce risque durant l'exercice biennal.	La mesure d'atténuation visant à exiger des prestataires de services externes qu'ils maintiennent et démontrent en permanence des niveaux de sécurité appropriés pour les données de l'OMPI, en fonction de la classification des données concernées et de leur impact sur l'OMPI, a été efficace. En outre, l'architecture de sécurité avancée et les principes de conception, ainsi que les contrôles correspondants inclus dans toutes les applications qui passent au "nuage" se sont avérés efficaces.	L'atténuation a eu le résultat souhaité sans perturber les opérations commerciales ni la réalisation des objectifs de performance connexes.
Risque d'attaque terroriste dirigée contre l'OMPI	L'OMPI n'a connu aucune attaque terroriste ciblée ni aucune tentative d'attaque du siège ou des bureaux extérieurs à l'étranger.	Les mesures d'atténuation, notamment la surveillance étroite et continue des risques de sécurité opérationnelle au siège et dans les bureaux extérieurs de l'OMPI, ont contribué à une réponse efficace aux incidents de sécurité. En outre, l'amélioration des opérations/voyages internationaux et du service de gestion des menaces et des risques a porté ses fruits.	L'atténuation a produit le résultat souhaité sans perturber les opérations commerciales ni la réalisation des objectifs visés.

Utilisation des ressources

Budget et dépenses (par résultat)

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
IX.1 IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	2 129	2 391	2 155
IX.4 IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	20 976	20 862	20 653
Total	23 104	23 253	22 808

Budget et dépenses (dépenses de personnel et autres dépenses)

(en milliers de francs suisses)

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 754	4 841	5 319	110%
Autres dépenses	17 350	18 412	17 489	95%
Total	23 104	23 253	22 808	98%

III. ANNEXES

ANNEXE I Dépenses par résultat escompté et programme en 2018-2019

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Programmes																																TOTAL		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	30	31	32				
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	3 261	1 974	3 696	3 830														298			582														13 640
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 821	1 369	3 095						565	994							447	8		1 188	838														10 325
I.3 Sécurité accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales			427																																427
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	250																																		250
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA					24 739				468	1 224											357														26 789
II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT					176 192																														176 192
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA										356	550										420											5 003			6 328
II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye																																10 957			10 957
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA						12 334			543	714											436														14 027
II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid						44 109																													44 109
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI								3 911	226	475											71														4 684
II.8 Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD								7 030																											7 030
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA																																		803	803
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne																																		582	582
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			260						7 080	1 462											29														8 830
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition		1 015	1 728	1 757				103	7 885	1 556	13 216		386			1 844	142		2 090	589										1 152				33 463	
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI									3 058	237																									3 295

(en milliers de francs suisses)

	Résultat escompté	Programmes																																TOTAL			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	30	31	32					
120	III.4	Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins			3 851					4 837	883																									9 571	
	III.6	Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche								1 768																					4 570				6 339		
	IV.1	Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci																		7 396															7 396		
	IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				1 526	564			2 646				8 361	8 355																				22 003		
	IV.3	Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle																																	2 274	2 274	
	IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle				536				1 865				117	208	13 945																		38	16 708		
	V.1	Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle																																2 970	2 970		
	V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques																																4 223	4 223		
	VI.1	Progrès du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement																																1 376	443	1 818	
	VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle																																884	147	1 031	
	VII.1	Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux				1 875	405																											3 410	521	6 211	
	VIII.1	Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI				118																												10 386	1 158	246	11 907
	VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements																																	5 059	1 342	6 401
	VIII.3	Engagement réel auprès des États membres																																		8 524	8 524
	VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales																																		1 314	1 314

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Programmes																																TOTAL				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	30	31	32						
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales																	153		4 009	617			1 674														6 452
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes																					6 231	16 545	12 579	36 824	49 784		35 387	2 155							159 504		
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets																					4 928	17 183	17 256												39 367		
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel																						1 358	1 330													2 688	
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens																								725				20 653								21 378	
IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace																							1 496				5 067									6 563	
TOTAL PAR PROGRAMME	5 332	4 785	16 684	6 556	200 931	56 443	10 941	3 161	28 475	7 859	13 216	7 396	10 752	8 948	13 945	7 193	4 551	4 600	15 446	13 306	24 128	36 554	29 835	39 223	49 784	5 067	35 387	22 808	5 723	15 960	1 384	706 374					

Note : Les dépenses pour 2018-2019 recouvrent les dépenses réelles avant ajustements IPSAS.

ANNEXE II Budget après virements par programme pour l'exercice biennal 2018-2019

(en milliers de francs suisses)

Programme	Budget 2018-2019 approuvé	Virements ¹			Budget final 2018-2019 après virements	Virements en % du budget approuvé du programme	Virements en % du budget total approuvé
		Virements entrants	Virements sortants	Total net virements			
1 Droit des brevets	4 965	645	(128)	516	5 481	10,4%	0,1%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 925	654	(593)	61	4 986	1,2%	0,0%
3 Droit d'auteur et droits connexes	16 680	3 020	(1 957)	1 063	17 743	6,4%	0,1%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 057	256	(386)	(130)	6 927	-1,8%	-0,0%
5 Système du PCT	213 107	2 416	(7 538)	(5 122)	207 985	-2,4%	-0,7%
6 Système de Madrid	58 839	3 841	(4 342)	(501)	58 339	-0,9%	-0,1%
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	11 322	937	(724)	213	11 535	1,9%	0,0%
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	3 455	568	(336)	232	3 687	6,7%	0,0%
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	30 785	645	(2 644)	(1 999)	28 786	-6,5%	-0,3%
10 Pays en transition et pays développés	8 679	1 247	(1 509)	(262)	8 417	-3,0%	-0,0%
11 Académie de l'OMPI	13 614	967	(1 332)	(365)	13 250	-2,7%	-0,1%
12 Classifications internationales et normes	7 215	501	(172)	329	7 544	4,6%	0,0%
13 Bases de données mondiales	8 840	3 252	(959)	2 293	11 133	25,9%	0,3%
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	7 850	1 279	(228)	1 051	8 901	13,4%	0,1%
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	14 574	1 895	(2 555)	(660)	13 914	-4,5%	-0,1%
16 Économie et statistiques	6 918	1 209	(1 046)	163	7 081	2,4%	0,0%
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	4 102	565	(101)	464	4 565	11,3%	0,1%
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 648	78	(728)	(651)	4 997	-11,5%	-0,1%
19 Communications	16 412	183	(682)	(499)	15 913	-3,0%	-0,1%
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	13 255	2 684	(1 596)	1 089	14 343	8,2%	0,1%
21 Direction générale	20 047	6 764	(2 451)	4 314	24 361	21,5%	0,6%
22 Gestion du programme et des ressources	38 203	2 102	(2 293)	(191)	38 012	-0,5%	-0,0%
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	24 630	3 110	(1 209)	1 901	26 531	7,7%	0,3%
24 Services d'appui généraux	38 634	3 036	(1 967)	1 069	39 703	2,8%	0,1%
25 Technologies de l'information et de la communication	52 088	1 291	(2 165)	(874)	51 214	-1,7%	-0,1%
26 Supervision interne	5 550	399	(892)	(493)	5 056	-8,9%	-0,1%
27 Services de conférence et services linguistiques	39 136	1 258	(4 654)	(3 396)	35 740	-8,7%	-0,5%
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	23 104	919	(770)	149	23 253	0,6%	0,0%
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 326	1 213	(1 419)	(207)	6 119	-3,3%	-0,0%
31 Système de La Haye	11 193	6 198	(1 578)	4 620	15 813	41,3%	0,6%
32 Système de Lisbonne	1 347	40	(29)	11	1 359	0,8%	0,0%
Non affecté	7 357	21 256	(25 444)	(4 187)	3 170	-	-
Total	725 857	74 427	(74 427)	-	725 857	-	-

¹ Le Règlement financier de l'OMPI prévoit la possibilité de procéder à des virements dans son article 5.5, qui stipule que : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un programme du programme et budget à un autre pour chaque exercice financier à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du programme bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement des services".

ANNEXE III Budget après virements et utilisation des ressources par résultat escompté pour 2018-2019

(en milliers de francs suisses)

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019			Budget final après virements par rapport aux dépenses	Utilisation du budget
			Personnel	Autres dépenses	Total		
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	13 167	14 005	7 747	5 893	13 640	(365)	97%
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	8 915	10 584	7 664	2 661	10 325	(259)	98%
I.3 Sécurité accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	511	451	427	-	427	(24)	95%
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	312	307	166	84	250	(56)	82%
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	30 302	28 792	22 745	4 043	26 789	(2 004)	93%
II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	185 277	181 344	99 234	76 958	176 192	(5 152)	97%
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	7 125	6 331	5 493	835	6 328	(3)	100%
II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	5 744	10 861	5 097	5 860	10 957	96	101%
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	14 196	14 482	7 890	6 137	14 027	(454)	97%
II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	46 296	45 664	33 584	10 525	44 109	(1 555)	97%
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	5 238	4 954	3 968	716	4 684	(270)	95%
II.8 Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 110	7 392	4 542	2 488	7 030	(362)	95%
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	703	781	636	166	803	22	103%
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	644	578	536	45	582	4	101%
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	10 312	9 419	6 877	1 953	8 830	(589)	94%
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	33 712	35 088	21 144	12 319	33 463	(1 624)	95%
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	3 680	3 818	2 303	992	3 295	(523)	86%
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	10 179	9 353	6 720	2 851	9 571	218	102%

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019			Budget final après virements par rapport aux dépenses	Utilisation du budget
			Personnel	Autres dépenses	Total		
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	7 011	6 628	4 814	1 524	6 339	(290)	96%
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	7 215	7 544	5 206	2 190	7 396	(149)	98%
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	18 726	22 687	15 877	6 126	22 003	(684)	97%
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 476	2 499	2 133	141	2 274	(225)	91%
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	17 434	16 754	9 608	7 100	16 708	(47)	100%
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	2 659	2 878	2 789	182	2 970	92	103%
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	4 259	4 203	3 248	975	4 223	20	100%
VI.1 Progrès du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement	2 080	1 874	1 332	486	1 818	(56)	97%
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	941	1 060	920	111	1 031	(29)	97%
VII.1 Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	6 968	6 706	4 195	2 016	6 211	(495)	93%
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	12 406	12 135	10 290	1 617	11 907	(228)	98%
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	7 128	6 790	4 414	1 987	6 401	(389)	94%
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	7 342	8 366	6 012	2 512	8 524	159	102%
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	786	1 172	1 088	227	1 314	143	112%
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	6 357	6 719	5 237	1 215	6 452	(267)	96%
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	162 673	162 744	78 531	80 973	159 504	(3 239)	98%
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	37 208	36 519	30 127	9 241	39 367	2 848	108%
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	2 107	2 840	1 939	749	2 688	(153)	95%
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	21 890	21 640	5 137	16 241	21 378	(262)	99%

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019			Budget final après virements par rapport aux dépenses	Utilisation du budget
			Personnel	Autres dépenses	Total		
IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace Non affecté	7 411	6 727	4 952	1 611	6 563	(164)	98%
	7 357	3 170	-	-	-	(3 170)	-
Total	725 857	725 857	434 624	271 750	706 374	(19 482)	97%

Note : Les dépenses pour 2018-2019 recouvrent les dépenses réelles avant ajustements IPSAS.

ANNEXE IV Budget 2018 et 2019 approuvé et budget après virements par programme

(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget approuvé ¹			Budget final après virements		
	2018	2019	2018-2019	2018	2019	2018-2019
1 Droit des brevets	2 443	2 522	4 965	2 545	2 936	5 481
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	2 426	2 500	4 925	2 275	2 711	4 986
3 Droit d'auteur et droits connexes	8 261	8 419	16 680	7 743	10 000	17 743
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	3 505	3 552	7 057	3 412	3 516	6 927
5 Système du PCT	105 589	107 517	213 107	99 432	108 553	207 985
6 Système de Madrid	29 109	29 730	58 839	27 867	30 472	58 339
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	5 588	5 734	11 322	5 497	6 038	11 535
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	1 706	1 749	3 455	1 534	2 153	3 687
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	15 179	15 606	30 785	13 760	15 025	28 786
10 Pays en transition et pays développés	4 293	4 386	8 679	3 751	4 666	8 417
11 Académie de l'OMPI	6 718	6 896	13 614	6 282	6 968	13 250
12 Classifications internationales et normes	3 553	3 663	7 215	3 179	4 366	7 544
13 Bases de données mondiales	4 360	4 480	8 840	4 622	6 511	11 133
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	3 912	3 938	7 850	4 048	4 853	8 901
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	7 136	7 438	14 574	6 382	7 532	13 914
16 Économie et statistiques	3 351	3 567	6 918	3 100	3 981	7 081
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	2 027	2 074	4 102	2 198	2 367	4 565
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	2 791	2 857	5 648	2 355	2 642	4 997
19 Communications	8 108	8 305	16 412	7 518	8 395	15 913
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	6 552	6 702	13 255	6 329	8 014	14 343
21 Direction générale	9 898	10 149	20 047	11 383	12 978	24 361
22 Gestion du programme et des ressources	18 911	19 292	38 203	17 207	20 805	38 012
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	12 267	12 363	24 630	12 389	14 142	26 531
24 Services d'appui généraux	19 199	19 435	38 634	18 684	21 019	39 703
25 Technologies de l'information et de la communication	25 949	26 139	52 088	23 906	27 308	51 214
26 Supervision interne	2 716	2 833	5 550	2 365	2 691	5 056
27 Services de conférence et services linguistiques	19 382	19 754	39 136	17 292	18 448	35 740
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	11 526	11 578	23 104	10 012	13 242	23 253
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	3 113	3 213	6 326	2 933	3 186	6 119
31 Système de La Haye	5 537	5 656	11 193	8 781	7 031	15 813
32 Système de Lisbonne	663	685	1 347	655	704	1 358
Non affecté	3 678	3 678	7 357	-	3 170	3 170
TOTAL	359 448	366 408	725 857	339 436	386 421	725 857

¹ Les budget totaux approuvés pour 2018 et 2019 reflètent les budgets annuels totaux indiqués à l'annexe VI du programme et budget pour 2018-2019.

ANNEXE V Prévisions de recettes pour 2018 et 2019

(en milliers de francs suisses)

Recettes	Estimations relatives aux recettes ¹			Estimations actualisées ²			Estimations actualisées par rapport aux prévisions de recettes	
	2018	2019	2018-2019	2018	2019	2018-2019	Montant	%
Recettes, base comptable								
Taxes								
PCT	312 155	321 907	634 063	321 210	333 470	654 680	20 617	3,3%
Madrid	69 026	71 796	140 822	76 820	77 510	154 330	13 508	9,6%
La Haye	5 418	5 922	11 340	4 710	5 050	9 760	(1 580)	-13,9%
Lisbonne*	20	20	40	20	20	40	-	-
<i>Total partiel</i>	386 620	399 645	786 265	402 760	416 050	818 810	32 545	4,1%
Recettes selon une comptabilité d'exercice modifiée								
Contributions (unitaires)	17 376	17 376	34 751	17 376	17 376	34 751	-	-
Arbitrage	1 550	1 550	3 100	1 550	1 550	3 100	-	-
Publications	205	205	410	205	205	410	-	-
Revenus de placements	23	23	46	23	23	46	-	-
Recettes accessoires ³	2 536	2 536	5 073	2 536	2 536	5 073	-	-
<i>Total partiel</i>	21 690	21 690	43 380	21 690	21 690	43 380	-	-
Total, recettes après ajustements IPSAS	408 310	421 335	829 645	424 450	437 740	862 190	32 545	3,9%

¹ Les prévisions de recettes reposent sur le tableau des recettes annuelles de l'annexe VI du programme et budget 2018-2019.

² Estimations actualisées concernant les taxes relatives au PCT, au système de Madrid et au système de La Haye selon les prévisions de l'économiste en chef de janvier 2020. Toutes les autres recettes sont estimées sur la base des budgets annuels indiqués à l'annexe VI du programme et budget pour 2018-2019.

³ Les recettes accessoires comprennent les ajustements IPSAS estimés à 132 230 francs suisses par an.

ANNEXE VI Résumé des résultats par union

(en milliers de francs suisses)

Principaux éléments financiers	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant prévu au budget	Montant réel ¹	Montant prévu au budget	Montant réel ¹	Montant prévu au budget	Montant réel ¹	Montant prévu au budget	Montant réel ¹	Montant prévu au budget	Montant réel ¹	Montant prévu au budget	Montant réel ¹
Recettes	35 806	35 921	637 272	666 871	143 046	155 416	12 271	11 201	940	824	829 334	870 232
Ajustements IPSAS apportés aux recettes	53	(72)	53	213	53	58	53	(11)	53	(11)	264	177
Total, recettes après ajustements IPSAS	35 859	35 849	637 325	667 083	143 099	155 474	12 324	11 190	993	813	829 599	870 409
Dépenses												
Dépenses directes de l'union	22 632	22 738	242 841	232 960	66 867	66 339	14 626	17 965	1 419	1 499	348 386	341 501
Dépenses administratives directes	9 888	9 369	124 316	118 232	42 533	47 733	10 281	9 712	818	845	187 835	185 891
<i>Total partiel, dépenses directes</i>	32 520	32 108	367 157	351 193	109 400	114 072	24 907	27 677	2 238	2 344	536 221	527 392
Dépenses indirectes de l'union	1 400	1 633	113 198	106 025	14 124	14 428	-	-	-	-	128 722	122 086
Dépenses administratives indirectes	662	755	53 567	49 413	6 684	6 727	-	-	-	-	60 914	56 896
<i>Total partiel, dépenses indirectes</i>	2 062	2 388	166 765	155 438	20 808	21 156	-	-	-	-	189 635	178 982
Total des dépenses	34 582	34 495	533 922	506 631	130 208	135 227	24 907	27 677	2 238	2 344	725 857	706 374
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses	1 847	1 977	28 516	29 304	6 954	7 766	1 330	1 589	120	133	38 767	40 769
Total, dépenses après ajustements IPSAS	36 429	36 472	562 438	535 935	137 162	142 993	26 237	29 266	2 357	2 477	764 624	747 144
Résultat opérationnel	(570)	(624)	74 887	131 149	5 936	12 481	(13 913)	18 076)	(1 364)	(1 664)	64 975	123 266
Divers projets de recettes financés sur des réserves		2		2		2		2		2		8
Dépenses pour des projets financés sur des réserves		225		17 329		1 208		61		-		18 822
Ajustements IPSAS aux projets financés sur des réserves		(83)		(8 544)		(265)		-		-		(8 892)
Dépenses totales (hors comptes spéciaux)	36 429	36 614	562 438	544 720	137 162	143 936	26 237	29 327	2 357	2 477	764 624	757 074
Excédent / (Déficit) (hors comptes spéciaux et gains/(pertes) sur investissement)	(570)	(764)	74 887	n° 122/3 65	5 936	11 539	(13 913)	(18 135)	(1 364)	(1 662)	64 975	113 343
Contributions, comptes spéciaux												19 899
Ajustements IPSAS apportés aux contributions, comptes spéciaux												327
Dépenses, comptes spéciaux												22 475
Ajustements IPSAS apportés aux dépenses, comptes spéciaux												(2 250)
Excédent / (Déficit) (hors gains/(pertes) sur investissement)	(570)	(764)	74 887	122 365	5 936	11 539	(13 913)	(18 135)	(1 364)	(1 662)	64 975	113 343
Gains/(pertes) liés aux placements	2	1 612	28	20 870	15	10 545	-	-	-	-	46	33 027
Ajustements IPSAS apportés aux gains/(pertes) liés aux placements		-		-		(6 210)		-		-		(6 210)
Excédent/(déficit)	(568)	848	74 916	143 236	5 952	15 874	(13 913)	(18 135)	(1 364)	(1 662)	65 021	140 160

Actifs nets	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Actifs nets au 31 décembre 2017 – sauf gains/(pertes) actuarielles	25 458	283 087	59 416	(25 570)	(1 041)	341 351
Excédent/(déficit)	848	143 236	15 874	(18 135)	(1 662)	140 160
Excédent des réserves après réévaluation	64	910	242	45	4	1 266
Actifs nets au 31 décembre 2019 – sauf gains/(pertes) actuarielles	26 370	427 233	75 532	(43 660)	(2 699)	482 777
Gains/(pertes) actuarielles enregistrées par l'entremise des actifs nets au 31 décembre 2019	(4 726)	(86 189)	(23 634)	(3 646)	(355)	(118 550)
Actifs nets au 31 décembre 2019	21 644	341 044	51 898	(47 305)	(3 053)	364 227

¹ Montants effectifs et ajustements IPSAS

Note 1 : l'Union de Madrid a assuré le financement de la contribution de l'Union de La Haye de 3 millions de francs suisses au programme de modernisation informatique des systèmes d'enregistrement internationaux de Madrid et de La Haye. Cette somme sera remboursée par l'Union de La Haye à l'Union de Madrid dès que le solde du fonds de réserve de l'Union de La Haye le permettra.

Note 2 : conformément à la décision des assemblées des États membres de l'OMPI prise à la cinquante-cinquième série de réunions tenues en 2015, les unions financées par des contributions ont assumé le financement du déficit de l'Union de Lisbonne pour l'exercice biennal 2016-2017, s'élevant à 56 157 francs suisses. Ce montant sera remboursé par l'Union de Lisbonne aux unions financées par des contributions dès que le niveau des réserves de l'Union de Lisbonne le permettra.

Note 3 : conformément à la décision des assemblées des États membres de l'OMPI prise à sa cinquante-septième série de réunions tenues en 2017 : a) les unions financées par des contributions ont assuré le financement du déficit de l'Union de Lisbonne pour l'exercice biennal 2018-2019, qui s'élevait à 1 662 315 francs suisses, et b) l'Union du PCT a assuré le financement du déficit de l'Union de La Haye, qui s'élevait à 18 135 044 francs suisses. Ces montants seront remboursés par l'Union de Lisbonne et l'Union de La Haye respectivement dès que le niveau de leurs réserves le permettra.

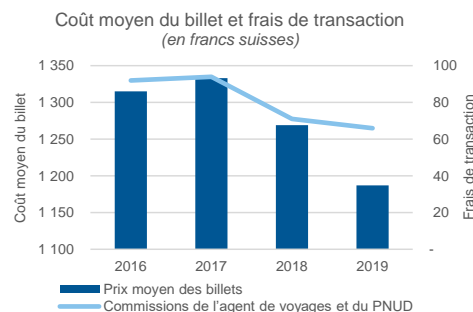
ANNEXE VII Mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts durant l'exercice en 2018-2019

(en francs suisses)

Domaine	Économies de coûts	Commentaires
Ressources en personnel		
Économies au titre des dépenses de personnel	25 374 988	Les économies réalisées au titre des dépenses de personnel durant l'exercice biennal 2018-2019, par rapport au budget approuvé, s'élevaient à 25,4 millions de francs suisses. Ces économies tenaient essentiellement aux facteurs suivants : i) un taux de vacance de 4,8% qui a entraîné des économies sur les postes vacants et sur les postes temporaires s'élevant à quelque 21,2 millions de francs suisses; et ii) des aménagements de travail à temps partiel (en moyenne 11% des fonctionnaires) donnant lieu à quelque 9,4 millions de francs suisses d'économies. Ces économies ont été partiellement compensées par : i) une relance supplémentaire de l'Assurance maladie après cessation de service (AMCS) s'élevant à 7,5 millions de francs suisses; et ii) une provision pour frais de justice s'élevant à 4,3 millions de francs suisses en 2018, comptabilisée dans les Autres dépenses de personnel et contrepassée en 2019.
Achats		
Achats de biens et de services	10 859 187	Les économies supplémentaires réalisées en 2018 résultaient des contrats négociés : i) par l'OMPI, à hauteur de 9 069 785 francs suisses; et ii) par le Groupe des activités communes d'achat (Groupe ACA), à hauteur de 1 789 402 francs suisses.
Locaux¹		
Services	215 343	Les économies réalisées dans le domaine de l'électricité étaient principalement dues : i) à l'installation de nouveaux appareils d'éclairage à haut rendement énergétique; et ii) à une réduction du prix de l'électricité due à un changement de prestataire ² . Les économies réalisées sur l'eau découlaient de la poursuite de la mise en œuvre des mesures d'optimisation du système d'arrosage des jardins extérieurs. Les économies réalisées concernant le gaz étaient dues à : i) une réduction du prix de l'énergie de 13%; et ii) des hivers plus chauds.
Frais de parking ("Parking des Nations")	87 200	Les économies réalisées résultaient de la résiliation de 44 abonnements au parking des Nations.
Impression		
Frais d'impression	824 681	Les activités d'impression ont été fusionnées au sein d'une seule imprimerie, dont la conception a été revue. La rationalisation des processus et la création d'une équipe polyvalente ont entraîné des économies d'un montant de 824 681 francs suisses.

Voyages

Prix moyen des billets



La moyenne globale du prix d'un billet a diminué de 128 francs suisses (-10%), passant de 1315 francs suisses en 2016 à 1187 francs suisses en 2019. Cette baisse s'explique principalement par la proportion plus élevée de demandes de voyage soumises dans les délais qui s'est traduite par l'achat anticipé de billets à un prix plus bas.

Commissions de l'agent de voyages et du PNUD

Les frais de transaction (commission) ont diminué de 26 francs suisses (-28%), passant de 92 francs suisses en 2016 à 66 francs suisses en 2019. Cette baisse résulte principalement : i) de la diminution des commissions négociées de l'agent de voyages; et ii) de la proportion plus élevée de billets réservés en ligne dont les commissions sont inférieures.

Service des conférences

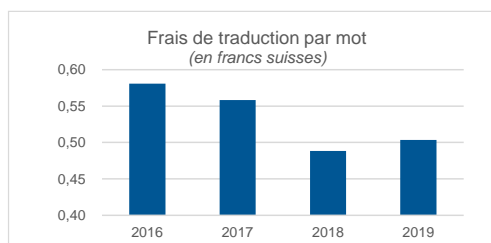
Frais de réunion

171 000

Un projet pilote d'un an a été lancé pour exploiter les technologies de l'intelligence artificielle aux fins de remplacer les rapports de réunion *in extenso* par des transcriptions de textes entièrement automatisées (à l'aide de WIPO S2T), complétées par des traductions entièrement automatisées (à l'aide de WIPO Translate). Les économies réalisées ont été estimées à environ 171 000 CHF pour la vingt-quatrième session du CDIP et la trente et unième session du SCP.

Services linguistiques

Frais de traduction



Baisse de 0,08 franc suisse (-13%) du coût au mot, de 0,58 franc suisse en 2016 à 0,50 franc suisse en 2019. Cette baisse tenait principalement à des gains de rentabilité dus à l'utilisation d'outils de traduction assistée par ordinateur (TAO).

¹ Dépenses pour l'exercice en cours par rapport aux dépenses pour l'exercice précédent (c'est-à-dire dépenses en 2019 par rapport aux dépenses en 2018).

² La baisse du prix de l'électricité tient, à parts égales, aux économies indiquées sous le poste Achat.

ANNEXE VIII Postes par programme pour 2018-2019

Programme	budget 2018-2019 approuvé					Budget final 2018-2019 après virements					Différence				
	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total	DG/VDG /SDG	D	P	G	Total
1 Droit des brevets		1	5	3	9		1	6	2	9				1	(1)
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques		1	6	2	9		1	7	2	10				1	1
3 Droit d'auteur et droits connexes	1	4	12	5	22	1	3	16	5	25		(1)	4		3
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques		2	5	3	10		2	5	3	10					
5 Système du PCT	1	8	153	212	374	1	8	161	204	374				8	(8)
6 Système de Madrid	1	5	47	63	116	1	5	48	62	116				1	(1)
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI		1	12	6	19		2	12	7	21		1			1
8 Coordination du Plan d'action pour le développement		1	2	3	6		1	4	2	7				2	(1)
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	1	6	26	15	48	1	6	27	13	47				1	(2)
10 Pays en transition et pays développés		1	11	5	17		2	10	5	17		1		(1)	
11 Académie de l'OMPI		3	10	6	19		2	10	6	18		(1)			(1)
12 Classifications internationales et normes		1	10	3	14		1	10	3	14					
13 Bases de données mondiales		1	12	5	18		1	15	5	21				3	3
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	1	1	8	4	14	1	2	9	3	15		1		1	(1)
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle		1	14	2	17		1	11	2	14				(3)	(3)
16 Économie et statistiques		1	11	2	14		2	11	2	15		1			1
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle		1	5	2	8		1	6	2	9				1	1
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	1	1	4	4	10	1	1	4	4	10					
19 Communication		1	21	15	37		3	19	13	35		2		(2)	(2)
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs		6	13	5	24		8	16	5	29		2		3	5
21 Direction générale	2	3	16	14	35	2	8	17	24	51		5		1	10
22 Gestion du programme et des ressources		4	34	34	72		5	34	34	73		1			1
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines		2	18	24	44		2	21	25	48				3	1
24 Services d'appui généraux	1	2	17	30	50	1	2	19	29	51				2	(1)
25 Technologies de l'information et de la communication		3	17	15	35		3	18	14	35				1	(1)
26 Supervision interne		1	8	1	10		1	7	2	10				(1)	1
27 Services de conférence et services linguistiques		2	32	48	82		2	33	34	69				1	(14)
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes		1	6	4	11		1	10	4	15				4	4
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises			8	2	10		1	7	2	10		1		(1)	
31 Système de La Haye		1	9	10	20		2	12	13	27		1		3	3
32 Système de Lisbonne		1	1		2		1	1	1	3					1
Non affecté			3	26	29			1		1				(2)	(26)
Total	9	67	556	573	1 205	9	81	587	532	1 209		14	31	(41)	4

ANNEXE IX Indicateurs relatifs au système du PCT

Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT

Généralités

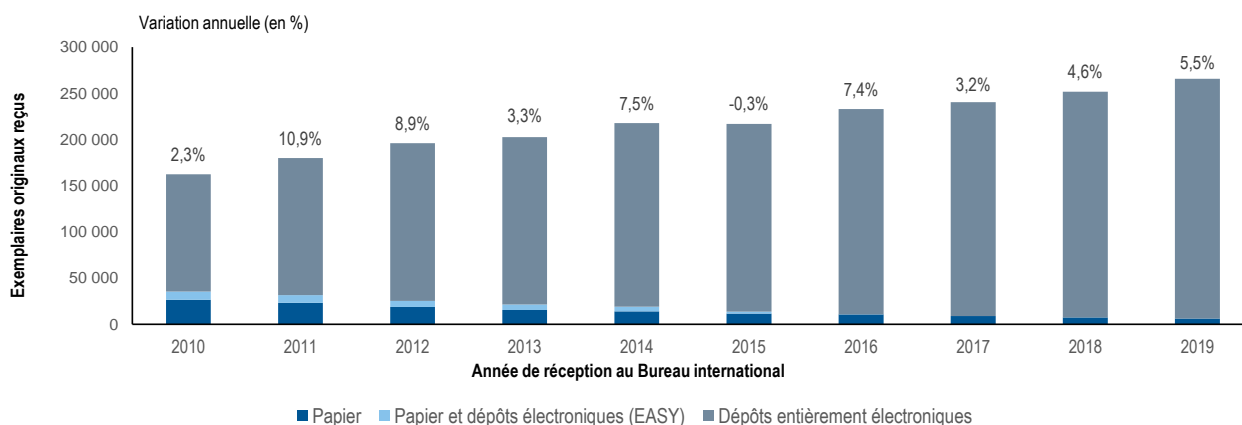
À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail; et
- le niveau d'automatisation.

Charge de travail

La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international³⁰.

Évolution du nombre d'exemplaires originaux par moyen de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

Note : Les données de 2019 peuvent être incomplètes.

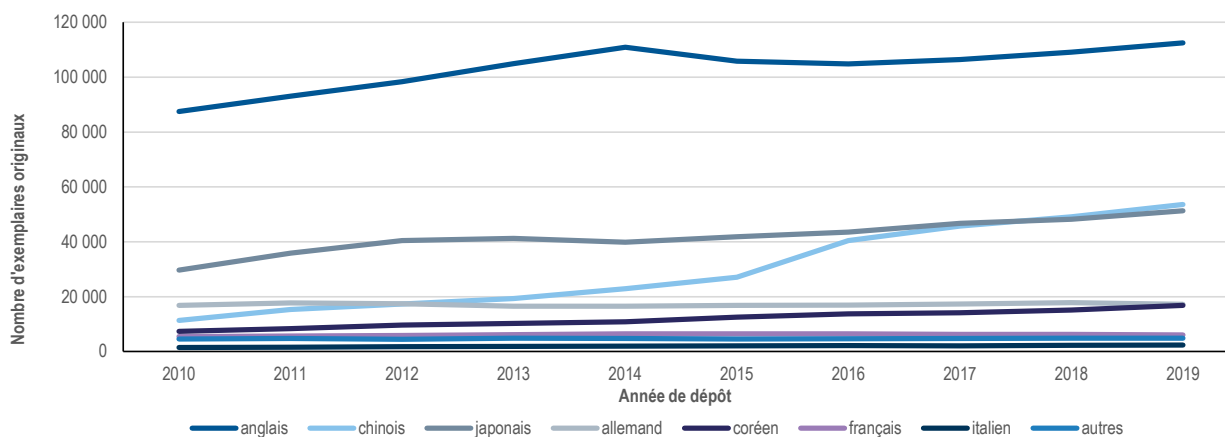
- Le Bureau international a reçu quelque 265 700 exemplaires originaux en 2019, soit une augmentation de 5,5% par rapport à l'année précédente.
- En 2019, la part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter et a représenté 97,6% de l'ensemble des dépôts.

³⁰ Un exemplaire original est une demande PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt auprès de cet office et son traitement par celui-ci. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'après traitement à l'office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement au sein des offices. Pour cette raison, bien que les tendances en matière de réception d'exemplaires originaux constituent des indicateurs utiles de la charge de travail du Bureau international, elles ne rendent pas compte avec exactitude des tendances en matière de dépôt de demandes selon le PCT.

Répartition linguistique

L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

Langues de dépôt (toutes les langues)

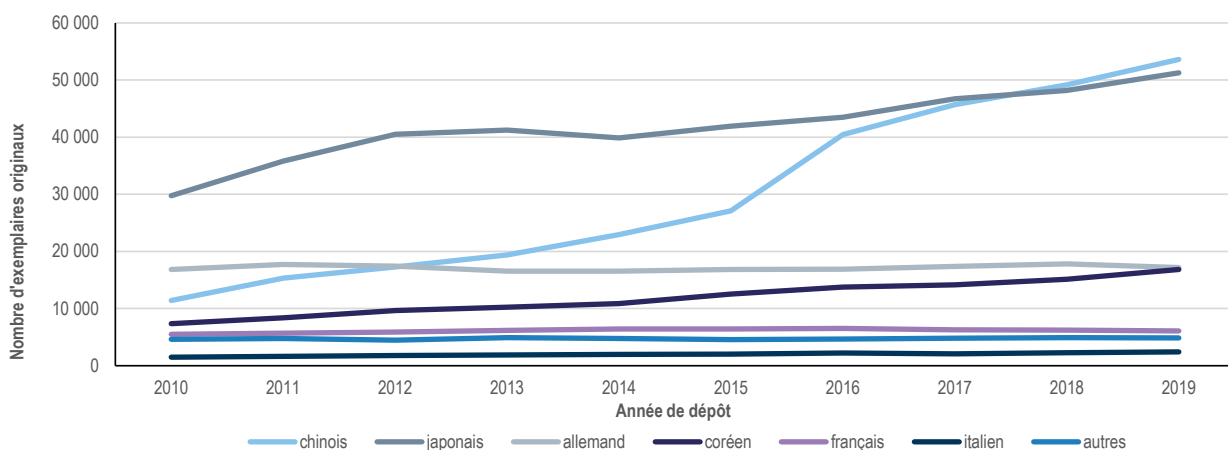


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

Note : Les données de 2019 peuvent être incomplètes.

L'essentiel des demandes a été déposé en anglais et a représenté 42,5% de l'ensemble des dépôts en 2019. Les parts des langues asiatiques ont augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2010 à 46% en 2019. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

Langues de dépôt (toutes les langues sauf l'anglais)



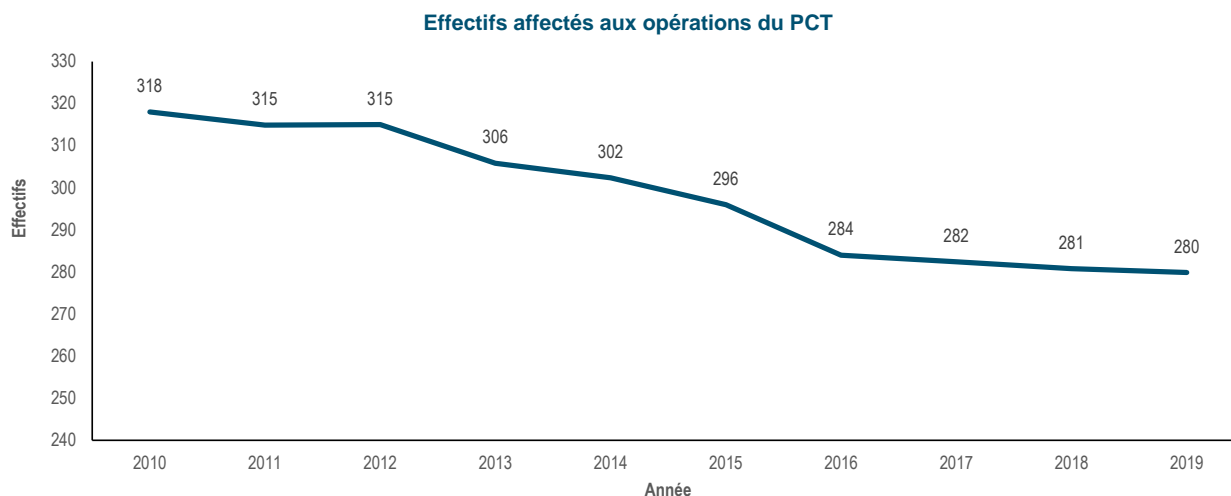
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

Note : Les données de 2019 peuvent être incomplètes.

La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours de ces dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

Personnel

Le graphique ci-dessous indique les effectifs de la Division des opérations du PCT depuis 2010, en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire le nombre total de fonctionnaires à plein temps plus le nombre d'équivalent temps plein des fonctionnaires à temps partiel. Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont encore diminué en 2019.



Source : Département des services du PCT, février 2020.

Note : Les effectifs sont calculés en équivalent personnel plein temps à partir des listes des fonctionnaires de décembre.

Coût unitaire du traitement d'une demande

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite. Le coût total de production comprend les dépenses liées exclusivement au système du PCT et les dépenses liées aux activités à l'appui du système. Les dépenses liées exclusivement au système du PCT englobent celles du programme 5 (système du PCT).

Les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT comprennent les dépenses des services suivants : services de conférence et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite partie de ces dépenses (coût de l'hébergement du serveur au CIC, coût estimé de la source authentique des demandes selon le PCT publiées (PATENTSCOPE) et part des coûts de la Section des recettes dans la Division des finances) est directement attribuée au système du PCT, tandis que le reste des dépenses attribuables au système du PCT est calculé en fonction de l'effectif (fonctionnaires titulaires de contrats de durée déterminée, fonctionnaires temporaires et boursiers).

La méthodologie employée pour imputer les coûts unitaires a été révisée en 2013, afin de l'aligner sur les autres calculs de coûts unitaires/de l'Union et de mieux rendre compte de l'environnement en rapide évolution. À titre d'exemple, l'ancienne méthode, qui avait été conçue en 2007, comprenait un coût de stockage (sur 30 ans) en entrepôts, alors que les dépôts au format papier (y compris les dépôts du système PCT-EASY) représentaient moins de 10% des dépôts en 2013. Le coût unitaire du PCT en 2012 a été calculé au moyen de deux méthodes. Il s'élevait à 680 francs suisses avec l'ancienne méthode et à 712 francs suisses avec la nouvelle. La différence de 32 francs suisses tient à la nouvelle méthode d'affectation des coûts indirects.

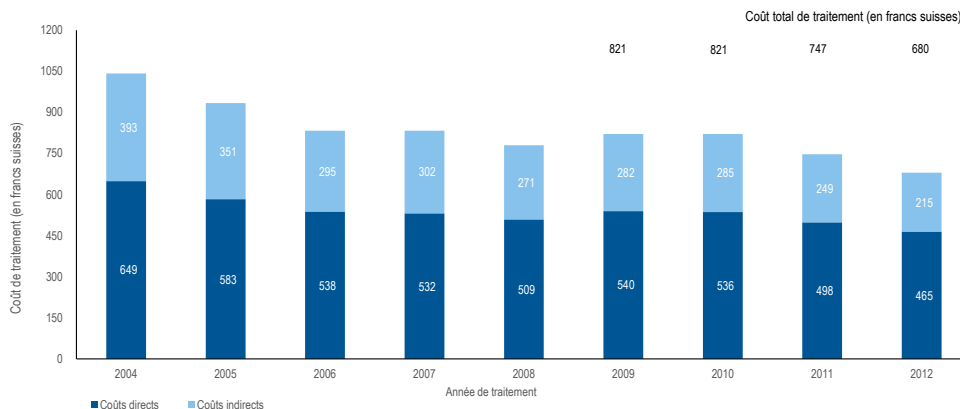
/Conformément aux efforts continus que déploie l'Organisation pour maîtriser les dépenses de personnel et disposer d'un personnel plus réactif et flexible, le calcul du coût unitaire pour 2018 a été affiné en incluant les vacataires dans les effectifs chargés de l'examen, le cas échéant. Dans le cas du PCT, cet ajustement n'a eu qu'une incidence minimale sur le coût unitaire pour 2018-2019.

De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :
$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

Les figures ci-dessous illustrent l'évolution du coût unitaire du traitement entre 2004 et 2012, calculé avec l'ancienne méthode, et entre 2012 et 2019, avec la nouvelle méthode, y compris la répartition de la contribution des coûts directs et indirects.

Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée

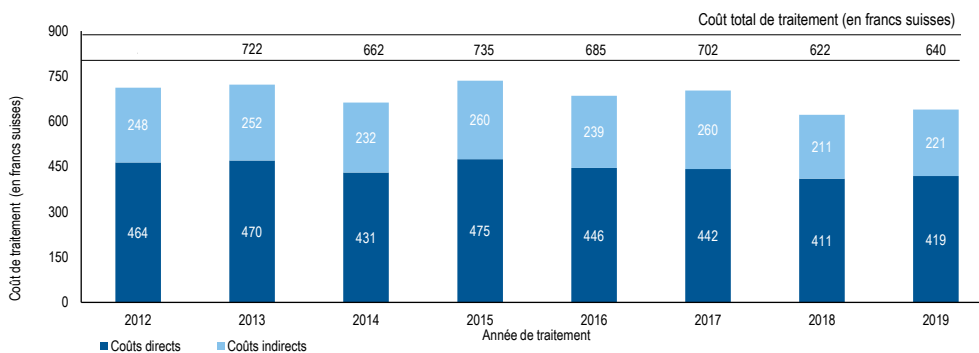
Ancienne méthode



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013.

Note : le coût moyen d'une demande selon le PCT publiée est une estimation obtenue en divisant le coût total de traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données rétrospectives ont été révisées et peuvent différer de celles figurant dans des publications précédentes.

Nouvelle méthode



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

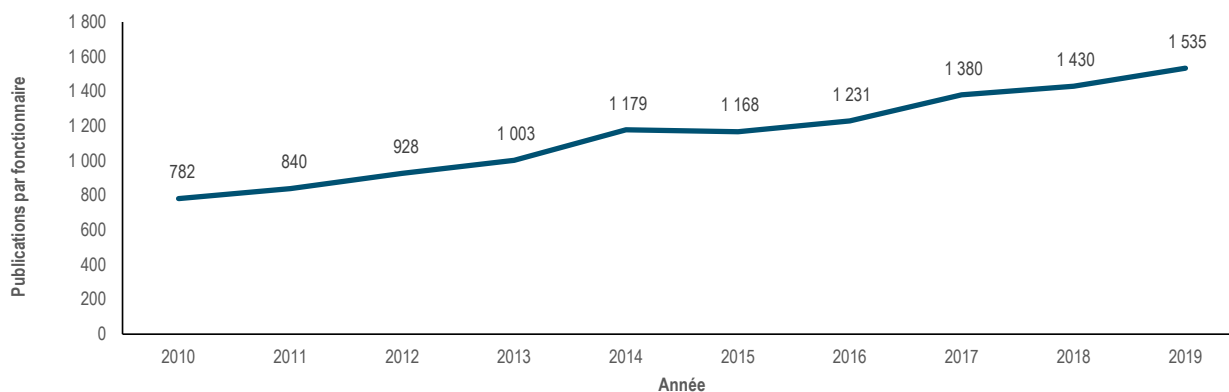
Note : le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée est une estimation qui est calculée en divisant le coût total du traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données rétrospectives ont été révisées.

Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 640 francs suisses en 2019, soit une augmentation de 2,8% par rapport à 2018. Le coût unitaire en 2019 a augmenté en raison d'une hausse de 6,8% des coûts totaux par rapport à une croissance de 3,9% des publications.

Productivité en matière d'examen de forme

La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs aux fins de l'examen de forme.

Productivité en matière d'examen de forme



Source : Département des services du PCT et Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

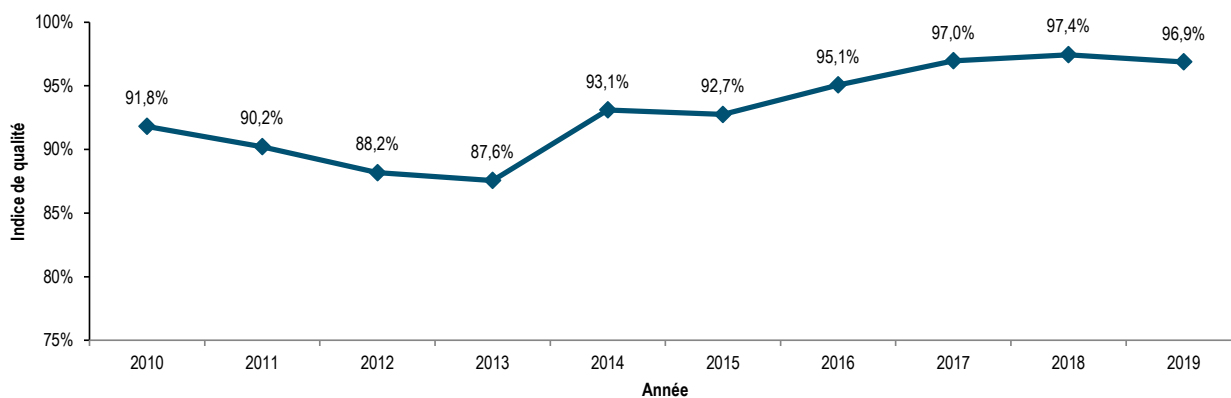
Note : Les effectifs sont calculés en équivalent personnel plein temps à partir des listes des fonctionnaires de décembre.

- La productivité en matière d'examen de forme augmente chaque année, en raison essentiellement de l'automatisation qui a permis le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec moins ou autant de personnel.
- En 2019, la productivité en matière d'examen de forme a augmenté de 7,3% par rapport à 2018. Par rapport à l'exercice biennal 2016-2017, la productivité a augmenté de 13,6%.

Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur les délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

Indicateur de qualité en matière d'examen de forme



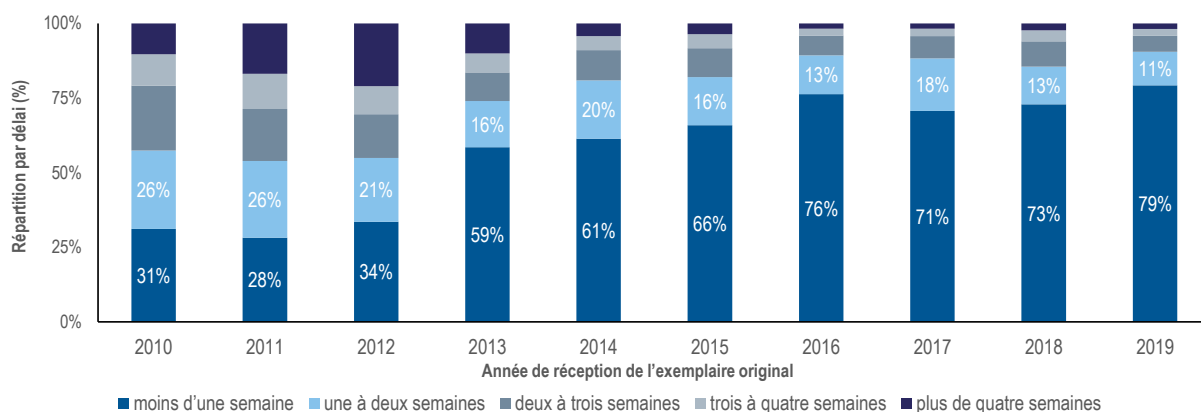
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 91,8% en 2010 à 96,9% en 2019.

Délais de l'examen de forme

Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il fait office d'accusé de réception de la demande par le Bureau international et leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.

Délais de l'examen de forme

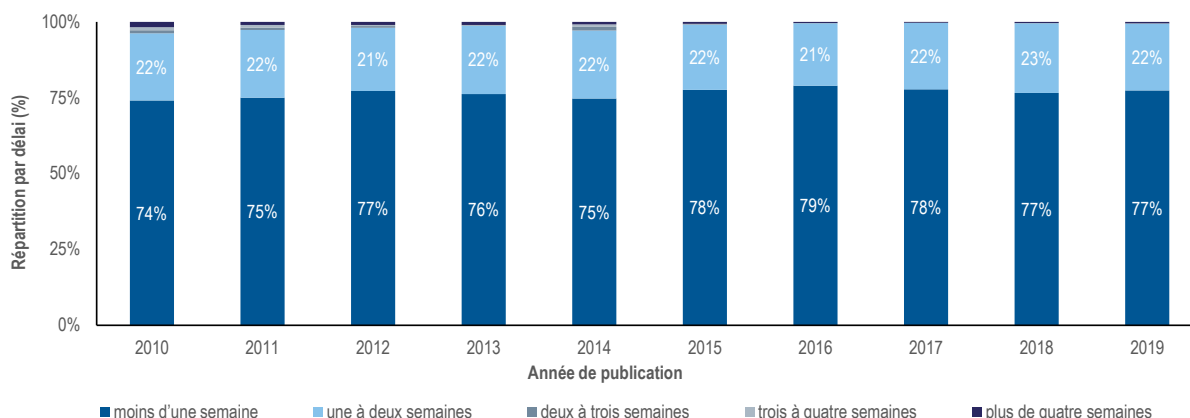


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

Délai de publication

Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour publier la demande. L'article 21.2a) du PCT prévoit que "... la publication internationale de la demande internationale a lieu à bref délai après l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de priorité de cette demande".

Délai de publication



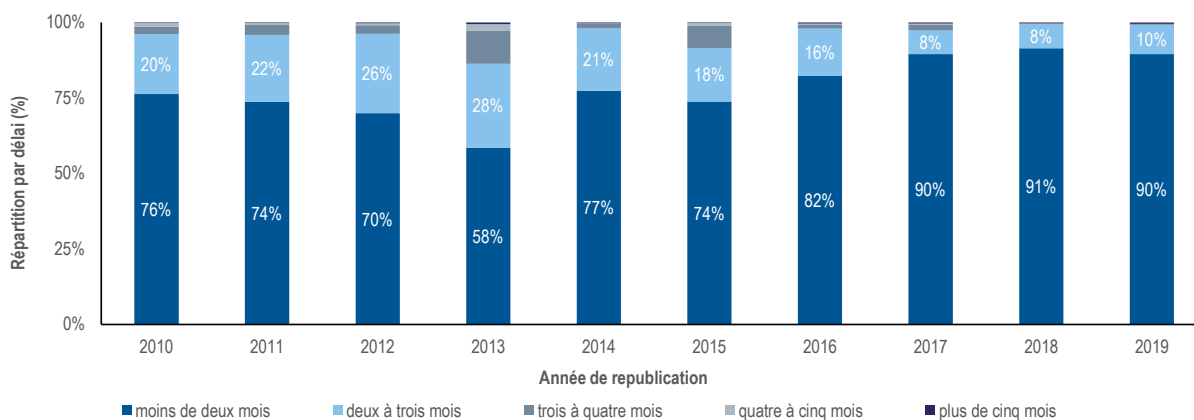
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

Délais de republication

Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour republier la demande avec le rapport de recherche internationale. En raison de retards dans la communication des rapports de recherche internationale par l'administration chargée de la recherche internationale, un certain nombre de demandes internationales sont publiées sans le rapport de recherche.

Une fois que le rapport de recherche internationale est disponible, la demande internationale doit être republiée accompagnée de son rapport aussi rapidement que possible, afin d'achever la publication internationale.

Délais de republication

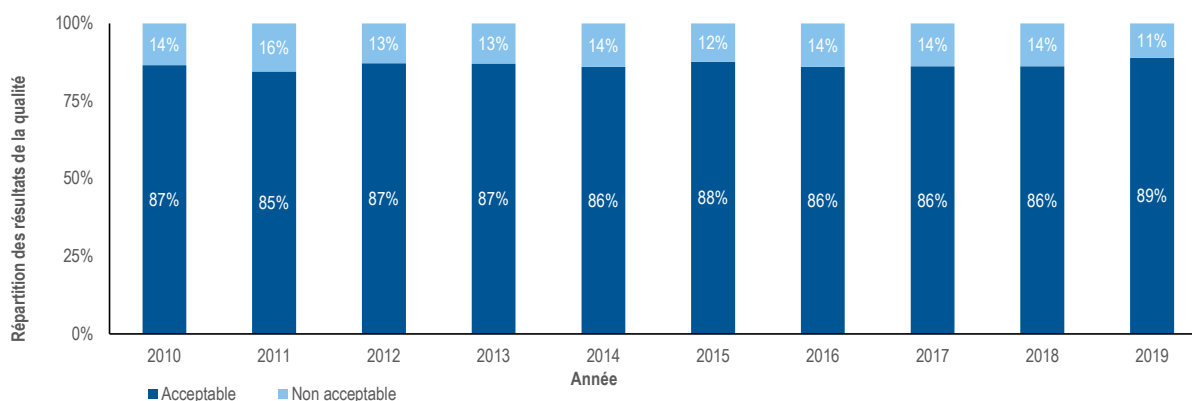


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

Qualité de la traduction

Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrévés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de document. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables". En 2019, la qualité de la traduction s'est améliorée de 3% par rapport à l'année précédente.

Qualité de la traduction

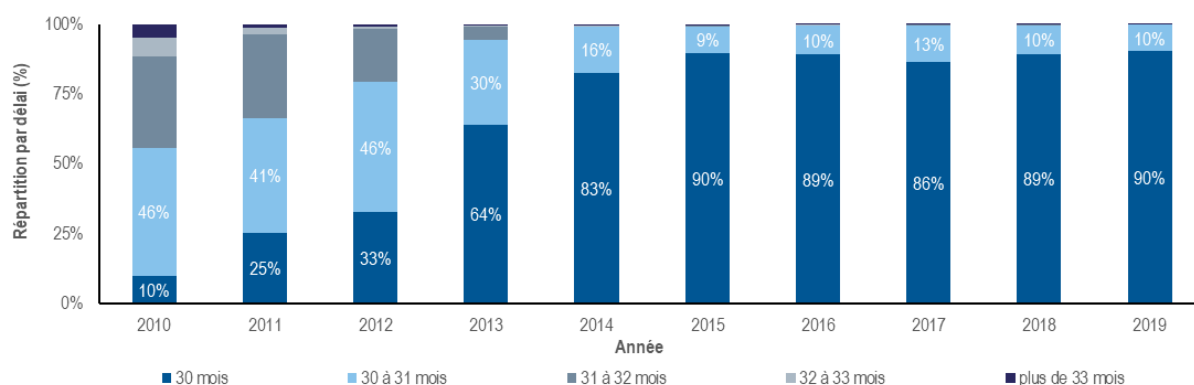


Source : Département des services du PCT, février 2020.

Délais de traduction des rapports

Cet indicateur fournit des informations sur les délais dans lesquels le Bureau international met la traduction des rapports sur la brevetabilité à la disposition des déposants et des offices. La part des traductions de rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité de la demande internationale n'a cessé d'augmenter entre 2010 et 2015 avant de se stabiliser en 2015. En 2019, 90,2% des traductions de rapports sur la brevetabilité étaient livrées dans les 30 mois, et 99% dans les 31 mois.

Délais de traduction des rapports



Source : Département des services du PCT, février 2020.

Qualité de la conception des logiciels

Cet indicateur donne une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction dans le produit (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production.

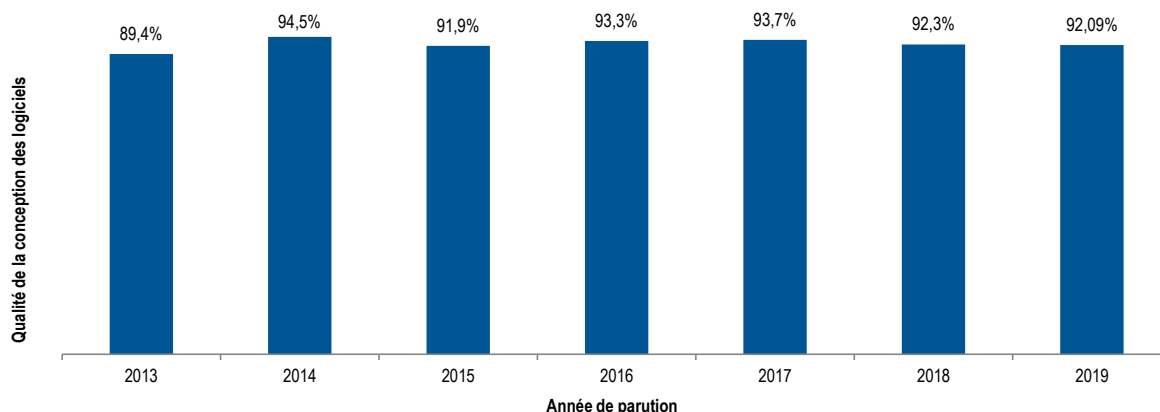
Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception logicielle} = \frac{\text{Travail}}{\text{Travail} + \text{retraitement}} * 100$$

En 2018, la qualité des principales versions, déterminée par l'indicateur, était de 92,3%. En 2019, l'indicateur a très légèrement baissé et atteint 92,1%, tout en restant dans la fourchette acceptée.

Qualité de la conception des logiciels



Source : Département des services du PCT, février 2020.

Niveaux de service des systèmes d'information

L'indicateur d'exécution intitulé "niveaux de service des systèmes informatiques" mesure l'exécution du service fourni par le Service des systèmes informatiques du PCT aux utilisateurs, sur la base de sa capacité à atteindre les objectifs convenus. Cet indicateur composite est calculé au moyen de la moyenne de cinq indicateurs d'exécution axés sur les objectifs³¹. Chaque indicateur est exprimé en pourcentage de l'objectif effectivement atteint. Le niveau de service global

³¹ D'après une étude indépendante des indicateurs d'exécution des systèmes informatiques du PCT, la définition est légèrement différente de celle qui figure dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

a légèrement diminué en 2019, avec 96,6% de services répondant aux niveaux de performance de l'objectif visé, contre 97,6% l'année précédente, tout en restant dans la fourchette acceptée pour cet indicateur.

Niveaux de service des systèmes d'information

Id	Indicateur d'exécution <i>Descriptif succincte</i>	Objectifs visés	Conditions	Résultats						
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1	Durée des interventions visant à régler un problème Temps de travail (7 heures – 19 heures les jours ouvrables à l'OMPI) entre la création d'un ticket et la résolution du problème	Gravité 1 : quatre heures	Tickets Production et Appui traités par l'équipe d'appui	85,5%	87,6%	93,6%	96,9%	95,0%	97,2%	95,3%
		Gravité 2 : deux jours								
		Gravité 3 : cinq jours								
		Gravité 4 : 10 jours								
2	Temps de transmission du document Temps écoulé entre la réception du document par le Bureau international et sa mise à disposition dans le système eDossier	huit heures	Documents transmis au moyen d'un processus partiellement ou entièrement automatisé	80,0%	88,2%	89,5%	88,9%	90,8%	91,8%	88,8%
3	Taux de réussite des travaux de traitement par lots	100%	Lots à traiter avec succès avant la fermeture des bureaux à la date prévue	99,6%	99,5%	99,6%	99,6%	99,5%	99,2%	98,9%
4	Accessibilité du système eDossier	99%	7 heures – 19 heures les jours ouvrables	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
5	Accessibilité du système ePCT	99%	24 heures sur 24	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Niveaux de service des systèmes informatiques				93,0%	95,1%	96,5%	97,1%	97,1%	97,6%	96,6%
<i>Moyenne des indicateurs précités</i>										

Source : Département des services du PCT, février 2020.

Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB)

Dépôts

Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2019. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

Nombre de demandes selon le PCT reçues par les 10 principaux offices récepteurs

Offices récepteurs	Année de dépôt international					2019 Part (%)	Variation par rapport à 2018 (%)
	2015	2016	2017	2018	2019		
Chine	31 045	44 462	50 655	55 204	60 993	22,9	10,5
États-Unis d'Amérique	57 589	56 680	56 306	55 343	56 228	21,2	1,6
Japon	43 097	44 495	47 425	48 630	51 691	19,4	6,3
Office européen des brevets	34 158	35 286	36 619	37 937	38 028	14,3	0,2
République de Corée	14 592	15 595	15 790	16 990	18 899	7,1	11,2
Bureau international	10 329	10 021	10 204	12 236	12 909	4,9	5,5
Royaume-Uni	4 100	4 008	3 933	3 885	3 829	1,4	-1,4
France	3 515	3 606	3 804	3 538	3 217	1,2	-9,1
Canada	1 988	1 859	1 875	1 913	2 056	0,8	7,5
Turquie	700	805	894	1 088	1 747	0,7	60,6
Autres	16 117	16 090	16 023	16 011	16 203	6,1	1,2
Total	217 230	232 907	243 528	252 775	265 800	100,0	5,2

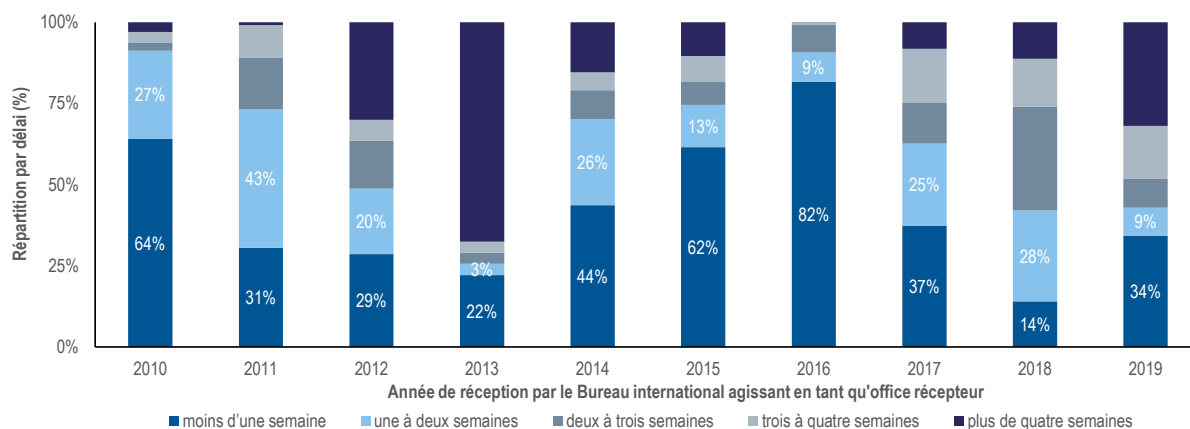
Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Note : Les données de 2019 étaient une estimation.

Délai de notification de la date de dépôt international

Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour émettre le formulaire 105. Ce formulaire est émis après l'attribution de la date de dépôt international. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus tôt possible car une demande internationale a l'effet d'une demande nationale ordinaire dans chaque État désigné à compter de la date de dépôt international, qui sera considérée comme la date de dépôt effective dans chaque État désigné.

Délai de notification de la date de dépôt international

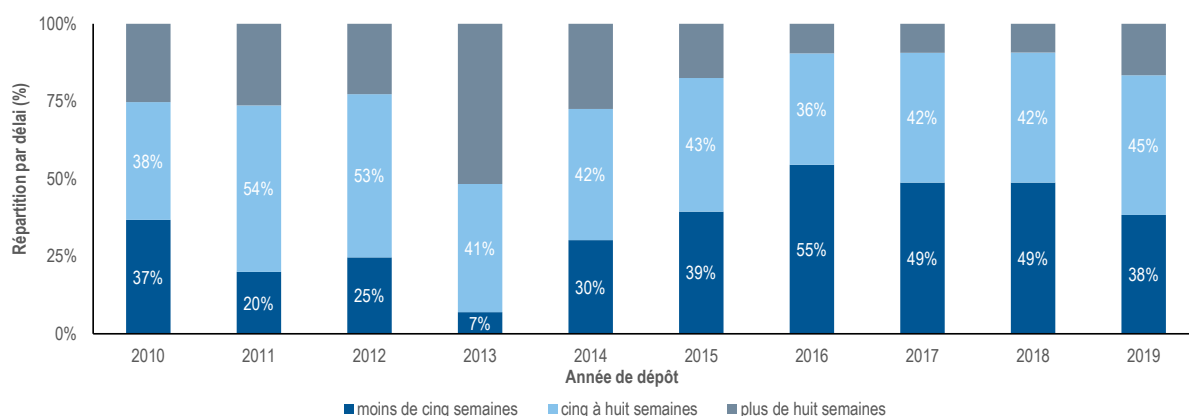


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

Délai de transmission de la copie de recherche

Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour transmettre les copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale. La copie de recherche doit être transmise rapidement après paiement de la taxe de recherche afin que l'administration chargée de la recherche internationale puisse établir le rapport de recherche internationale dans les délais fixés par le cadre réglementaire du PCT. Les retards de paiement de la taxe retardent la transmission des copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale et ont donc un impact négatif sur la capacité de ces administrations de respecter ces délais.

Délai de transmission de la copie de recherche



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

ANNEXE X Indicateurs relatifs au système de Madrid

Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid

Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid"

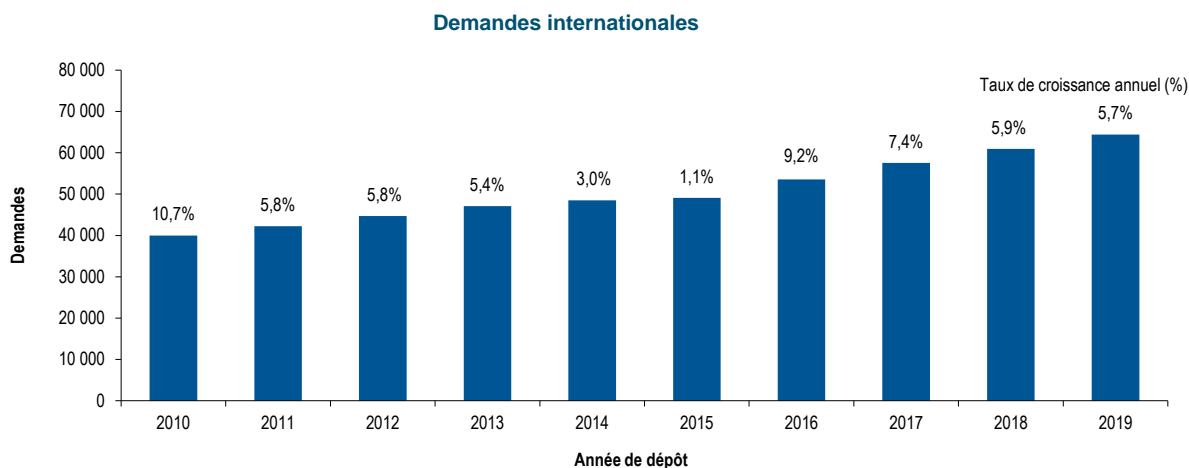
Généralités

Les facteurs à examiner aux fins de l'évaluation des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid" sont les suivants :

- la charge de travail du système de Madrid;
- la composition de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- le coût total de production

Documents reçus

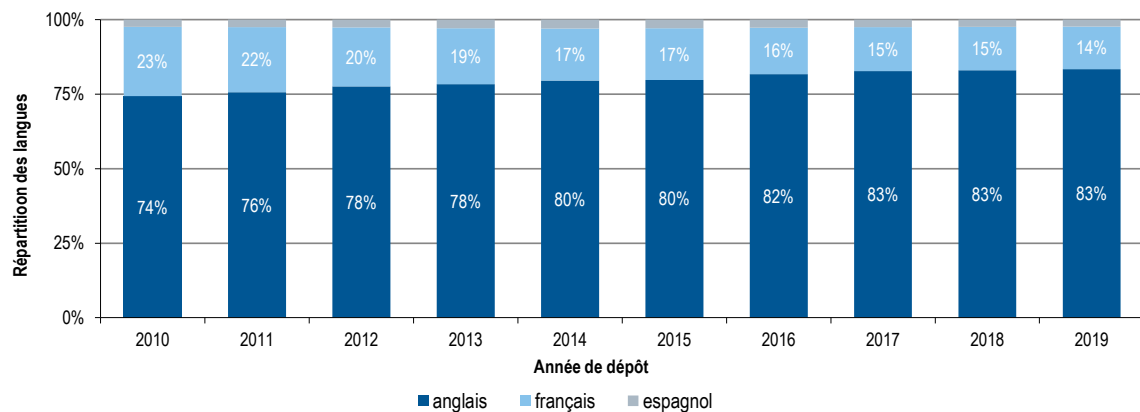
Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. La tendance la plus récente en ce qui concerne le nombre de documents reçu pour chacune de ces catégories est indiquée ci-dessous. Des renseignements supplémentaires sont également fournis concernant les demandes internationales, par exemple le nombre moyen de classes et la longueur moyenne des demandes. Pour des raisons techniques, certains indicateurs montrent des données fondées sur des documents traités plutôt que sur des documents reçus. Les retards de traitement peuvent ainsi avoir une incidence sur certains indicateurs. Par ailleurs, en 2016, le Bureau international a changé de méthode pour déterminer la date de réception des demandes internationales en utilisant la date de dépôt de la demande internationale par l'office d'origine plutôt que la date de réception de la demande internationale par le Bureau international.



Note : Les données sont fournies sur la base de la date de dépôt auprès de l'office d'origine.
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- Selon les estimations, en 2019, 64 400 demandes ont été déposées, soit une augmentation de 5,7% par rapport à 2018.
- Le nombre de demandes déposées augmente régulièrement depuis 2010.

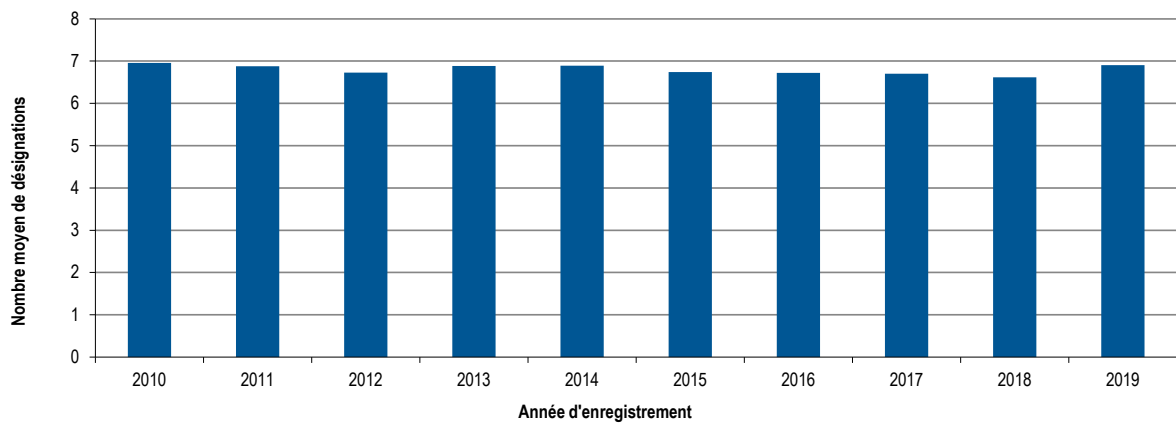
Répartition des demandes par langue de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- En 2019, 83% des demandes internationales ont été déposées en anglais. Cette part est restée stable par rapport à 2018.

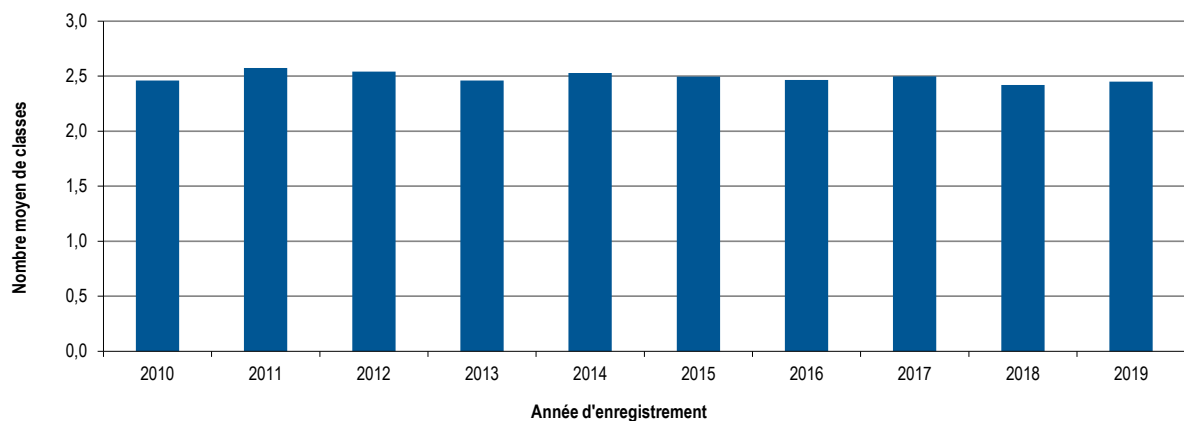
Nombre moyen de désignations par enregistrement



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- En moyenne, 6,9 désignations ont été faites pour les demandes enregistrées en 2019.

Nombre moyen de classes par enregistrement

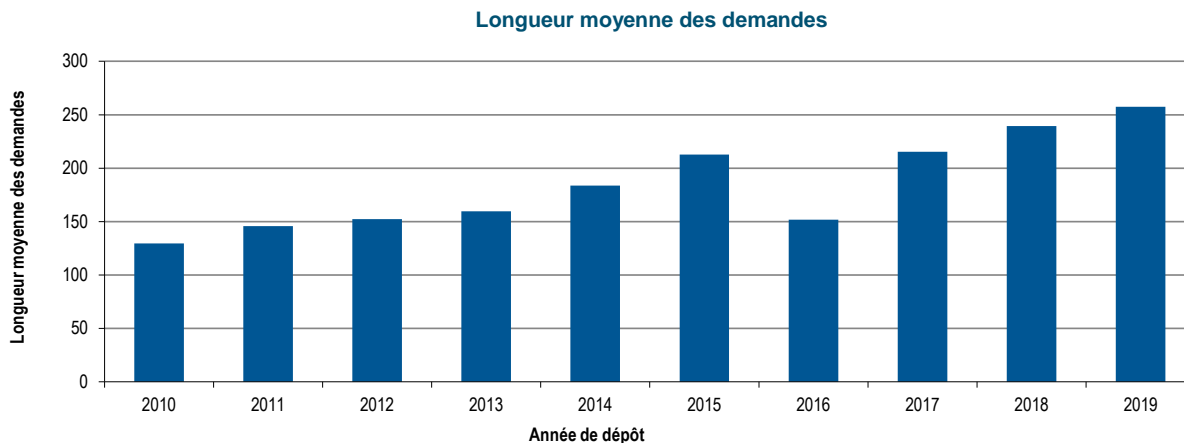


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- Le nombre moyen de classes indiquées dans les enregistrements (2,5 classes) est stable.

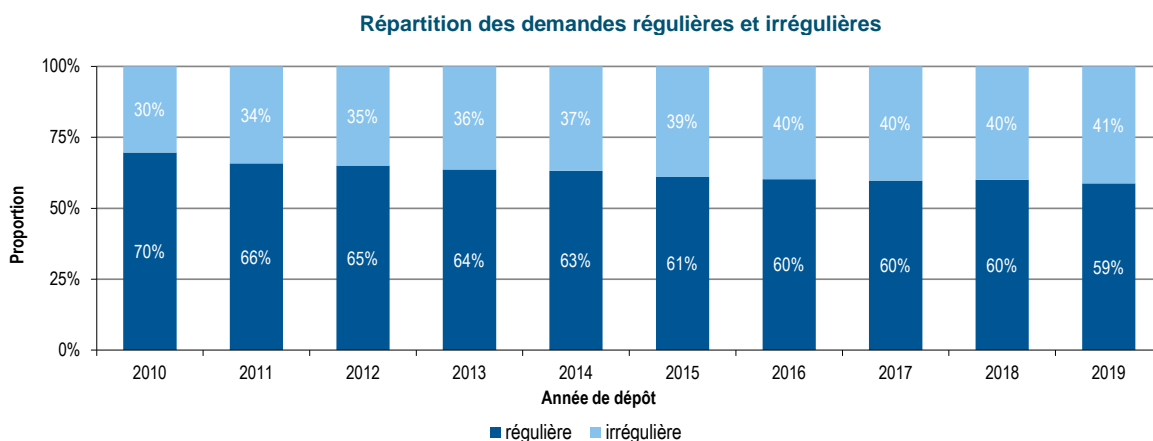
Longueur moyenne des demandes

La longueur des demandes est déterminée par le nombre total de mots utilisés par le déposant a) dans la description de la marque, b) dans la liste des produits et services et c) dans toute mention de limitation s'y rapportant. Le Bureau international traduit ces trois éléments en français, anglais ou espagnol, selon la langue d'origine des demandes, pour que ces dernières soient disponibles dans les trois langues du système de Madrid.



Note : Les données concernant la longueur moyenne des demandes ont été révisées depuis le rapport précédent.
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

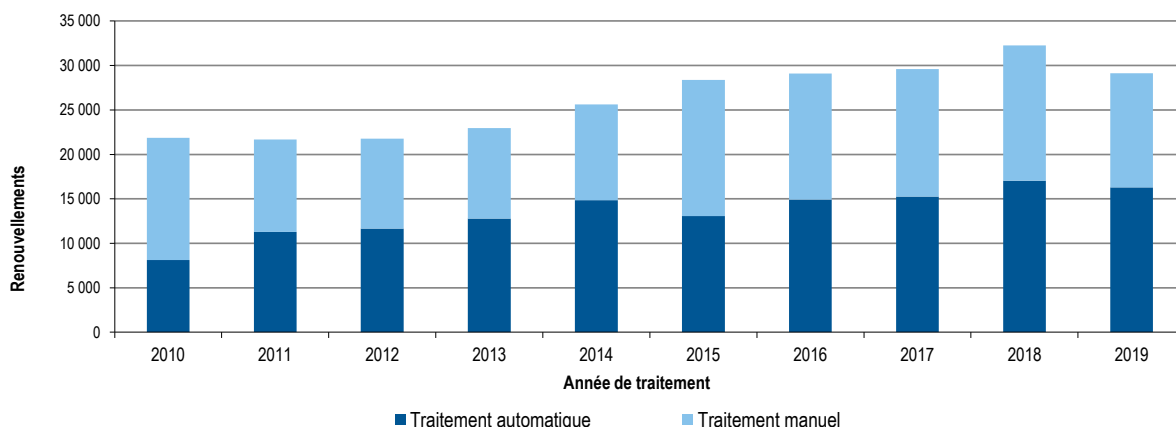
- La longueur moyenne des demandes a augmenté, passant de 239 mots en 2018 à 258 en 2019, soit une augmentation de 7,6%.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- La proportion des demandes régulières est restée relativement stable depuis 2015.

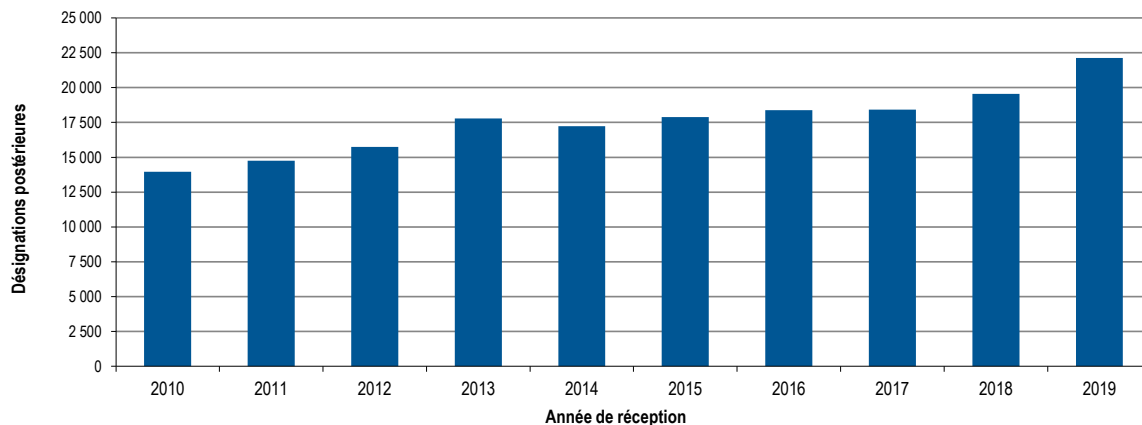
Renouvellement d'enregistrements internationaux



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- En 2019, le Bureau international a reçu 29 136 renouvellements, soit une baisse de 9,7% par rapport à 2018. Cette diminution est la conséquence du déclin des demandes en 2009 dû à la crise financière.

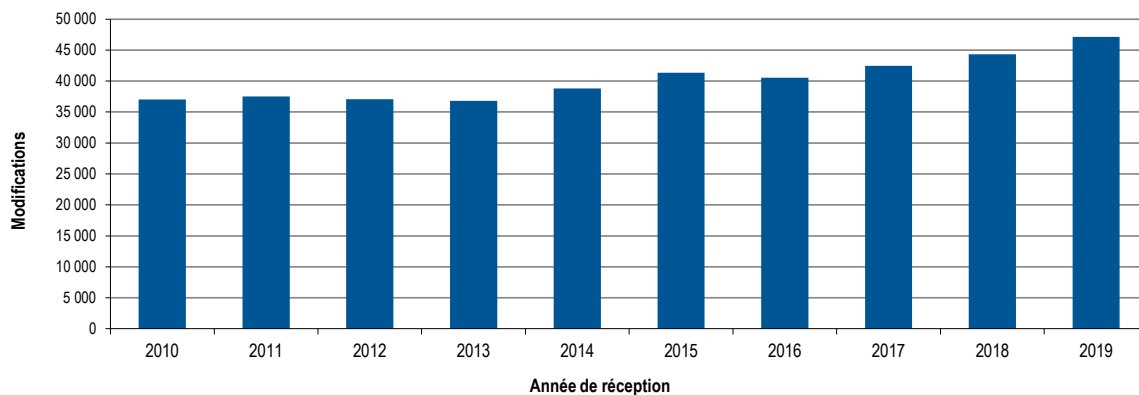
Demandes de désignations postérieures



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

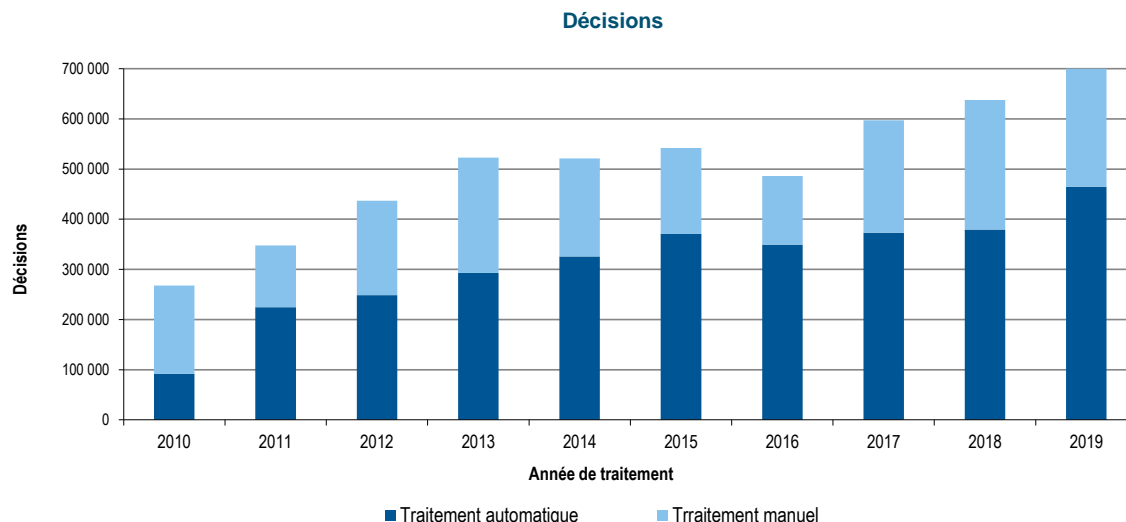
- En 2019, le Bureau international a reçu 22 129 demandes de désignations postérieures, ce qui représente une augmentation de 13,2% par rapport à 2018. Cette hausse est en partie liée aux désignations postérieures supplémentaires pour le Royaume-Uni, en anticipation du Brexit.

Modifications



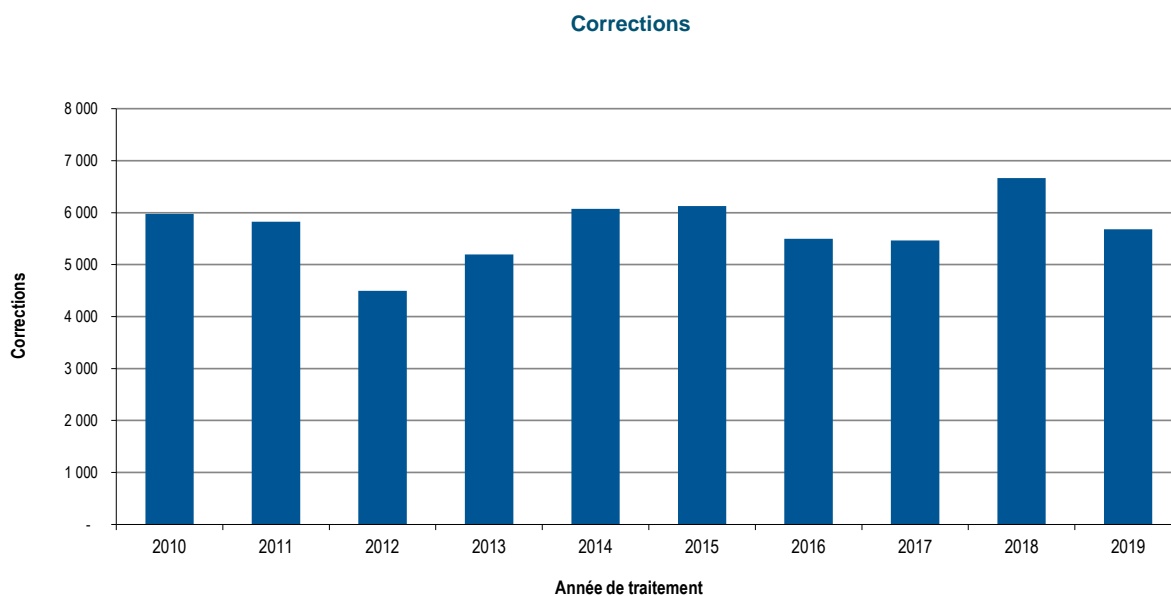
Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- En 2019, le Bureau international a reçu 47 124 demandes de modifications, ce qui représente une augmentation de 6,3% par rapport à 2018.



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- En 2019, le nombre de décisions traitées a augmenté de 11,9% par rapport à 2018, totalisant 713 071 décisions.
- En 2019, la proportion de décisions traitées automatiquement s'élevait à 65,2%, soit une hausse de 5,7 points de pourcentage par rapport à 2018.

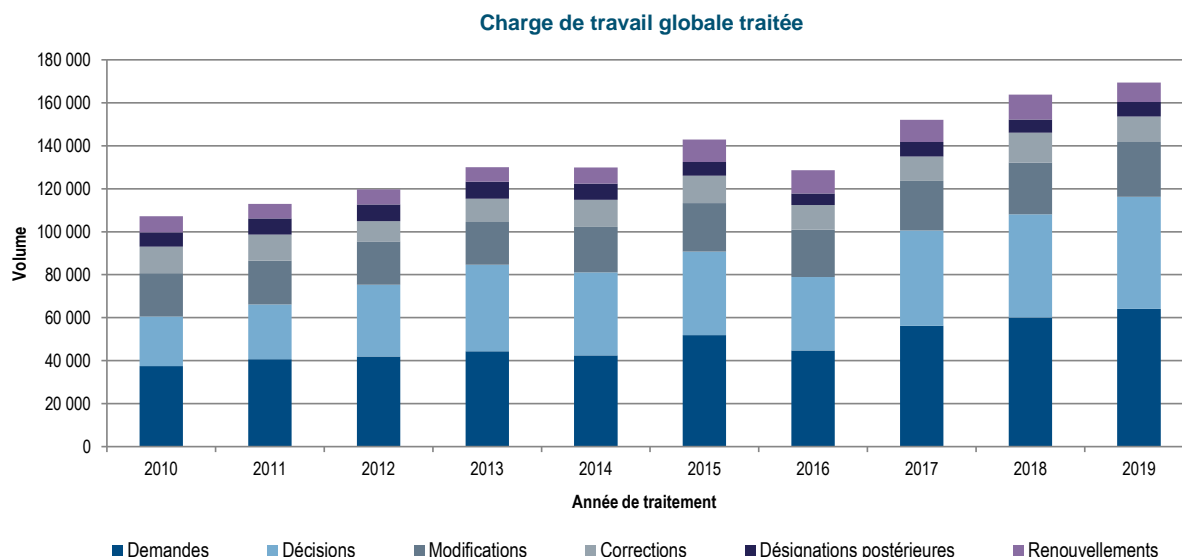


Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- En 2019, le Bureau international a reçu 5680 demandes de corrections, ce qui représente une baisse de 14,8% par rapport à 2018.

Charge de travail globale traitée

- La charge de travail globale traitée représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international, ce qui comprend les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections.
- Étant donné que le traitement de chaque type de document ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur en équivalent temps plein peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions. De même, pour les documents qui font l'objet d'un traitement automatique, un équivalent temps plein chargé de l'appui aux systèmes informatiques est requis pour pouvoir traiter 17 documents.

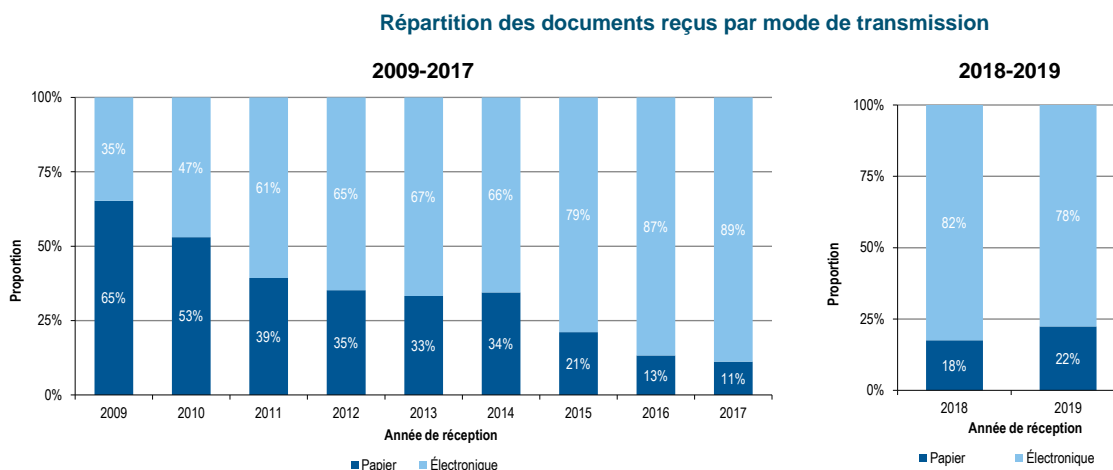


Source : Service d'enregistrement de Madrid et Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- En 2019, la charge de travail globale traitée a augmenté de 3,4% par rapport à 2018.
- La diminution de 10% observée en 2016 résultait principalement de l'instabilité du nouveau système informatique (MIRIS) après sa mise en place, qui a entraîné des retards dans le traitement des demandes en instance.

Mode de transmission des documents reçus

- Avant 2017, les documents reçus au format PDF étaient enregistrés dans la base de données opérationnelle en tant que documents reçus par voie électronique. Depuis 2018, ces documents sont enregistrés tels qu'ils sont reçus sur papier. En d'autres termes, depuis 2018, les documents transmis par voie électronique englobent uniquement les documents reçus en format XML.



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- En 2019, quelque 78% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique.

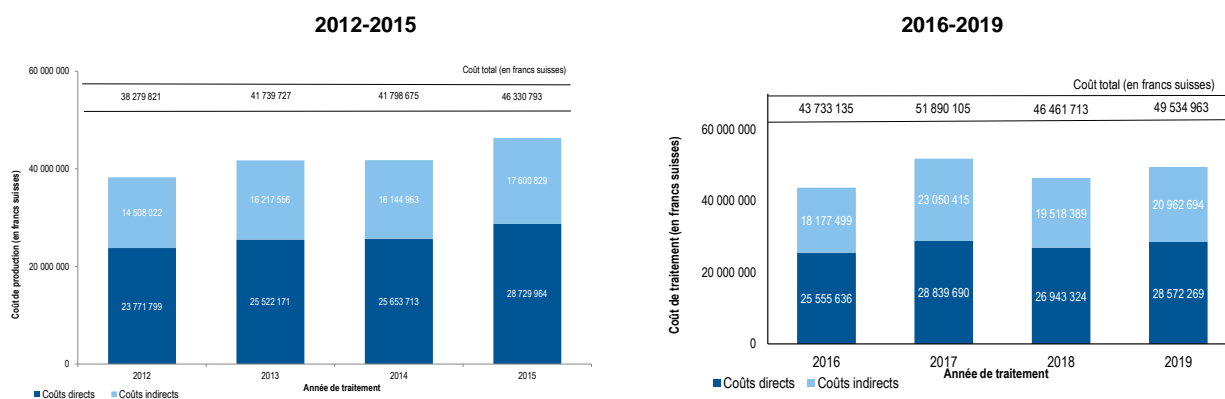
Traitement

Coût total de production

- Le coût total de production comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid et celles relatives aux activités de soutien à ce système.

- Pour les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid représentaient environ 96% des dépenses du programme 6. À compter de 2016, les dépenses liées au système de Madrid qui se rapportent à l'appui fourni aux systèmes de La Haye et de Lisbonne ne sont pas prises en considération dans la méthode de calcul. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses concernant la traduction et le développement des systèmes informatiques en lien avec les systèmes de La Haye et de Lisbonne faisaient partie de l'enveloppe globale des dépenses du programme 6. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 et pour les années suivantes ne sont pas comparables aux données des années précédentes et sont donc présentées séparément.
- Les dépenses relatives aux activités de soutien au système de Madrid comprennent les sommes consacrées aux services généraux suivants : services de conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique ainsi que sûreté et sécurité. Une faible partie de ces dépenses (coûts d'hébergement de serveurs au Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC) et une partie des coûts de la Section des recettes aux finances) est affectée directement au système de Madrid, tandis que le reste de ces dépenses attribuable au système de Madrid est calculé en fonction des effectifs. Pour les données antérieures à 2016, les effectifs comprennent les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, les agents temporaires et les boursiers. À partir de 2016, ils comprennent le personnel intérimaire. Ce changement de méthode a été appliqué au coût total de production pour 2016 et 2017, ce qui explique la révision des montants en question par rapport aux données communiquées précédemment.

Coût total de production



Source : Division de l'exécution des programmes et du budget, mars 2020.

- Le coût total de production était estimé à 49,5 millions de francs suisses en 2019.
- En 2019, les coûts directs ont représenté près de 58% du total des coûts.

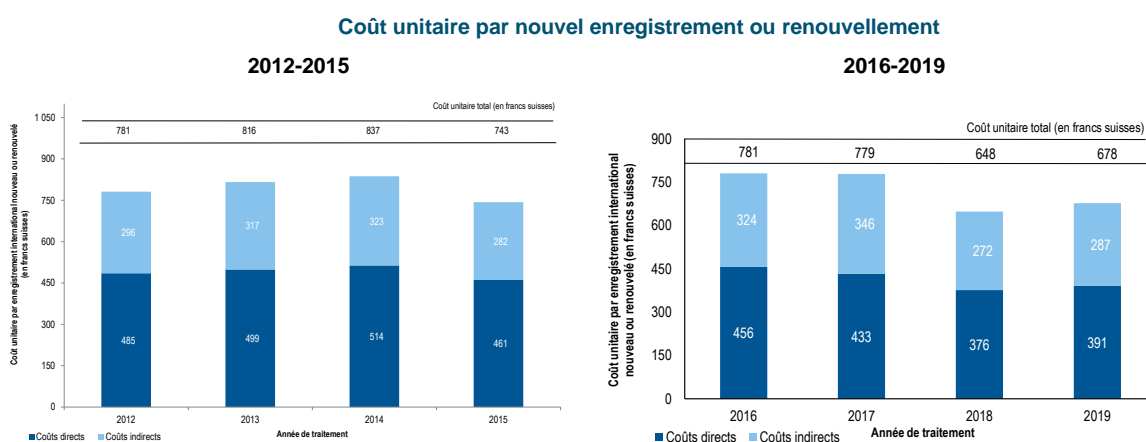
Coût unitaire

- L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.
- Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.
- Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau international afin de constamment perfectionner la méthode de calcul des coûts unitaires, celle-ci a été révisée en 2016 afin de mieux prendre en considération le coût du traitement de la charge de travail effectuée dans le cadre du système de Madrid par le Bureau international.
- La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid a été alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye.

- Le système de pondération décrit dans la section Charge de travail totale traitée a été mis en place afin d'obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire pour le traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres³².
- Le coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement a été redéfini pour tenir compte uniquement des nouveaux enregistrements internationaux et des renouvellements. La raison du retrait des désignations postérieures en tant que composante de ce coût unitaire est la volonté de mettre l'accent sur les opérations essentielles du système de Madrid, à savoir les enregistrements internationaux et leur renouvellement. Toutes les autres opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid (les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections) peuvent être considérées comme étant secondaires à ces deux opérations essentielles. En outre, il n'existe pas de véritable justification pour inclure l'une de ces opérations secondaires en tant qu'élément du coût unitaire et non les autres.
- Le second coût unitaire est fondé exclusivement sur le nombre de documents inscrits au registre, indépendamment du niveau des ressources nécessaires à leur traitement.
- Le mode de calcul utilisé pour estimer les coûts indirects inclut les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de courte durée, les boursiers et le personnel intérimaire.

Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement

- Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opération constituent le cœur de l'activité du Bureau international.
- Étant donné que le traitement de ces deux catégories d'opérations requiert des ressources différentes, elles sont pondérées différemment³³. Le coût unitaire est obtenu en divisant le coût total de production par le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou de renouvellements.



Source : Service d'enregistrement de Madrid, Division de l'exécution des programmes et du budget et Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

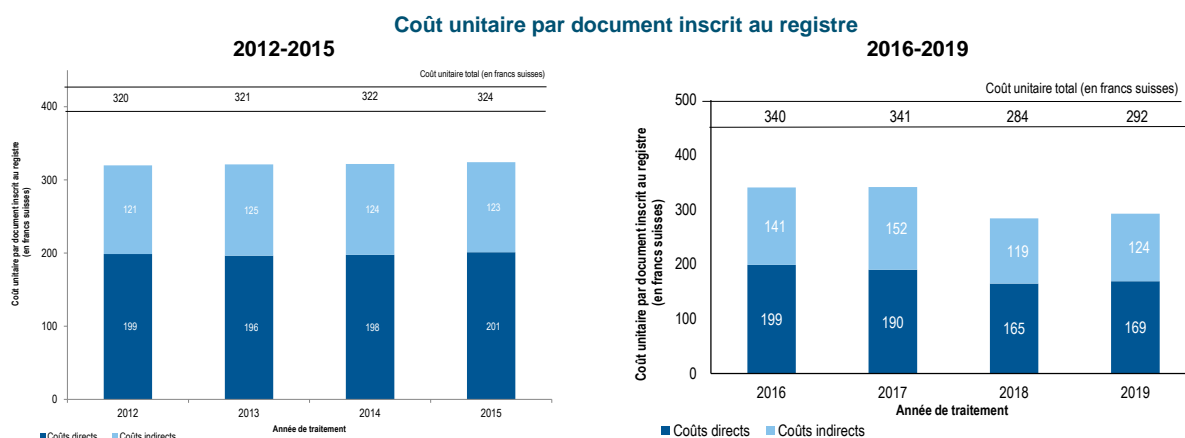
- Le coût moyen de traitement d'un nouvel enregistrement international ou d'un renouvellement était de 678 francs suisses en 2019, suite à la diminution des renouvellements.

³² Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

³³ Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

Coût unitaire par document inscrit au registre

- Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir "Volume total de la charge de travail" ci-dessus).

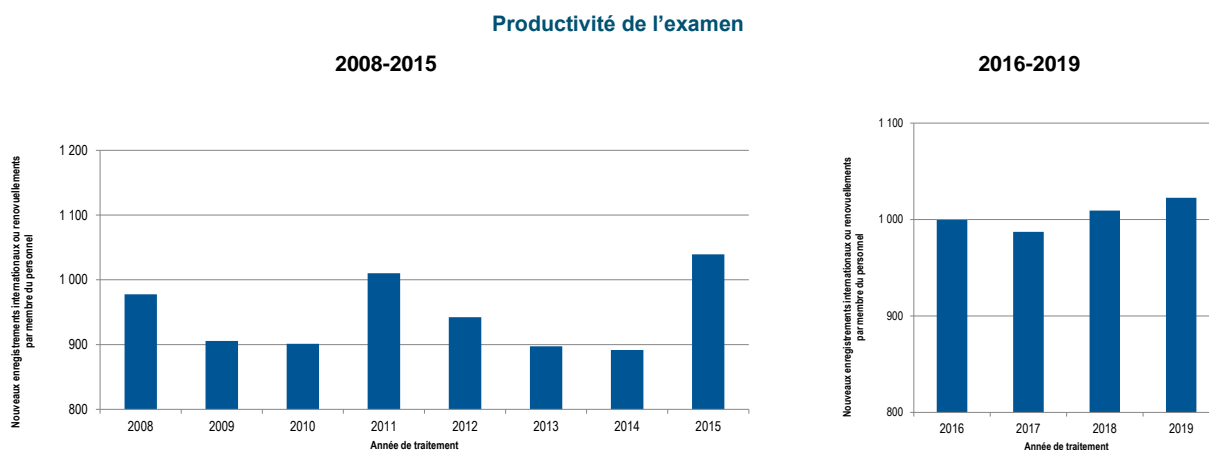


Source : Service d'enregistrement de Madrid, Division de l'exécution des programmes et du budget et Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- Le coût moyen de l'inscription d'un document était de 292 francs suisses en 2019, suite à la diminution des renouvellements et des corrections.

Productivité de l'examen

- La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Pour les données antérieures à 2016, le nombre de membres du personnel comprend les boursiers et les prestataires de services internes et externes. À partir de 2016, le nombre de membres du personnel comprend les personnes travaillant au titre de contrats à durée déterminée, de contrats à court terme, les boursiers et les intérimaires. Ce changement de méthode a été appliqué à la productivité de l'examen pour 2016 et 2017, ce qui explique la révision des montants communiqués précédemment.



Source : Division de l'exécution des programmes et du budget et Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

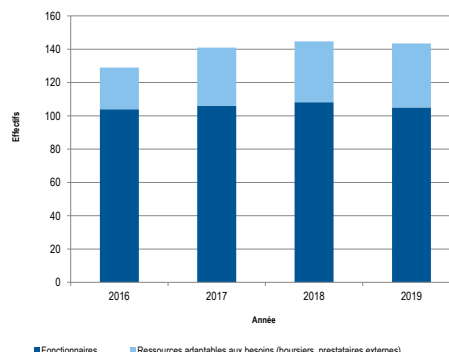
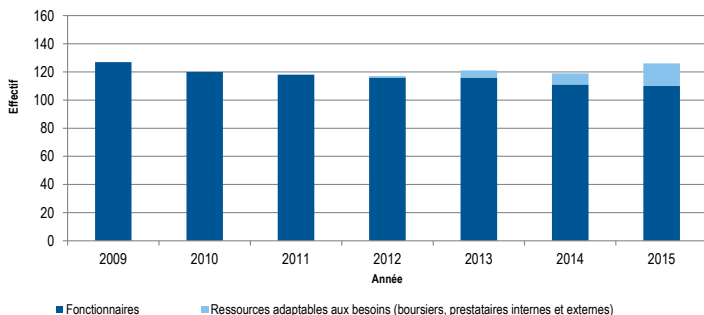
- En 2019, la productivité de l'examen a augmenté de 1,3% par rapport à 2018.

Personnel

Effectifs

2009-2015

2016-2019



Note : la possibilité de distinguer les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne n'existe que depuis l'exercice biennal 2014-2015. Pour les années antérieures à 2014, les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne sont compris dans les effectifs du système de Madrid. Pour les données antérieures à 2016, le personnel intérimaire du Groupe du traitement des documents n'est pas pris en compte dans la méthode de calcul. À partir de 2016, la méthode exclut les stagiaires et inclut tout le personnel intérimaire. Ce changement de méthode a été appliqué aux effectifs de 2016 et 2017, ce qui explique la révision de ces chiffres par rapport aux données communiquées précédemment.

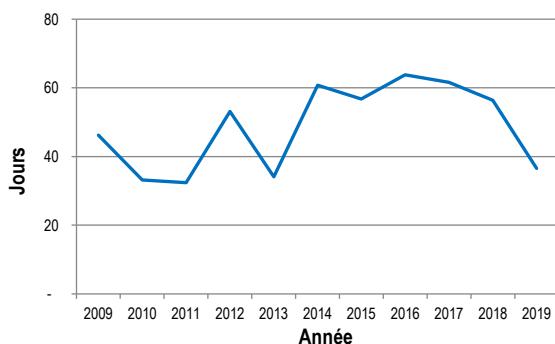
Source : Division de l'exécution des programmes et du budget, mars 2020.

- Les effectifs ont diminué, passant de 108 en 2018 à 105 en 2019, tandis que les ressources adaptables aux besoins ont augmenté de 2.

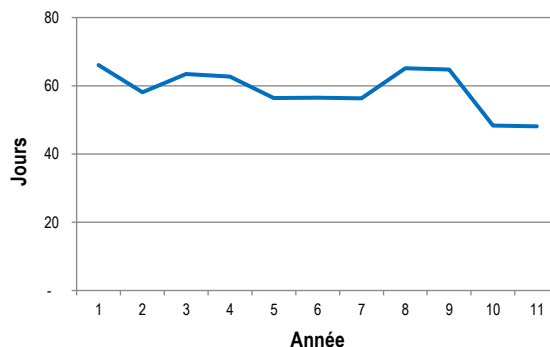
Délai de traitement

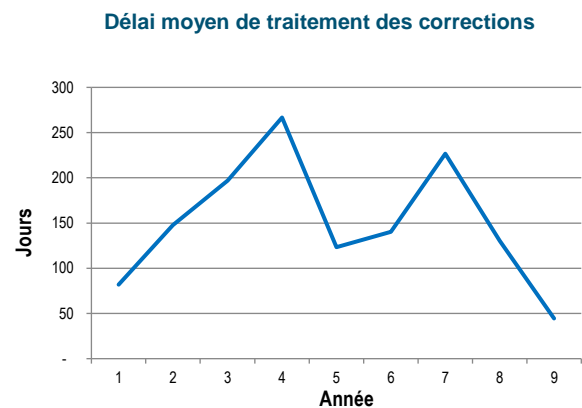
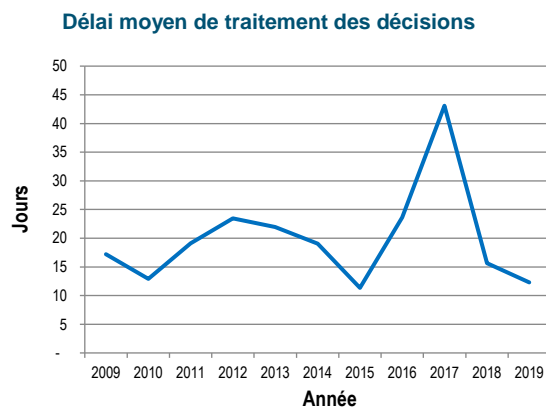
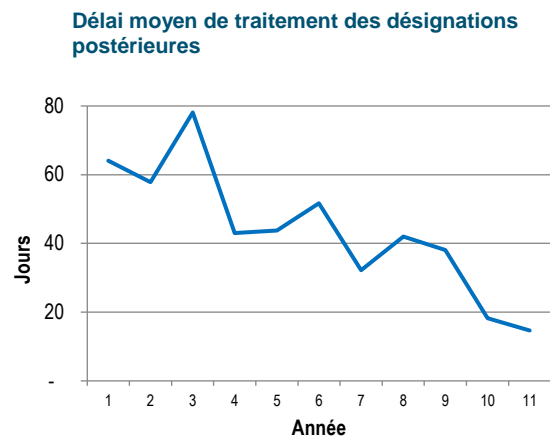
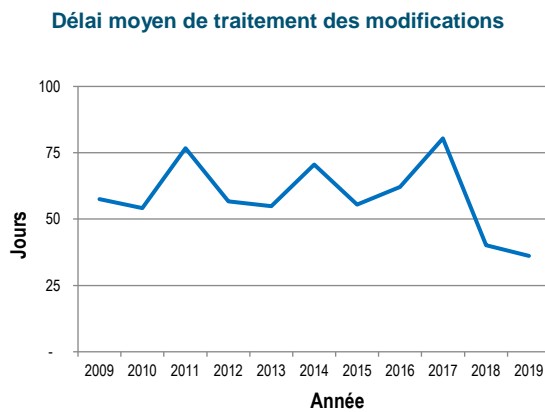
- Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.

Délai moyen de traitement des demandes



Délai moyen de traitement des renouvellements





Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- Par rapport à 2018, le délai moyen de traitement a diminué en 2019 pour les six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international.

Qualité de l'examen

Les principaux indicateurs suivants de la qualité globale de l'examen des marques sont contrôlés régulièrement suite à la mise en œuvre en 2015 du cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid, conformément aux exigences des normes ISO 9001:2015 et ISO 2859³⁴.

Les informations relatives à la qualité du travail d'examen fourni par le Bureau international proviennent de deux sources :

- résultats de l'évaluation interne d'échantillons d'examens; et
- erreurs du Bureau international suite à la réception d'une demande de rectification selon la règle 28 du règlement d'exécution commun.

Évaluation d'échantillons d'examens

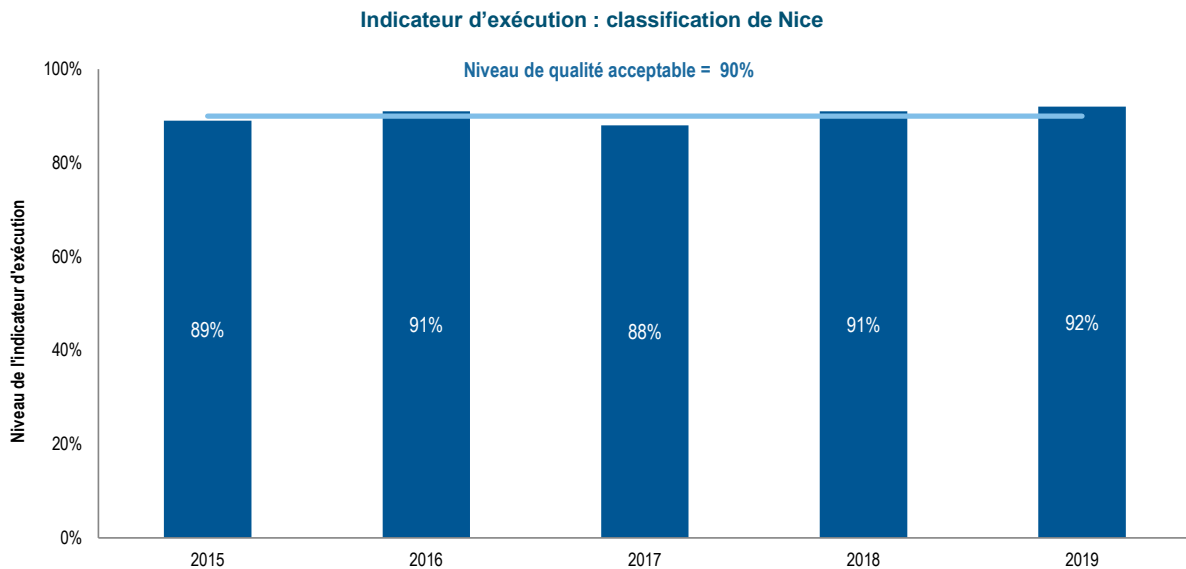
Un contrôle de la qualité a été réalisé sur la base des échantillons ci-après en ce qui concerne les opérations traitées manuellement en 2019. Les résultats relatifs aux indicateurs d'exécution ne tiennent donc pas compte d'éventuelles questions de qualité concernant le traitement automatisé des symboles de la classification de Nice (termes préalablement validés), l'examen quant à la forme, les décisions, les modifications ou les renouvellements.

- 1 167 demandes relatives à la classification de Nice;
- 1 122 demandes concernant l'examen quant à la forme (APEX);
- 1 829 décisions;
- 1 570 demandes de modification; et
- 700 demandes de renouvellements.

³⁴

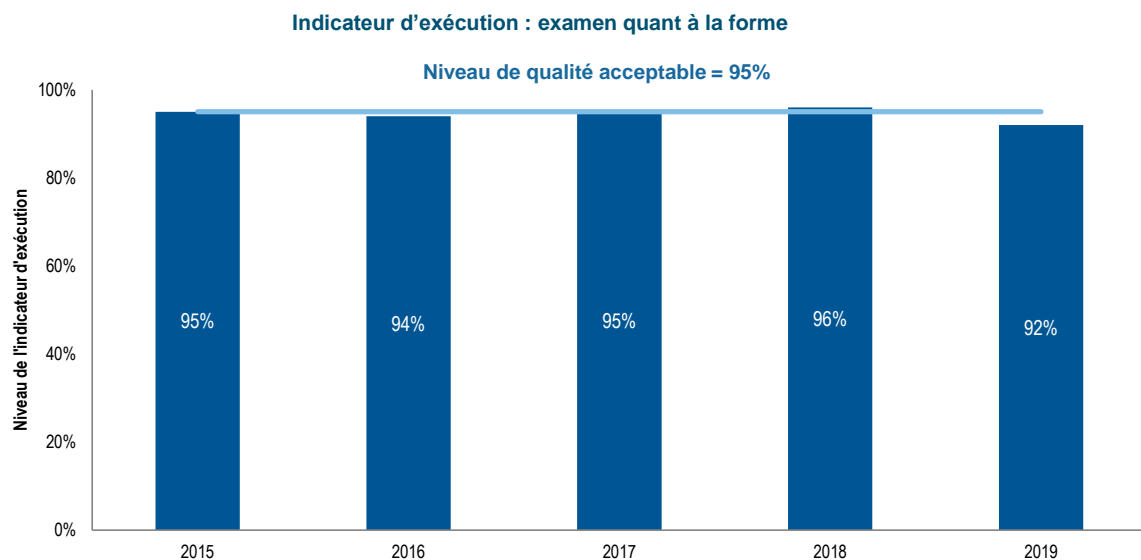
Le cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid peut être obtenu en écrivant à l'adresse .qp@wipo.int.

Un niveau de qualité acceptable est fixé pour chaque examen, et devient l'étalon par rapport auquel est mesurée la qualité des examens de marques.



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

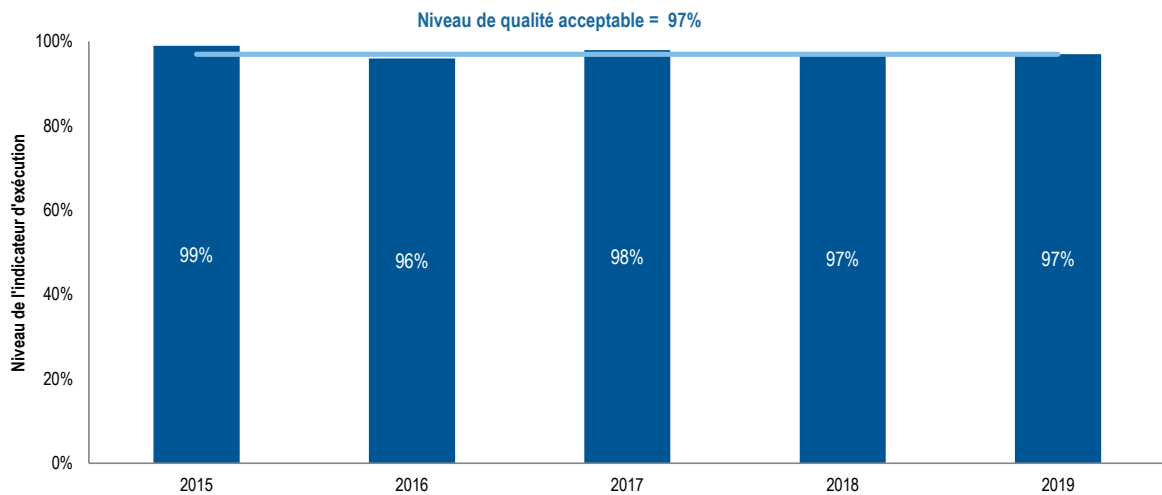
- Le niveau de qualité global en 2019 était supérieur de deux points de pourcentage au niveau de qualité acceptable, grâce à la mise en place de formations intensives.



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- Le niveau de qualité global de l'examen quant à la forme en 2019 était inférieur de trois points de pourcentage au niveau de qualité acceptable.
- Les erreurs dans l'enregistrement des renseignements relatifs aux déposants et aux mandataires représentaient la plus grande part du nombre total d'erreurs (56%). Le haut niveau de rotation de la main-d'œuvre adaptable a contribué à ce résultat.

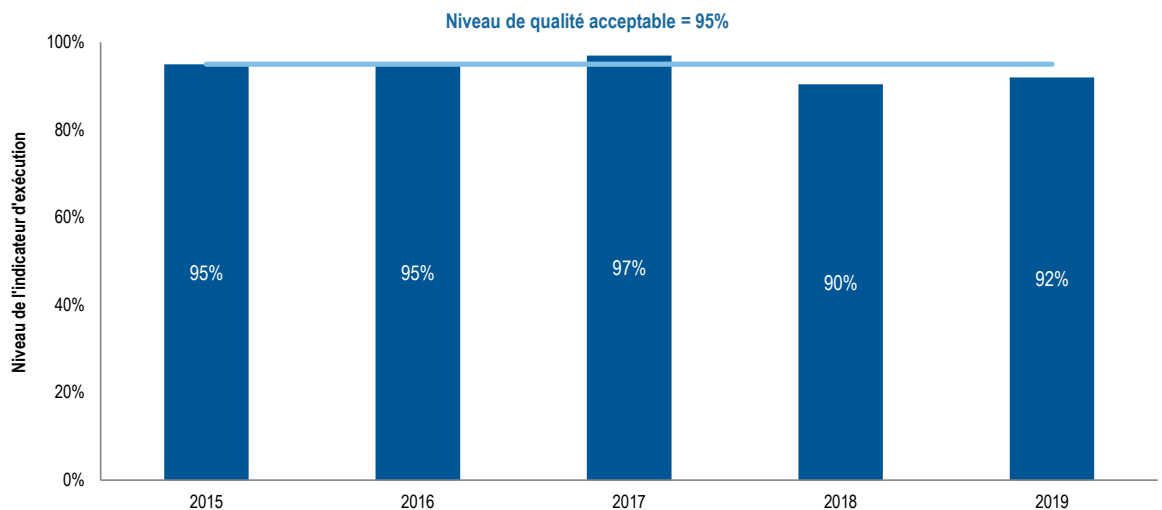
Indicateur d'exécution : décisions



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- Le niveau de qualité global du traitement des décisions était au niveau de qualité acceptable en 2019.

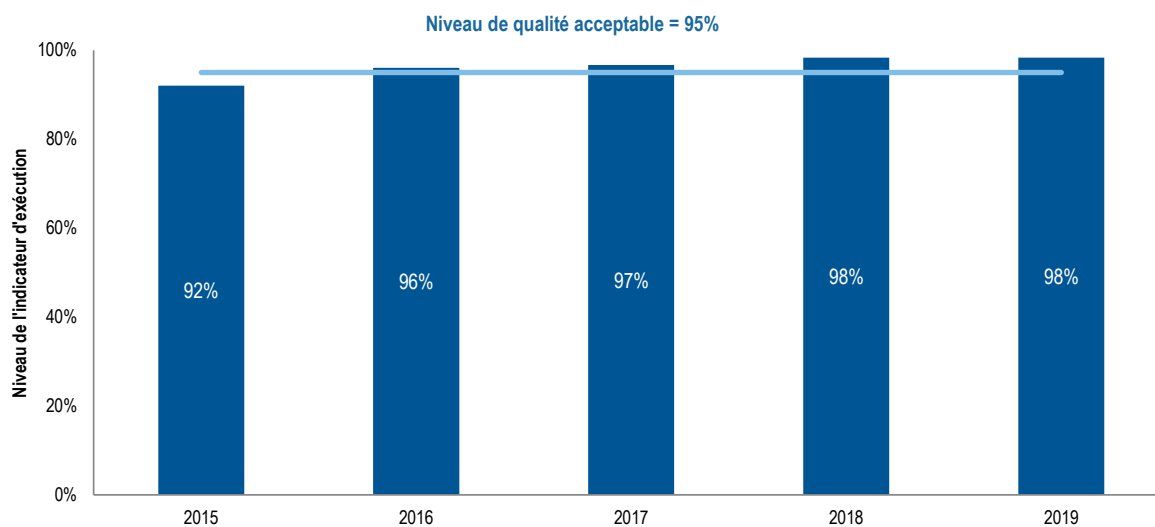
Indicateur d'exécution : modifications



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- Le niveau de qualité globale du traitement des modifications était inférieur de trois points de pourcentage à l'objectif fixé pour 2019.
- Les erreurs de recevabilité des demandes de modification et les erreurs d'enregistrement des renseignements relatifs aux déposants et aux mandataires, notamment l'enregistrement des produits et services, représentaient la plus grande part du nombre total d'erreurs.

Indicateur d'exécution : renouvellements



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

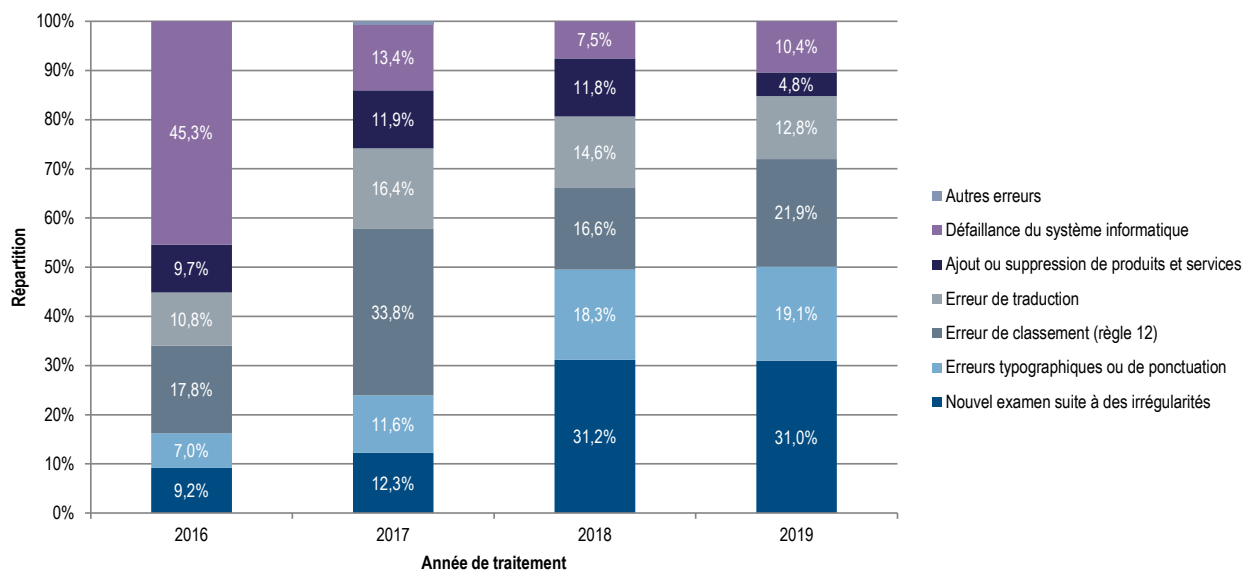
- Le niveau de qualité globale du traitement des renouvellements était supérieur de trois points de pourcentage à l'objectif fixé pour 2019.

Erreurs commises par le Bureau international

La répartition des erreurs présentée dans les figures ci-après est fondée sur une analyse des échantillons d'examens réalisés en 2019³⁵. Ces échantillons comprennent les opérations qui ont été traitées manuellement ou automatiquement.

- 461 erreurs de classement;
- 462 erreurs concernant l'examen quant à la forme (APEX);
- 66 renouvellements; et
- 426 erreurs concernant des modifications.

Répartition par type d'erreur dans le classement

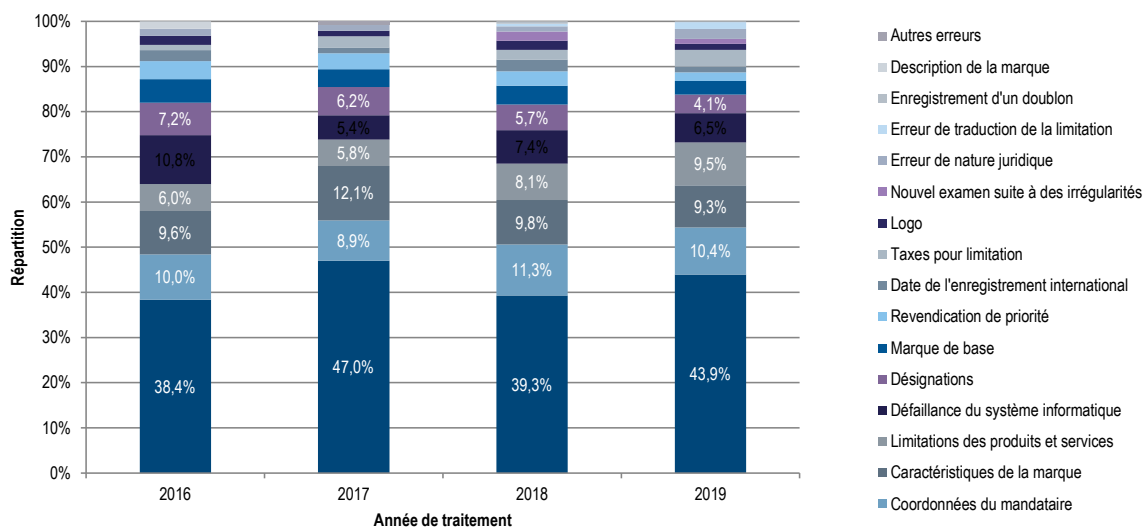


Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

³⁵ Opérations comportant une ou plusieurs erreurs.

- Les nouveaux examens suite à des irrégularités, les erreurs typographiques et de ponctuation et les erreurs de classement représentaient la plus grande part du nombre total d'erreurs en 2019, avec 31%, 19% et 21,9% d'erreurs, respectivement.

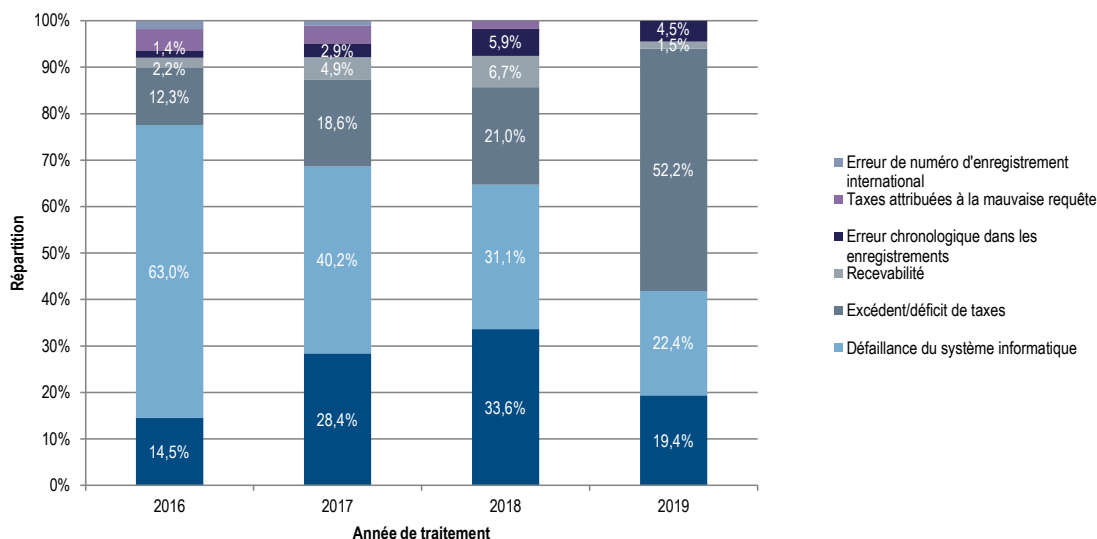
Répartition par type d'erreur dans l'examen quant à la forme



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- En 2019, la majorité des corrections effectuées au stade de l'examen quant à la forme était due à des erreurs de saisie des coordonnées des déposants (43,9%) et des coordonnées des mandataires (10,4%).

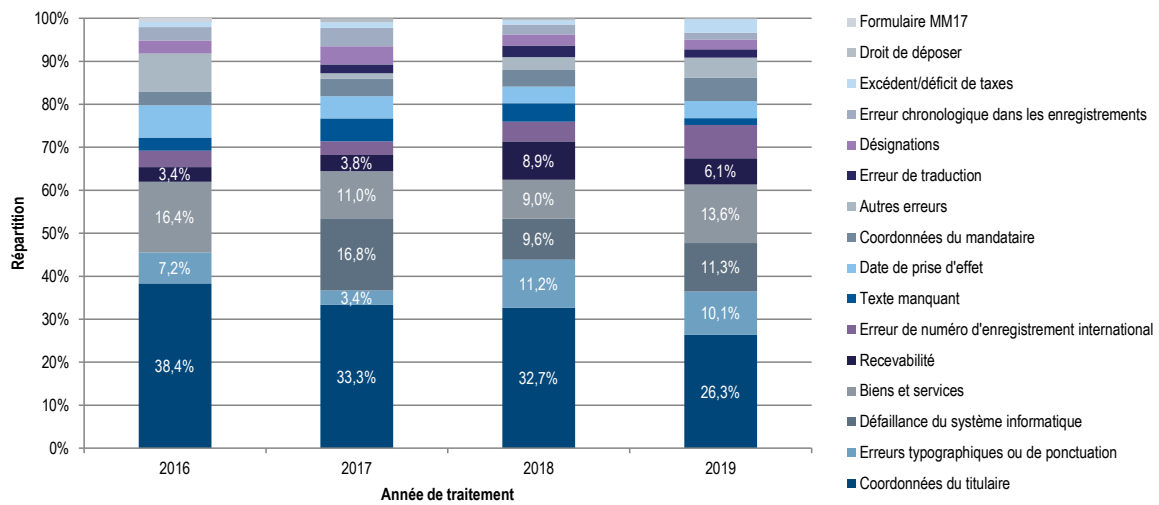
Répartition par type d'erreur dans les renouvellements



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- En 2019, la plupart des corrections apportées à des renouvellements étaient dues à des calculs de taxes (52,2%) et à des défaillances du système informatique (22,4%).

Répartition par type d'erreur dans les renouvellements



Source : Service d'enregistrement de Madrid, mars 2020

- Les corrections dues à des erreurs dans les coordonnées des titulaires représentaient 26,3% du nombre total de corrections effectuées dans des modifications en 2019.

ANNEXE XI Indicateurs relatifs au système de La Haye

Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye

Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye"

Généralités

En décembre 2018, l'ancien système informatique (DMAPS) utilisé par les opérations du système de La Haye a été remplacé par un nouveau système informatique (Hague IB System). Certains des indicateurs suivants, tels que la charge de travail traitée et le délai ont subi les effets du passage à un nouveau système.

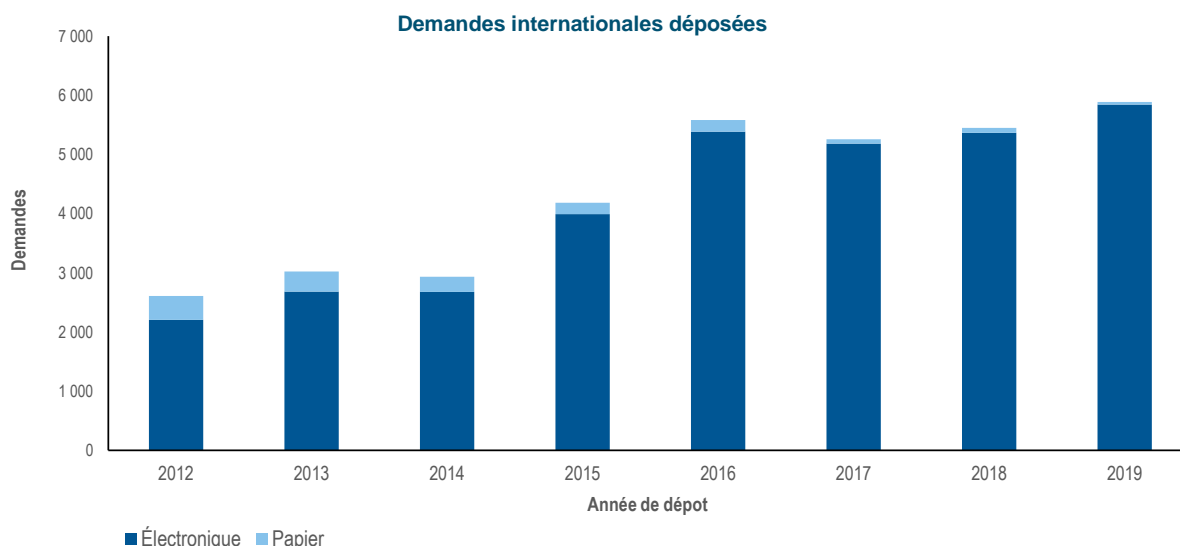
À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- la composition de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- les ressources prévues pour absorber la charge de travail.

Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les dernières tendances concernant chacun de ces types de document sont indiquées ci-après. Des informations supplémentaires sur les demandes reçues, telles que le nombre moyen de dessins ou modèles par demande, sont également fournies. Pour des raisons techniques, les données fournies dans l'indicateur relatif aux irrégularités sont fondées sur les documents traités plutôt que sur les documents reçus.

Documents reçus

Demandes déposées

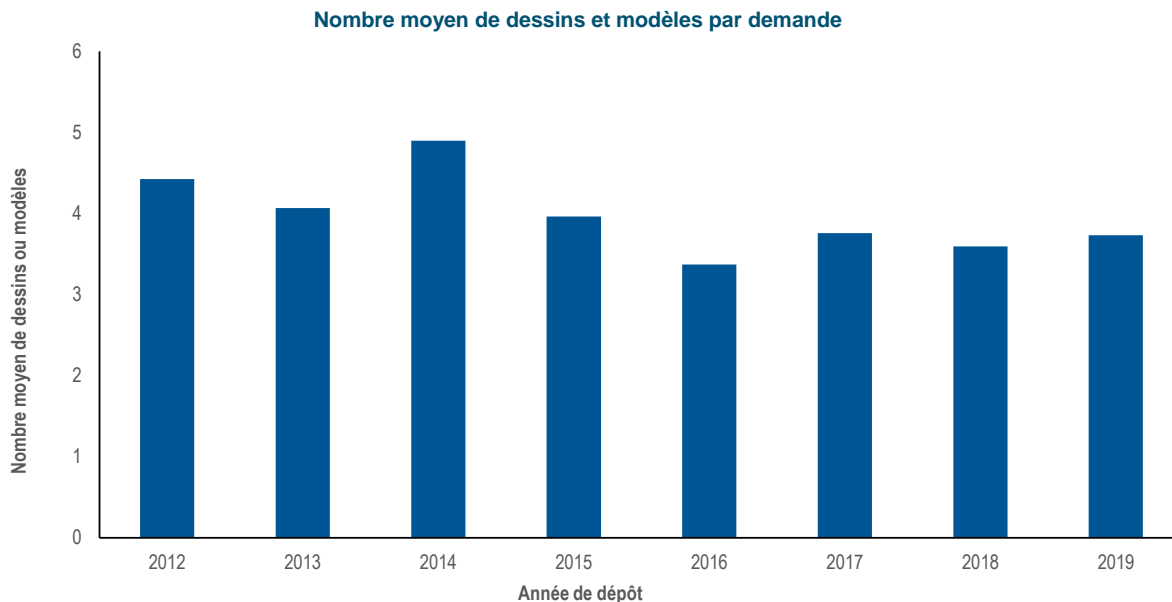


Source : Bases de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

- En 2019, les déposants ont déposé 5887 demandes internationales, soit une augmentation de 8,1% par rapport à 2018.

- En 2019, 99,2% des demandes ont été déposées par voie électronique, directement auprès du Bureau international ou indirectement auprès de certains offices nationaux, soit une augmentation de 15 points de pourcentage par rapport à 2012.

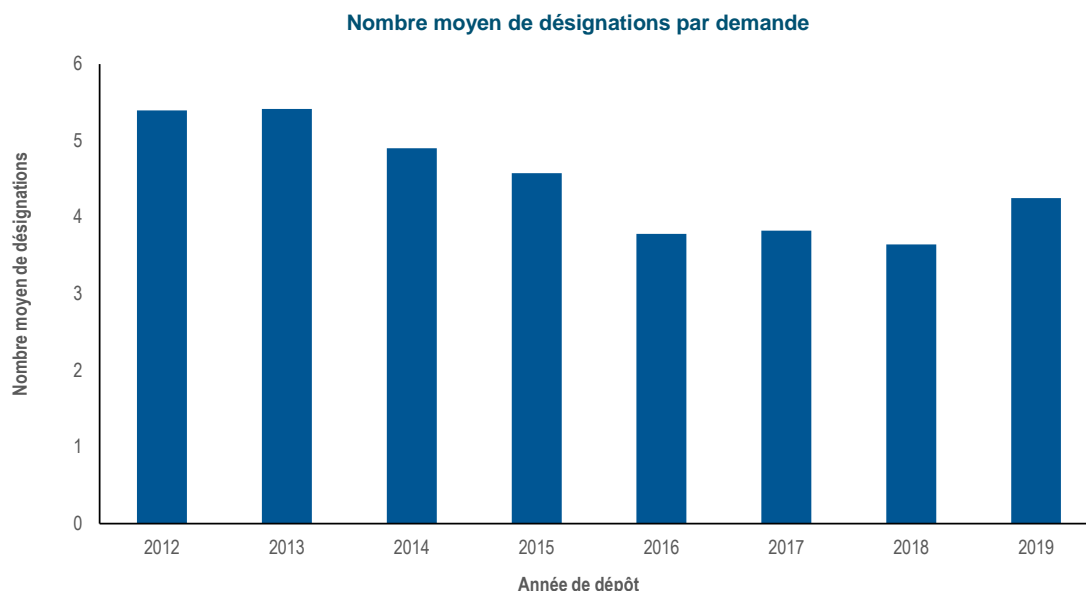
Nombre moyen de dessins et modèles par demande



Source : Bases de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

- Une demande déposée en 2019 contenait, en moyenne, 3,7 dessins et modèles, soit une augmentation de 0,1 par rapport à 2018.

Nombre moyen de désignations par demande



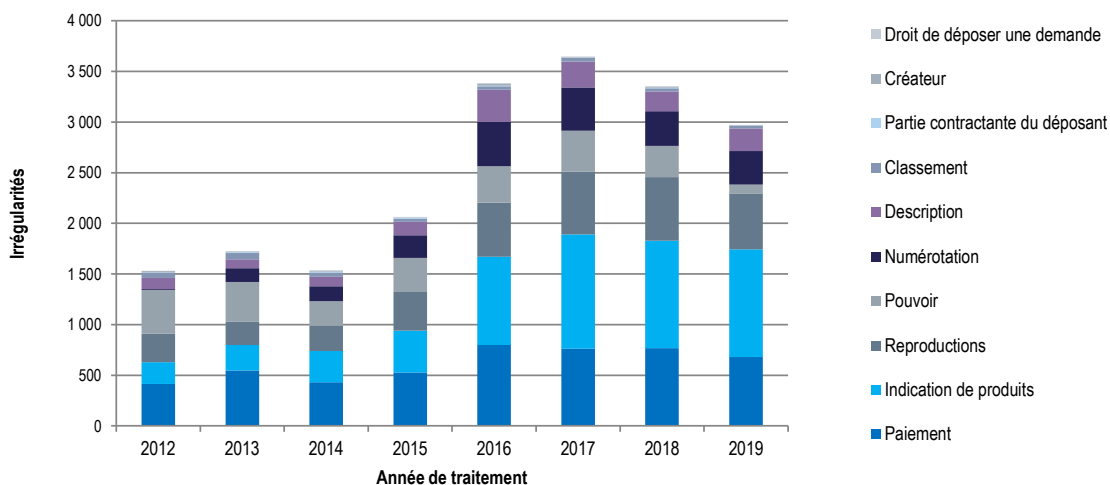
Source : Bases de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

- En 2019, une demande déposée contenait, en moyenne, 4,3 désignations, soit une augmentation de 0,6 par rapport à 2018. Entre 2013 et 2018, le nombre moyen de désignations par demande a suivi une tendance à la baisse.

Tendances concernant les irrégularités dans les demandes

Les irrégularités notifiées sont groupées en 10 catégories comme indiqué ci-dessous.

Tendances concernant les irrégularités dans les demandes

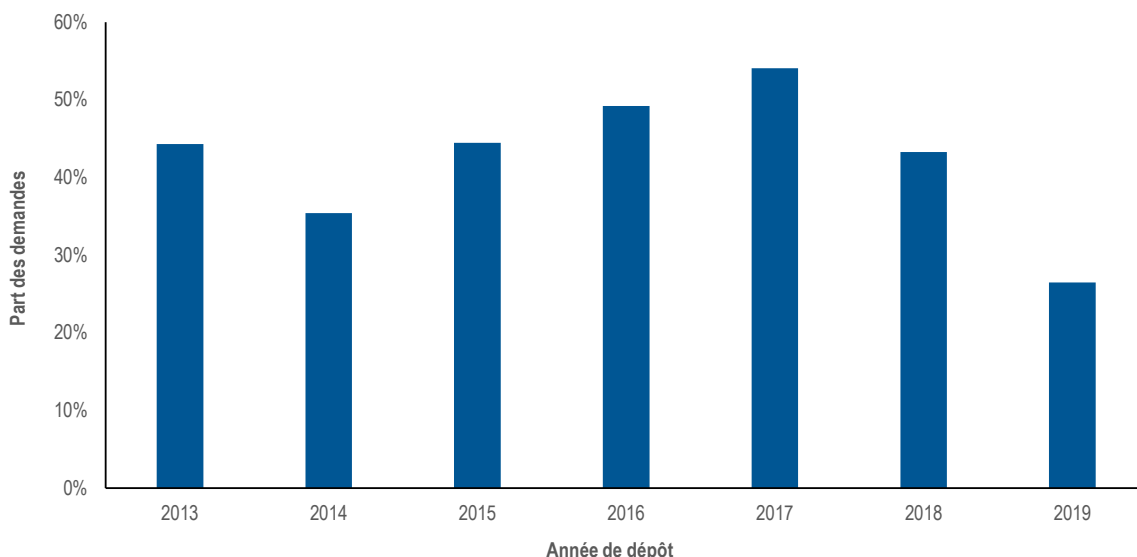


Source : Service d'enregistrement de La Haye, février 2020.

- En 2019, le Bureau international a notifié 2971 irrégularités à l'égard des demandes enregistrées, soit une baisse de 11,4% par rapport à 2018.
- Parmi les cinq principales irrégularités signalées, celles relatives aux pouvoirs (-71,2%) sont celles qui ont connu la baisse la plus importante par rapport à 2018. Cette baisse traduit les effets positifs des amendements apportés le 1^{er} janvier 2019 au règlement d'exécution commun afin d'assouplir les exigences relatives à la nomination des mandataires.

L'évolution de la part des demandes contenant une ou plusieurs irrégularités ou observations quant au fond est indiquée ci-après³⁶.

Part des demandes contenant des irrégularités ou des observations

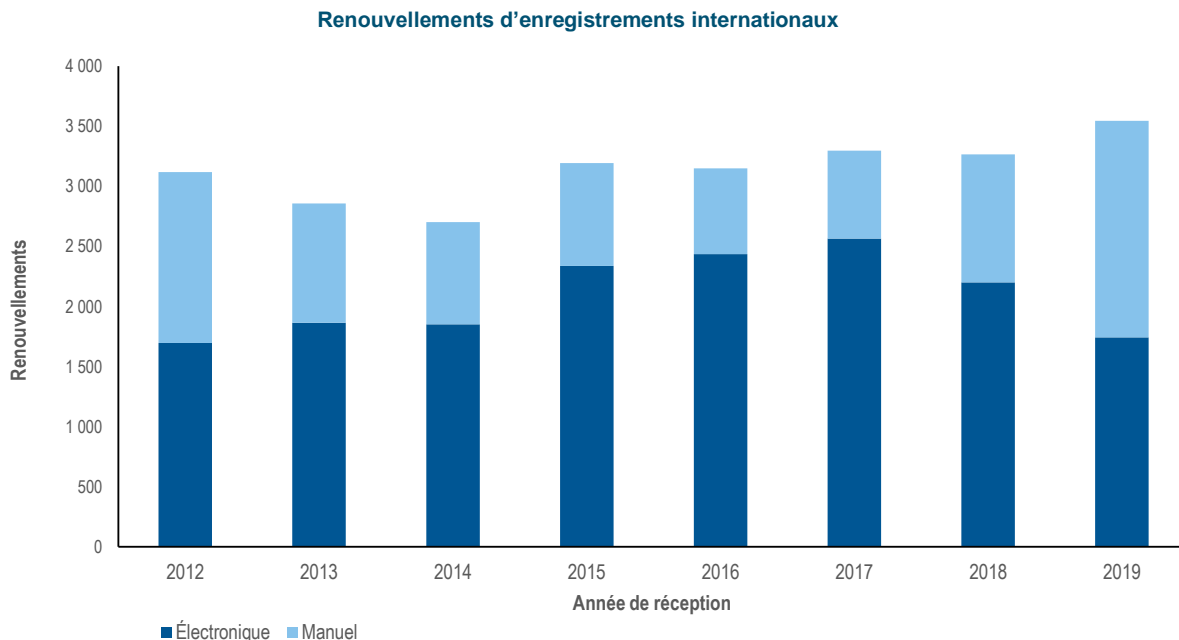


Source : Service d'enregistrement de La Haye, février 2020.

³⁶ En raison de divergences dans le calcul de la part des demandes contenant des irrégularités ou des observations, les données figurant dans les précédents rapports sur la performance de l'OMPI et dans le programme et budget de 2016-2017 ont été corrigées pour l'ensemble de la période 2013-2016.

- En 2019, environ 26% des demandes enregistrées contenaient au moins une irrégularité ou observation quant au fond. Cela représentait une baisse de soixante-dix points de pourcentage par rapport à l'année précédente et traduit les effets positifs des amendements apportés le 1^{er} janvier 2019 au règlement d'exécution commun afin d'assouplir les exigences relatives à la nomination des mandataires.

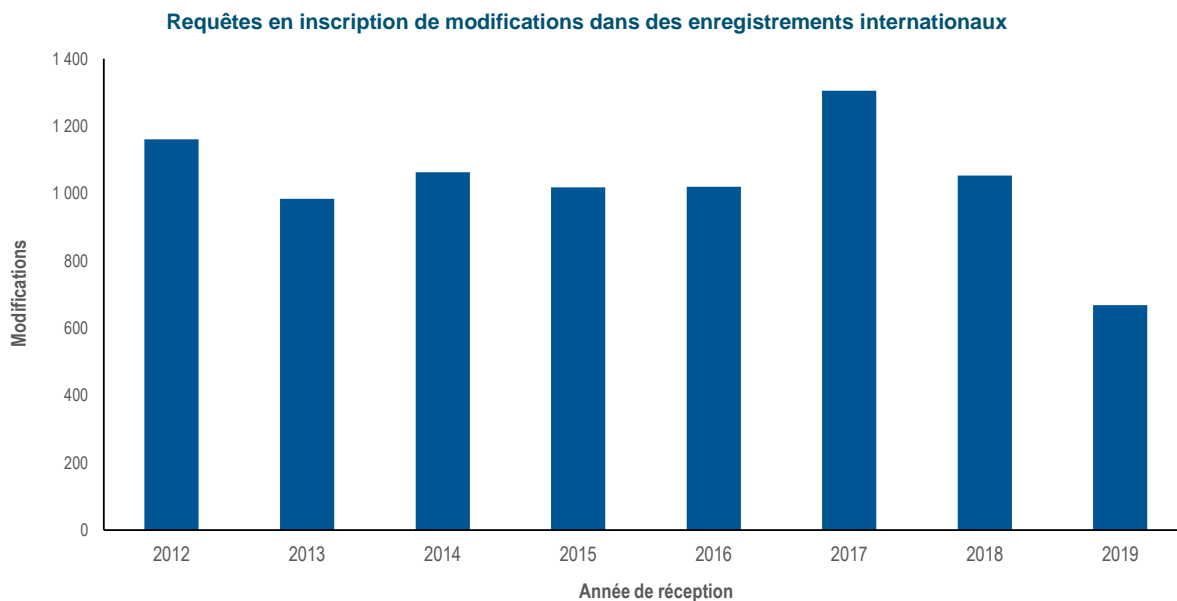
Renouvellements



Source : Service d'enregistrement de La Haye, février 2020.

- En 2019, le nombre de renouvellements enregistrés a augmenté de 8,6% par rapport à 2018, pour atteindre un total de 3547.
- Depuis 2012, la majorité des renouvellements ont été traités par voie électronique. En 2019, le passage à un nouveau système informatique a entraîné une diminution temporaire des traitements automatisés, 49,1% des renouvellements étant alors enregistrés automatiquement, contre 67,4% en 2018.

Modifications

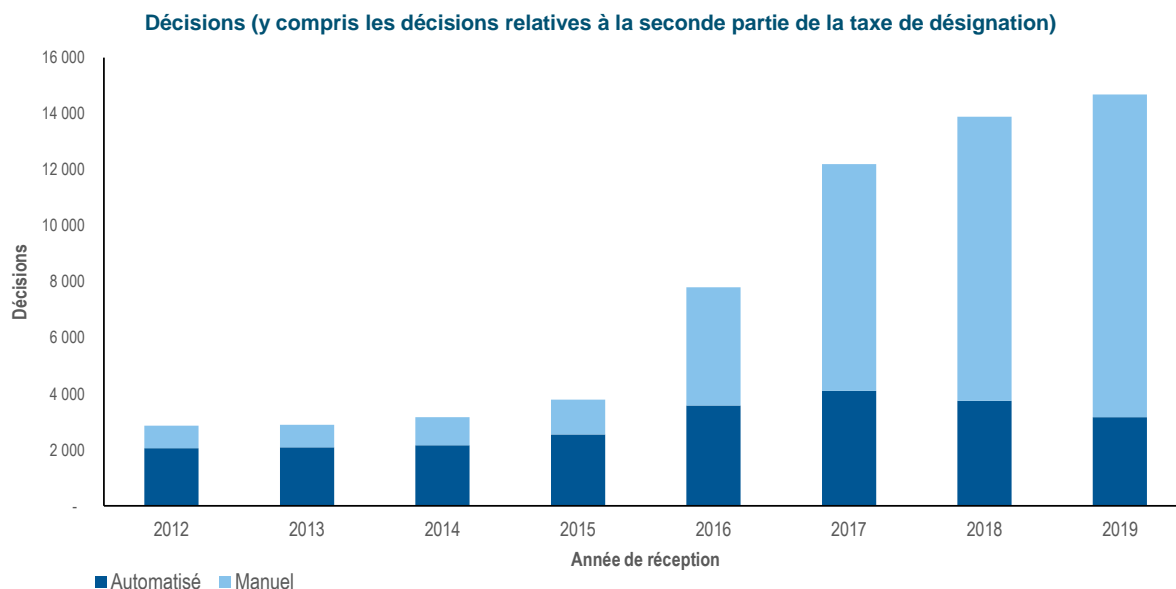


Source : Service d'enregistrement de La Haye, février 2020.

- Le nombre total de requêtes en inscription de modifications dans des enregistrements internationaux a diminué de 36,6% entre 2018 et 2019, pour s'établir à 668 requêtes de ce type. Cependant, cette importante

diminution n'est pas attribuable à une charge de travail moins élevée, mais à un gain de rentabilité progressivement mis en place à la fin de 2017 et qui a commencé à produire ses effets en 2018. Ce gain de rentabilité consiste à traiter les transactions qui contiennent également un changement de représentant comme une seule transaction, par opposition au traitement distinct d'un changement de représentant. Ce faisant, ces demandes ne sont désormais comptabilisées qu'une seule fois.

Décisions



Source : Service d'enregistrement de La Haye, février 2020.

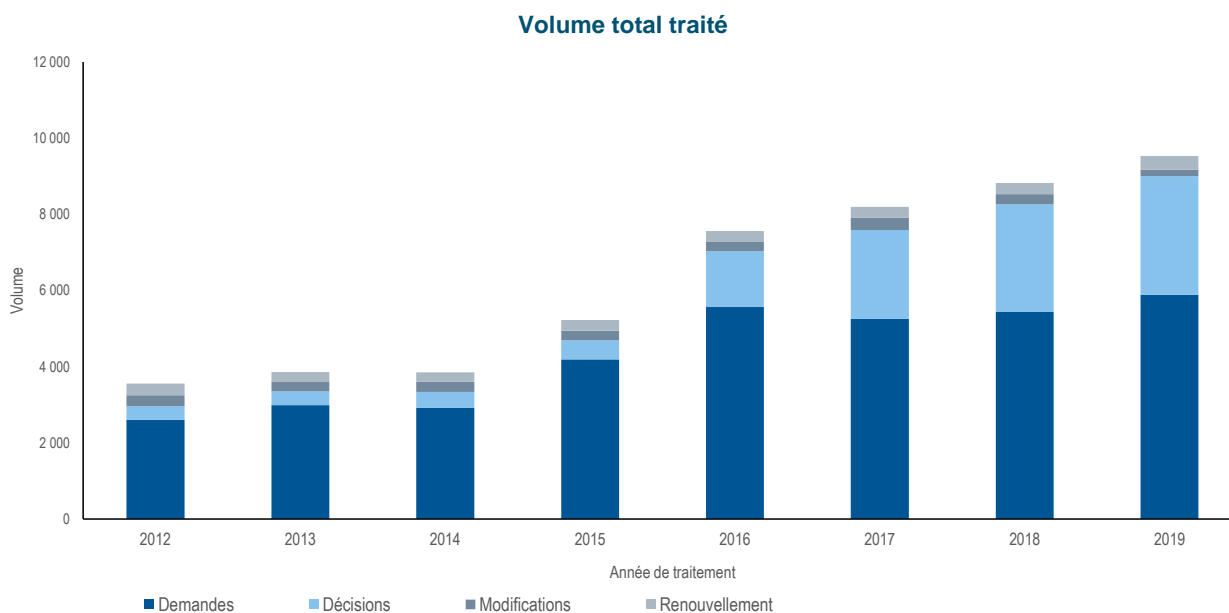
- Le nombre de décisions reçues en 2019 a augmenté de 5,7% par rapport à 2018, passant à 14 681 décisions. En 2019, 21,6% des décisions ont été traitées automatiquement. Il s'agissait de la plus faible proportion d'automatisation depuis 2012. Elle tenait à une suspension délibérée de l'automatisation des décisions pendant la transition entre les deux systèmes informatiques afin de s'assurer que des contrôles étaient en place avant de reprendre l'automatisation.
- Le rapport comprend également les décisions relatives au paiement de la seconde partie de la taxe de désignation. Ces décisions ont commencé à faire partie de la charge de travail peu après l'adhésion des États-Unis d'Amérique en 2015 et ont pris de l'importance depuis.
- La liste des documents pris en considération en tant que décisions se compose désormais des éléments suivants :
 - Octrois de protection sans refus préalable
 - Octrois de protection après un refus (y compris retraits de refus)
 - Refus des effets
 - Invitations à payer la seconde partie de la taxe de désignation [nouveau]
 - Annulation pour non-paiement de la seconde partie de la taxe [nouveau]

Charge de travail

La charge de travail totale représente le nombre total pondéré de documents reçus au Bureau international. Les quatre catégories de documents sont toutes incluses (demandes, renouvellements, modifications et décisions).

Étant donné que le traitement de ces types de document ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci sont pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter 8 renouvellements, 4 modifications ou 4 décisions (un rapport de charge de travail de 1:8:4:4). Depuis 2014-2015, en raison de l'augmentation du niveau de complexité d'autres documents, en particulier de décisions des offices, l'examen global des demandes internationales est lui aussi devenu plus complexe. Néanmoins, le rapport en termes de charge de travail est resté le même.

Les chiffres à partir de 2016, par rapport aux chiffres indiqués dans le Rapport sur la performance de l'OMPI les années précédentes, ont été ajustés pour tenir compte des décisions relatives à la seconde partie de la taxe de désignation.



Source : Service d'enregistrement de La Haye et Bases de données statistiques de l'OMPI, février 2020.

- En 2019, la charge de travail globale traitée a augmenté de 8% par rapport à 2018.
- L'augmentation de la charge de travail en 2019 tenait principalement à l'augmentation du nombre de demandes et du nombre de décisions reçues.

Coût de traitement

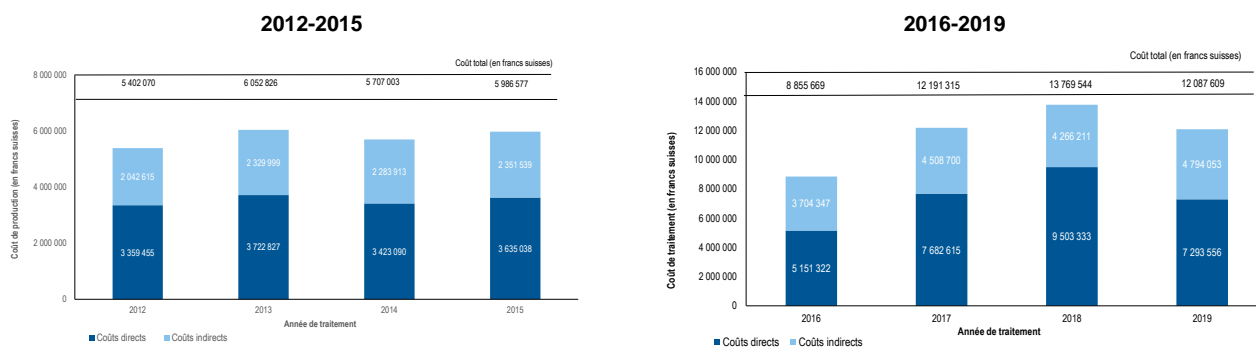
Coût total de production

Le coût total de production comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye et celles relatives aux activités de soutien à ce système.

En ce qui concerne les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye comprenaient celles du programme 31 (système de La Haye) et 7% des dépenses du bureau de la vice-directrice générale chargée du programme 6 – système de Madrid). Les dépenses relatives au système de Madrid pour 2016 se rapportant au financement du système de La Haye (traduction et développement des systèmes informatiques) sont incluses dans les calculs. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses relatives à ces services ne pouvaient pas être distinguées des dépenses totales se rapportant à la traduction et aux développements des systèmes informatiques dans le programme 6 et n'étaient donc pas prises en considération dans le calcul. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 et 2017 ne sont pas comparables aux données pour les années précédentes. C'est pourquoi les données pour la période 2012-2015 et pour 2016-2017 sont présentées séparément.

Les dépenses liées aux activités d'appui au système de La Haye sont composées des dépenses des services généraux suivants : services des conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite part de ces dépenses (coût de l'hébergement des serveurs au CIC et partage des coûts de la Section des recettes de la Division des finances) est directement attribuée au système de La Haye, tandis que le reste de ces dépenses attribuables au système de La Haye est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires au bénéfice d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire).

Coût total de production



Source : Division de l'exécution des programmes et du budget, mars 2020.

- Les dépenses totales relatives au traitement dans le cadre du système de La Haye sont estimées à 12,1 millions de francs suisses en 2019, ce qui représente une baisse de 12,2% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est essentiellement due à la finalisation du projet de plateforme informatique pour le système de La Haye à la fin de 2018.
- En 2019, les coûts directs représentaient environ 60% du total des dépenses, soit neuf points de pourcentage de moins qu'en 2018 (69%).

Coût unitaire

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes. Au regard des efforts déployés par le Bureau international en vue d'affiner en permanence la méthode de calcul des coûts unitaires, cette méthode a été révisée dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 de manière à prendre en considération de façon plus précise le coût du traitement au Bureau international des opérations réalisées dans le cadre du système de La Haye³⁷.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

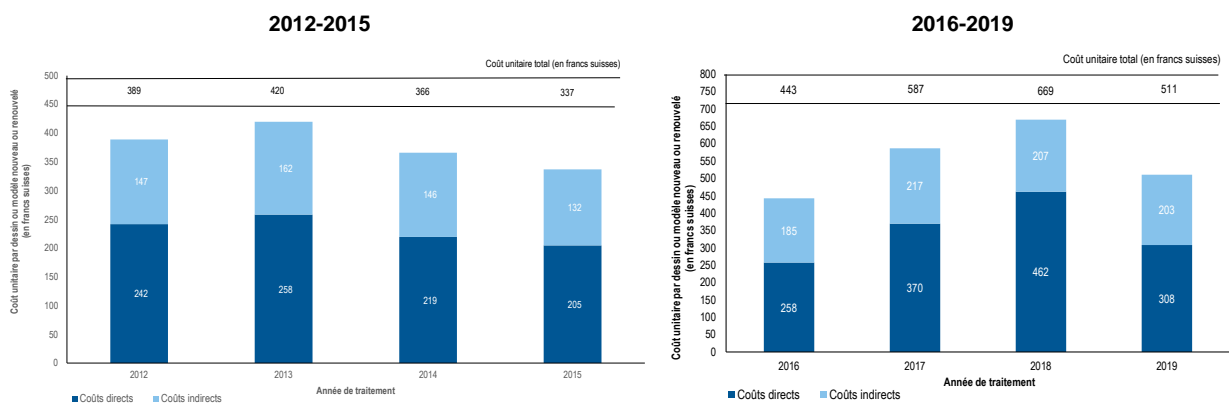
Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée. Les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Les dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent globalement les activités principales du Bureau international.

Étant donné que le traitement des dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents ne nécessite pas de faire appel aux mêmes ressources, des facteurs de pondération différents sont utilisés³⁸. Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.

³⁷ Ces révisions étaient expliquées en détail dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014 et consistaient notamment à aligner la méthodologie de calcul des coûts directs et indirects pour La Haye sur les méthodologies utilisées pour calculer les coûts unitaires du PCT et de Madrid.

³⁸ Voir les taux concernant les demandes et les renouvellements dans la partie intitulée "Charge de travail totale traitée".

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé



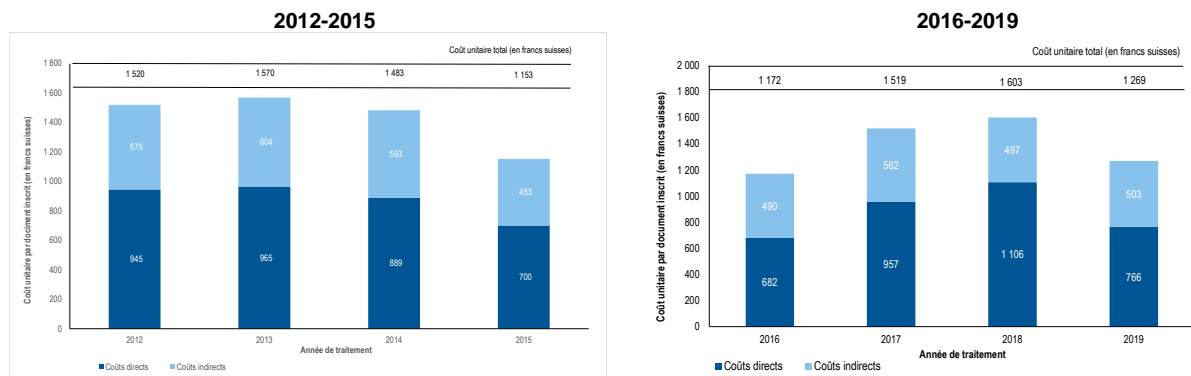
Source : Service d'enregistrement de La Haye, Division de l'exécution des programmes et du budget et Bases de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé est estimé à 511 francs suisses en 2019, soit une baisse de 23,7% par rapport à 2018. Cette forte baisse tient à la diminution de 12,2% des coûts totaux, essentiellement liée à la finalisation du projet de plateforme informatique du système de La Haye, associée à une baisse de 15% des nouveaux dessins et modèles et des renouvellements traités par rapport à 2018.

Coût unitaire par document inscrit au registre

Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail totale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale traitée")

Coût unitaire par document inscrit



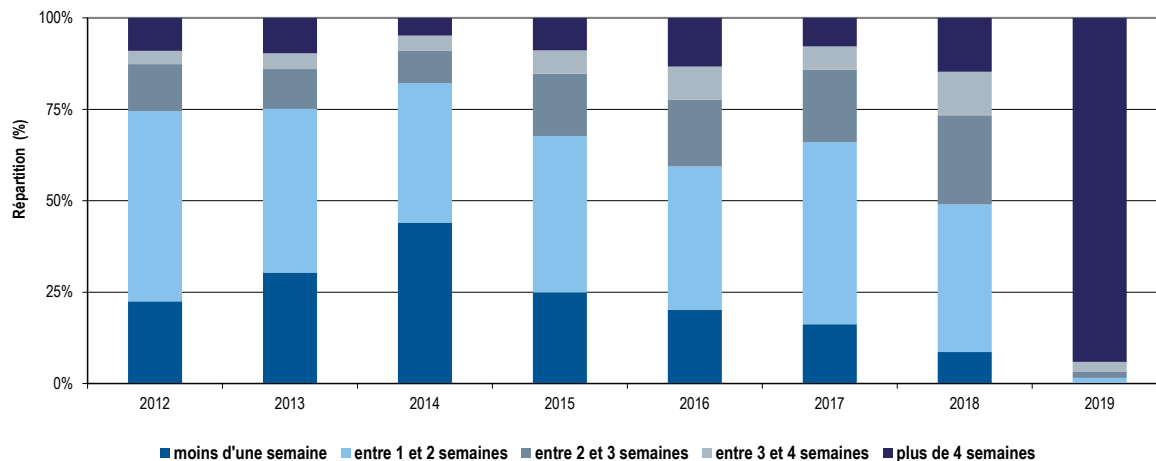
Source : Service d'enregistrement de La Haye, Division de l'exécution des programmes et du budget et Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

- Le coût moyen de l'enregistrement d'un document au registre est estimé à 1269 francs suisses en 2019, ce qui représente une baisse de 20,8% par rapport à 2018, essentiellement liée à la finalisation du projet de plateforme informatique du système de La Haye.

Délai de traitement des demandes internationales

Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes régulières. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.

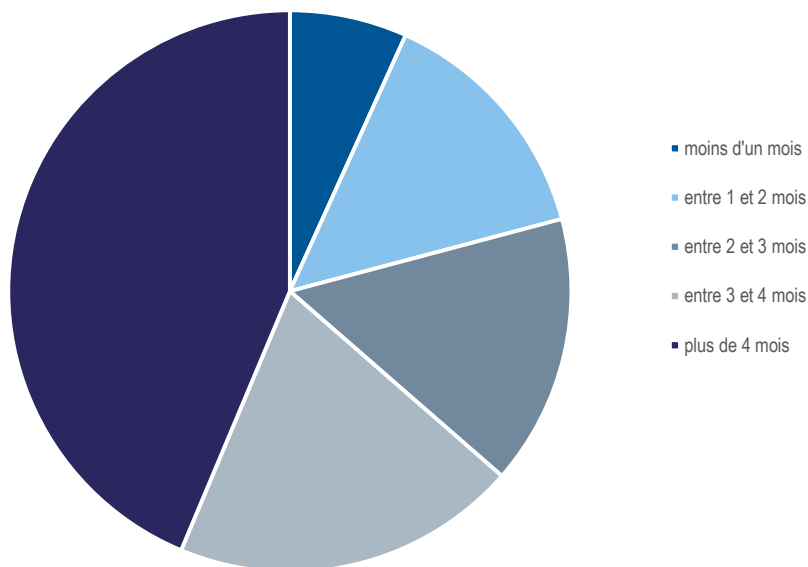
Respect des délais de traitement des demandes internationales régulières



Source : Service d'enregistrement de La Haye, février 2020.

- En 2019, la part des demandes régulières traitées en moins d'une semaine est tombée à 0,1% du total, contre 8,6% en 2018, ce qui reflète le passage à un nouveau système informatique évoqué dans les remarques générales ci-dessus. En 2019, 94,1% des demandes ont été traitées dans un délai de plus d'un mois.

Respect des délais de traitement des demandes internationales régulières en 2019



Source : Service d'enregistrement de La Haye, février 2020.

- La part des demandes régulières traitées en un mois était de 6,7% et celle des demandes traitées sur 4 mois était de 43,7%. Ces chiffres reflètent l'accent délibérément mis, pendant la période de transition entre les deux systèmes informatiques, sur les demandes contenant une demande de publication immédiate afin de préserver les intérêts des déposants concernés.

ANNEXE XII Rapport 2019 sur la situation des Fonds fiduciaires

Le Rapport sur les Fonds fiduciaires figurant à l'annexe XII fait partie intégrante du Rapport sur la performance de l'OMPI. L'annexe a été améliorée afin de fournir, pour la première fois, un aperçu des principaux résultats obtenus dans le cadre des fonds fiduciaires de l'OMPI en 2019, par rapport aux activités mises en œuvre, ainsi que des informations financières. L'annexe rend compte de tous les fonds fiduciaires figurant dans le tableau ci-dessous et exclut ceux des administrateurs et ceux qui n'ont donné lieu à aucune activité en 2019.

FONDS FIDUCIAIRES	SECTEUR
Communautés autochtones et locales accréditées	Secteur des questions mondiales
Australie	Cabinet du Directeur général
Chine	Secteur des marques et des dessins et modèles
France (propriété intellectuelle)	Secteur du développement
Japon (droit d'auteur)	Secteur du droit d'auteur et des industries de la création
Japon (Global)	Secteur des brevets et de la technologie
Mexique	Secteur du développement
République de Corée (règlement extrajudiciaire des litiges)	Secteur des brevets et de la technologie
République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	Secteur des questions mondiales
République de Corée (droit d'auteur)	Secteur de la culture et des industries de la création
République de Corée (propriété industrielle)	Secteur du développement
République de Corée (Enseignement de la propriété intellectuelle)	Secteur du développement
Espagne	Secteur du développement
Émirats arabes unis	Secteur du développement
Uruguay	Secteur du développement

Fonds fiduciaire au 31 décembre 2019

(en francs suisses)

Fonds fiduciaires Donateur	Code	Solde au 31 décembre 2018	Recettes 2019				Recettes 2019				Remboursements aux donateurs/virement vers un nouveau fonds fiduciaire	Solde au 31 décembre 2019
			Fonds reçus	ULO/Autres recettes	Différence de change	Total des recettes	Dépenses de personnel	Autres dépenses directes	Frais d'appui administratif	Total des dépenses		
Communautés autochtones et locales accréditées	W_JGC	96,50	50 655,66			50 655,66		12 915,85		12 915,85		37 836,31
Australie	WAUS2	575 266,78		45,42	(34,27)	11,15		356 693,79	44 818,15	401 511,94		173 765,99
Australie	WAUS3		537 792,40			537 792,40						537 792,40
Chine	WCNSP	324 094,56	297 009,49	3 195,50	(0,22)	300 204,77		302 916,14	33 332,67	336 248,81		288 050,52
Chine (HR)	WCNPR	296 772,05	420 283,00			420 283,00	467 868,25		60 822,87	528 691,12		188 363,93
El Salvador	WELSA	54 556,66									54 556,66	
France (propriété intellectuelle)	WFRIP	125 893,17	300 000,00	398,36	386,84	300 785,20		237 681,77	30 796,60	268 478,37		158 200,00
Programme ibéro-américain sur la propriété industrielle	WIBER	196 497,30										196 497,30
Italie	WITIP	109 900,26						58 496,59	7 604,55	66 101,14		43 799,12
Italie (administrateurs auxiliaires)	WITJP	17 149,43									17 149,43	
Japon (droit d'auteur)	WJPCR	434 501,47	468 646,00		(25,72)	468 620,28	165 095,00	212 092,24	48 034,39	425 221,63		477 900,12
Japon (propriété industrielle)	WJPIP	3 092 366,13		740,23	(403,97)	336,26	316 699,30	749 314,53	136 468,95	1 202 482,78	1 308 837,35	581 382,26
Japon (propriété industrielle/Afrique – PMA)	WJPAF	1 312 086,45		1 293,86	(65,14)	1 228,72	57 024,00	117 776,26	22 240,10	197 040,36	695 000,00	421 274,81
Japon (propriété industrielle) (global)	WJPIG		7 783 837,35		(624,34)	7 783 213,01	1 057 559,41	2 684 866,98	486 177,15	4 228 603,54		3 554 609,47
Japon (administrateurs auxiliaires)	WJPOJ	135 646,27					(29 354,00)		(3 522,48)	(32 876,48)		168 522,75
Mexique	WMEXI	143 883,92						5 136,46	667,75	5 804,21		138 079,71
République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	WKRBR	445 876,76	294 625,46		(91,37)	294 534,09		276 344,35	13 821,75	290 166,10		450 244,75
République de Corée (droit d'auteur)	WKRCR	907 535,37	356 401,77	1 719,63	20,33	358 141,73	72 845,00	406 184,91	23 864,55	502 894,46		762 782,64
République de Corée (droit d'auteur/administrateurs)	WKRPO	178 590,57	186 755,00			186 755,00	143 464,95		17 215,85	160 680,80		204 664,77
République de Corée (propriété industrielle)	WKIPO	1 235 031,84	44 343,67		(35,52)	44 308,15	65 290,00	509 633,81	3 753,15	578 676,96		700 663,03
République de Corée (enseignement de la propriété intellectuelle)	WKRED	502 573,16	633 150,77		994,58	634 145,35		467 772,22	23 338,85	491 111,07		645 607,44
République de Corée (administrateurs auxiliaires)	WKRJP	1 020 465,29	218 569,00			218 569,00	652 345,90		78 281,50	730 627,40		508 406,89
République de Corée (règlement extrajudiciaire des litiges)	WKRAD	175 238,77	206 715,79		(355,11)	206 360,68		69 926,59	6 341,35	76 267,94		305 331,51
République de Corée (Ministère de la justice)	WKRJH		224 364,00			224 364,00	160 244,35		19 229,30	179 473,65		44 890,35
Espagne	WESCH	206 973,27	164 694,58			164 694,58		142 942,82	18 582,61	161 525,43		210 142,42
Projet pilote sur les ressources mondialement accessibles par les intermédiaires de confiance (TIGAR)	WTIGA	660,67						584,65		584,65		76,02
Émirats arabes unis	WDUAE		100 000,00			100 000,00		49 672,12	4 470,49	54 142,61		45 857,39
Uruguay	WUYCH	101 951,44						4 423,45	309,65	4 733,10		97 218,34
Total		11 593 608,09	12 287 843,94	7 393,00	(233,91)	12 295 003,03	3 129 082,16	6 665 375,53	1 076 649,75	10 871 107,44	2 075 543,44	10 941 960,24

Communautés autochtones et locales accréditées

Données relatives à l'exécution

I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
En moyenne, 4 participants des communautés autochtones ou locales financés par le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI à chaque session de l'IGC, soumis aux règles du Fonds, telles que convenues par l'Assemblée générale de l'OMPI, et, à la disponibilité des fonds appropriés.	Trente-neuvième session de l'IGC : Aucun Quarantième session de l'IGC : 4 participants recommandés financés par le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI	Bolivie, Mali, Panama, Philippines

Australie

Données relatives à l'exécution

II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Examineurs ayant une connaissance approfondie des techniques de recherche en matière de brevets et des bases de données commerciales et non commerciales sur les brevets	2 examinateurs de brevets de la Direction générale de la propriété intellectuelle de l'Indonésie (DGIP) ont amélioré leurs connaissances des techniques de recherche en matière de brevets et des bases de données commerciales et non commerciales à partir d'un niveau de référence avant formation de "faible" à "moyen" et "élevé", à la suite d'une formation en cours d'emploi au sein de l'IP Australia.	Indonésie

III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Nombre de pays d'Asie et du Pacifique qui envisagent, élaborent, approuvent ou mettent en œuvre activement des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle	2 pays d'Asie et du Pacifique ont continué d'élaborer des projets de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, en intégrant davantage les considérations relatives à la propriété intellectuelle dans les processus de planification des politiques.	République démocratique populaire lao, Viet Nam

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Nombre d'accords d'accueil de scientifiques de pays en développement, permettant de générer de nouvelles connaissances en matière de recherche sur les maladies tropicales négligées et de les transférer dans les pays d'origine	Six scientifiques supplémentaires de pays en développement et de pays les moins avancés ont été accueillis par des établissements de recherche en Australie (4) et aux États-Unis d'Amérique (2).	Madagascar, Papouasie Nouvelle-Guinée, République-Unie de Tanzanie
ABC – nombre de livres et d'outils pédagogiques accessibles produits par des partenaires locaux/ONG de la région d'Asie et du Pacifique participant à des projets de renforcement des capacités	Grâce à la formation et au financement fournis par ABC, des partenaires/ONG dans 4 pays d'Asie-Pacifique : – ont produit 853 livres dans des formats accessibles (Bangladesh (170); Indonésie (300); Mongolie (138); Viet Nam (245)); – ont produit un logiciel de conversion de voix en texte en mongolien; – ont produit un logiciel de conversion mathématique en braille vietnamien; – ont créé un site Web consacré à la bibliothèque publique d'Oulan-Bator pour le téléchargement de livres accessibles; et – ont amélioré la capacité des fonctionnaires du gouvernement et des éditeurs en matière de production de livres accessibles, le "droit de lire" (Viet Nam), et le Traité de Marrakech (Indonésie). En outre, 275 dispositifs de lecture (lecteurs DAISY) ont été fournis par le consortium ABC à des entités à l'usage des déficients visuels et une formation a été dispensée concernant leur utilisation : (Bangladesh (100); Indonésie (127); Mongolie (33); Viet Nam (15)).	Bangladesh, Indonésie, Mongolie, Viet Nam

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Degré de satisfaction des participants à des activités de renforcement des capacités en matière d'administration de la propriété intellectuelle et de services en ligne pour les offices de propriété intellectuelle des îles du Pacifique.	Degré global de satisfaction : 92% – Efficacité : 93% – Organisation : 95% – Qualité des documents : 88% – Qualité des conférenciers : 97% – Conception et contenu : 92% – Réseau : 88% – Utilité : 88% – Pertinence : 88% – Satisfaction : 90%	Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Vanuatu
Pays engagés dans la création de mécanismes de coopération visant à offrir aux pays insulaires du Pacifique une formation approfondie sur les systèmes des offices de propriété intellectuelle développés par l'OMPI, et à partager les expériences entre les utilisateurs des offices de propriété intellectuelle	Un accord a été conclu par 4 pays participants pour créer une base de données sur la propriété intellectuelle des îles du Pacifique afin d'améliorer l'accès aux informations sur la propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité.	Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Vanuatu
Matériels pédagogiques supplémentaires disponibles pour améliorer les activités de renforcement des capacités	Un ouvrage sur la rédaction de brevets destiné à compléter le manuel de l'OMPI sur la rédaction de brevets et à être utilisé dans le cadre de la formation régionale et nationale consacrée à la rédaction de brevets a été achevé.	Tous les États membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés ainsi que les pays en transition

III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires																					
Niveaux d'utilisation de l'Instrument relatif aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des établissements universitaires	<p>À la fin de l'année 2019, l'instrument relatif aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des établissements universitaires avait fait l'objet d'un total cumulé de 8344 téléchargements depuis sa publication en février 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Modèles de politiques de propriété intellectuelle (2 249) – Lignes directrices relatives aux politiques de propriété intellectuelle (3 110) – Aide-mémoire de politique de propriété intellectuelle (1 278) – Accords types (788) – Inventaire des actifs (547) – Études de cas (372) <p>Le nombre de consultations uniques de pages en 2019 s'élevait à 17 584 :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Volume I</th> <th>Volume II</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Anglais</td> <td>11 266</td> <td>1 007</td> </tr> <tr> <td>Espagnol</td> <td>2 075</td> <td>499</td> </tr> <tr> <td>Arabe</td> <td>1 063</td> <td>98</td> </tr> <tr> <td>Russe</td> <td>828</td> <td>59</td> </tr> <tr> <td>Français</td> <td>324</td> <td>61</td> </tr> <tr> <td>Chinois</td> <td>197</td> <td>107</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il s'agit d'un "point multiservice" destiné aux établissements universitaires et aux instituts de recherche souhaitant des conseils sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre leurs politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle. Il se compose de 2 volumes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le volume I comprend les modèles de politique de propriété intellectuelle et des lignes directrices pour leur personnalisation ainsi qu'un aide-mémoire des rédacteurs de politiques; et – le volume II, élaboré avec le soutien du Fonds fiduciaire de l'Australie, qui contient l'inventaire des actifs de propriété intellectuelle universitaires, des accords types et des cas hypothétiques. 		Volume I	Volume II	Anglais	11 266	1 007	Espagnol	2 075	499	Arabe	1 063	98	Russe	828	59	Français	324	61	Chinois	197	107	Tous les États membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés ainsi que les pays en transition
	Volume I	Volume II																					
Anglais	11 266	1 007																					
Espagnol	2 075	499																					
Arabe	1 063	98																					
Russe	828	59																					
Français	324	61																					
Chinois	197	107																					

Chine

Données relatives à l'exécution

II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pays avec une connaissance renforcée du système de La Haye	Des spécialistes de la propriété intellectuelle de 3 pays et d'une organisation régionale ont amélioré leur connaissance et leur compréhension des avantages du système de La Haie en vue d'y adhérer et de l'utiliser.	Brésil, Équateur, Éthiopie, ARIPO

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Renforcement de la sensibilisation et amélioration de la coopération et de l'échange d'idée en ce qui concerne la propriété intellectuelle et les produits culturels, en particulier parmi les pays participant à l'initiative "Une ceinture, une route"	Renforcement de la sensibilisation et de la coopération entre l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA) et les spécialistes de la propriété intellectuelle des pays participant à l'initiative "Une ceinture, une route" en vue de créer un environnement propice au développement de la propriété intellectuelle.	Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bélarus, Brésil, Cambodge, Fédération de Russie, Hongrie, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine
Des spécialistes de la propriété intellectuelle ayant une meilleure compréhension des indications géographiques, en particulier en vue de mettre en œuvre des chaînes de valeur d'indications géographiques réussies afin de favoriser le développement économique local et le développement social.	Quelque 28 spécialistes de 18 pays ont amélioré leur compréhension et ont échangé leurs expériences grâce à une Table ronde régionale de haut niveau sur les indications géographiques organisée en Afrique.	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Togo, Zambie, Zimbabwe
Sensibilisation accrue à la valeur de la propriété intellectuelle, en particulier pour les jeunes, en vue de favoriser la créativité et l'inventivité des générations futures	Amélioration de l'accès à l'information pour le grand public, en particulier les adolescents et les jeunes universitaires, afin de mieux comprendre : i) la relation entre les droits de propriété intellectuelle et les innovations, les types de droits de propriété intellectuelle et leurs principales caractéristiques; ii) le rôle spécifique des différents types de droits de propriété intellectuelle dans la protection des innovations; et iii) les conséquences d'une atteinte aux droits de propriété intellectuelle.	Tous les pays, en particulier les pays en développement, les PMA et les pays en transition
Amélioration des capacités des spécialistes de la propriété intellectuelle, en particulier dans le domaine des indications géographiques et des dessins et modèles	Contribution à l'amélioration des connaissances des spécialistes de la propriété intellectuelle des pays en développement dans les principaux domaines de la propriété intellectuelle, en particulier la protection des dessins et modèles, grâce à l'octroi de bourses à deux étudiants.	Algérie, Zimbabwe
Renforcement des capacités des communautés locales dans les pays en développement, en particulier les PMA, afin de favoriser l'utilisation stratégique des indications géographiques	Dans le cadre du projet relatif à l'indication géographique pamplemousse de Koh Trung, renforcement des capacités de l'Association des producteurs de pamplemousses de Koh Trung pour la gestion collective de l'indication géographique, en particulier pour le contrôle et la certification, grâce à des séances de coaching ciblées et une visite d'étude.	Cambodge

IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Nombre de pays ayant pris des mesures pour renforcer leurs réseaux de centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en vue d'assurer la durabilité	Échange fructueux de données expériences liées aux CATI dans 12 pays participant à l'initiative "Une ceinture, une route" en vue de renforcer les réseaux de CATI existants et d'en créer de nouveaux.	Afrique du Sud, Algérie, Chili, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Géorgie, Inde, Mongolie, Maroc, Philippines, Viet Nam
Amélioration de l'accès à l'information en matière de brevets en chinois	Amélioration de l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle en chinois grâce à un didacticiel en ligne interactif et à la traduction, qui sera lancé au début de 2020, et qui couvre les fondements de la documentation en matière de brevets, les stratégies de recherche de brevets et l'analyse des brevets et leurs nombreuses utilisations.	Chine

France (propriété intellectuelle)

Données relatives à l'exécution

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Participants utilisant des connaissances et des compétences accrues pour la gestion et l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle immatériels	Amélioration des connaissances et des compétences de 36 participants issus d'offices de propriété intellectuelle, du secteur privé, des gouvernements, des universités et d'institutions de Recherche et Développement en matière de gestion et d'évaluation des actifs de propriété intellectuelle incorporels, grâce à un accent mis sur : i) les questions importantes et les procédures relatives aux marques; et ii) les transferts de technologie, les licences, la commercialisation et l'évaluation de la propriété intellectuelle ainsi que le droit européen et international de la propriété intellectuelle qui s'y rapporte.	16 participants du Bénin, du Bélarus, du Brésil, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, d'Haïti, de Madagascar, de Maurice, de la République de Moldova, de la République démocratique du Congo, de la Roumanie, du Sénégal, du Togo, du Viet Nam
Pourcentage de personnes ayant suivi une formation satisfaites des programmes de l'Académie de l'OMPI	98% des participants ont été pleinement satisfaits du cours de formation OMPI-INPI ³⁹ OMPIC ⁴⁰ sur les marques à Casablanca et du cours de formation avancée OMPI-CEIPI ⁴¹ sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et les licences avec le CEIPI à Strasbourg	20 participants d'Algérie, d'Argentine, du Bélarus, du Brésil, du Chili, de Cuba, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Kenya, du Koweït, de la Malaisie, du Mexique, de la Mongolie, du Nigéria, d'Oman, du Pakistan, de la République dominicaine et de la République islamique d'Iran.
Juges des États membres de l'OAPI utilisant de nouveaux matériaux de référence	Renforcement de l'utilisation par les juges des États membres de l'OAPI d'un recueil de commentaires et d'annotations des décisions de justice en vue d'harmoniser leurs décisions et de servir de matériel de formation pour les étudiants magistrats.	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo
Nombre de pays participant à des projets de coopération Sud-Sud	24 pays en développement ont bénéficié de la coopération avec l'OMPIC et l'OAPI dans le cadre de divers programmes de renforcement des capacités.	Algérie, Bénin, Bélarus, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République de Moldova, Roumanie, Sénégal, Togo, Tunisie, Viet Nam
Pourcentage de stagiaires satisfaits de l'utilisation de connaissances et de compétences accrues en matière de propriété intellectuelle dans leur travail	85% des participants qui ont pris part aux programmes de formation (Université d'été au Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle et au programme de formation <i>Certificat d'Animateur propriété industrielle (CAPI)</i> , tous deux à Casablanca), organisés en collaboration avec l'Académie de l'OMPI, ont indiqué qu'ils utilisaient les connaissances et compétences acquises dans leur travail. Les programmes de formation visent à : i) mieux faire connaître le système de propriété intellectuelle, en particulier les droits de propriété intellectuelle liés au système juridique de l'Union européenne, les questions liées aux litiges en matière de propriété industrielle en Europe, le droit européen et international de la propriété intellectuelle et les procédures d'enregistrement françaises et européennes; et ii) renforcer les compétences en matière de gestion des droits de propriété industrielle et d'utilisation des outils de recherche, améliorer l'efficacité dans la gestion et l'évaluation des actifs incorporels et mieux faire connaître les défis liés à la propriété intellectuelle.	4 participants du Chili, de la Colombie, de l'Inde et du Viet Nam 12 participants de l'Algérie, de Djibouti, de la Tunisie et des États membres de l'OAPI (Burkina Faso, Cameroun, Comores, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Mauritanie et Togo)

³⁹ Institut national de la propriété industrielle.

⁴⁰ Office marocain de la propriété industrielle et commerciale.

⁴¹ Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle.

Japon (droit d'auteur)

Données relatives à l'exécution

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Nombre d'institutions ayant pris des mesures pour poursuivre l'élaboration de leur cadre en matière de droit d'auteur	6 institutions ⁴² dans 5 pays ont pris des mesures pour améliorer leur compréhension des cadres nationaux du droit d'auteur afin de promouvoir et de gérer efficacement le droit d'auteur et les droits connexes.	Bhoutan, Cambodge, Myanmar, Îles Salomon, Viet Nam
Coopération entre les pays d'Asie du Sud pour renforcer les capacités et moderniser les cadres nationaux en matière de droits d'auteur en vue de mettre en place un système de droits d'auteur qui fonctionne bien	Le plan d'action Paro pour le développement du droit d'auteur a été adopté par six pays d'Asie du Sud pour faciliter la modernisation de leurs cadres nationaux en matière de droit d'auteur et renforcer leurs capacités.	Bangladesh, Bhoutan, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka

Japon (global)

Données relatives à l'exécution

I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Degré de satisfaction des participants aux activités de sensibilisation et de promotion sur les brevets et les questions connexes	93% des participants se sont déclarés très satisfaits ou satisfaits du : - Dialogue de politique générale concernant l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel; - Dialogue de politique générale sur le rôle de la propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel : innovation, propriété intellectuelle et valeur ajoutée pour la compétitivité des entreprises en Afrique	Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Japon, Koweït, Maroc, Soudan. Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Seychelles, Soudan, Togo, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Zambie, Zimbabwe.

II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pourcentage de participants ayant donné un avis positif sur la pertinence du renforcement des capacités et des événements promotionnels	88% des participants ont donné un avis positif sur : - l'atelier sur l'examen des brevets dans la phase nationale du PCT à l'OAPI; - Tournée de présentation de la propriété intellectuelle dans les pays en vue d'accroître l'utilisation du système mondial	Cameroun Viet Nam

⁴² Bhoutan (Département de la propriété intellectuelle, Ministère des affaires économiques); Cambodge (Département du droit d'auteur, Ministère de la culture et des beaux-arts); Myanmar (Département de la propriété intellectuelle, Ministère de l'éducation); Îles Salomon (Bureau de l'enregistrement général, Ministère de la justice et du droit); Viet Nam (Bureau du droit d'auteur; Association vietnamienne pour la protection des droits des artistes interprètes de musique).

II.6 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pourcentage de participants fournissant un retour d'information positif quant à la pertinence des manifestations de renforcement des capacités	96% des participants ont fourni un retour d'information positif sur : - La réunion sous-régionale des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle responsables du fonctionnement ou de l'adhésion au système de Madrid; et - L'atelier consultatif sur le système de Madrid	Australie, Bhoutan, Cambodge, Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande, Singapour, Sri Lanka, Viet Nam République démocratique populaire lao, Thaïlande

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pourcentage de participants fournissant un retour d'information positif quant à la pertinence des manifestations de renforcement des capacités et des outils de formation	97% des participants ont fourni un retour d'information positif sur : - Projets liés à l'image de marque - Cours de rédaction de brevets de l'OMPI pour les "intermédiaires technologiques" en Afrique - Bourse de courte durée au Japon pour un diplômé du Master en propriété intellectuelle de l'Université africaine - Programmes de Master en propriété intellectuelle (MIP) dispensés conjointement par l'OMPI, l'OAPI et l'Université de Yaoundé II (Cameroun) et l'OMPI, l'ARIPO et l'Université africaine de Mutare (Zimbabwe), respectivement. - Projet de manuels scolaires de Master en propriété intellectuelle à l'Université africaine - Cours d'été OMPI-Afrique du Sud - Projet de commentaires et d'annotations sur l'Accord de Bangui (OAPI) - Outil vidéo pour le respect de la propriété intellectuelle - Atelier régional sur le PCT pour certains États contractants du PCT ainsi que pour deux États non parties au PCT en Afrique - Atelier sous-régional sur la gestion de la qualité de l'examen des brevets - Formation/pratique/stage de courte et longue durée - Atelier régional sur la promotion de l'éducation des jeunes à la propriété intellectuelle (en 2019, un texte sur la propriété intellectuelle a été préparé pour l'atelier. L'atelier sera organisé en 2020 ou plus tard). - Bourses et stages de longue durée	Botswana, Ghana, Kenya, Maurice Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Zambie, Zimbabwe Kenya Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, République démocratique du Congo, Sénégal Cameroun, Eswatini, Gambie, Ghana, Liberia, Nigéria, Rwanda, Sierra Leone, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie Zimbabwe Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Malawi, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo Zimbabwe Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Maurice, Mozambique, Rwanda, Afrique du Sud, Tanzanie, Zimbabwe Brésil, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam Inde, Malaisie, Sri Lanka Tous les pays Malaisie

III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pourcentage de participants fournissant un retour d'information positif quant à la pertinence des programmes de renforcement des capacités	93% des participants ont fourni un retour d'information positif sur : - Initiatives IP Advantage - Atelier régional d'étude de cas sur l'appui à la gestion de la propriété intellectuelle dans les PME - Semaines de la propriété intellectuelle : Lignes directrices en matière de politiques de propriété intellectuelle et activités relatives aux PME	Tous les pays Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Thaïlande, Viet Nam Cameroun, Ghana, Kenya, Rwanda

IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pourcentage de participants fournissant un retour d'information positif quant à la pertinence des programmes	97% des participants ont fourni un retour d'information positif sur : - Promotion de la sensibilisation à la propriété intellectuelle lors de la septième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD7) - Création d'un réseau CATI sous-régional de l'ARIPO - Créer un environnement favorable à la propriété intellectuelle pour la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle. - Cours national de rédaction de brevets - Cours de recherche de brevets pour les CATI - Développement du réseau régional CATI de l'ASEAN	Botswana, Cap Vert, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Sierra Leone, Soudan, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam Thaïlande Cambodge Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande

IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Nouvelles fonctionnalités mises en œuvre pour les offices de propriété intellectuelle dans les systèmes de l'OMPI par an	Module d'échange bidirectionnel automatisé pour les notifications de Madrid	Tous les pays utilisant le système IPAS de l'OMPI
	Module de dossier de l'OMPI pour permettre la soumission en ligne des demandes de propriété intellectuelle et des transactions ultérieures	Tous les pays utilisant WIPO File
	Module WIPO Publish afin de permettre aux offices de propriété intellectuelle de fournir un accès en ligne aux informations sur la propriété intellectuelle publiées et pour faciliter l'échange de données et de documents avec les systèmes internationaux de propriété intellectuelle tels que le PCT et Madrid et avec les bases de données régionales et internationales	Tous les pays utilisant WIPO Publish
	Ateliers et formations	Botswana, Brunéi Darussalam, Cambodge, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Indonésie, Kenya, République démocratique populaire lao, Lesotho, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maurice, Mozambique, Myanmar, Namibie, Philippines, Rwanda, Seychelles, Singapour, Thaïlande, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe, ARIPO, OAPI
	Soutien à l'amélioration des environnements numériques dans les offices de propriété intellectuelle	Viet Nam, Philippines, Myanmar, Laos, Madagascar, Botswana, Malawi, Zambie, Eswatini, Éthiopie, Égypte, Maurice
	Développement et appui de Patentscope pour les pays de l'ASEAN	États membres de l'ASEAN

VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pourcentage de participants fournissant un retour d'information positif quant à la pertinence du programme	94% des participants ont donné un avis positif sur la Master Class sur l'application des droits de propriété intellectuelle	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam

VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Participation de parties prenantes aux plateformes de l'OMPI telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search	14 nouvelles parties prenantes ont participé à WIPO GREEN en tant que partenaires japonais de WIPO GREEN	Tous les pays

Mexique

Données relatives à l'exécution

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pourcentage de participants ayant exprimé leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de la manifestation	100% des participants (4 fonctionnaires du Gouvernement japonais et 80 participants locaux) ont indiqué qu'ils étaient très satisfaits du contenu et de l'organisation de l'atelier sur "Le système de propriété intellectuelle mexicain et le transfert de technologie" dans le cadre de l'association stratégique mondiale Mexique-Japon.	Japon, Mexique
Les fonctionnaires du gouvernement ont une meilleure compréhension du système de la propriété intellectuelle mexicain et de son importance pour le transfert de technologie dans le cadre de l'association stratégique mondiale Mexique-Japon	4 fonctionnaires du Gouvernement japonais ont indiqué avoir amélioré leurs connaissances à la suite de l'atelier.	Japon, Mexique

République de Corée (règlement extrajudiciaire des litiges)

Données relatives à l'exécution

II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Sensibilisation accrue à l'utilisation des services de règlement extrajudiciaire des litiges liés au droit d'auteur et aux litiges relatifs au contenu, notamment par le biais des procédures de l'OMPI	En 2019, la première année du fonds fiduciaire de la République de Corée dédié au règlement extrajudiciaire des litiges, 300 participants de 6 pays ont amélioré leur connaissance des services de règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI grâce à des ateliers, séminaires et conférences sur le règlement extrajudiciaire des litiges, le droit d'auteur et le contenu.	Canada, États-Unis d'Amérique, Kenya, République de Corée, Royaume-Uni, République-Unie de Tanzanie
Nombre de réponses des parties prenantes à l'enquête ⁴³ OMPI-MCST ⁴⁴ sur l'utilisation des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges entre entreprises en matière de droit d'auteur et de contenus numériques ⁴⁵ , afin d'évaluer l'utilisation actuelle des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges (par exemple, la médiation, l'arbitrage) par rapport aux procédures judiciaires visant à résoudre ces litiges	Fin 2019, 89 réponses de parties prenantes de 39 pays avaient été reçues. L'enquête était en cours.	Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine

République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)

Données relatives à l'exécution

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Niveau de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI sur l'application du droit d'auteur et des droits connexes et ses défis	Selon l'évaluation de 16 participants (représentants des bureaux de droit d'auteur et du pouvoir judiciaire dans 9 États membres de l'OMPI) à l'atelier interrégional sur l'application du droit d'auteur, organisé conjointement par l'OMPI et le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée (MCST), 100% des participants étaient satisfaits de l'atelier et 99% l'ont trouvé utile.	Brésil, Chine, Colombie, Inde, Indonésie, Ouganda, Singapour, Soudan, Ukraine
Augmentation des informations relatives aux mesures d'application des droits de propriété intellectuelle, en particulier les mesures de lutte contre le piratage dans l'environnement numérique, mises à la disposition des États membres pour faciliter le dialogue politique et l'élaboration des politiques d'application des droits d'auteur	Une étude sur les mesures d'application de la propriété intellectuelle, en particulier les mesures de lutte contre le piratage dans l'environnement numérique, a été achevée et présentée à la quatorzième session du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits. Elle devrait favoriser l'élaboration de politiques dans les États membres de l'OMPI qui envisagent des mesures législatives et réglementaires visant à atténuer le piratage en ligne et à renforcer le dialogue sur ces questions dans les enceintes de l'OMPI.	Tous

⁴³ Les parties prenantes comprennent les contacts du Centre, les entreprises à forte intensité de droit d'auteur et de contenu, les intermédiaires et les plateformes en ligne, les conseillers internes et externes, les créateurs, les entrepreneurs, les organisations de gestion collective, les médiateurs, les arbitres, les associations industrielles, les organismes gouvernementaux et toute autre entité susceptible d'être impliquée dans des litiges entre entreprises liés aux droits d'auteur et au contenu numérique.

⁴⁴ Ministry of Culture, Sports and Tourism of the Republic of Korea (Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée).

⁴⁵ https://www.wipo.int/amc/fr/center/copyright/copyright_survey.html.

Accès accru aux outils visant à sensibiliser le public, en particulier les jeunes, à l'importance du respect du droit d'auteur	Plusieurs outils visant à sensibiliser le public à l'importance du respect du droit d'auteur ont été créés et lancés au sein des États membres de l'OMPI pour être utilisés dans les campagnes nationales de sensibilisation, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Un nouvel épisode de la série d'animation pour enfants <i>Pororo the Little Penguin</i> (Pororo le petit pingouin), intitulé Picture Frenzy for Pororo, a été développé en anglais, français, espagnol et coréen pour venir compléter les cinq épisodes existants de Pororo de l'OMPI consacrés aux droits de propriété intellectuelle. Une courte vidéo visant à renforcer le respect du droit d'auteur chez les jeunes a été produite par l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago (IPOTT) et la Trinidad and Tobago Music Company Limited (MusicTT), en coopération avec l'OMPI. 	Tous
--	---	------

VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Les pays engagés dans un dialogue pour partager leurs expériences, accroître la sensibilisation et améliorer la compréhension des atteintes au droit d'auteur en ligne	a réussi à favoriser le dialogue entre les décideurs politiques, les industries du droit d'auteur et les intermédiaires en ligne sur le profil complexe et changeant des atteintes au droit d'auteur en ligne et les divers arrangements volontaires.	Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, Fédération de Russie, Espagne, Thaïlande, Royaume-Uni, Viet Nam

République de Corée (droit d'auteur)

Données relatives à l'exécution

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Nombre d'institutions ayant pris des mesures pour améliorer/faire progresser l'élaboration de leur cadre de droit d'auteur	5 institutions ⁴⁶ dans 5 pays ont pris des mesures pour élaborer ou renforcer les politiques et stratégies nationales en matière de droit d'auteur en vue de mettre en place un système de droit d'auteur qui fonctionne bien.	Botswana, Îles Cook, Guatemala, Îles Salomon, Vanuatu
Pays prenant des mesures pour renforcer leur cadre national en matière de droit d'auteur, conformément aux piliers du plan d'action de Séoul	Fin 2019, 12 pays avaient pris des mesures concrètes pour renforcer leur cadre national en matière de droit d'auteur, conformément aux piliers du plan d'action de Séoul. Des professionnels de la propriété intellectuelle de 24 pays d'Asie et du Pacifique ont participé au partage des connaissances et ont renforcé les capacités sur la manière de moderniser les cadres nationaux du droit d'auteur.	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Thaïlande, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Viet Nam
Nombre de livres accessibles en espagnol produits par le partenaire local en Argentine	Grâce au financement et à l'assistance technique fournis par ABC, l'ONG partenaire en Argentine a produit 1250 titres de matériel pédagogique en espagnol pour les élèves du primaire et du secondaire au format EPUB3.	Argentine

⁴⁶ Botswana (Autorité des entreprises et de la propriété intellectuelle), Îles Cook (Ministère du développement culturel), Guatemala (Registro de la Propiedad Intelectual), Îles Salomon (Bureau du registraire général, Ministère de la justice et du droit), Vanuatu (Office de la propriété intellectuelle de Vanuatu)

République de Corée (propriété industrielle)⁴⁷

Données relatives à l'exécution

I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pays ayant une politique et une législation renforcées en matière de propriété intellectuelle	Initiation de l'adhésion au protocole de Madrid	Bangladesh

III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Amélioration des connaissances des responsables gouvernementaux pour la formulation de politiques et de stratégies en matière de propriété intellectuelle	Amélioration des connaissances de 15 fonctionnaires grâce à des programmes de visites d'étude	Cambodge, Kirghizistan, République démocratique populaire lao

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Sensibilisation accrue des enfants à la propriété intellectuelle	Utilisation accrue de versions doublées pour deux nouveaux épisodes de la série d'animation sur la propriété intellectuelle Pororo en arabe, français et espagnol.	Pays arabophones, francophones et hispanophones
Nombre d'autorités de propriété intellectuelle sensibilisées aux procédures de règlement extrajudiciaire des litiges	Sensibilisation accrue à la suite des séminaires sur le règlement extrajudiciaire des litiges organisés dans deux pays	Trinité-et-Tobago, Ukraine
Nombre de pays ayant pris des mesures pour créer un environnement favorable au renforcement de la compétitivité des entreprises par le biais des marques et des dessins et modèles	6 pays ont pris des mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises grâce aux marques et aux dessins et modèles	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Iran, Mongolie, République démocratique populaire lao

IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Nombre de pays ayant mis en avant l'importance des inventions et de l'information sur les brevets pour résoudre des problèmes techniques fréquents	Des concours de technologies appropriées ont été organisés dans trois pays.	Philippines, République dominicaine, Viet Nam
Nombre de comités ayant bénéficié du Grand colloque sur les technologies appropriées	Des participants de 17 pays ayant une meilleure compréhension des moyens efficaces et durables de développer, d'utiliser, de diffuser et de commercialiser les technologies appropriées	Bhoutan, Cambodge, Éthiopie, Ghana, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam.

⁴⁷

Outre les activités énumérées, une réunion de réflexion et de prévision a également été organisée.

République de Corée (Enseignement de la propriété intellectuelle)

Données relatives à l'exécution

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pourcentage d'augmentation des participants aux cours d'enseignement à distance de l'Académie	Apprentissage mixte (en ligne et en face à face) sur la gestion de la propriété intellectuelle. Sur les 1286 professionnels des secteurs public et privé des pays en développement, des PMA et des pays en transition, 39 participants de 32 pays ont été sélectionnés pour une formation en face à face.	Belarus (1), Botswana (1), Brésil (2), Bulgarie (1), Chili (1), Chine (2), Congo (1), Colombie (1), Chypre (1), Égypte (1), Éthiopie (1), Fédération de Russie (1), Géorgie (1), Ghana (1), Inde (2), Indonésie (1), Italie (1), Jamaïque (1), Jordanie (1), Afrique du Sud (1), Kenya (2), Mexique (1), Maroc (1), Nigéria (2), Philippines (1), République de Corée (2), Roumanie (1), Thaïlande (1), Turquie (1), Ukraine (1), Royaume-Uni (1), Viet Nam (1), Zambie (1)
Les participants utilisent des connaissances et des compétences accrues dans divers domaines de la propriété intellectuelle	Amélioration des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle des étudiants, des diplômés et des jeunes professionnels des pays en développement, des PMA et des pays en transition (24 étudiants et professionnels de 13 pays ont participé à des programmes d'éducation et de formation à court terme). Amélioration des connaissances et des compétences des éducateurs, des concepteurs de programmes d'études et des responsables des politiques éducatives dans le domaine de l'éducation et de l'innovation en matière de propriété intellectuelle pour la jeunesse (36 éducateurs (23 femmes et 13 hommes) de 12 pays en développement ont été formés).	Bangladesh (2), Cambodge (1), Cameroun (1), Chine (2), Inde (2), Kenya (1), Malaisie (1), Népal (1), Nigéria (1), Pérou (1), République de Corée (9), Viet Nam (1), Zimbabwe (1) Antigua-et-Barbuda (2), Brésil (2), Chili (1), Cuba (2), Équateur (1), Guyana (2), Jamaïque (2), Paraguay (2), Pérou (16), République dominicaine (2), Trinité-et-Tobago (2), Uruguay (2)

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Stagiaires satisfaits des programmes de formation	Amélioration des compétences pratiques des examinateurs de brevets des pays en développement (17 examinateurs de brevets (11 femmes et 6 hommes)) de 13 pays ont été formés. Satisfaction des participants : 100% d'entre eux sont très satisfaits : 81% Renforcement des capacités dans le domaine du règlement des différends en matière de propriété intellectuelle des juges et des membres de l'appareil judiciaire des pays en développement (21 membres (11 femmes et 10 hommes) de l'appareil judiciaire de 17 pays ont été formés).	Chine (1), Égypte (2), Éthiopie (1), Inde (1), Indonésie (2), Rép. de Moldova (2), Népal (1), Nigéria (2), Pakistan (1), Roumanie (1), Serbie (1), Venezuela (1), Zambie (1) Bangladesh (1), Cambodge (1), Chine (1), Costa Rica (2), Égypte (1), Ghana (1), Kenya (1), Kirghizistan (1), Liban (2), Maurice (1), Mongolie (1), Népal (2), Nicaragua (1), Nigéria (2), Roumanie (1), Viet Nam (1), Zambie (1)

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Les participants utilisent des connaissances et des compétences accrues dans divers domaines de la propriété intellectuelle	Renforcement des capacités des fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle travaillant sur les dessins et modèles dans les pays en développement (18 fonctionnaires (14 femmes et 4 hommes) de 14 pays ont été formés). Satisfaction des participants : 96%, dont fortement satisfaits : 59% Amélioration des connaissances et des compétences des examinateurs de marques des pays en développement (20 examinateurs de marques (13 femmes et 7 hommes) de 17 pays ont été formés).	Arménie (1), Bangladesh (1), Brésil (1), Éthiopie (1), Gambie (1), Kazakhstan (2), Kirghizistan (1), Jordanie (1), Mongolie (1), Nigéria (2), Ouganda (1), Serbie (1), Sri Lanka (3), République démocratique populaire lao (1) Bangladesh (1), Belarus (1), Brésil (1), Éthiopie (1), Géorgie (1), Inde (1), Indonésie (2), Kazakhstan (2), Kenya (1), Lesotho (1), Rép. de Moldova (1), Nigéria (2), Oman (1), République-Unie de Tanzanie (1), Tadjikistan (1), Trinité-et-Tobago (1), Zimbabwe (1)
Stagiaires satisfaits des programmes de formation	Renforcement des capacités des examinateurs de brevets de l'Office philippin de la propriété intellectuelle (IPOPPL) pour leur permettre d'exercer des fonctions liées au rôle de l'Office en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l'examen préliminaire international (30 fonctionnaires ont été formés).	Philippines (30)

Espagne

Données relatives à l'exécution

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pourcentage de participants aux manifestations de l'OMPI se déclarant satisfaits du contenu et de l'organisation des ateliers de renforcement des capacités de l'OMPI et les trouvant pertinents et utiles	Plus de 270 professionnels des offices nationaux de la propriété intellectuelle et des utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle de 18 pays ont renforcé leurs capacités à faire face au large éventail d'exigences liées à l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle pour le développement. 91% des participants ont été satisfaits du contenu et de l'organisation des manifestations. 96,5% des participants ont trouvé les manifestations pertinentes 96,1% des participants ont trouvé les manifestations utiles	Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	83% des participants ont indiqué qu'ils mettaient en pratique les compétences acquises dans leur travail/entreprise.	Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Pays engagés dans le partage des connaissances en vue de renforcer les capacités pour une utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement	Deux pays (Cuba et Chili) se sont activement engagés dans un nouveau programme de partage des connaissances (grâce au financement d'experts espagnols), couvrant l'application de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, au profit de la région.	Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela

III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Nombre de mécanismes et programmes de coopération, et de partenariats nouveaux ou renforcés ayant bénéficié d'une aide en vue de la promotion ou du renforcement de la coopération régionale ou sous-régionale en matière de propriété intellectuelle	Dans le cadre de l'accord SPTO avec le Centre latino-américain pour l'administration du développement (CLAD), un atelier sur la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique et social et de réalisation des objectifs de développement durable a été organisé lors du Congrès du CLAD de 2019, qui s'est tenu à Buenos Aires en novembre 2019. Une nouvelle alliance a été établie pour renforcer la gouvernance de la propriété intellectuelle avec le CLAD. S'appuyant sur les relations existantes, un nouveau cadre d'alliance de coopération avec le Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) et le Programme ibéro-américain de propriété intellectuelle (IBEPI) a été établi.	Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela

Émirats arabes unis

Données relatives à l'exécution

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Nombre de livres accessibles en arabe produits par des partenaires locaux/ONG en Tunisie	Grâce à la formation et au financement fournis par ABC, l'ONG partenaire en Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> • a produit 70 titres de matériel éducatif en arabe pour les élèves du primaire, du secondaire et les étudiants universitaires au format EPUB3 afin d'augmenter la petite collection d'ouvrages en format accessible disponibles dans le pays en arabe; et • a embossé 180 exemplaires de ces titres éducatifs en braille, qui ont ensuite été distribués à 6 centres éducatifs publics situés dans différentes régions du pays pour les étudiants souffrant de déficience visuelle. <p>En outre, 16 appareils de lecture (lecteurs DAISY) ont été fournis par ABC à des entités, dont la Bibliothèque nationale de Tunisie, pour être utilisés sur place par des personnes souffrant de déficience visuelle et une formation a été dispensée pour leur utilisation.</p>	Tunisie
Les pays arabes ont engagé un dialogue pour partager leurs expériences, sensibiliser et mieux comprendre comment le système de propriété intellectuelle peut contribuer au développement	Six pays se sont engagés à partager leurs expériences afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension du système de propriété intellectuelle en facilitant la conférence de dialogue arabo-asiatique sur la propriété intellectuelle - Dialogue sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel à l'ère numérique – Japon et certains pays arabes ⁴⁸	Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Koweït, Maroc

Uruguay

Données relatives à l'exécution

I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés

Indicateurs d'exécution	Principaux résultats en 2019	Pays bénéficiaires
Ratification/adhésion de l'Uruguay à certains traités administrés par l'OMPI, en particulier le traité de Budapest, le PCT et le traité de Singapour	Préparation du dépôt de l'instrument au Traité de Singapour avec la ratification de l'Uruguay prévue en janvier 2020	Uruguay

⁴⁸ Mis en œuvre et financé conjointement par le fonds fiduciaire des Émirats arabes unis et le fonds fiduciaire mondial du Japon.

ANNEXE XIII Rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement 2019

Rapport d'avancement des projets financés par les réserves

Introduction

Des rapports sur l'état d'avancement sur tous les projets financés par les réserves en cours de mise en œuvre en 2019 sont inclus en annexe au Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019.

Ce rapport présente aux États membres un aperçu des progrès accomplis, des étapes franchies et des taux d'utilisation des ressources durant la période allant de janvier à décembre 2019 au titre des projets suivants :

Projets du plan-cadre d'équipement :

- PCE 1 Amélioration de la sécurité : chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs
- PCE 2 Mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation
- PCE 3 Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT
- PCE 8 Portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI – Phase I
- PCE 9 Plateforme résiliente et sécurisée du PCT – Phase I
- PCE 10 Plateforme informatique du système de Madrid
- PCE 11 Plateforme intégrée de services de conférence
- PCE 12 Studio multimédia
- PCE 13 Travaux supplémentaires relatifs au bâtiment du PCT
- PCE 14 Atténuation des pannes d'électricité dans le bâtiment AB – Phase I
- PCE 15 Système d'éclairage fonctionnel dans le bâtiment AB
- PCE 16 Ascenseurs du bâtiment AB – Phase I
- PCE 17 Installation de portes et de murs coupe-feu dans le bâtiment GB
- PCE 18 Gestion dynamique des incidents (GDI)
- PCE 19 Migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage
- PCE 20 Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes

Autres projets financés par les réserves :

Mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré (PGI) complet

Projets financés par les réserves au 31 décembre 2019

(en milliers de francs suisses)

	Budgets par projet	Recettes ¹			Solde restant	Utilisation du budget
		Dépenses jusqu'à fin 2017	Dépenses 2018-2019	Total des dépenses		
Projets relatifs aux TIC						
La base de données sur les biens et services du système de Madrid (approuvée dans le document MM/A/42) ²	1 200	1 124	10	1 134	-	94%
Mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP) (approuvé en A/48) ³	25 341	20 876	2 057	22 933	2 409	90%
Mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation	2 068	1 338	638	1 977	91	96%
Portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI – Phase I	4 547	-	3 390	3 390	1 157	75%
Plateforme résiliente et sécurisée du PCT – Phase I	8 000	-	2 410	2 410	5 590	30%
Plateforme informatique du système de Madrid	6 000	-	-	-	6 000	-
Plateforme intégrée de services de conférence	930	-	100	100	830	11%
Migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage	912	-	199	199	713	22%
Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des	2 095	-	452	452	1 643	22%
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI – Phase II	6 960	-	-	-	6 960	-
Projet d'externalisation du système de La Haye	3 001	-	-	-	3 001	-
Mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation – Phase II	2 718	-	-	-	2 718	-
Remplacement de la solution de dépôt en ligne (CMS) sur le Web	911	-	-	-	911	-
Système de gestion de la trésorerie (TMS)	250	-	-	-	250	-
Total partiel	64 933	23 338	9 256	32 594	32 272	50%
Projets relatifs aux bâtiments						
Rénovation des façades et du système de CVC du bâtiment du PCT ³	6 000	1 064	4 781	5 845	155	97%
Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l'imprimerie) ²	960	793	164	956	-	100%
Studio multimédia ⁴	2 360	-	1 969	1 969	391	83%
Travaux supplémentaires du bâtiment du PCT ³	1 950	-	1 727	1 727	223	89%
Atténuation des pannes d'électricité dans le bâtiment AB – Phase I	700	-	61	61	639	9%
Système d'éclairage fonctionnel du bâtiment AB ³	600	-	574	574	26	96%
Ascenseurs du bâtiment AB – Phase I	430	-	73	73	357	17%
Atténuation des pannes de courant (bâtiments AB et GB) – Phase II	1 750	-	1	1	1 749	0%
Modernisation des systèmes d'entraînement des ascenseurs – Phase II	1 420	-	1	1	1 419	0%
Total partiel	16 170	1 856	9 352	11 208	4 958	69%
Projets liés à la sûreté et à la sécurité						
Amélioration de la sûreté : chiffrage des données et gestion des accès des utilisateurs	700	221	-	221	479	32%
Installation de portes et de murs coupe-feu dans le bâtiment GB	220	-	186	186	34	84%
Gestion dynamique des incidents (GDI)	400	-	29	29	371	7%
Sécurité gaz et incendie	325	-	-	-	325	-
Renouvellement des principaux systèmes de sécurité informatique et physique	602	-	-	-	602	-
Mise à niveau des principaux systèmes informatiques de sécurité du Service de coordination de la sûreté et de la sécurité	447	-	-	-	447	-
Total partiel	2 694	221	214	435	2 259	16%
TOTAL DES BREVETS DÉLIVRÉS	83 796	25 415	18 822	44 238	39 489	53%

¹ Les dépenses se réfèrent aux dépenses effectives avant ajustements IPSAS.

² Ces projets ont été clôturés et leurs soldes budgétaires restants ont été reversés dans les excédents cumulés.

³ Ces projets ont été achevés. Ils seront clôturés et leurs soldes budgétaires restants seront reversés aux excédents cumulés.

⁴ Comprend un budget supplémentaire de 660 000 francs suisses, approuvé dans le document A/59 (document A/59/7) pour la finalisation du projet.

Projet lié à la sûreté et à la sécurité

PCE 1 AMELIORATION DE LA SECURITE : CHIFFREMENT DES
DONNEES ET GESTION DES ACCES DES UTILISATEURS

Chef de projet : M. R. Lane

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

Ce projet vise trois objectifs principaux : protection des données essentielles, possibilité de recourir à des options de sous-traitance plus économiques et gestion centralisée des droits d'accès.

L'OMPI a déjà pris des mesures variées pour protéger ses informations confidentielles. Ces mesures comprennent les mécanismes traditionnels de défense périphérique, la sécurité informatique et la gestion des événements et la détection et la prévention des intrusions, entre autres. Toutefois, compte tenu de la sophistication croissante des menaces, les pratiques recommandées en matière de sécurité informatique mettent désormais aussi l'accent sur la protection directe des sources.

Par ailleurs, l'accès à des ressources externes plus économiques est une nécessité dans le monde actuel de la gestion informatique, qui suppose, d'une part, des compétences diversifiées et susceptibles d'évoluer rapidement et, d'autre part, la capacité de mobiliser rapidement des ressources humaines en fonction de l'évolution des priorités opérationnelles. Cela étant, la diversification des options en matière de sous-traitance accroît la vulnérabilité de l'information.

Les technologies de cryptage des données sont un moyen de relever ces deux défis. Elles complètent les autres mesures de sécurité informatique en assurant le cryptage des données à la source. Elles offrent également davantage de souplesse pour le choix de prestataires plus économiques en préservant le contrôle du cryptage tout en permettant aux prestataires extérieurs de remplir leurs fonctions d'appui.

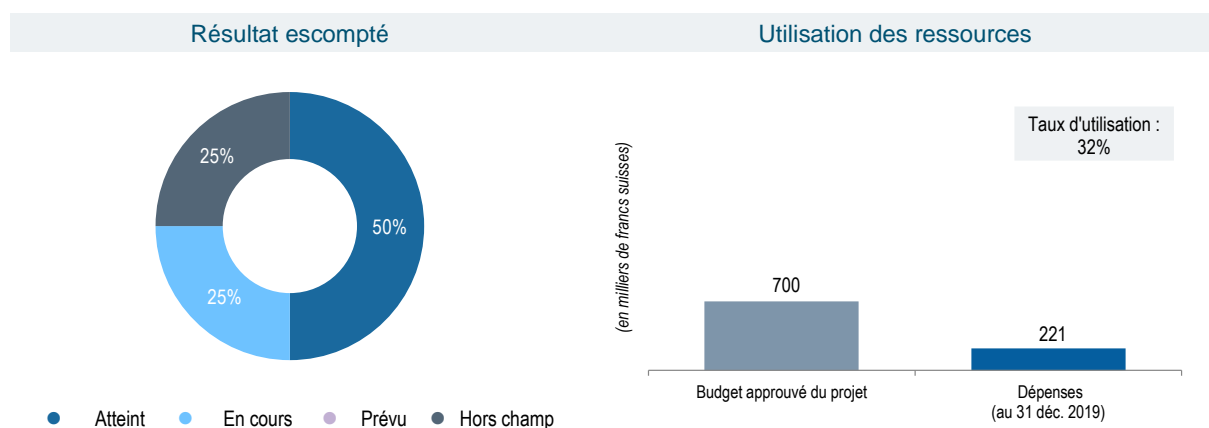
La gestion des droits d'accès s'inscrit en complément des investissements consentis par l'Organisation dans les solutions de cryptage des données. Traditionnellement, la gestion des droits d'accès se concentre sur les systèmes. En d'autres termes, à l'intérieur d'un système donné, on doit savoir qui a accès à quoi. Ce mécanisme peut être efficace lorsque le nombre d'utilisateurs et d'applications logicielles est relativement restreint.

Toutefois, alors que l'OMPI continue de renforcer ses services en ligne, le nombre d'utilisateurs devrait augmenter régulièrement dans les années à venir. Il convient d'investir dans des solutions axant la gestion des droits d'accès sur les utilisateurs. En d'autres termes, on doit savoir exactement de quels droits d'accès jouit un utilisateur donné dans tout l'éventail des systèmes.

À l'avenir, les technologies pourraient devenir encore plus avancées pour gérer les droits d'accès en fonction du rôle des utilisateurs au sein et entre des systèmes complexes, tels que l'ERP. À l'heure actuelle, il est difficile de prévoir où et comment vont évoluer ces technologies. En conséquence, cet aspect n'a pas été pris en considération dans le présent projet.

En raison des coûts plus élevés que prévu de la solution de gouvernance des identités et de gestion des accès, et des services professionnels associés, la technologie d'infrastructure à clé publique (PKI) qui fournit la capacité de cryptage a été retirée du projet en 2019.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- afin d'assurer une préparation continue au nuage, la feuille de route et les architectures de référence de la gestion de l'identité et des accès (IAM) ont été adaptées et appliquées à deux nouvelles applications qui ont migré vers le nuage en 2019; et
- le processus de passation de marché pour une solution de gouvernance des identités et de gestion des accès s'est achevé avec succès en octobre 2019 et le contrat a été attribué.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2017	Avantages obtenus en 2018	Avantages obtenus en 2019	Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà
La normalisation des architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage a été réalisée pour des systèmes et applications limités qui ont réutilisé ces architectures en tant que norme.	La normalisation et la réutilisation des architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage ont été appliquées à cinq autres systèmes et applications essentiels de l'OMPI.	La normalisation et la réutilisation des architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage ont été appliquées à deux autres systèmes et applications essentiels de l'OMPI.	La normalisation et la réutilisation des architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage dans d'autres systèmes et applications essentiels de l'OMPI. L'amélioration de la protection des données sensibles contre l'accès ou la diffusion non autorisés.

En raison de la procédure d'appel d'offres et des négociations plus longues que prévu, la mise en œuvre de la solution de gouvernance des identités et de gestion des accès a été retardée, ce qui a finalement entraîné le report des avantages escomptés jusqu'en 2020.

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Absence de budget adéquat pour mettre en œuvre l'ensemble de la feuille de route pour la gestion de l'identité et des accès ainsi que pour le cryptage.	Ce risque s'est produit.	La hiérarchisation des éléments à haut risque dans la feuille de route de l'OMPI sur l'assurance de l'information (AI) n'a pas eu le résultat escompté, car l'ensemble de la solution a coûté plus cher que prévu initialement lorsque le projet a été proposé en 2015.	La réalisation de ce risque a eu pour conséquence que les éléments de gestion de l'accès et de cryptage des données n'ont pas été mis en œuvre comme prévu en 2019.
La stratégie "cloud first" (le nuage avant tout) aura une incidence sur le type de	L'exposition au risque est restée constante tout au long de la période	Les deux mesures d'atténuation se sont avérées efficaces : i) Des architectures et des modèles de conception transversaux en matière de sécurité de	Les mesures d'atténuation ont eu un impact positif, et le risque n'a pas eu d'incidence

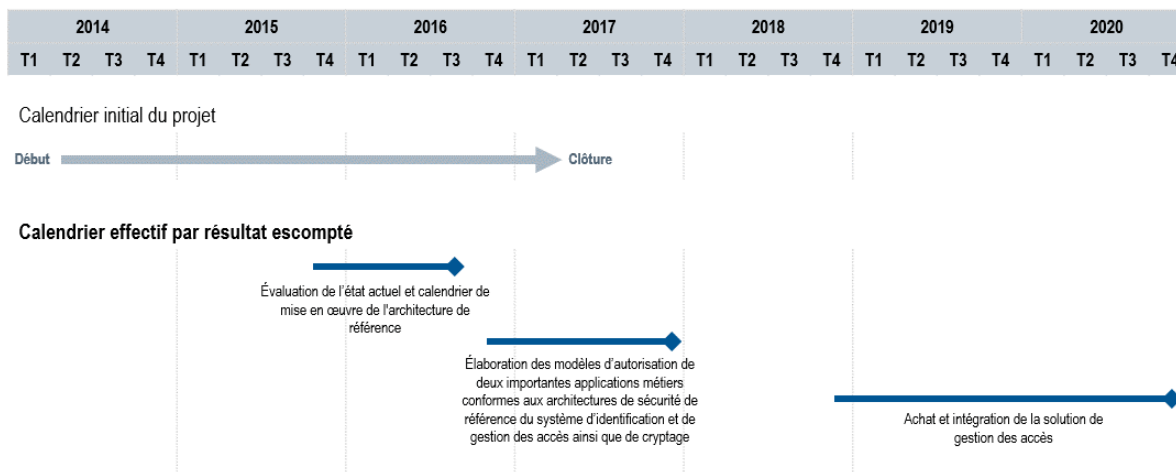
Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
cryptage et les méthodes d'authentification choisies et pourrait conduire à la nécessité de plusieurs approches. Elle pourrait également entraîner des retards en raison de l'interdépendance des projets.	considérée, car le passage au nuage et le lancement de nouveaux services ont continué à avoir une incidence potentielle sur le personnel, les processus et le choix des solutions technologiques.	l'information ont été élaborés et les exigences de sécurité ont été prises en compte dans toutes les décisions de mise en œuvre du nuage, les contrats des fournisseurs et le cycle de vie du développement logiciel. ii) La structure de gouvernance d'assurance de la sécurité et de l'information a examiné les dépendances bidirectionnelles des projets et a fourni un cadre décisionnel solide.	significative sur la performance au 31 décembre 2019.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Évaluation de l'état actuel et élaboration des architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage, et de la feuille de route relative à la stratégie et la mise en œuvre	130 000	130 000	129 400	100%	100%
Élaboration des modèles d'autorisation de deux importantes applications métiers conformes aux architectures de sécurité de référence du système d'identification et de gestion des accès ainsi que de cryptage	95 000	95 000	91 400	96%	100%
Achat et intégration de la solution de gestion des accès	375 000	475 000	-	-	30%
Solution interne d'infrastructure à clé publique (ICP) ⁴⁹	100 000	-	-	-	-
Total	700 000	700 000	220 800	32%	40%

Calendrier du projet



La procédure de passation de marché pour la solution de gouvernance des identités et de gestion des accès a pris plus de temps que prévu et n'a été achevée que fin 2019. Le délai pour ce résultat a été prolongé comme indiqué ci-dessus.

Perspectives

- La mise en œuvre d'une solution libre-service pour la gouvernance des identités et la gestion des accès, qui représente une importante initiative de gestion du changement pour l'Organisation, a été identifiée comme un futur défi qui devra être géré avec soin afin d'assurer un succès optimal.

⁴⁹ Comme expliqué ci-dessus, il a été décidé de retirer cet élément du projet du champ d'application du PCE 1 Le budget du projet a été ajusté en conséquence.

Projet lié aux TIC

PCE 2 MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE GESTION DES CONTENUS DE L'ORGANISATION

Chef de projet : M. G. Beaver

Résultat escompté : *IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

Ce projet vise à établir un répertoire central pour stocker les documents de l'Organisation. Cela nous permettra de travailler ensemble (collaborer) à la création des documents et de rechercher et trouver plus facilement l'information, ainsi que de faire le lien entre les documents et les transactions consignées dans le système ERP.

Lors de la phase de planification du projet relatif au système de gestion des contenus de l'Organisation, des modifications ont été proposées quant à l'approche et la portée tout en maintenant les objectifs initiaux. Ces changements d'approche et de portée servent à augmenter encore la probabilité de réussite des changements organisationnels et des éléments de mise en œuvre technique de l'ECM. L'approche révisée est basée sur une mise en œuvre progressive avec un certain nombre de "gains rapides" (détaillés ci-dessous), où les avantages commerciaux seront réalisés par des secteurs d'activité spécifiques, grâce à l'automatisation d'un certain nombre de leurs processus centrés sur les documents, avant le déploiement de l'ECM au niveau organisationnel.

Les objectifs du projet de système de gestion des contenus sont les suivants :

- la mise en œuvre d'un système à l'échelle de l'Organisation pour le stockage, la récupération et la gestion des documents, dossiers et archives de l'OMPI (l'application du système de gestion des contenus);
- la mise en œuvre de configurations spécifiques aux processus du système de gestion des contenus à l'intérieur même de l'application du système de gestion des contenus en vue de soutenir les processus de l'Organisation riches en contenus. Ces processus peuvent être spécifiques à un secteur ou concerner l'ensemble de l'Organisation;
- l'intégration avec les sous-composantes du système de planification des ressources, afin de permettre l'association du contenu d'appui (figurant dans le système de gestion des contenus) avec les dossiers relatifs aux transactions (figurant dans le système de planification des ressources) lorsque les processus organisationnels mis en œuvre dans le système de planification des ressources l'exigent;
- l'application du système de gestion des contenus et l'infrastructure d'appui seront hébergées et gérées de manière à répondre aux objectifs de disponibilité et de sécurité des services d'un tel système en fonction de leur importance pour l'Organisation;
- la mise en œuvre des éléments relatifs aux dossiers et archives de l'application du système de gestion des contenus et des processus d'appui seront conformes à la politique de gestion des documents et d'archivage des dossiers de l'OMPI;
- les utilisateurs finaux seront formés à l'utilisation du système, ainsi qu'aux processus et procédures (processus du système de gestion des contenus);
- le système mettra en œuvre des contrôles de sécurité suffisants pour respecter la conformité aux politiques de sécurité de l'OMPI; et
- la conception, l'acquisition de licence, la mise en œuvre, la configuration de base, les configurations spécifiques aux différents "gains prometteurs" du projet, les capacités du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation tout entière, la formation des utilisateurs et le fonctionnement optimal de la transition de l'application du système de gestion des contenus seront délivrés dans les limites du budget affecté au projet au titre du Plan-cadre d'équipement (voir le document WO/PBC/21/18 du 31 juillet 2013).

Le projet sera divisé en un certain nombre de phases ou de sous-projets, chacun(e) apportant un ensemble d'avantages opérationnels dans un ou plusieurs domaines. Chaque sous-projet inclura :

- l'analyse de l'Organisation requise afin de spécifier le processus opérationnel que la solution du système de gestion des contenus viendra appuyer;

- l'identification et la documentation des interfaces vers les systèmes existants, y compris le système de planification des ressources, le cas échéant;
- la conception de la configuration du système de gestion des contenus reposant sur les processus de l'Organisation;
- la mise en œuvre de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation;
- l'essai du système et les tests d'acceptation par les utilisateurs de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation; et
- la formation des utilisateurs finaux sur la configuration du système de gestion des processus spécifiques aux processus de l'Organisation.

Les sous-projets recensés actuellement sont, par ordre de mis en œuvre :

Dossiers et archives de l'Organisation : un sous-projet visant à améliorer la fonctionnalité du service dédié aux dossiers et aux archives, y compris l'amélioration ou le remplacement de leurs processus de numérisation des documents, ainsi que la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de suivi du courrier entrant et sortant (numérisation et flux de travail), et la mise en œuvre de l'archivage par section sur la base de la politique de gestion des dossiers de l'OMPI (gestion des dossiers et des archives).

Demande de traduction : l'automatisation d'un flux de travail basé sur un document avec suivi et reddition de comptes, pour l'affectation de documents à traduire par la Division linguistique.

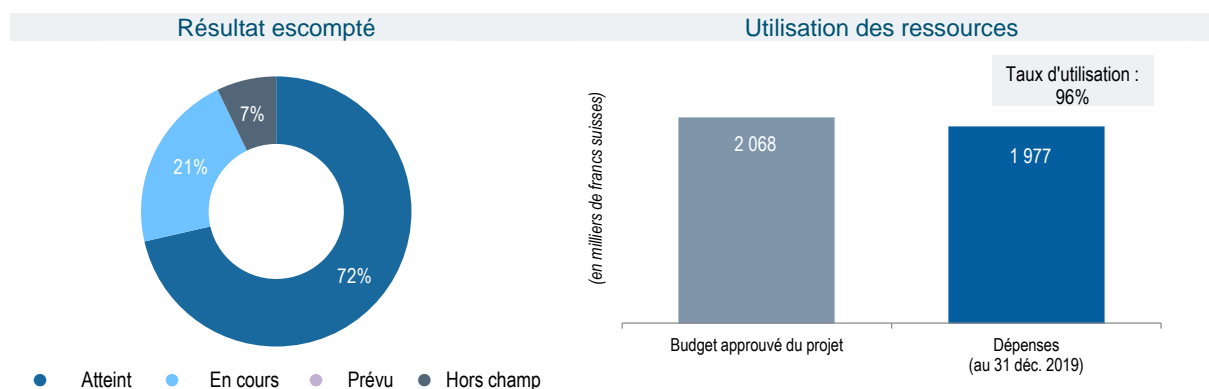
Système de gestion des fournisseurs et des contrats : un "projet aux gains prometteurs" visant à mettre en œuvre une solution ou des processus destinés à gérer les informations relatives aux contrats, permettant la création de documents contractuels (gestion des documents), le stockage des documents relatifs à un contrat (gestion des dossiers), la reddition de comptes et la notification des manifestations pendant le cycle de vie du contrat (flux de travail et gestion des dossiers) ainsi que la recherche par contrat (recherche).

Ressources humaines (Dossier électronique du personnel) : la création de dossiers des ressources humaines sécurisés pour chaque employé devant contenir les documents et dossiers électroniques de l'employé concerné, ainsi que la version numérisée des dossiers existants sur support papier (imagerie et numérisation). Le personnel du DGRH aura la faculté d'effectuer des recherches dans les dossiers électroniques afin de recenser et de récupérer tous les fichiers nécessaires (recherche).

Rapports de mission : la gestion de la création des rapports de mission (gestion de documents), les processus de révision et de publication du rapport de mission (flux de travail) et la recherche des rapports de mission antérieurs (recherche) sur la base de la catégorisation (sites, personnel, thèmes et organisations visitées).

Accès au système de gestion des contenus dans toute l'Organisation : l'intégration du système de gestion des contenus sur les ordinateurs standard utilisés au sein de l'OMPI permettant ainsi à tous les utilisateurs de l'OMPI de s'impliquer dans la gestion des documents (stockage, catégorisation, recherche et récupération, vérification de la version) portant sur un contenu créé par des utilisateurs, des services et l'Organisation. Le contenu comprendra des contenus créés par les utilisateurs sur leur ordinateur de bureau, tels que des fichiers de traitement de texte (par exemple les documents Microsoft Word et PDF), les feuilles de calcul (par exemple Microsoft Excel), les présentations (par exemple Microsoft PowerPoint), les diagrammes (par exemple Microsoft Visio), les plans de projets (par exemple Microsoft Project), les courriers électroniques. Le sous-projet fournira également les outils et la méthodologie pour la migration et la restructuration du contenu existant sur la plateforme ECM.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- le déploiement, l'acceptation et la formation des utilisateurs finaux ont été achevés pour la configuration du dossier électronique du personnel des ressources humaines, permettant une mise en service en septembre 2019;
- le déploiement, l'acceptation et la formation des utilisateurs finaux ont été achevés pour les kits d'outils de création et de migration de fichiers pour le sous-projet de capacité ECM à l'échelle de l'organisation;
- la migration du contenu du stockage existant vers la plateforme ECM a été achevée pour la section des recettes de la division des finances, validant ainsi la stratégie de migration et les outils;
- la conception et la validation de concept ont été achevées pour la configuration des rapports de mission; et
- fin 2019, plus d'un million de documents et d'enregistrements étaient hébergés dans le système ECM, ainsi que plus de 450 utilisateurs uniques au quatrième trimestre 2019.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2017	Avantages obtenus en 2018	Avantages obtenus en 2019	Avantages futurs escomptés
<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la capacité opérationnelle initiale des dossiers et archives de l'Organisation : le passage de la gestion des relevés bancaires sur papier (qui étaient scannés) à la numérisation intégrale (les relevés bancaires étant désormais consultables par voie électronique) a permis de réduire le temps de réponse à une demande relative à une transaction individuelle de 4 minutes à 15 secondes.</p>	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la capacité opérationnelle finale des dossiers et archives de l'Organisation : un "gain prometteur" consisterait à mettre en place des procédures plus efficaces de numérisation des documents, y compris en ce qui concerne la numérisation du courrier entrant, ce qui permettra de réduire le temps devant être consacré par le personnel à ces tâches.</p> <p>Les avantages à plus long terme se concrétiseront à la suite de la mise en œuvre de la configuration du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation en 2018.</p> <p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des statuts et des flux de traduction : la création d'un système de suivi des flux et du statut des traductions de documents pour la Division linguistique entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction des efforts déployés par le personnel pour rendre compte du statut des demandes de traduction, puisque le système générera des comptes rendus automatiques; - la possibilité de veiller à ce que les niveaux de service de traduction soient atteints par le biais d'un suivi actif et de comptes rendus du statut de chaque demande de traduction. 	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines sur le personnel : le Département de la gestion des ressources humaines disposera d'un répertoire unique pour le stockage des documents relatifs au personnel, englobant les anciens documents, qui seront numérisés, ainsi que la saisie des documents nouvellement créés. Cela entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la saisie, la gestion et la préservation permanente des principaux fichiers des ressources humaines et des documents connexes. Le répertoire d'informations unique réduira le temps consacré et les efforts des ressources humaines requis pour recenser et extraire les documents pertinents afin d'appuyer les processus organisationnels essentiels; - la dernière version de chaque document des ressources humaines relatif au personnel de l'OMPI sera clairement identifiable, réduisant ainsi le temps et les efforts nécessaires pour identifier la dernière version des documents ainsi que le niveau de remaniement. 	<p>Suite au déploiement opérationnel de la configuration du système ECM des rapports de mission : le contenu des rapports de mission, ainsi que les informations relatives aux missions prévues, seront consultables dans toute l'Organisation. Cela entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction du nombre de missions grâce au recensement des voyages et points à l'ordre du jour se chevauchant, réduisant ainsi les coûts; - une capacité accrue du personnel à se préparer pour les missions, étant donné qu'il aura accès à des quantités d'informations plus conséquentes concernant les missions antérieures relatives à un pays ou une institution spécifique, ce qui apportera une valeur ajoutée et renforcera le caractère productif des missions <p>Suite au déploiement opérationnel de la configuration du système ECM dans toute l'Organisation : la mise en œuvre de la configuration ECM à l'échelle de l'Organisation aura pour résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité d'effectuer des recherches dans l'intégralité de la base de connaissances de l'OMPI, réduisant ainsi le nombre de doublons de créations et d'enregistrements de connaissances; - la possibilité d'étendre la conformité à la politique de

Avantages obtenus en 2017	Avantages obtenus en 2018	Avantages obtenus en 2019	Avantages futurs escomptés
	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus dans le cadre de la gestion des fournisseurs et des contrats : les Achats disposeront d'une source d'informations consultable unique dédiée aux appels d'offres en cours et conclus, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction du temps consacré à recenser et à récupérer les informations courantes; - la réduction du nombre d'erreurs et de remaniements en veillant à ce que la dernière version de chaque document puisse être clairement identifiée. <p>Le tableau de bord unique des Achats, qui montre l'état d'avancement des appels d'offres en cours, ainsi que les dates auxquelles les contrats existants devront faire l'objet d'un nouvel appel d'offres, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure planification prévisionnelle des activités d'achat et une productivité accrue du personnel. 		<p>gestion des dossiers et des archives de l'OMPI à un plus grand nombre d'unités fonctionnelles;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité de réduire les coûts permanents d'archivage physique des documents puisque ces documents deviennent électroniques; - la possibilité de réduire les coûts de stockage électronique des documents, puisque la recherche dans l'intégralité de la base de connaissances de l'Organisation devrait réduire le niveau de remaniement et la duplication de l'enregistrement des connaissances.

- En raison du retard dans la livraison du sous-projet de rapport de mission, comme détaillé ci-dessous, les avantages escomptés ne seront réalisés qu'en 2020.
- En raison du retard dans la livraison des outils et de la méthodologie pour la migration et la restructuration du contenu existant sur la plateforme ECM pour le pilote du second domaine d'activité, les avantages escomptés ne seront réalisés qu'en 2020.

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Un certain degré de travail en aval pourrait être nécessaire, en raison d'une dépendance vis-à-vis des résultats d'autres initiatives organisationnelles en cours, notamment l'élaboration de politiques de gestion des dossiers et des archives ainsi que de politiques de classification et de traitement de la sécurité de l'information.	L'exposition au risque a progressivement diminué au cours de la période considérée, en particulier après la publication des politiques de gestion des archives et des dossiers et de classification et de traitement de la sécurité de l'information.	Les mesures d'atténuation ont été efficaces et l'équipe de l'ECM a suivi de près les progrès réalisés dans l'élaboration des deux politiques, afin de s'assurer que la conception et la mise en œuvre de l'ECM étaient conformes aux principes convenus des politiques.	Le projet n'a pas subi d'incidence négative.

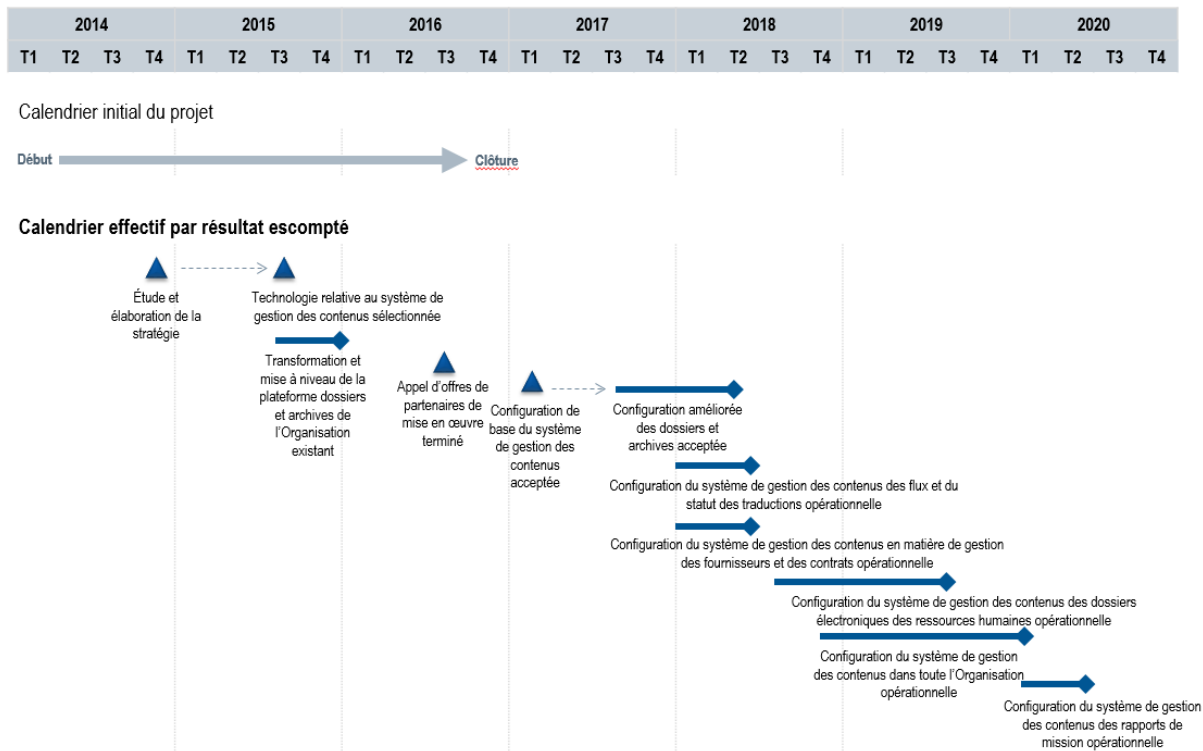
Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Étude et élaboration de la stratégie, y compris la sélection de la technologie relative au système de gestion des contenus	36 000	35 170	35 170	100%	100%
Transformation et mise à niveau de la plateforme dossiers et archives de l'Organisation existant	42 000	40 000	40 000	100%	100%
Attribution du contrat au gestionnaire du projet pour le client et au spécialiste du système de gestion des contenus	400 000	703 718	705 418	100%	100%
Frais d'hébergement et de maintenance du système de gestion des contenus	658 000	556 876	556 876	100%	100%
Installation de l'infrastructure		95 905	95 905	100%	100%
Configuration des dossiers de l'Organisation et de la base logicielle	205 000	165 948	165 948	100%	100%
Mise à jour vers OpenText	-	60 612	60 612	100%	100%
Projet n° 1 : gestion des demandes de traduction	58 000	112 735	112 735	100%	100%
Projet n° 2 : courrier reçu par le Cabinet du Directeur général ⁵⁰	80 000	-	-	-	-
Projet n° 3 : gestion des fournisseurs et des contrats	46 000	53 128	53 128	100%	100%
Projet n° 4 : Rapports de mission	37 000	58 805	13 024	22%	50%
Projet n° 5 : dossiers électroniques du personnel	140 000	53 805	53 805	100%	100%
Projet n° 6 : accès au système de gestion des contenus de toute l'Organisation	46 000	83 805	83 914	100%	75%
Paiement d'étape pour l'achèvement du projet	-	37 167	-	-	85%
Divers et imprévus	320 000	10 326	-	-	-
Total	2 068 000	2 068 000	1 976 535	96%	94%

⁵⁰ Le sous-projet a été retiré de la portée. Pour plus de détails, voir "Aperçu des progrès réalisés" dans le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2018.

Calendrier du projet



L'élaboration, le déploiement et l'acceptation par les utilisateurs du sous-projet "Rapports de mission" ont été retardés d'un an en raison du délai plus long que prévu pour confirmer la structure détaillée des données requises.

Projet lié au bâtiment

PCE 3 RENOVIATION DES FAÇADES ET DE LA CLIMATISATION DU BÂTIMENT PCT

Chef de projet : M. A. Favero

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport de clôture du projet

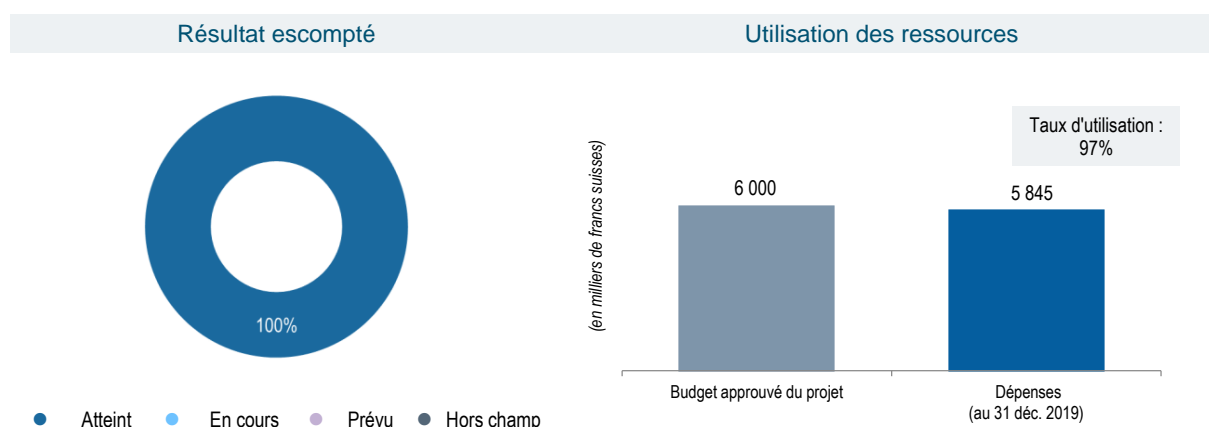
Objectifs, portée et approche – Généralités

Les objectifs du projet sont doubles : i) remplacement complet des faux plafonds pour le système de climatisation des étages supérieurs du bâtiment PCT et ii) rénovation majeure des éléments structurels de toutes les façades de ce bâtiment (en d'autres termes, les fenêtres proprement dites ne sont normalement pas visées). Ces dernières années, il est apparu que les réparations mineures rendues nécessaires en cas de panne qui sont opérées depuis une dizaine d'années n'étaient plus tenables. En outre, un certain nombre de composants de l'installation actuelle de climatisation ne sont plus disponibles sur le marché et les pièces de rechange ne peuvent plus être achetées, ce qui mettrait à court terme en danger la viabilité de l'ensemble de l'installation de climatisation dans le bâtiment. Le gaspillage d'énergie causé par les systèmes et installations défectueux et par les éléments structurels défectueux des façades est important et ne cessera d'augmenter d'année en année. Un audit technique de l'installation de climatisation a été réalisé en 2011 et un audit technique des façades a eu lieu au premier semestre de 2013.

Les résultats escomptés de ces travaux de rénovation sont une installation de climatisation et des façades opérationnelles et fiables, ainsi qu'une réduction significative de la consommation d'énergie grâce à la suppression du gaspillage actuel.

Les objectifs du projet consistent à : i) réduire les déperditions d'énergie (façades); ii) réduire la consommation énergétique (faux plafonds thermiques et façades); iii) améliorer les installations techniques afin de réduire le besoin de maintenance (faux plafonds thermiques et façades); iv) améliorer le confort des occupants; v) utiliser une nouvelle technologie, plus respectueuse de l'environnement; et vi) moderniser en vue de cycles de vie plus longs (faux plafonds thermiques).

Aperçu du projet



Principales réalisations du projet

- Les faux plafonds du système de CVC des étages supérieurs du bâtiment du PCT ont été entièrement rénovés et une nouvelle isolation thermique a été installée sur les façades des quatre pignons et au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment du PCT.

Réalisation globale par rapport au plan

- Le démarrage du projet dépendait de l'achèvement de la nouvelle salle de conférence. En raison du retard dans l'achèvement de la nouvelle salle de conférence, ce projet a été retardé de neuf mois par rapport au plan initial.
- En outre, les procédures d'appel d'offres pour les travaux ont pris plus de temps que prévu, ce qui a entraîné un retard supplémentaire dans le calendrier du projet jusqu'au troisième trimestre 2019.
- Les travaux de rénovation du système de CVC et du faux plafond à tous les étages, ainsi que les travaux de rénovation des façades des bâtiments ont été achevés avec succès en octobre 2019, tous les objectifs, les résultats et les avantages ayant été atteints comme prévu initialement.

Enseignements tirés

- Une approche de mise en œuvre progressive, comprenant la création d'un espace de transition pour tester différents prototypes et valider la méthodologie d'intervention, permet de réduire les perturbations pour le personnel et d'achever les travaux de rénovation dans les délais et avec qualité.
- Les travaux de rénovation dans un bâtiment occupé doivent être soigneusement planifiés pour éviter de perturber les occupants et les activités. Une approche proactive visant à traiter les perturbations et des réponses opportunes et empathiques aux plaintes du personnel concerné font partie intégrante de la bonne mise en œuvre du projet.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2018	Avantages obtenus en 2019
Amélioration partielle des installations techniques CVC.	Amélioration complète et augmentation du cycle de vie des systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation et des installations techniques).
Amélioration partielle du confort des occupants.	Amélioration complète du confort des occupants.
Réduction partielle de la consommation énergétique grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques.	Réduction supplémentaire d'une partie des pertes d'énergie due à l'amélioration des façades.
Réduction partielle de la consommation énergétique grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques.	Réduction supplémentaire de la consommation énergétique grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques.
Cycle de vie allongé des nouveaux faux plafonds thermiques installés en 2018.	Cycle de vie allongé des nouveaux faux plafonds thermiques installés en 2019.
Coûts de maintenance corrective réduits grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques installés en 2018.	Coûts de maintenance corrective réduits grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques installés en 2019.

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Difficultés imprévues découvertes lors de l'ouverture du chantier ou lors du démontage d'équipements, d'installations ou de canalisations existants.	Ce risque ne s'est pas concrétisé lors de la mise en œuvre du projet.	Les mesures d'atténuation n'étaient pas nécessaires car il s'agissait de plans d'urgence qui ne devaient être invoqués que si le risque se concrétisait.	Le risque n'a pas affecté la réalisation des objectifs du projet.

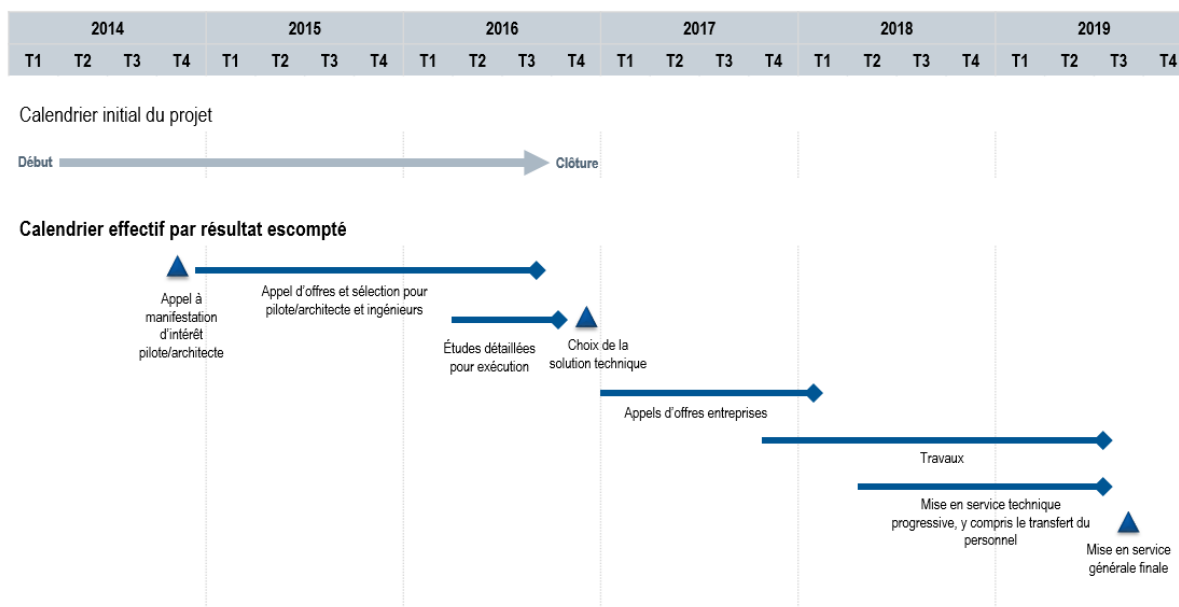
Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Attribution du contrat pour le pilote/architecte	124 000	867 890	867 890	100%	100%
Attribution des contrats aux agents	900 000	490 110	505 266	103%	100%
Engagement ressources internes et externes	867 000	734 000	595 697	81%	100%
Travaux et mise en service	4 109 000	3 908 000	3 876 003	99%	100%
Total	6 000 000	6 000 000	5 844 856	97%	100%

Le projet sera officiellement clôturé en 2020. Le solde budgétaire restant, qui s'élève à 155 143,98 francs suisses, sera ensuite reversé aux excédents cumulés.

Calendrier du projet



Suivi du projet

Mesures de suivi

- Les nouvelles installations seront étroitement surveillées pendant la période de garantie de deux ans afin de s'assurer que les problèmes potentiels sont traités dans les délais prévus.
- Des analyses périodiques de la qualité de l'eau dans les circuits, conformément à la législation locale, seront effectuées.

Projet lié à l'informatique

PCE 8 PORTAIL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'OMPI – PHASE I

Chef de projet : M. Yoshiyuki Takagi

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

Le programme vise à mettre en place un portail unique pour les utilisateurs des services numériques de l'OMPI, en particulier les services payants. Le portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI relie plusieurs applications informatiques fédérées des services payants de l'OMPI tels que les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye (systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI), chacune d'entre elles ayant été développée et exploitée comme une application informatique distincte. Le projet prévoit d'intégrer un nouveau système de paiement et aussi d'examiner la possibilité de raccorder les systèmes informatiques d'appui du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Le portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI offrirait un portail unique pour les utilisateurs des services fournis dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI et des services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, qui serait accessible à partir d'un compte OMPI unique propre à chaque utilisateur, et s'appuierait sur une politique d'utilisation conviviale, une interface d'utilisateur commune et un portail de paiement central.

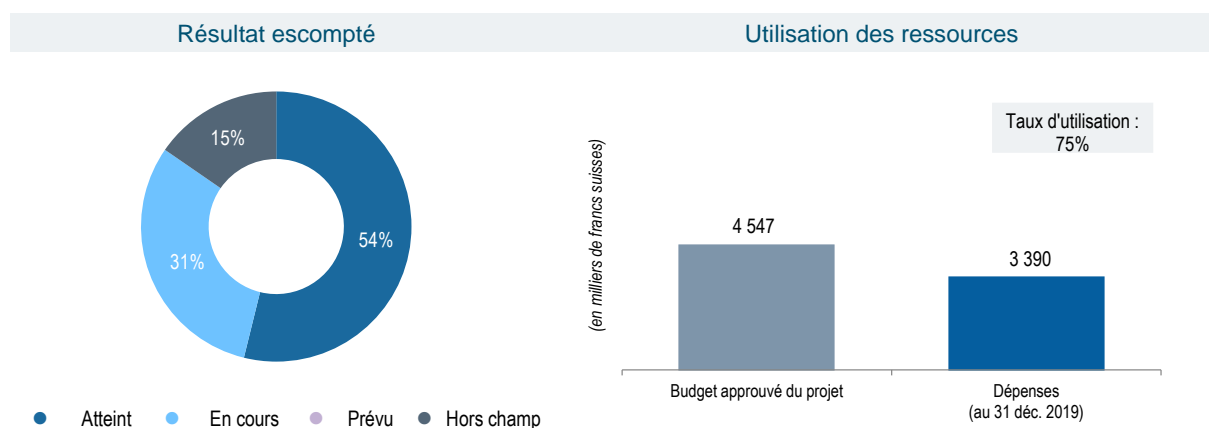
L'intégration de multiples applications fédérées est nécessaire de toute urgence pour que le Bureau international de l'OMPI puisse faire face à une augmentation significative de la quantité et de la variété des données de propriété intellectuelle gérées dans différents domaines d'activité. Avec l'augmentation de l'utilisation des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle, une approche plus intégrée du traitement des données est nécessaire pour atténuer les frais généraux de traitement qui seraient autrement associés à des solutions de traitement des données fragmentées et indépendantes au sein des systèmes informatiques de chaque service.

Le portail de l'OMPI sur la propriété intellectuelle s'appuiera sur les investissements dans le domaine informatique réalisés par l'OMPI jusqu'à présent et permettra de prendre des décisions intersectorielles plus stratégiques dans le domaine informatique. Grâce à cette harmonisation stratégique des processus et de l'architecture, il sera plus facile de maîtriser les coûts en ce qui concerne les investissements dans le domaine informatique dans les différents secteurs d'activité, les solutions opérationnelles seront plus modulables et la qualité des opérations et des données sera maintenue. Une réactivité accrue face aux changements en ce qui concerne les besoins opérationnels et une meilleure résilience du système sont également attendues.

Le portail à entrée unique, qui comprend un système de paiement modernisé, permettra aux clients novices tels que les universités, les PME et les entreprises individuelles, en particulier dans les pays en développement et les PMA, de mieux accéder aux services de l'OMPI avec peu de connaissances préalables en matière de propriété intellectuelle et de gérer facilement le paiement des taxes.

La phase I visait à établir et à valider une conception; à déployer un premier portail de démonstration; à définir un plan et un cadre pour la migration des systèmes informatiques vers le portail au cours des phases ultérieures; et à élaborer des procédures et une politique visant à assurer une plus grande convergence dans le traitement des données et les solutions informatiques dans tous les secteurs d'activité.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- le programme du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI a livré une première version de démonstration du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI au troisième trimestre 2019, comprenant une barre de navigation avec 41 applications de l'OMPI intégrées ainsi qu'un tableau de bord personnalisable de 16 widgets pour permettre aux utilisateurs d'accéder aux applications commerciales de l'OMPI ou à des informations sommaires des applications qui les concernent;
- quelque 16 applications de l'OMPI ont été migrées vers l'interface commune;
- le gestionnaire d'analyse Web et le tableau de bord ont été mis en production, et le gestionnaire d'analyse Web a été mis en œuvre dans certaines pages d'application du portail de la propriété intellectuelle (Page d'accueil, Tableau de bord et À propos);
- des mesures préliminaires ont été prises pour l'établissement et la mise en œuvre d'une conception pour la gestion de l'interface de programme d'application (API);
- le personnel concerné de l'OMPI, y compris les équipes d'assistance technique et d'assistance à la clientèle, a suivi une formation approfondie afin d'améliorer la capacité de l'Organisation à prendre en charge la plateforme;
- en préparation du lancement du portail, une campagne de communication ciblée a été mise en œuvre pour faire connaître et promouvoir le portail auprès des parties prenantes internes et externes de l'OMPI; et
- les fonctionnalités existantes de traitement des paiements ont été intégrées dans le portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI.

Dans le cadre de la planification de la phase II du programme, des ajustements ont été apportés à la réalisation des avantages, aux résultats et au calendrier du projet.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2018	Avantages obtenus en 2019	Avantages supplémentaires escomptés
Efficacité organisationnelle accrue grâce à la mise en place d'un cadre de gestion de programme.	Une expérience utilisateur cohérente et uniforme dans l'ensemble des systèmes TIC de l'OMPI.	Perception positive des services de l'OMPI et reconnaissance de la marque accrue
	Une plus grande facilité d'utilisation et une meilleure expérience client pour les utilisateurs des systèmes TIC de l'OMPI tournés vers l'extérieur.	Amélioration de la qualité des données relatives à la clientèle et de la gestion de la relation client

Avantages obtenus en 2018	Avantages obtenus en 2019	Avantages supplémentaires escomptés
	Facilité de paiement pour les clients qui utilisent des installations modernes de traitement des transactions financières et qui permettent la disponibilité d'informations consolidées sur les paiements	Augmentation du nombre de visiteurs et d'utilisateurs des services intégrés au portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI.
	Augmentation de la rentabilité et de l'efficacité opérationnelle des équipes de développement informatique grâce aux synergies entre les secteurs d'activité et les applications informatiques.	Satisfaction accrue des clients à l'égard des services fournis par l'OMPI
	Renforcement de la viabilité du Portail de propriété intellectuelle et des systèmes informatiques de l'OMPI moyennant l'amélioration de l'évolutivité et de la résilience des solutions informatiques adoptées	
	Contribution accrue à l'innovation et à la créativité au profit de tous en rendant les services de l'OMPI plus accessibles aux PME et aux entreprises individuelles, en particulier dans les pays en développement	

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Le portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI ne répondra pas de manière adéquate aux besoins et attentes des clients et pourrait diminuer la satisfaction de l'expérience du client, notamment en créant de la confusion ou de la frustration.	L'impact du risque inhérent reste statique, mais la probabilité a été réduite grâce à la planification des mesures d'atténuation.	Afin d'atténuer le risque, un exercice de parcours du client a été entrepris avant le lancement du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI, avec la participation des unités opérationnelles. En outre, un mécanisme de retour d'information sera mis en place afin de recevoir un retour d'information continu de la part des clients et d'améliorer les services du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI. Un examen du parcours des clients et une enquête auprès d'eux sont prévus pour 2020.	Le projet n'a pas subi d'incidence négative.
Les avantages du programme ne seront pas pleinement maintenus après la clôture du programme.	L'exposition au risque est restée inchangée.	La planification de la transition des résultats du projet vers les opérations en cours est prévue pour l'exercice 2020-2021.	Le projet n'a pas subi d'incidence négative.
La politique/stratégie de l'OMPI en matière de confidentialité des données pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre/le succès du projet d'analyse.	Ce risque continue d'être surveillé de près et dépend de l'approche de l'Organisation en matière de politique/stratégie relative aux données.	Un groupe de travail a été créé au sein de l'OMPI pour comprendre les défis/solutions liés à la gestion des données des clients de l'OMPI.	Le projet n'a pas subi d'incidence négative.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Analyse de l'Organisation des clients de l'OMPI : le recensement des clients et l'analyse des parcours clients des principaux services, permettant le développement d'un cadre commun d'analyse et d'expérience client, y compris le support client et la proposition de gestion des comptes	314 050	302 492	96%	95%
Mise en place d'un prototype de portail comme preuve de concept pour confirmer les choix techniques et servir d'outil marketing à des fins d'engagement client	81 406	81 406	100%	100%
Déploiement d'un premier portail vitrine, fourniture d'une administration de programme de haute qualité, production et gestion de stratégies/plans selon la méthodologie du MSP et soutien et gestion du portail.	1 583 298	1 205 749	76%	95%
Normalisation des technologies et des composants communs à toutes les applications et gestion des symboles permettant de cataloguer les applications, les technologies et les composants communs et de mesurer leur mise en œuvre dans toute l'Organisation	23 817	23 568	99%	100%
L'introduction de la gestion des données de base dans l'Organisation	-	-	-	100%
Intégration de la fonctionnalité de traitement des paiements au portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI	14 954	15 854	106%	100%
Créer et valider la conception du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI, en se fondant sur la normalisation de la présentation et de la convivialité des applications, mais en l'élargissant au besoin	145 375	267 805	184%	95%
Développement de procédures et de politiques pour une plus grande convergence dans le traitement des données et les solutions informatiques, y compris la création, la maintenance et la population d'un code source et d'un référentiel de composants et d'un pipeline centralisés.	349 614	305 449	87%	100%
Définir un plan et un cadre pour la migration des systèmes informatiques vers le portail, y compris la mise en œuvre d'une présentation et d'une convivialité communes et d'un système de navigation commun avec les applications intégrées au portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI	263 668	447 826	170%	100%
Tableau de bord personnalisable de widgets permettant aux utilisateurs d'accéder aux applications organisationnelles de l'OMPI ou à des informations récapitulatives de ces applications qui les concernent et d'offrir des services de propriété intellectuelle aux utilisateurs sur des appareils mobiles	547 897	449 929	82%	90%
Collecte et gestion centralisées des données sur le comportement des utilisateurs dans les applications (systèmes) intégrées au portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI et identification de la manière dont ces données peuvent être utilisées pour optimiser la conception du portail, les fonctionnalités et l'expérience des utilisateurs	707 494	278 659	39%	100%
Une plateforme qui permet à l'OMPI de créer de nouveaux actifs et d'ajouter de la valeur à ses services existants par l'application stratégique de la science des données	400 000	5 752	1%	5%
Création et mise en œuvre d'une conception pour la gestion de l'interface du programme d'application	115 427	5 427	5%	5%
Total	4 547 000	3 389 916	75%	81%

* Les résultats seront achevés dans le cadre de la phase II.

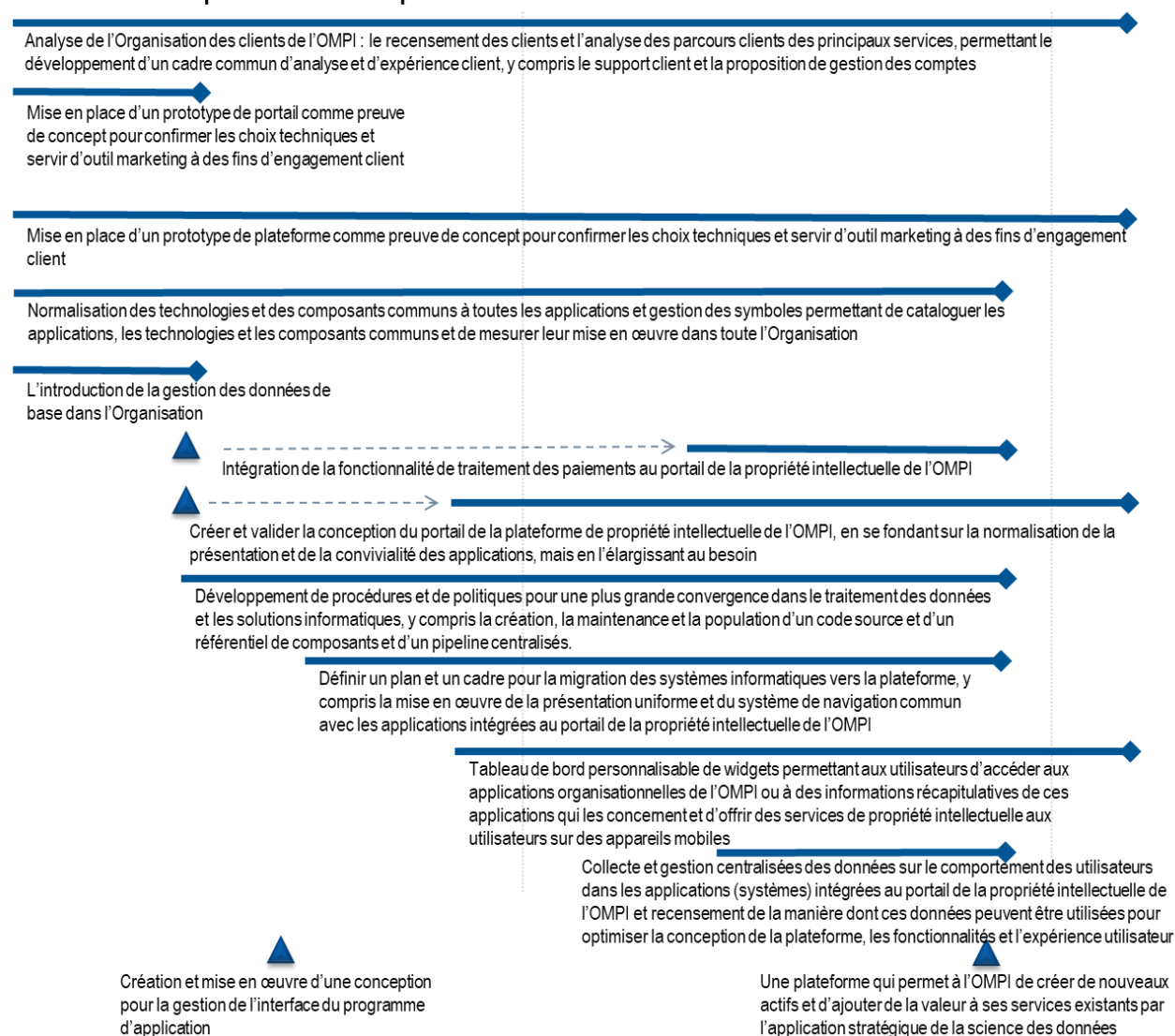
Calendrier du projet

2018				2019				2020
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1

Calendrier initial du projet

Début  Clôture

Calendrier effectif par résultat escompté



Projet lié à l'informatique

PCE 9 PLATEFORME RÉSILIENTE ET SÉCURISÉE DU PCT – PHASE I

Chef de projet : M. G. Bos

Résultat escompté : *II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) est un pilier de l'OMPI en ce sens qu'il est sa principale source de revenus.

Il est donc impératif que les services du PCT soient résilients afin d'assurer le bon déroulement des opérations pour les déposants et les offices. Les interruptions de service peuvent entraîner des retards de traitement à l'OMPI, de même que des retards et une perte de droits pour les clients de l'OMPI. Les interruptions prolongées de service peuvent avoir des répercussions sur la réputation et sur les recettes de l'OMPI. Dans un contexte de numérisation croissante, les organisations doivent garantir la continuité des services si elles veulent maintenir la confiance des utilisateurs des services du PCT et attirer de nouveaux clients.

Actuellement, l'infrastructure du PCT est utilisée pour les services essentiels du PCT, mais également pour d'autres services de l'OMPI. Toute menace potentielle pesant sur l'OMPI (cyberattaque, catastrophe naturelle, défaillance technique majeure) pourrait également avoir des répercussions sur le PCT.

Pour être réactive, efficace et garantir le plus haut niveau de sécurité, l'OMPI doit s'efforcer de créer une interface de communication dynamique entre elle-même et ses États membres, ses clients et ses principales parties prenantes. Pour ce faire, elle doit :

- renforcer la sécurité au niveau des systèmes de stockage et de traitement des données sensibles et critiques de l'OMPI concernant le PCT;
- accroître la disponibilité et la résilience des processus et systèmes opérationnels essentiels de l'OMPI concernant le PCT;
- apporter des améliorations aux moyens d'identification, de classement et de protection des données; et
- apporter des améliorations au niveau de la flexibilité et de l'uniformité des systèmes opérationnels du PCT.

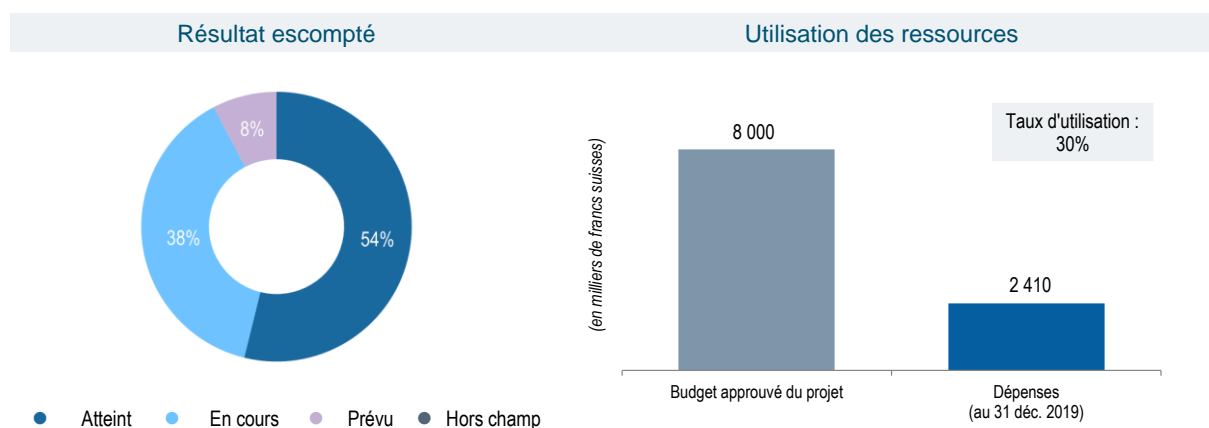
Cette plateforme résiliente et sécurisée prévoit un niveau de sécurité plus élevé pour les données de production du PCT et la séparation des informations et des systèmes d'information du PCT (si possible, en tenant compte des contraintes liées aux applications externes telles que le système ePCT) par rapport au reste du réseau de l'OMPI. Ce réseau hautement confidentiel sera protégé par une solution de séparation hautement sécurisée permettant de contrôler étroitement les connexions avec d'autres environnements du PCT (TEST, DEV).

La phase I du projet vise à établir un premier centre de données (DC1), qui remplacera l'actuel centre de données primaire au cours de l'exercice 2018-2019. Cela comprendra un projet de conception de l'architecture des applications, un projet d'accès des utilisateurs et un projet de révision de l'architecture des données.

Pendant la mise en œuvre de la phase I, le Secrétariat a suivi en permanence l'évolution des TIC dans l'environnement extérieur afin de s'assurer que les choix technologiques prévus pour le projet restent les meilleurs possible et, en même temps, financièrement viables à long terme. Après la phase d'analyse et de conception détaillées, il a été décidé qu'une solution basée sur les nouvelles tendances du secteur serait en mesure de fournir les mêmes caractéristiques de haute sécurité que les centres de données physiques initialement prévus par le projet, ainsi qu'une solution plus rentable pour les coûts récurrents.

La phase I vise maintenant à fournir un environnement de bureau sécurisé et une infrastructure en nuage hybride pour le PCT, en tenant compte de la conception architecturale et du modèle de transformation organisationnelle, déjà livrés, qui devraient sous-tendre la solution émergente.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- des études sur la pertinence d'une stratégie de nuage public à la place du nuage privé original pour le PCT ont été entreprises, ce qui a conduit à la décision des entreprises d'adopter une stratégie de nuage public. L'analyse de rentabilité, les résultats attendus, le calendrier et les avantages offerts par le projet ont été révisés en conséquence;
- en conséquence, l'appel à propositions initial pour l'acquisition de deux centres de données, l'hébergement d'applications et les services gérés, ainsi que la gestion et le support des postes de travail, a été annulé, car elle ne correspondait plus à la stratégie de nuage public;
- la solution d'infrastructure de bureau virtuel permettant d'accéder aux applications du PCT dans un environnement sécurisé a été installée et un produit viable minimal a été livré; et
- les services informatiques du PCT à transformer et/ou à migrer vers le nuage public ont été recensés.

Concrétisation des avantages

Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà

- Réduction des risques de divulgation malveillante ou accidentelle de données sensibles
- Réduction de la probabilité de cyberattaques sur le réseau informatique du PCT

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Le programme RSP fera appel à un certain nombre de fournisseurs de services externes, ce qui augmente le risque de perdre le contrôle de la gestion de l'environnement externe, ce qui pourrait entraîner une compromission (ou une perte) des informations et des systèmes d'information du PCT, et donc avoir des répercussions sur les déposants du PCT, sur le flux de recettes de l'OMPI et sur sa réputation.	Bien que la probabilité que ce risque se concrétise ait été réduite au cours de la période considérée, le risque demeure en termes de maintien du contrôle sur la gestion des environnements.	Suite à la décision des entreprises d'adopter une stratégie de nuage public, les capacités du nuage seront sélectionnées, ce qui se traduira par un nombre plus limité de services requis, par rapport à la demande de propositions complète.	Le projet n'a pas subi d'incidence négative.
L'initiative de l'OMPI en matière d'infrastructure de nuage public prend de l'ampleur. Au moment de la livraison du centre de données, le PCT pourrait éventuellement vouloir déplacer certaines de ses applications ou composantes dans le nuage public, mais le contrat de services gérés (lot 2 dans le cadre de l'appel à propositions) pourrait ne pas permettre de maintenir ce changement.	Le risque s'est concrétisé.	L'OMPI a adopté une stratégie de nuage public pour le PCT au cours du troisième trimestre 2019, ce qui a conduit à l'annulation de l'appel à propositions (tous les lots).	La concrétisation du risque a entraîné le report des résultats.

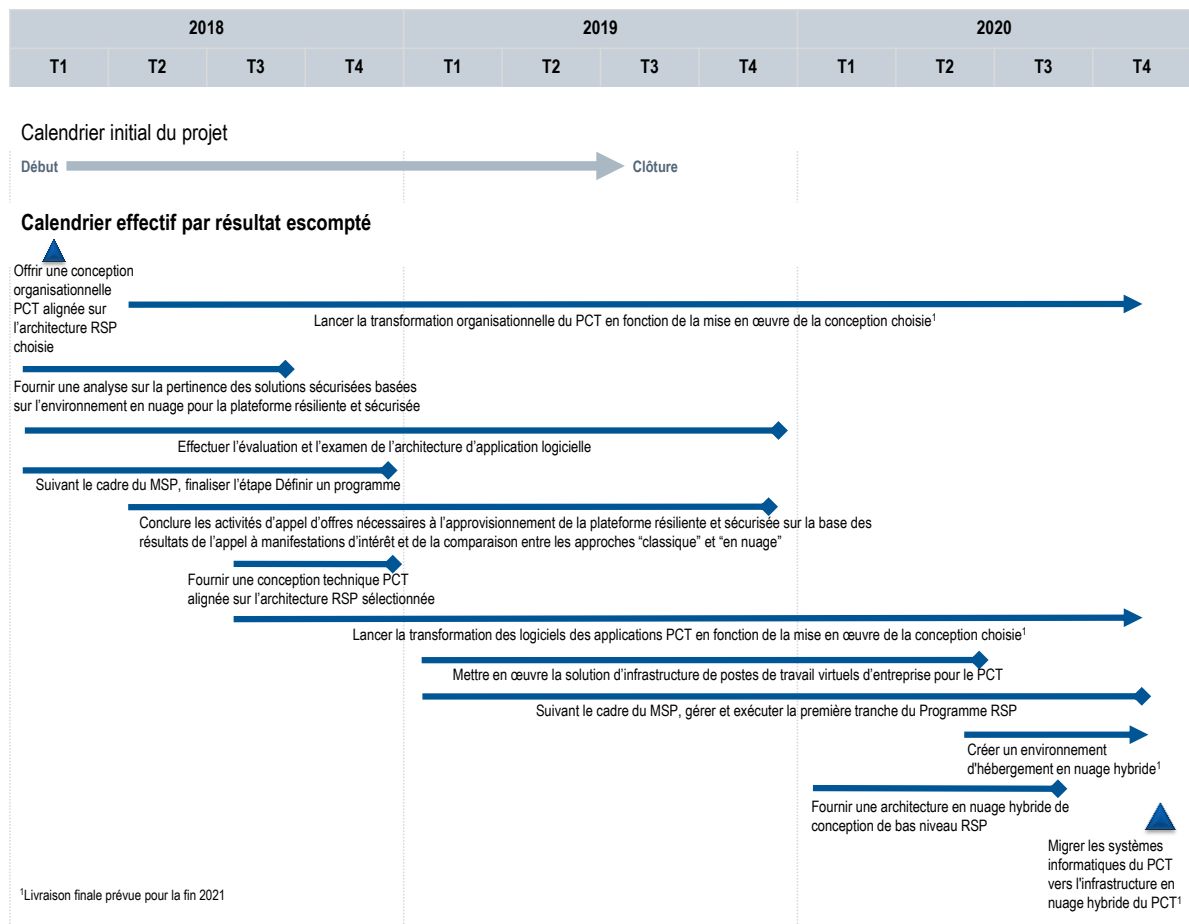
Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
La solution d'infrastructure de bureau virtuel sera fournie par l'UNICC, ce qui pourrait créer une situation de blocage entre le fournisseur et le vendeur.	Le risque est resté stable au cours de la période considérée.	La décision des entreprises d'adopter une stratégie de nuage public, avec AWS comme fournisseur de services de nuage, a efficacement atténué le risque, le transformant en une opportunité de diversification des fournisseurs.	Le projet n'a pas subi d'incidence négative.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Offrir une conception organisationnelle PCT alignée sur l'architecture RSP choisie	164 475	164 475	100%	100%
Lancer la transformation organisationnelle du PCT en fonction de la mise en œuvre de la conception choisie	860 199	534 135	62%	100%
Fournir une analyse sur la pertinence des solutions sécurisées basées sur l'environnement en nuage (Infrastructure as a Service, Platform as a Service, Software as a Service) pour la plateforme résiliente et sécurisée	285 671	285 671	100%	100%
Effectuer l'évaluation et l'examen de l'architecture d'application logicielle	134 659	83 913	62%	100%
Suivant le cadre du MSP, finaliser l'étape Définir un programme	62 065	62 065	100%	100%
Conclure les activités d'appel d'offres nécessaires à l'approvisionnement de la plateforme résiliente et sécurisée sur la base des résultats de l'appel à manifestations d'intérêt et de la comparaison entre les approches "classique" et "en nuage"	220 426	162 463	74%	100%
Fournir une conception technique PCT alignée sur l'architecture RSP sélectionnée	98 359	98 359	100%	100%
Lancer la transformation des logiciels des applications PCT en fonction de la mise en œuvre de la conception sélectionnée	1 009 562	615 444	61%	7%
Mettre en œuvre la solution d'infrastructure de postes de travail virtuels d'entreprise pour le PCT	486 500	142 360	29%	30%
Suivant le cadre du MSP, gérer et exécuter la première tranche du Programme RSP	147 000	132 764	90%	50%
Fournir un environnement d'hébergement hybride en nuage	300 000	-	-	-
Fournir une architecture en nuage hybride de conception de bas niveau RSP	500 000	50 399	10%	10%
Migrer les systèmes informatiques du PCT vers l'infrastructure hybride en nuage du PCT	3 731 084	77 802	2%	7%
Total	8 000 000	2 409 849	30%	21%

Calendrier du projet



Perspectives

Les défis futurs identifiés sont les suivants :

- La solution d'infrastructure de bureau virtuel sera déployée au deuxième trimestre 2020, ce qui représente un changement important pour la communauté des utilisateurs internes du PCT. Des performances et une expérience utilisateur satisfaisantes seront des facteurs clés de succès pour ce produit.
- Suite à la décision d'adopter une stratégie de nuage public, les compétences des ressources internes et externes devront être renforcées pour assurer le succès de la transformation et des initiatives futures, en particulier compte tenu de l'accent mis en 2020 sur l'utilisation de la rampe de capacité du nuage public.
- Une première itération de la migration vers le nuage public sera effectuée en utilisant un environnement de nuage hybride, augmentant le nombre de complexités, en particulier autour de l'établissement de nouveaux canaux et protocoles de communication entre les systèmes hébergés en interne et ceux du nuage public.

Projet lié à l'informatique

PCE 10 PLATEFORME INFORMATIQUE DU SYSTÈME DE MADRID

Chef de projet : M. F. Scappaticci

Résultat escompté : *II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

Le programme de modernisation informatique du système de Madrid s'est achevé en 2016 avec le remplacement des systèmes informatiques mis en place dans les années 1990 par un système informatique moderne doté de fonctions permettant d'effectuer diverses transactions électroniques. Toutefois, ce nouveau système informatique repose encore sur des procédures et des pratiques administratives qui ont évolué au cours des nombreuses années d'existence du Service d'enregistrement de Madrid alors qu'il devrait être conçu pour tirer parti des possibilités qu'offrent les solutions technologiques actuelles. Il est donc nécessaire de faire un bond en avant technologique qui puisse soutenir des processus informatiques optimisés, efficaces, résilients et flexibles, axés sur le client.

L'objectif du projet de la plate-forme informatique de Madrid est de concevoir, planifier et mettre en œuvre les composants de base d'une solution complète, robuste et agile pour tous les services du système Madrid. En outre, il devrait permettre l'intégration future du système de Madrid dans le portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI, grâce à l'adoption, dans la mesure du possible, d'une architecture et d'une apparence communes et à la réalisation de gains d'efficacité grâce à la mise en place de fonctionnalités communes dans des domaines tels que la gestion d'identité, la sécurité et la gestion financière. Le projet, une fois achevé, devrait permettre d'harmoniser les systèmes informatiques des offices nationaux et du Bureau international et, ainsi, d'améliorer la qualité des échanges de données et de réduire à un minimum les interventions manuelles.

La plateforme informatique du système de Madrid devrait offrir une plateforme flexible unique pour l'enregistrement international des marques et pour les échanges entre le Bureau international et les offices des membres du système de Madrid. La plateforme informatique du système de Madrid devrait donc procurer les avantages ci-après sur le long terme :

- offrir aux déposants et aux titulaires d'enregistrements internationaux, aux offices des parties contractantes et au Bureau international, un accès synchrone en temps réel à l'ensemble des informations et des données relatives aux demandes et aux enregistrements internationaux;
- éliminer les incertitudes liées à la transmission ou au traitement manuel des données échangées par les déposants et les titulaires, les offices des parties contractantes et le Bureau international, car elle permettra d'améliorer la fiabilité, la qualité et le caractère vérifiable des données tout en réduisant à un minimum les interventions manuelles de la part des examinateurs du système de Madrid;
- contribuer à la mise en place d'un système de notification efficace, cohérent et moderne permettant de maintenir les utilisateurs au courant des faits nouveaux concernant les marques et de réduire le volume de communications sur papier;
- fournir un moyen simplifié, transparent et complet d'exécuter des transactions en ligne, y compris des paiements, et de suivre le cycle de vie de ces transactions dans le système; et
- elle permettra de créer un système de Madrid simplifié et résilient axé principalement sur la clientèle, fondé, si besoin, sur un cadre juridique et des pratiques opérationnelles adaptés.

Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- des exigences commerciales de haut niveau ont été définies pour la nouvelle plateforme informatique et des principes de conception informatique ont été établis;
- des concepts de haut niveau ont été élaborés pour chacun des quatre principaux flux de travail (fonctionnalités, données, architecture et infrastructure);

- une approche de la transition du système informatique actuel vers un nouveau système informatique a été identifiée. L'approche comprendra une série d'étapes séquencées de manière cohérente, afin d'éviter les risques excessifs (c'est-à-dire pas de "big bang"), de fournir des avantages externes et internes de manière continue tout au long de la mise en œuvre, et de contenir les coûts; et
- un processus a été lancé pour confirmer la faisabilité technique de l'approche proposée et pour faciliter la mise en place d'un plan de gestion de projet solide, y compris la détermination des besoins détaillés en ressources et la garantie d'une gouvernance efficace. Les résultats de la phase d'analyse et de planification éclaireront la prise de décision pour les phases ultérieures.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Plateforme informatique du système de Madrid	6 000 000	-	-	10%

Projet lié à l'informatique

PCE 11 PLATEFORME INTÉGRÉE POUR LES SERVICES DE CONFÉRENCE

Chef de projet : Mme Catherine Reymond

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

La gestion des conférences est une fonction essentielle de l'OMPI, qui appuie pratiquement tous les autres domaines d'activité de l'OMPI. La qualité de nos services de conférence a une incidence directe sur l'expérience des principaux clients, notamment les délégations des États membres, et donc sur leur perception de l'OMPI.

Les activités de gestion des conférences de l'OMPI, qui comprennent les assemblées de l'OMPI, les réunions des organes directeurs et toutes les autres réunions officielles, sont actuellement soutenues par un ensemble de systèmes de services de conférence et de bases de données autonomes. Celles-ci ont été développées et maintenues en interne pendant un certain nombre d'années, mais elles atteignent maintenant leur fin de vie. Elles manquent de fonctionnalités et de capacités d'intégration essentielles, ne sont pas évolutives et reposent sur des outils qui ne font pas partie des solutions de l'OMPI à l'échelle de l'Organisation. La maintenance continue de ces systèmes et bases de données disparates devient de plus en plus difficile et coûteuse, et le manque d'intégration entrave l'efficacité et se traduit par la réintroduction des données dans des systèmes multiples.

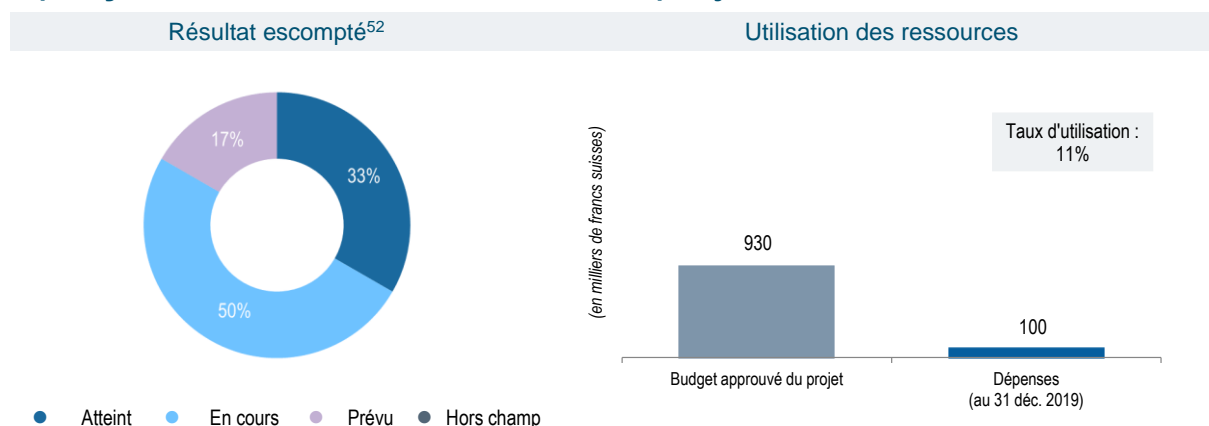
Les systèmes actuellement utilisés sont, notamment, MDCS (Meeting Documents Contacts System), WebReg (Web Registrations), EDOCS (Electronic Documentation), CRB (Conference Room Book), ainsi que la base de données IRCS (Interpreters' Contact and Skills Database)⁵¹. En 2013, un rapport d'audit interne a mis en lumière les difficultés que posait l'utilisation de ces outils informatiques autonomes dans le domaine des services de conférence et a recommandé l'élaboration/la définition d'une solution intégrée et performante de gestion des conférences pour l'OMPI.

Ce projet porte sur les besoins, l'analyse, la conception, l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution appropriée, que l'on appellera la plateforme intégrée de services de conférence. Le projet portera également sur d'autres considérations stratégiques de haut niveau et sur les besoins opérationnels liés à la facilitation de l'accès intégré aux produits externes des conférences de l'OMPI, y compris l'accès convivial aux enregistrements vidéo des conférences de l'OMPI.

Les objectifs du projet consistent à : a) améliorer la satisfaction client des délégations aux conférences de l'OMPI; b) améliorer l'accès intégré des délégués aux résultats externalisés des réunions; c) réaliser des gains d'efficacité interne; et d) tirer des enseignements des analyses améliorées.

⁵¹ D'après l'analyse des activités et des intervenants, il a été conclu que la mise à niveau et l'intégration de la base de données sur les contacts et les compétences des interprètes (IRCS) seront exclues de la portée du projet.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- la solution technologique de diffusion sur le Web, notamment l'accès à la vidéo à la demande (VoD) indexée pour les conférences de l'OMPI, a été sélectionnée et testée, achetée, mise en œuvre et lancée avec succès, ce qui permet aux utilisateurs de l'utiliser facilement : i) de naviguer et de faire des recherches par intervenant ou par point de l'ordre du jour; ii) d'accéder directement aux documents l'examen, dans toutes les versions linguistiques; et iii) de partager des clips vidéo par courrier électronique ou sur des médias sociaux. La solution permettra de mettre à disposition des enregistrements vidéo le jour même, dans tous les canaux d'interprétation linguistique;
- sur la base des exigences établies, une analyse de marché approfondie a été réalisée afin d'identifier la solution la mieux adaptée à la principale technologie de la plateforme intégrée de services de conférence, qui remplace les outils autonomes actuels de l'OMPI pour la gestion des inscriptions en ligne, des données de contact, des documents de conférence, des rapports et des réservations de salles; et
- une solution intégrée de pointe a été sélectionnée et un modèle de validation a été réalisé.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2019	Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà
Les délégations peuvent naviguer dans la VoD en fonction des points de l'ordre du jour et des intervenants.	Les délégations et entités disposent d'un point unique où ils ont un accès consolidé à leurs coordonnées et à l'inscription aux conférences.
Réduction du temps nécessaire au personnel pour l'extraction des déclarations générales et autres clips vidéo pour les assemblées de l'OMPI.	Réduction du temps moyen nécessaire à un client (une délégation) pour effectuer l'inscription en ligne.
	Réduction du nombre de participants non préenregistrés.
	Suppression de la double saisie des données de contact dans différents répertoires.
	Réduction du nombre de processus sur papier pour les services liés aux conférences.
	Possibilité d'envoyer des notifications automatisées en cours de session aux délégations inscrites, au moyen d'un système unique.

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Le personnel de la division/section des conférences, essentiel au projet, est contraint de répondre aux demandes concurrentes de services de conférence et de participer activement à la planification et à la mise en œuvre du projet. Cela pourrait entraîner des retards dans le projet et une pression de travail excessive sur le personnel.	L'exposition au risque a progressivement diminué tout au long de la période considérée.	La stratégie d'atténuation visant à engager des ressources supplémentaires pour soutenir certaines fonctions a permis d'alléger certaines contraintes pesant sur le personnel de la section des conférences.	Le projet n'a pas subi d'incidence négative.

⁵² N'inclut pas les prestations transversales (par exemple la gestion de projet) ou les budgets d'urgence, non alloués ou alloués aux modifications.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Plan architectural et feuille de route de transition	-	-	-	100%
Sélection de la technologie principale de la plateforme et du partenaire de mise en œuvre	-	-	-	100%
Mise en œuvre d'une solution de webdiffusion/vidéo à la demande indexable	155 500	100 266	64%	95%
Mise en œuvre de la plateforme principale : Inscription en ligne, gestion des données de contact, réservation de salles et rapports	272 800	-	-	10%
Numérisation/automatisation des processus de soutien aux conférences; dépôt de documents de conférence	140 000	-	-	5%
Portail de conférence pour les délégations et pour le personnel	50 000	-	-	-
Gestion du projet	150 000	-	-	30%
Budget prévisionnel	65 100	-	-	-
Budget alloué aux modifications	46 500	-	-	-
Non affecté	50 100	-	-	-
Total	930 000	100 226	11%	35%

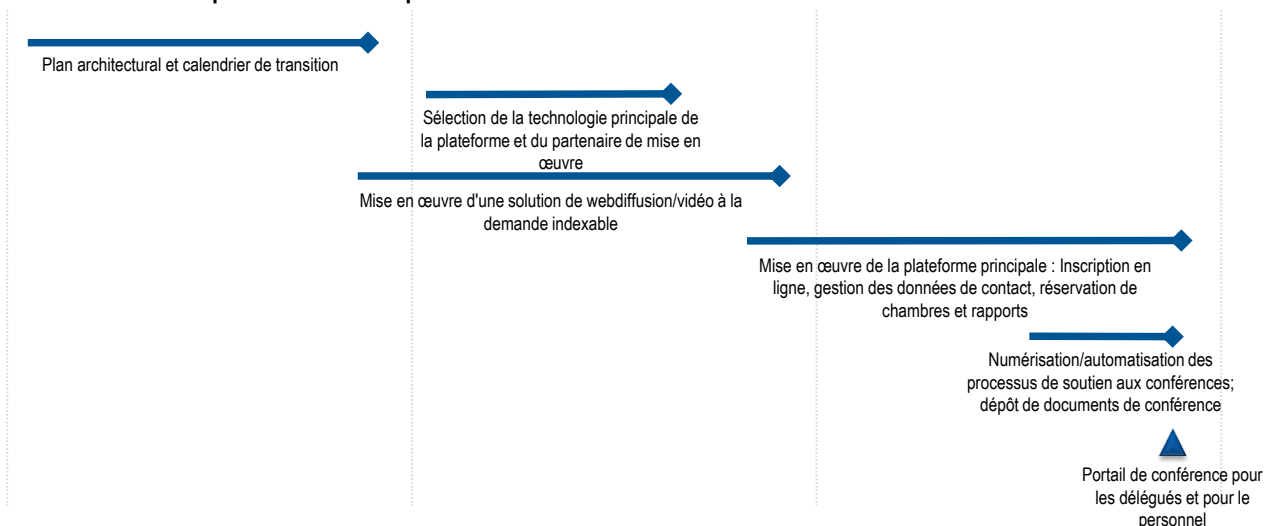
Calendrier du projet

2018				2019				2020			
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

Calendrier initial du projet



Calendrier effectif par résultat escompté



Projet lié au bâtiment

PCE 12 STUDIO MULTIMÉDIA

Chef de projet : M. A. Favero

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

Avec l'importance et le pouvoir croissants de la vidéo comme outil de communication externe et interne efficace, la demande au sein de l'Organisation pour des productions vidéo et des photos a augmenté. Un studio multimédia constitue un outil essentiel pour achever la modernisation des ressources nécessaires afin de positionner efficacement les opérations de communication de l'OMPI pour l'avenir⁵³.

Les objectifs du studio multimédia sont les suivants :

- renforcer la réputation de l'OMPI en tant qu'organisation novatrice en diffusant une communication vidéo/visuelle attrayante à l'aide d'outils et de techniques visuels contemporains;
- accroître le niveau d'intérêt du public pour les manifestations/réalisations de l'OMPI, avec l'utilisation de vidéos et d'autres ressources visuelles; et
- assurer une communication plus efficace aux principales parties prenantes de l'OMPI ainsi qu'au public informé sur le rôle et les activités de l'OMPI;

Une large variété d'images vidéo sera produite par le studio multimédia, y compris des productions convenant à :

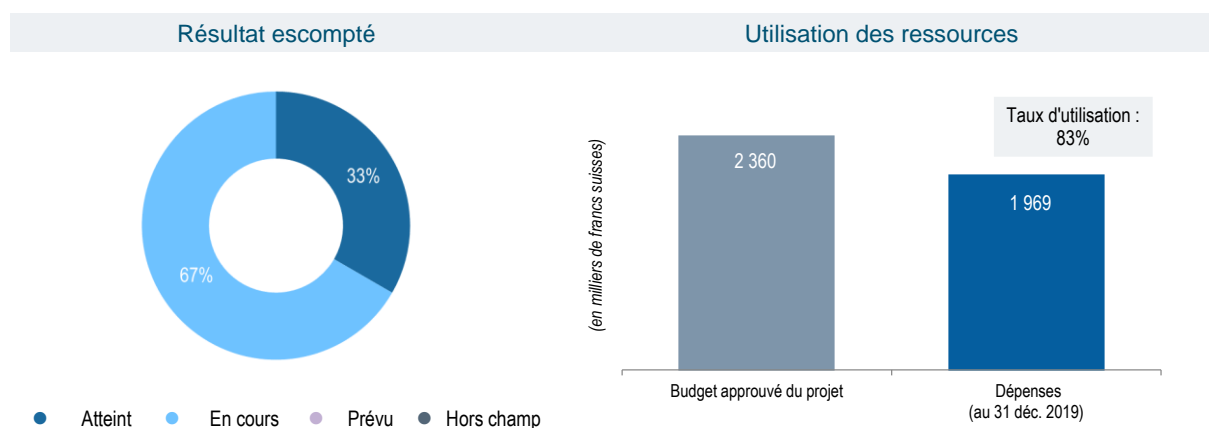
- nouvelles : messages vidéo institutionnels, vidéos avec des annonces d'intérêt public;
- la production d'"Actualités" : L'OMPI a initié des tables rondes, des débats et des interviews, des séquences à inclure dans les actualités et les documentaires;
- promotion, matériel de publicité et vidéos de marketing : vidéos explicatives, vidéos promotionnelles, témoignages, annonces de manifestations, éléments de promotion et remplissage d'onglets;
- enregistrements audio pour une utilisation dans des productions vidéo, radio et podcast;
- tutoriels d'apprentissage/formation; et
- enregistrements en direct pour le site Web/les médias sociaux, émissions en duplex, en direct, etc.

Le studio multimédia comprend :

- un studio avec plateau de tournage, y compris un espace d'enregistrement vidéo et de séances photo;
- une cabine d'enregistrement insonorisée;
- une salle de contrôle et de montage vidéo et audio; et
- une salle d'attente de type VIP, ainsi que d'autres installations (toilettes, espace de stockage, etc.).

⁵³ Il est rappelé que la structure de base des fondations du studio multimédia a été construite en 2014 afin de bénéficier des possibilités de chantier à l'occasion du chantier adjacent pour le projet de nouvelle salle de conférence.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- les contrats pour les spécialistes – ingénieurs et audiovisuel – pour les études techniques ont été attribués;
- la portée et l'élaboration du plan d'exécution architectural, technique et audiovisuel ont été définis;
- la demande de permis de construire a été obtenue;
- les travaux d'infrastructure du bâtiment et les autres travaux connexes ont été achevés;
- la livraison et l'installation de l'équipement audiovisuel ont été achevées; et
- les études de l'architecte et des ingénieurs pour la zone VIP ont été achevées, les entreprises de construction et les fournisseurs ont passé des contrats et les travaux d'infrastructure ont été exécutés.

Concrétisation des avantages

Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà

Meilleure implication par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI.

Meilleure implication du contenu sur les canaux des médias sociaux de l'OMPI : Twitter, YouTube, Flickr.

Amélioration de l'engagement par le biais des médias, des agences de presse et des réseaux de télévision dans le monde entier.

Plus grand nombre, et plus grande diversité, de produits vidéo et photo d'appui au marketing, aux efforts promotionnels et à la couverture média.

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Étant donné la nécessité d'un environnement sans poussière, la présence de poussière pourrait entraîner une réduction de l'espérance de vie des équipements audiovisuels et/ou la détérioration de la qualité du signal audiovisuel au fil du temps.	La probabilité de ce risque a diminué au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.	Les zones achevées ont été étanchéisées entre les phases de livraison pour empêcher l'infiltration de poussière, et un nettoyage supplémentaire des locaux et des équipements audiovisuels a été effectué après l'achèvement des travaux pour éliminer toute poussière résiduelle.	Les mesures d'atténuation prises n'ont pas eu d'incidence négative sur les résultats du projet.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget initial du projet	Budget révisé du projet ⁵⁴	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Infrastructure du bâtiment (plateau de tournage, salle de montage, régie centrale, zone de stockage) et installations techniques au sous-sol	1 000 000	1 460 000	1 129 959	77%	100%
Équipement pour le plateau de tournage, la salle de montage et la régie centrale (3)	700 000	700 000	811 627	116%	85%
Équipement pour une salle d'attente de type VIP et autres installations (toilettes, aires de stockage, etc.)	-	200 000	27 703	14%	60%
Total	1 700 000	2 360 000	1 969 289	83%	85%

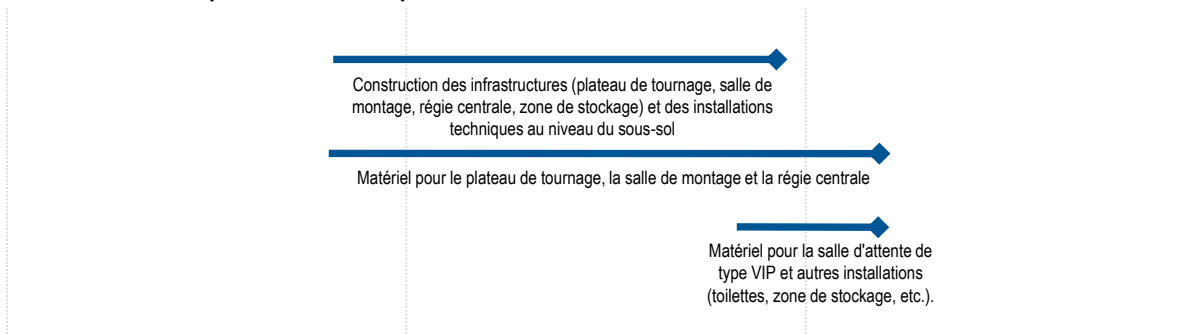
Calendrier du projet

2018				2019				2020			
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

Calendrier initial du projet



Calendrier effectif par résultat escompté



⁵⁴ Le budget total du studio multimédia était estimé à l'origine à 1,7 million de francs suisses. Suite aux études approfondies et aux devis actualisés réalisés par les architectes, les ingénieurs et les spécialistes, y compris pour l'équipement audiovisuel, le montant nécessaire pour la finalisation du studio a été estimé à 660 000 francs suisses supplémentaires. Ce dernier montant a été approuvé par les États membres lors des assemblées de l'OMPI en 2019.

Projet lié au bâtiment

PCE 13 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS AU BÂTIMENT DU PCT

Chef de projet : M. A. Favero

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport de clôture du projet

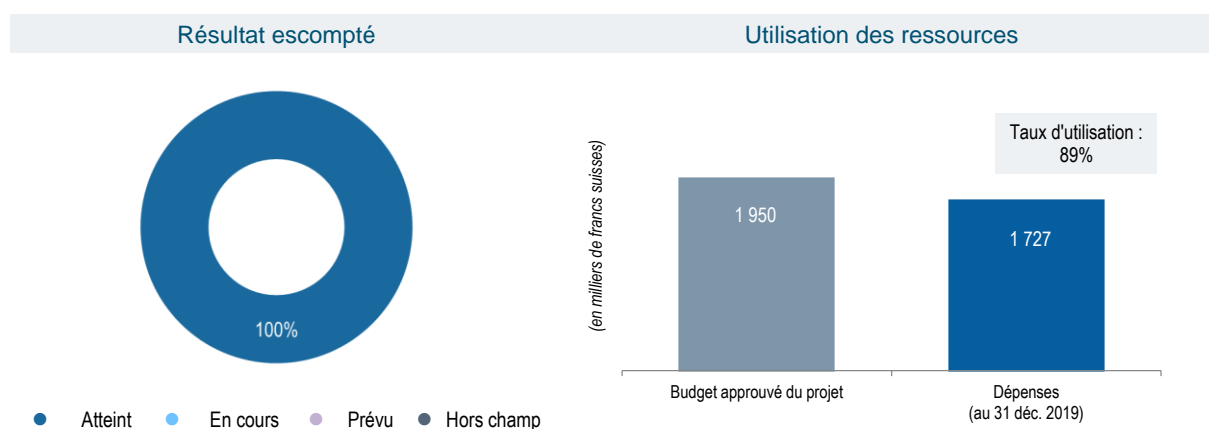
Objectifs, portée et approche – Généralités

Le PCE 3 approuvé en 2013, portait sur la rénovation de la façade et des systèmes de climatisation/chauffage via des faux plafonds "actifs" dans le bâtiment PCT. Il est à présent établi que la majeure partie de ces travaux de rénovation devraient se dérouler au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du projet, il a été déterminé qu'au cours de cette phase, d'autres travaux de rénovation du bâtiment PCT pourraient être simultanément menés, ce qui permettrait de réduire au minimum l'interruption des activités des fonctionnaires du PCT, de réduire la nécessité de déplacer temporairement les fonctionnaires au cours de la phase de construction, de tirer parti des possibilités offertes par le chantier, de réaliser des économies et d'éviter des dépenses, et d'intégrer plus efficacement les nouvelles technologies concernant différents appareils et systèmes dans les domaines de la technique, de l'électricité, de la sûreté et de la sécurité afin d'éviter de devoir ouvrir de nouveau un autre chantier de grande envergure dans l'ensemble du bâtiment quelques années seulement après avoir mis en œuvre la rénovation initiale.

Les rénovations additionnelles suivantes font l'objet du PCE 13 approuvé en 2017, et comprennent :

- le remplacement des faux plafonds "inactifs" dans le cadre des travaux d'amélioration des systèmes électriques, de sécurité et de sûreté;
- l'amélioration des systèmes de détection et d'extraction des fumées;
- la modification des portes et l'installation de nouvelles issues de secours afin de se conformer à la réglementation suisse en matière d'évacuation des bâtiments;
- l'installation d'un mécanisme de ventilation supplémentaire dans certains des étages supérieurs;
- l'installation d'un système de sonorisation de nouvelle génération; et
- l'amélioration sensible du système d'éclairage de secours.

Aperçu du projet



Principales réalisations du projet

- Tous les étages du bâtiment du PCT ont été entièrement rénovés, y compris : i) le remplacement des faux plafonds "inactifs" lié aux travaux d'amélioration des systèmes électriques, de sécurité et de sûreté; ii) la mise à niveau des systèmes de détection et d'extraction des fumées; iii) l'installation ou le remplacement de nouvelles portes et la rénovation des portes existantes, y compris de nouvelles portes de sortie de secours; iv) l'installation d'un mécanisme de ventilation supplémentaire à certains étages supérieurs; v) l'installation d'un système de sonorisation de nouvelle génération; et vi) une mise à niveau importante du système d'éclairage de secours.
- Toutes les rénovations ont été soumises aux tests de sûreté et de sécurité requis et ont été jugées entièrement conformes à la réglementation suisse.

Réalisation globale par rapport au plan

- Les travaux de rénovation ont été achevés au troisième trimestre 2019.
- Les 12 phases du calendrier des travaux ont été mises en œuvre conformément au plan, et le projet a été achevé avec succès dans les délais prévus, tous les objectifs, les résultats et les avantages ayant été atteints comme prévu à l'origine.

Enseignements tirés

- Une approche de mise en œuvre progressive, comprenant la création d'un espace de transition pour tester différents prototypes et valider la méthodologie d'intervention, permet de réduire les perturbations pour le personnel et d'achever les travaux de rénovation dans les délais et avec qualité.
- Les travaux de rénovation dans un bâtiment occupé doivent être soigneusement planifiés pour éviter de perturber les occupants et les activités. Une approche proactive visant à traiter les perturbations et des réponses opportunes et empathiques aux plaintes du personnel concerné font partie intégrante de la bonne mise en œuvre du projet.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2018	Avantages obtenus en 2019
Amélioration des systèmes de sûreté et de sécurité dans les zones achevées en 2018	Amélioration des systèmes de sûreté et de sécurité dans les zones achevées en 2019
Amélioration de la sûreté et de la sécurité des occupants dans les zones achevées en 2018	Amélioration de la sûreté et de la sécurité des occupants dans les zones achevées en 2019
Réduction des pertes d'énergie grâce à une meilleure isolation thermique des nouvelles portes installées en 2018	Réduction des pertes d'énergie grâce à l'amélioration de l'isolation thermique des nouvelles portes et fenêtres installées en 2019
Augmentation du cycle de vie des nouveaux équipements de sûreté et de sécurité dans les zones achevées en 2018	Augmentation du cycle de vie des nouveaux équipements de sûreté et de sécurité dans les zones achevées en 2019

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Difficultés imprévues découvertes lors de l'ouverture du chantier ou lors du démontage d'équipements, d'installations ou de canalisations existants.	Ce risque ne s'est pas concrétisé lors de la mise en œuvre du projet.	Les mesures d'atténuation n'étaient pas nécessaires car il s'agissait de plans d'urgence qui ne devaient être invoqués que si le risque se concrétisait.	Le risque n'a pas affecté la réalisation des objectifs du projet.
Défauts imprévus découverts lors du test global de vérification de toutes les nouvelles installations de sûreté et de sécurité.	Ce risque ne s'est pas concrétisé lors de la mise en œuvre du projet.	Les mesures d'atténuation n'étaient pas nécessaires car il s'agissait de plans d'urgence qui ne devaient être invoqués que si le risque se concrétisait.	Le risque n'a pas affecté la réalisation des objectifs du projet.

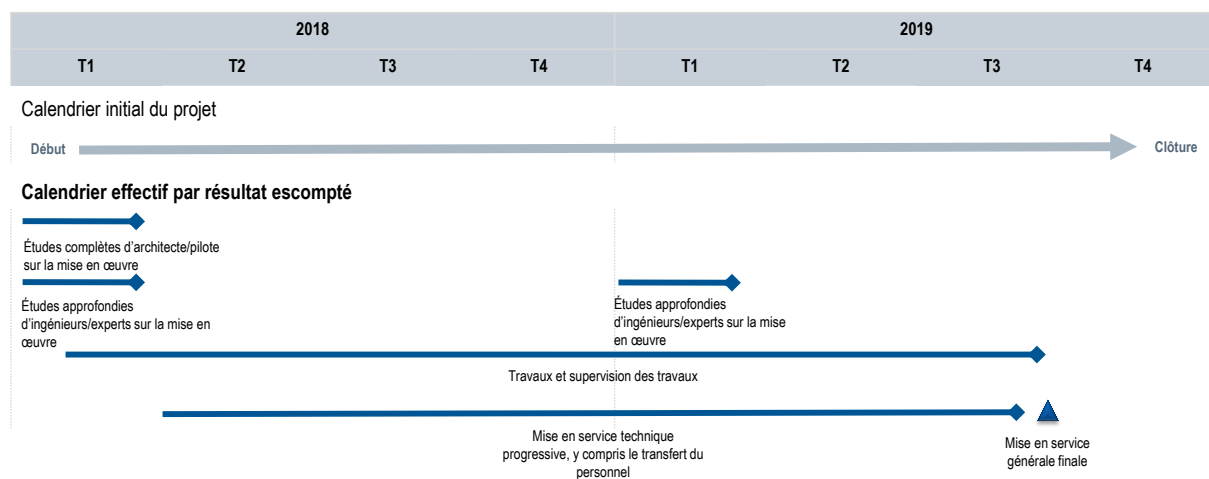
Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Études par pilote/architecte	38 000	38 000	100%	100%
Études d'ingénieurs/spécialistes	7 500	7 500	100%	100%
Travaux et mise en service, y compris la supervision des travaux	1 904 500	1 681 773	88%	100%
Total	1 950 000	1 727 273	89%	100%

Le projet sera officiellement clôturé en 2020. Le solde budgétaire restant, qui s'élève à 222 726,79 francs suisses, sera ensuite reversé aux excédents cumulés.

Calendrier du projet



Suivi du projet

Mesures de suivi

- Les installations seront étroitement surveillées pendant la période de garantie de deux ans afin de s'assurer que les problèmes potentiels sont traités dans les délais prévus.
- Des tests de réactivité périodiques des installations de sûreté et de sécurité, conformément à la législation locale et aux protocoles internes de l'OMPI applicables en matière de sûreté et de sécurité, seront effectués.

Coûts opérationnels récurrents prévus

- Le coût annuel de maintenance pour la durée de vie restante du système de sonorisation (20 ans à partir de 2020) s'élèvera à 2500 francs suisses.
- Les frais d'entretien annuels pour la durée de vie restante du système d'éclairage de secours (20 ans à partir de 2018) s'élèvent à 11 200 francs suisses.

Projet lié au bâtiment

PCE 14 ATTÉNUATION DES PANNES D'ÉLECTRICITÉ DANS LE BÂTIMENT AB – PHASE I

Chef de projet : M. A. Favero

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport d'avancement du projet

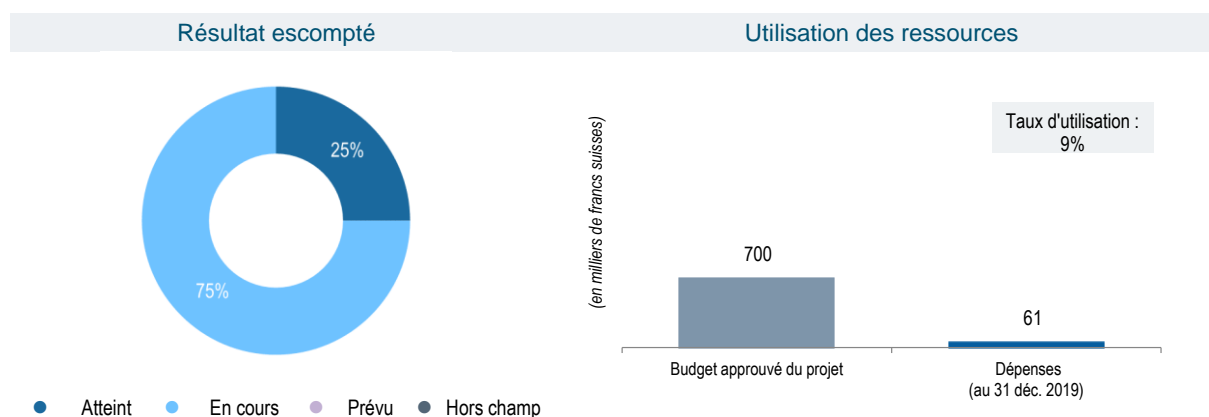
Objectifs, portée et approche – Généralités

L'objectif principal du projet est d'améliorer les systèmes d'alimentation de secours du bâtiment AB pour qu'ils correspondent à ceux des bâtiments récemment achevés, grâce à l'installation d'un groupe électrogène plus important afin d'y raccorder l'ensemble du réseau, d'atténuer les pannes de courant et d'ajouter une redondance pour des équipements et installations supplémentaires. En plus de garantir un niveau d'atténuation plus élevé, les systèmes modernisés réduiront également la maintenance technique et les interventions ponctuelles autrement nécessaires.

Les principales composantes du réseau électrique modernisé comprendraient :

- un nouveau générateur de secours;
- la modification de la salle dédiée à la distribution principale de l'électricité (salle "TGBT")
- le raccordement des installations actuellement sécurisées par le générateur existant et les systèmes associés.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- l'évaluation technique et les études de faisabilité ont été réalisées⁵⁵;
- le mandat et le processus d'appel d'offres pour les nouveaux générateurs des bâtiments AB et GB ont été achevés;
- le système d'alimentation de secours existant du bâtiment AB a été temporairement connecté au générateur du bâtiment NB, assurant la continuité fonctionnelle pendant toute la durée des travaux de remplacement et permettant le retrait du générateur actuel du bâtiment AB; et
- les études sur les travaux d'infrastructure pour : i) la création d'une distribution électrique principale dans le sous-sol du bâtiment AB ont commencé au troisième trimestre 2019; et ii) la connexion des installations sécurisées existantes du bâtiment AB au nouveau système d'alimentation de secours a commencé au quatrième trimestre 2019.

⁵⁵ Les études ont dûment pris en compte les exigences relatives aux travaux à réaliser dans le cadre de la phase II – PCE 26.

Concrétisation des avantages

Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà

Un nouveau générateur plus puissant pour le bâtiment AB, capable de répondre aux besoins accrus de capacité dans les années à venir
Nouveau cycle de vie du nouveau générateur pour le bâtiment AB

Risques et mesures d'atténuation

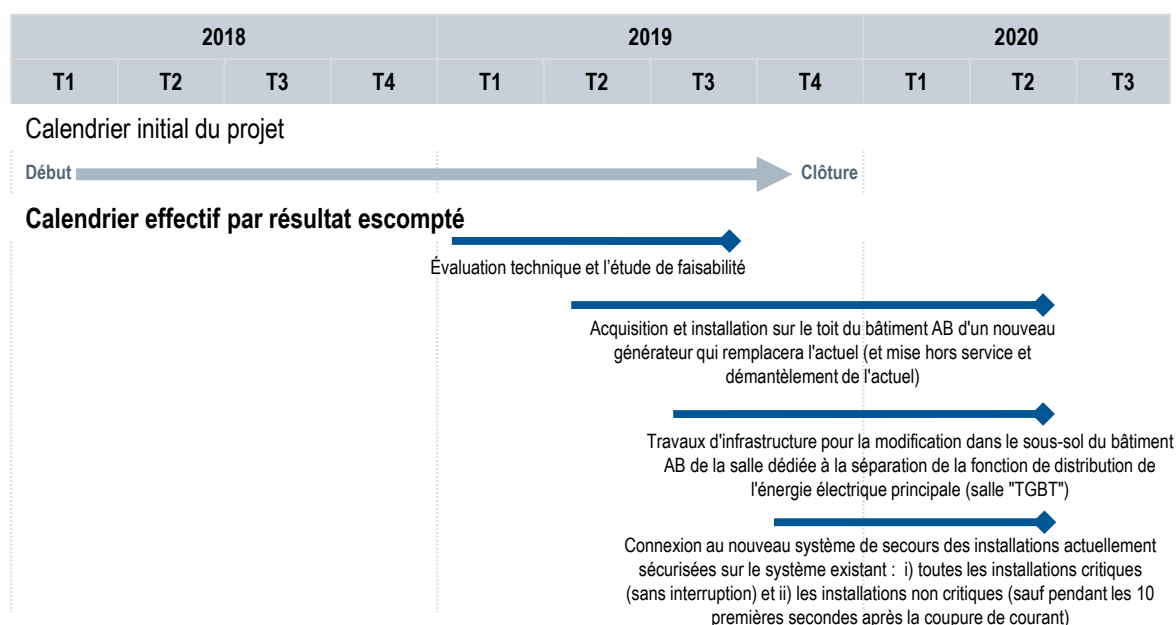
Risque	Évolution du risque
Des retards accumulés de plus d'un mois résultant de contraintes organisationnelles, notamment le calendrier des réunions de l'OMPI, en raison de perturbations sur le lieu de travail.	Le risque concerne la phase de mise en œuvre du projet, prévue pour 2020.
Problèmes techniques imprévus découverts lors des installations/interventions.	Le risque concerne la phase de mise en œuvre du projet, prévue pour 2020.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Évaluation technique et études de faisabilité	38 000	39 576	104%	100%
Acquisition et installation sur le toit du bâtiment AB d'un nouveau générateur qui remplacera l'actuel (avec mise hors service et démantèlement de l'actuel)	467 000	21 270	5%	50%
Les travaux d'infrastructure pour la modification dans le sous-sol du bâtiment AB de la salle séparée pour la séparation de la fonction de distribution de l'énergie principale (salle "TGBT")	130 000	270	0%	10%
La connexion au nouveau système de secours des installations actuellement sécurisées sur le système existant : i) toutes les installations critiques (sans interruption) et ii) les installations non critiques (sauf pendant les 10 premières secondes après la coupure de courant)	65 000	-	-	10%
Total	700 000	61 117	9%	40%

Calendrier du projet



Projet lié au bâtiment

PCE 15	SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE FONCTIONNEL DANS LE BÂTIMENT AB
Chef de projet :	M. A. Favero
Résultat escompté :	<i>IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes</i>

Rapport de clôture du projet

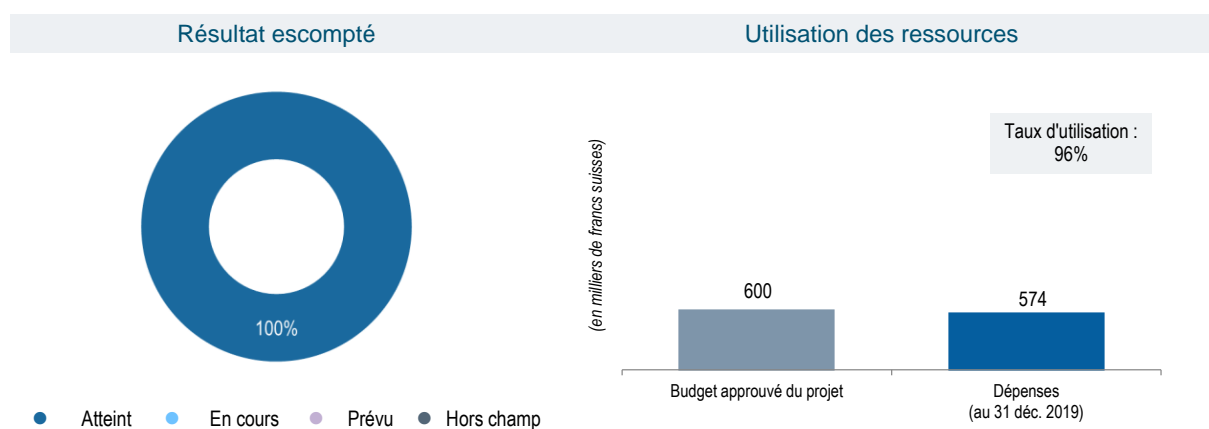
Objectifs, portée et approche – Généralités

Un certain nombre d'installations électriques, y compris les appareils d'éclairage du bâtiment AB, nécessitent des améliorations. Comme les luminaires actuels (tubes néon) et les pièces de rechange ne sont plus fabriqués, ils doivent être remplacés par des luminaires de nouvelle génération, c'est-à-dire des luminaires LED. Des luminaires à LED ont déjà été installés dans des constructions récentes (salle de conférence de l'OMPI et zones annexes) et des parties rénovées du bâtiment AB, et sont en cours d'installation dans le cadre de la rénovation du bâtiment PCT.

Cette intervention se déroulera en deux grandes phases : i) les étages de bureaux; et ii) des salles de réunion à différents étages ainsi que certaines zones sur plusieurs niveaux de sous-sol.

Le passage à la nouvelle technologie d'éclairage LED devrait générer des avantages supplémentaires importants en termes de réduction de la consommation d'énergie et de confort pour les occupants des étages de bureaux.

Aperçu du projet



Principales réalisations du projet

- Le remplacement des anciens luminaires par de nouveaux luminaires à LED dans le bâtiment AB pour tous les étages de bureaux, les salles de réunion du rez-de-chaussée et certaines zones de plusieurs étages de sous-sol a été achevé.

Réalisation globale par rapport au plan

- Toutes les étapes du projet ont été franchies dans les délais impartis.

Enseignements tirés

- Des tests prototypes et in situ dans un environnement de bureau permettent de valider une solution avant sa fabrication et son exécution et de s'assurer que la solution est adaptée à l'objectif visé, contribuant ainsi à la bonne mise en œuvre d'un projet.

- L'ordonnancement des travaux, par exemple l'exécution de travaux en dehors des heures de bureau lorsque le personnel n'est pas présent et pendant les mois d'été lorsqu'aucune réunion n'est organisée, permet de perturber le moins possible le personnel et les visiteurs de l'OMPI et le calendrier des réunions de l'OMPI.
- L'utilisation de grands échafaudages pour couvrir toute la surface de la salle, au lieu d'un équipement de levage intermittent, assure l'optimisation des opérations de travail, accélère la séquence de chaque phase et réduit le risque d'accident ou de dommages au mobilier.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2018	Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà
Augmentation de la durée de vie des nouveaux luminaires jusqu'à 25 ans.	Un minimum de travaux d'entretien et la possibilité de remplacer et de réparer les luminaires à l'avenir.
Réduction partielle de la consommation d'électricité pour les étages de bureaux sur la base des normes industrielles (phase I).	Réalisation complète de la réduction de la consommation d'électricité pour les étages de bureaux sur la base des normes industrielles (phase I).
Réduction partielle de la consommation d'électricité des salles de réunion et de certaines zones de plusieurs niveaux de sous-sol sur la base des normes industrielles (phase II).	Réalisation complète de la réduction de la consommation d'électricité pour les salles de réunion et certaines zones de plusieurs niveaux de sous-sol sur la base des normes industrielles (phase II).

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Phase 1 : Éclairage des étages de bureaux : Évaluation technique et étude de faisabilité	10 000	7 000	70%	100%
Phase 1 : Éclairage des étages de bureaux : Élaboration et examen du prototype et validation de l'intervention de travail ⁵⁶	1 000	-	-	100%
Phase 1 : Éclairage des étages de bureaux : Travaux (démantèlement des luminaires actuels, installation de nouveaux luminaires)	242 100	243 545	101%	100%
Phase 1 : Éclairage des étages de bureaux : Mise en service (remise après inspection pleinement satisfaisante)	26 900	27 061	101%	100%
Phase 2 – Éclairage des salles de réunion et de certaines zones sur plusieurs étages de sous-sol : Évaluation technique et étude de faisabilité	15 000	6 600	44%	100%
Phase 2 – Éclairage des salles de réunion et de certaines zones sur plusieurs étages de sous-sol : Élaboration et examen des prototypes (un pour chaque type de lieu)	2 000	2 281	114%	100%
Phase 2 – Éclairage des salles de réunion et de certaines zones sur plusieurs étages de sous-sol : Travaux (démantèlement des luminaires actuels, installation de nouveaux luminaires)	272 700	265 959	98%	100%
Phase 2 – Éclairage des salles de réunion et de certaines zones sur plusieurs étages de sous-sol : Mise en service (remise après inspection pleinement satisfaisante)	30 300	21 313	70%	100%
Total	600 000	573 759	96%	100%

Le projet sera officiellement clôturé en 2020. Le solde budgétaire restant, qui s'élève à 26 240,85 francs suisses, sera ensuite reversé aux excédents cumulés.

⁵⁶ Dépenses déclarées sous "Phase 1 : Éclairage des étages de bureaux : Travaux (démantèlement des luminaires actuels, installation de nouveaux luminaires)".

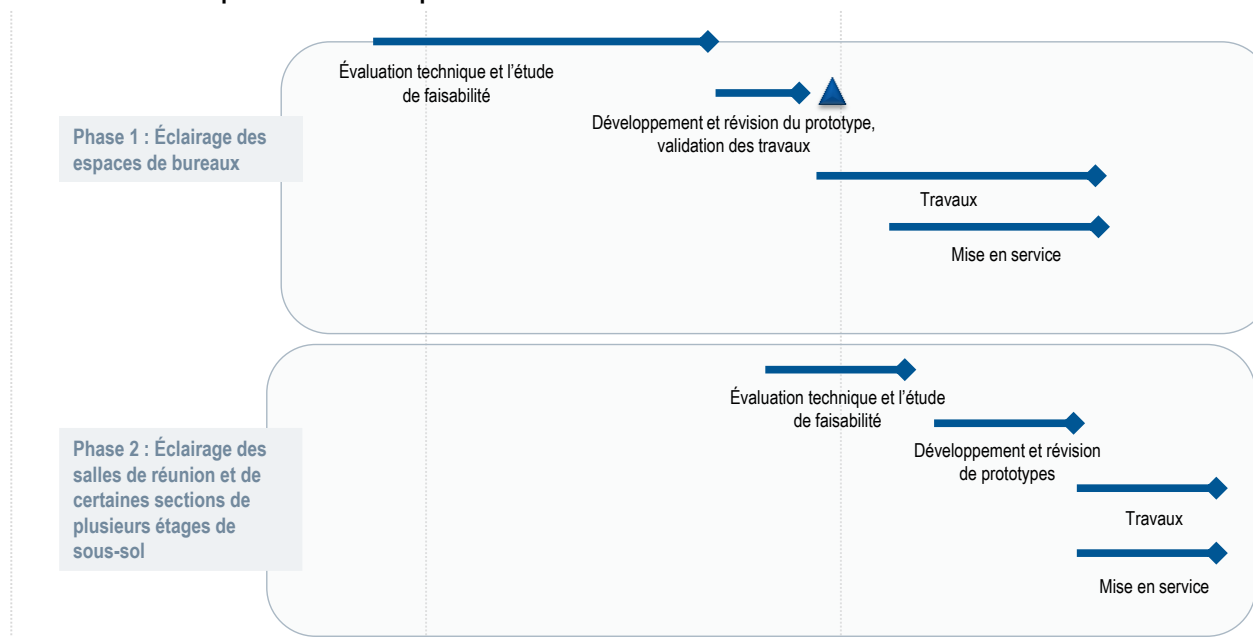
Calendrier du projet

2017				2018				2019			
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

Calendrier initial du projet



Calendrier effectif par résultat escompté



Suivi du projet

Mesures de suivi

- Lancer une enquête de satisfaction au premier trimestre 2020 auprès des occupants des bureaux du bâtiment AB afin de recueillir des commentaires à intégrer dans les enseignements tirés pour les projets futurs.

Coûts opérationnels récurrents prévus

- Les coûts d'entretien annuels pour la durée de vie restante des installations (25 ans à partir de 2020) dans les étages de bureaux du bâtiment AB s'élèveront à 2980 francs suisses, sur la base d'une estimation de 2% des installations à remplacer ou à réparer par an.
- Les coûts d'entretien annuels pour la durée de vie restante des installations (25 ans à partir de 2020) dans les salles de réunion du bâtiment AB s'élèveront à 10 000 francs suisses, sur la base d'une estimation de 5% des installations à remplacer ou à réparer par an, installation comprise.

Projet lié au bâtiment

PCE 16 ASCENSEURS DU BÂTIMENT AB – PHASE I

Chef de projet : M. A. Favero

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

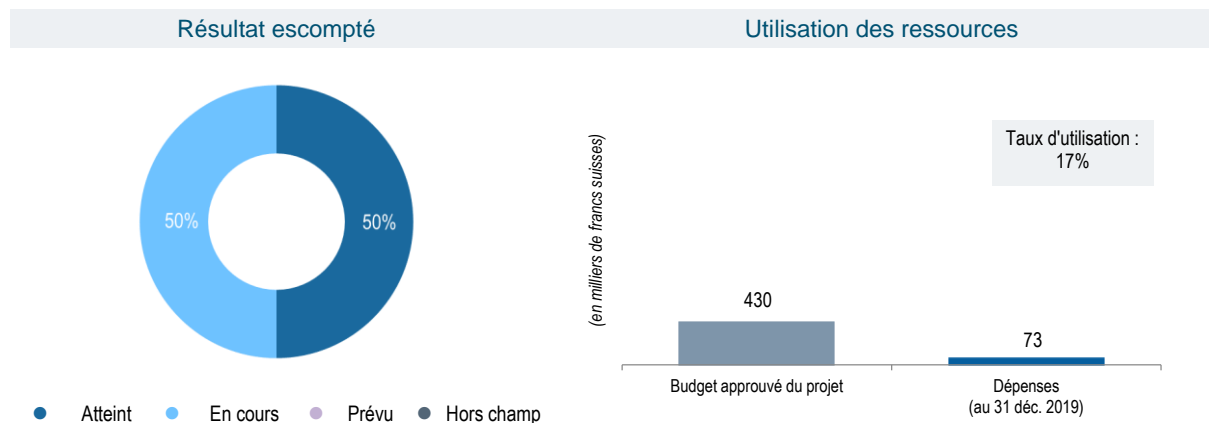
Le projet vise à moderniser les systèmes de contrôle de l'automatisation de certains ascenseurs du bâtiment AB afin d'assurer une continuité totale du service d'ascenseurs et de commencer un nouveau cycle de vie.

Les objectifs du projet consistent à :

- réduire le nombre, la fréquence et le coût des interventions techniques;
- améliorer la disponibilité des ascenseurs pour tous les utilisateurs, les employés et les délégations; et
- démarrer un nouveau cycle de vie du système de contrôle de l'automatisation.

Suite aux études de faisabilité détaillées menées début 2019, les portées respectives de la phase I et de la phase II du projet ont été ajustées par rapport au plan-cadre d'équipement pour les locaux, la sûreté et la sécurité pour la période 2018-2027, afin de tenir compte des contraintes techniques. En conséquence, la modernisation du système de motorisation d'un seul ascenseur du bâtiment AB est incluse dans la phase I, les travaux sur les quatre ascenseurs centraux du bâtiment AB étant inclus dans la phase II⁵⁷.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- attribution du contrat à l'ingénieur spécialiste des ascenseurs;
- l'évaluation technique et les études de faisabilité ont été réalisées et ont permis de définir plus en détail la stratégie et l'approche pour les deux phases du projet; et
- le processus d'appel d'offres pour sélectionner la société chargée de réaliser les travaux, initialement lancé au deuxième trimestre 2019, a été relancé au quatrième trimestre 2019 afin d'inclure un cahier des charges plus en phase sur ce que le marché pouvait offrir, suite aux enseignements tirés du lancement initial, qui n'a pas abouti.

⁵⁷ Veuillez vous référer au document WO/PBC/30/11 pour la proposition de la phase II.

Concrétisation des avantages

Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà

Amélioration de la réactivité d'un ascenseur dans le bâtiment AB.

Nouveau cycle de vie du système de motorisation d'un ascenseur du bâtiment AB.

Risques et mesures d'atténuation

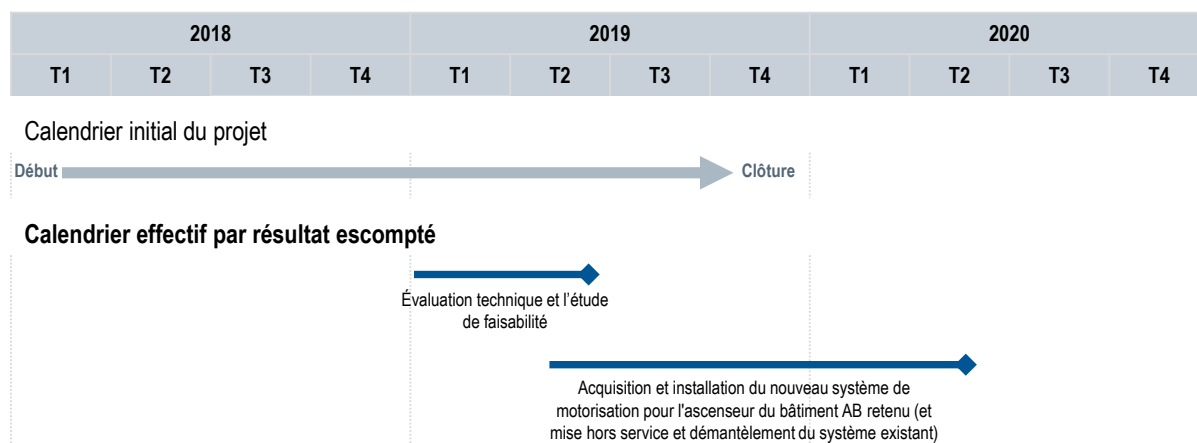
Risque	Évolution du risque
Des retards accumulés de plus d'un mois résultant de contraintes organisationnelles, notamment le calendrier des réunions de l'OMPI, en raison de perturbations sur le lieu de travail.	Le risque concerne la phase de mise en œuvre du projet, prévue pour 2020.
Problèmes techniques imprévus découverts lors des installations/interventions.	Le risque concerne la phase de mise en œuvre du projet, prévue pour 2020.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Évaluation technique et étude de faisabilité	20 000	12 200	61%	100%
Acquisition et installation du nouveau système de motorisation pour l'ascenseur sélectionné dans le bâtiment AB (avec mise hors service et démantèlement du système existant)	410 000	61 096	15%	20%
Total	430 000	73 296	17%	25%

Calendrier du projet



Projet lié à la sûreté et à la sécurité

PCE 17 INSTALLATION DE PORTES ET DE MURS COUPE-FEU DANS LE BÂTIMENT GB

Chef de projet : M. O. Bruyere

Résultat escompté : *IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

Consécutivement à un audit de sûreté et de sécurité effectué par un institut spécialisé à la demande de l'OMPI en 2010, un certain nombre de recommandations relatives aux mesures de sûreté et de protection contre l'incendie ont été formulées en vue de leur application dans les bâtiments anciens de l'OMPI, notamment les bâtiments GB I et GB II.

Le PCE 7 "Mesures de sécurité et de protection contre l'incendie" était un projet pluriannuel allant de 2014 à 2017, centré sur le cloisonnement des mesures de protection contre l'incendie entre les bâtiments AB et GB. Le point central du PCE 17 porte sur un ensemble de travaux qui a été retiré de la portée du PCE 7 en raison de la complexité du projet et des contraintes de coûts.

Les travaux ont été identifiés dans le but de s'assurer que les bâtiments de l'OMPI sont conformes aux règles et règlements approuvés par l'Association fédérale des Établissements cantonaux d'Assurance Incendie (AEAI) 2015. Grâce à la mise en place de mesures de sécurité et de protection contre l'incendie actualisées, l'OMPI sera mieux équipée pour isoler les incendies ou les fumées et protéger le personnel et les biens en cas d'incident ou d'évacuation.

La PCE 17 s'aligne sur la mise en œuvre des stratégies visant à améliorer la sûreté et la sécurité physiques et la protection du personnel, des visiteurs et des délégués, comme indiqué dans le Plan stratégique de sécurité (SSP) 2016-2021.

Les objectifs du projet consistent à :

- améliorer la résilience des entreprises grâce à l'isolement et à l'atténuation des impacts des incidents d'incendie;
- assurer la conformité avec l'AEAI 2015, s'aligner sur la politique de sécurité incendie des Nations Unies et les normes de sécurité incendie du canton de Genève et adopter les meilleures pratiques de l'industrie; et
- améliorer la sécurité sur le lieu de travail du personnel du siège de l'OMPI, des visiteurs et des tiers en améliorant la gestion de la sécurité incendie et la qualité des matériaux de construction.

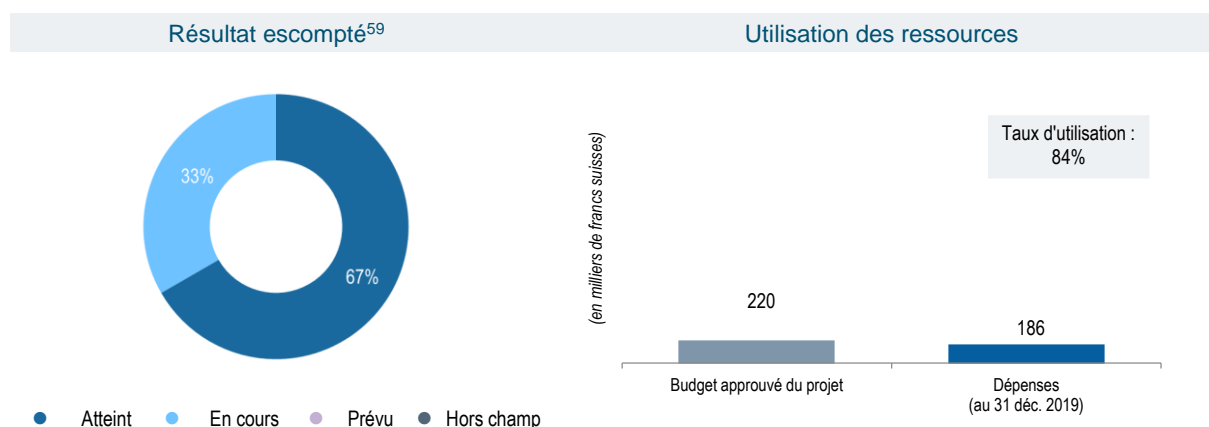
La portée du projet vise à :

- mettre en place un cloisonnement à deux niveaux composé de murs coupe-feu et de portes coupe-feu à chaque étage des bâtiments GB I et GB II du siège de l'OMPI, afin de mieux isoler une seule zone ou partie d'un bâtiment en cas d'incendie ou de fumée qui pourrait se propager lors d'un incident; et
- installer des clapets coupe-feu dans des endroits choisis. La division du bâtiment sera réalisée en modifiant et en améliorant l'infrastructure du bâtiment et/ou en ajoutant ou en changeant des portes spécifiques dans les couloirs ou les allées existants, conformément aux systèmes de gestion automatique des incidents d'incendie.

L'évaluation technique réalisée par un expert externe certifié en sécurité incendie au premier trimestre 2019 a indiqué qu'une refonte complète de l'intérieur des bâtiments GB I et GB II serait nécessaire pour s'aligner sur les normes actuelles de l'AEAI 2015⁵⁸, conformément à la réglementation suisse. Plusieurs options et analyses coûts-avantages ont été présentées au Comité de construction de l'OMPI. Une solution a été approuvée pour installer un cloisonnement coupe-feu du sous-sol des bâtiments GB I et GB II afin de permettre l'évacuation en toute sécurité du personnel travaillant dans les bâtiments GB I et GB II en cas d'incendie ou de fumée, étant donné que cet étage comprend des locaux techniques qui sont exposés à un risque d'incendie plus élevé.

⁵⁸ Les bâtiments sont conformes aux normes AEA1 à la date de leur construction.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- une évaluation complète des risques d'incendie et des risques des bâtiments GB I et GB II avec des options pour assurer la conformité avec les règlements actuels de l'AEAI a été réalisée;
- tous les bureaux et pièces du sous-sol des bâtiments GB I et GB II ont été équipés de portes coupe-feu conformes à la norme AEA1 2015 et reliés au panneau principal de gestion de la détection des incendies;
- des clapets coupe-feu conformes à la norme AEA1 2015 ont été installés au sous-sol du bâtiment GB II et reliés au panneau principal de gestion de la détection des incendies afin de contenir la fumée d'un incendie au sous-sol s'infiltrant dans le reste du bâtiment;
- à la suite des changements susmentionnés, l'éclairage de secours et la signalisation d'évacuation ont été améliorés pour refléter les nouvelles voies d'évacuation; et
- un nouveau mur coupe-feu a été installé au sous-sol du bâtiment GB II pour contenir une zone de stockage et la salle de ventilation.

Concrétisation des avantages

Avantages obtenus en 2019	Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà
Amélioration de la sécurité du personnel sur le lieu de travail en garantissant un accès sûr aux sorties de secours, conformément aux responsabilités liées au devoir de vigilance, et réduction des risques pour le personnel et les visiteurs et autres utilisateurs des bâtiments	Amélioration de la résilience des entreprises grâce à la mise à niveau et à l'installation d'un cloisonnement anti-incendie conforme à l'AEAI 2015 qui permettra d'isoler et d'atténuer l'impact d'un incendie dans le sous-sol des bâtiments GB I et GB II

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Des découvertes imprévues au cours des études de cas ou des évaluations des besoins techniques peuvent entraîner des changements importants dans l'approche du projet, affectant la portée, le coût ou le temps.	Le risque s'est concrétisé en 2019.	Le plan d'atténuation visant à engager des experts hautement qualifiés pour conseiller, intégrer et gérer les objectifs techniques du projet, combiné au suivi et à l'évaluation continus des progrès réalisés, a permis de réduire partiellement l'impact, mais la portée du projet a été affectée.	La portée du projet a été considérablement réduite, comme décrit ci-dessus, ce qui a entraîné une certification AEA1 2015 limitée au sous-sol des bâtiments GB I et GB II, par opposition à une certification complète pour les deux bâtiments.

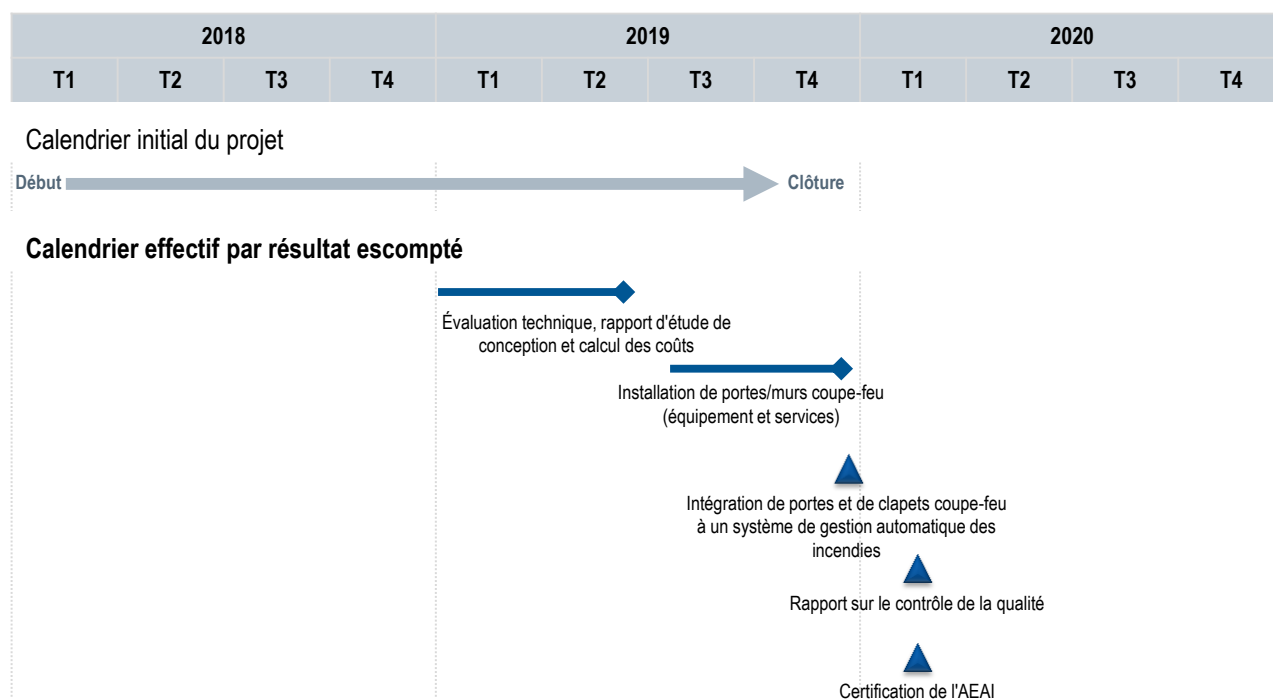
⁵⁹ N'inclut pas le budget des risques.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Coordination/appui du projet	11 489	11 495	100%	100%
Évaluation technique, rapport d'étude de conception et calcul des coûts	37 500	23 057	61%	100%
Installation de certaines portes/murs coupe-feu (équipement et services)	134 298	151 287	113%	100%
Intégration des portes et des clapets coupe-feu dans un système de gestion automatique des incendies	14 000	-	-	100%
Rapport sur le contrôle de la qualité	2 744	-	-	-
Certification AEAI	3 000	-	-	-
Budget des risques	16 969	-	-	-
Total	220 000	185 839	84%	99%

Calendrier du projet



Un léger retard a été enregistré dans le contrôle de la qualité et la certification AEAI en raison de l'indisponibilité de l'expert externe en la matière.

Projet lié à la sûreté et à la sécurité

PCE 18 GESTION DYNAMIQUE DES INCIDENTS (GDI)

Chef de projet : M. D. Smith

Résultat escompté : *IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

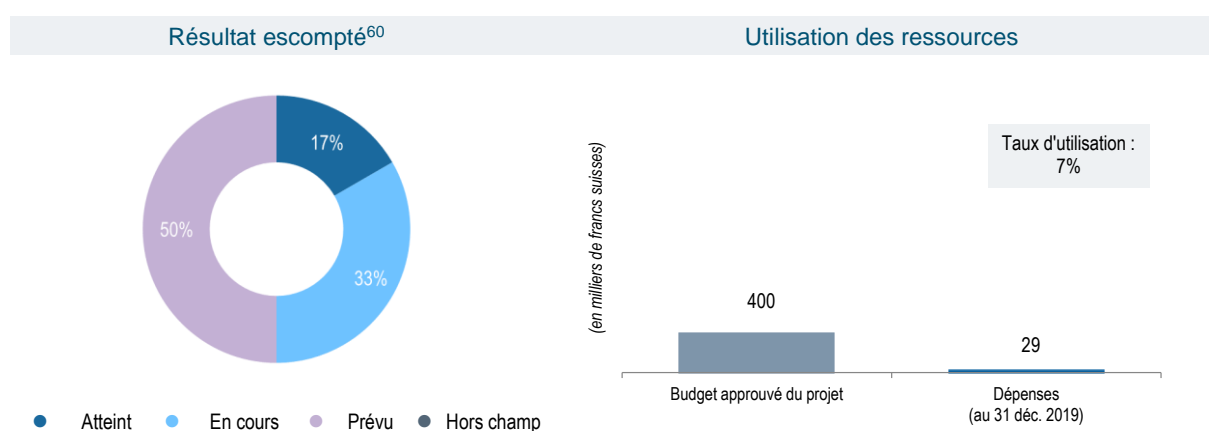
Le Plan stratégique de sécurité (SSP) 2016-2021 décrit la stratégie qui permettra à l'Organisation de mieux se préparer aux risques et opportunités futurs. Cela est conforme aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI 2016-2021 et fait suite à des consultations avec la haute direction, des experts extérieurs, le personnel du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSSN) et d'autres parties prenantes de l'OMPI.

Il est essentiel que la mise en œuvre du PCE 18 se fasse en tandem et dans le cadre du SSP élargi et en consultation avec les responsables de la création d'une culture de la sécurité au sein de l'Organisation afin d'assurer une conformité maximale, une perturbation minimale et la durabilité de la solution GDI sur le long terme.

Les objectifs du projet consistent à :

- renforcer les capacités organisationnelles de gestion et d'intervention en cas d'incidents critiques, où qu'ils touchent le personnel de l'OMPI, c'est-à-dire au siège, dans les bureaux extérieurs, lors de conférences à l'étranger, de manifestations et de déplacements du personnel;
- améliorer la résilience organisationnelle face aux incidents de sécurité dynamiques en veillant à ce que l'OMPI soit mieux informée, préparée et habilitée à faire face aux incidents dynamiques;
- renforcer le dispositif de dissuasion de l'OMPI en matière d'atténuation des effets dissuasifs (pleinement autorisé par les autorités compétentes);
- améliorer la plateforme de gestion des incidents de l'OMPI (rôles et responsabilités, processus, pratique); et
- améliorer les niveaux de sensibilisation et de préparation dans l'ensemble de l'organisation (pour inclure tout le personnel).

Aperçu de l'état d'avancement du projet



⁶⁰ N'inclut pas le résultat transversal : Chef de projet.

Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- des options d'atténuation acceptables pour gérer un incident dynamique ont été élaborées et présentées au comité de construction en mars 2019. Le comité a choisi une option qui prévoit une mise à niveau du système de communication de masse, des améliorations physiques discrètes aux points d'entrée du bâtiment, le renforcement des compétences de certains membres des forces de sécurité et la fourniture de cours de sensibilisation et de matériel éducatif au personnel;
- des réponses à une série de scénarios de menace ont été élaborées, y compris le recours au confinement et à la force létale;
- des mises à niveau essentielles des systèmes Everbridge (communications) et UMS (réponse automatisée) ont été lancées pour les relier à une matrice d'état d'alerte;
- la technologie du système de détection de tirs (GDS) a été identifiée comme la solution de communication (système d'alerte) privilégiée. En outre, les meilleures pratiques pour les domaines clés (communications, amélioration des bâtiments et formation/renforcement des compétences) ont été recensées; et
- l'OMPI a continué à collaborer avec d'autres agences des Nations Unies (FIDA, UIT) ainsi qu'avec des organisations du secteur privé afin de partager les connaissances et d'évaluer les solutions possibles.

Concrétisation des avantages

Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà

Niveau de risque réduit pour les tireurs actifs et les incidents connexes.

Réduction de l'impact sur l'Organisation, des pertes de vie et des délais de rétablissement après l'incident.

Amélioration des niveaux de sensibilisation et de préparation dans l'ensemble de l'Organisation (pour inclure l'ensemble du personnel).

Réduction des risques organisationnels liés au terrorisme, comme indiqué dans la carte des risques de l'OMPI.

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Retards dans le calendrier du projet résultant de contraintes organisationnelles, notamment le calendrier des réunions de l'OMPI, en raison de perturbations sur le lieu de travail.	Le risque est resté stable en 2019.	Un engagement étroit avec la Division de l'infrastructure des locaux et d'autres parties prenantes clés pour atténuer les retards a été efficace.	Le projet n'a pas subi d'incidence négative.

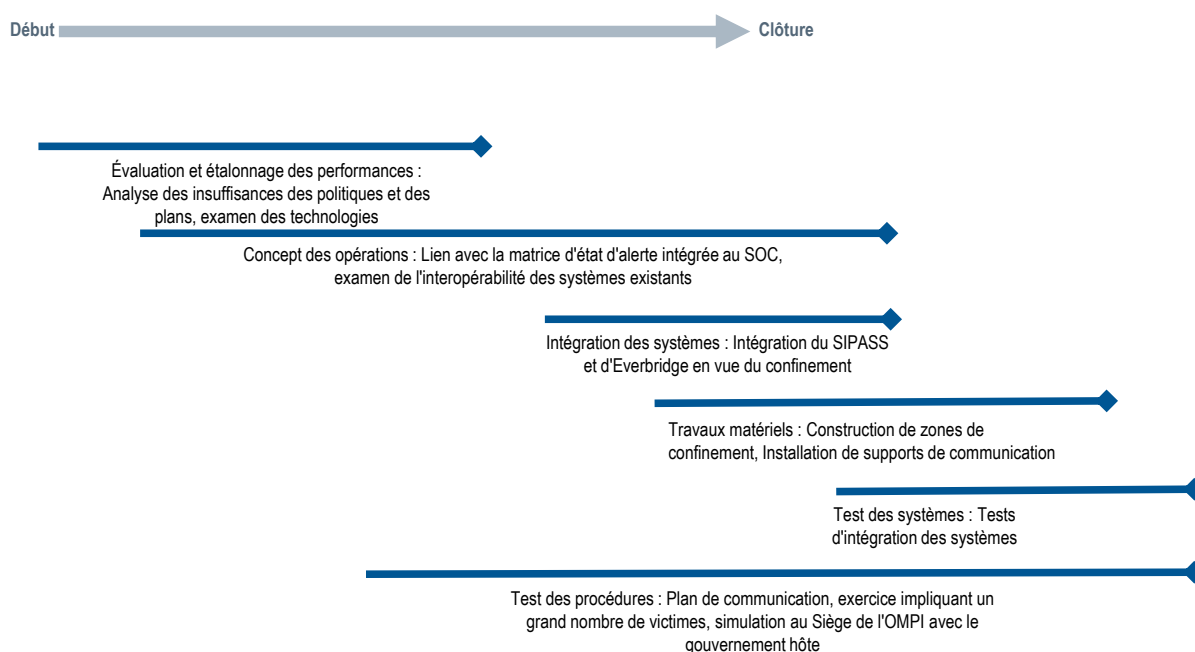
Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Évaluation et analyse comparative : Analyse des lacunes des politiques et des plans, examen des technologies	17 100	17 100	100%	100%
Concept d'opérations : Lien avec la matrice d'état d'alerte intégrée au SOC, examen de l'interopérabilité des systèmes existants	7 422	7 422	100%	90%
Intégration des systèmes : Intégration SIPASS pour le confinement, intégration Everbridge pour le confinement	79 073	4 073	5%	50%

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Travaux physiques : Construction de zones de confinement, Installation de moyens de communication	264 000	-	-	-
Test des systèmes : Tests d'intégration des systèmes	-	-	-	-
Test de procédure : Plan de communication, exercice de pertes massives, simulation du QG avec le gouvernement hôte.	15 000	-	-	-
Appui au projet	17 405	-	-	63%
Total	400 000	28 595	7%	63%

Calendrier du projet



Des difficultés techniques imprévues et l'indisponibilité de l'expert technique nécessaire ont entraîné un retard dans l'achèvement de la liaison avec la matrice des états d'alerte. En outre, en raison d'un retard dans la recherche et l'évaluation des systèmes techniques critiques et dans la gestion des mises à niveau, le calendrier de construction des zones de confinement a été légèrement retardé.

Perspectives

- La réalisation des simulations finales du QG avec la participation du gouvernement hôte, qui dépendra des exigences opérationnelles des forces de sécurité du gouvernement hôte, a été identifiée comme un défi futur.

Projet lié à l'informatique

PCE 19 MIGRATION DE LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE VERS LES SERVICES D'HÉBERGEMENT EN NUAGE

Chef de projet : M. A. Makadi

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

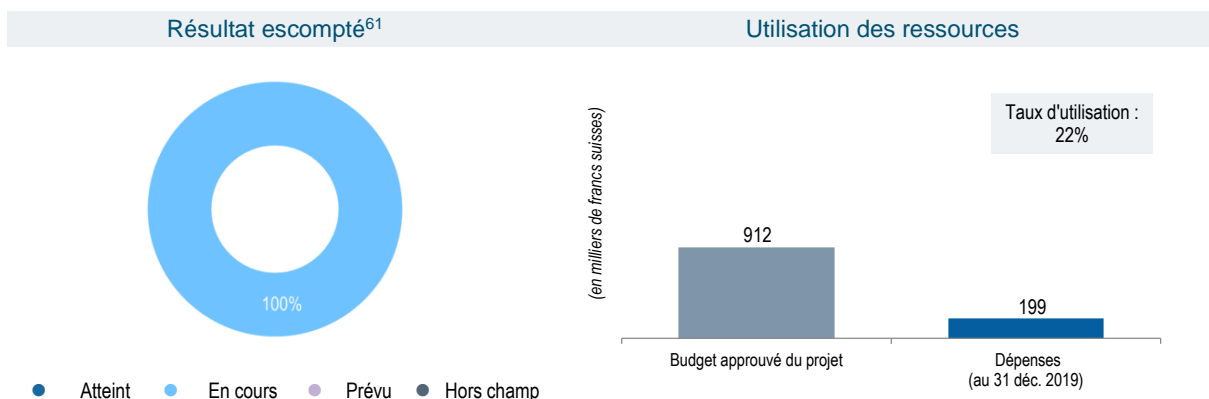
L'OMPI s'appuie sur un système de courrier électronique comme principal moyen de communication quotidienne interne et externe, entre son personnel, ses clients, les États membres et les autres parties prenantes. Ce service est donc devenu essentiel pour les activités quotidiennes de l'OMPI, et toute interruption de ce service nuit au fonctionnement de l'Organisation.

Actuellement, le service de messagerie de l'OMPI est hébergé dans un environnement prévu à cet effet au Centre de calcul international de l'ONU (CIC).

L'objectif du projet est de réussir la migration de tous les contenus du système de courrier électronique, y compris la fonction d'archivage, vers un service de courrier électronique dans le nuage. Une telle stratégie de diversification réduit le risque de dépendance à l'égard d'un seul fournisseur de services pour l'infrastructure informatique.

La mise en œuvre d'un système de courrier électronique dans le nuage permettra également à l'OMPI de tirer parti de la réduction des coûts opérationnels récurrents des services de courrier électronique. En outre, elle permettra à l'OMPI d'atteindre des niveaux de résilience de service plus élevés, car l'hébergement du service de courrier électronique peut être réparti entre plusieurs centres de données avec une répartition géographique plus importante que le service actuel. Cette répartition plus large permettra la continuité des opérations du service de messagerie électronique, à l'appui d'un certain nombre d'opérations de l'OMPI même en cas d'incidents de grande ampleur dans la région de Genève. De plus, l'OMPI pourra tirer parti des mécanismes de sécurité intégrés fournis par le fournisseur de services dans le nuage pour protéger davantage son service de courrier électronique contre les cybermenaces.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- l'analyse et la conception détaillées de la solution technique ont été réalisées;

⁶¹ N'inclut pas le budget non alloué.

- des progrès importants ont été réalisés dans la consolidation du "modèle de double annuaire actif" de l'OMPI, jetant ainsi les bases de la migration du courrier électronique; et
- un nouvel accord d'entreprise qui reflète plus précisément les privilèges et immunités de l'OMPI a été conclu avec le fournisseur de services en ligne, à l'issue d'un long processus de négociation. Par conséquent, la réalisation des bénéfices et le calendrier du projet ont été modifiés en conséquence.

Concrétisation des avantages

Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà

Diminution des coûts opérationnels.
Évitement des coûts.
Amélioration de la résilience des services.
Amélioration de la sécurité.

Risques et mesures d'atténuation

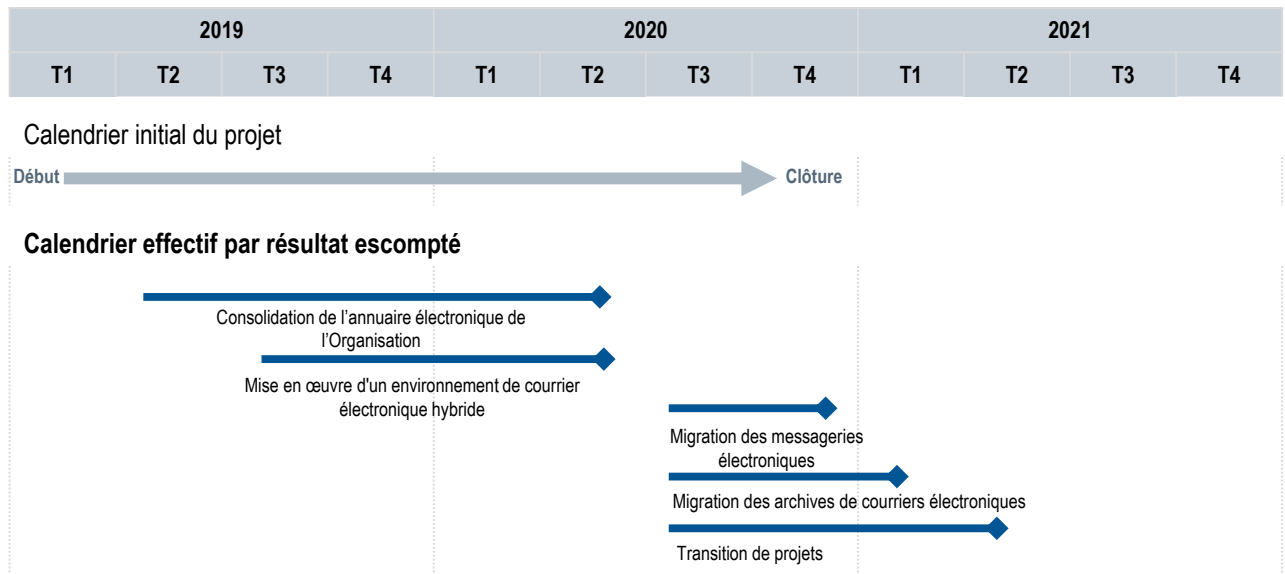
Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Risques de confidentialité et de sécurité des données en raison de clauses contractuelles inadéquates dans le contrat standard Microsoft Enterprise Agreement.	Le risque a été clôturé une fois l'atténuation terminée.	Le fait de s'assurer que les conditions spécifiques liées aux privilèges et immunités de l'OMPI étaient incluses dans le nouvel accord avec Microsoft a permis d'atténuer efficacement le risque.	La durée du processus de négociation a entraîné des retards dans le calendrier du projet.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Consolidation d'Active Directory	81 500	53 766	66%	85%
Mise en œuvre d'un environnement de courrier électronique hybride	115 250	35 580	31%	10%
Migration des boîtes aux lettres électroniques	138 750	40 001	29%	5%
Migration des archives de messagerie électronique	212 750	42 565	20%	5%
Transition des projets	263 750	27 143	10%	5%
Non affecté	100 000	–	–	–
Total	912 000	199 056	22%	33%

Calendrier du projet



- Après le long processus de négociation avec Microsoft, le projet devrait être achevé au deuxième trimestre 2021.

Perspectives

Les défis futurs identifiés sont les suivants :

- Pour assurer la durabilité de la migration vers le nuage, il faudra répondre à des exigences commerciales spécifiques qui ne sont pas entièrement couvertes par l'offre O365 standard.
- Un processus de transition prolongé et le maintien ultérieur de certains services sur site, si nécessaire, devront être gérés avec soin.

Projet lié à l'informatique

PCE 20 CRÉATION D'UNE FONCTION PERMETTANT À L'OMPI D'AVOIR RECOURS À DES PRESTATAIRES DE SERVICES EN NUAGE SUR LE LONG TERME ET MIGRATION DES APPLICATIONS EXISTANTES

Chef de projet : Mme M. DEDU

Résultat escompté : *IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

Rapport d'avancement du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

À partir de 2017, le Secrétariat a étudié les options permettant d'améliorer la rentabilité, la résilience, la sécurité et l'agilité de la fourniture d'une infrastructure TIC pour soutenir un large éventail de services aux entreprises. Une enquête sur les fournisseurs de services a été menée en 2017 et un appel d'offres a été lancé en 2018 pour engager des fournisseurs de services en ligne pour l'infrastructure TIC et les services connexes. La stratégie a consisté à signer des contrats avec plusieurs fournisseurs de services afin de diversifier les risques et de pouvoir utiliser le fournisseur le plus approprié pour chaque service.

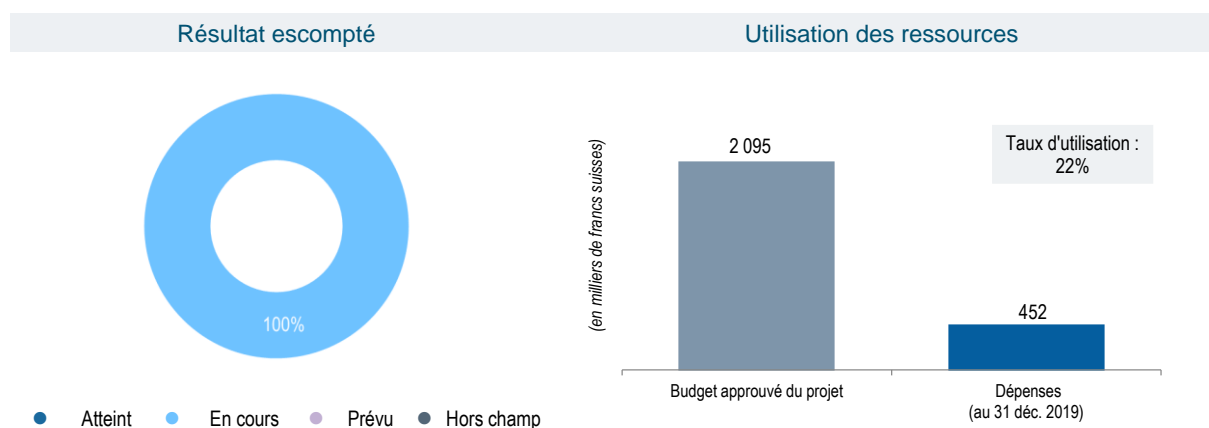
Au moment du lancement du projet, le Secrétariat gérait plus d'une centaine d'applications TIC, dont une soixantaine fournissaient des services à des utilisateurs externes tels que les systèmes IP mondiaux (PCT, Madrid et La Haye), les bases de données en ligne, les plateformes d'échange de données, les partenariats public-privé et d'autres applications. Celles-ci étaient presque exclusivement hébergées par le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC-ONU) dans deux centres de données à Genève.

Depuis l'adoption de la stratégie "cloud first" et l'établissement de contrats avec des fournisseurs de services en ligne, l'OMPI a commencé à utiliser les services en ligne et à préparer une stratégie de migration totale ou partielle vers le nuage pour ses applications TIC.

Les objectifs généraux de la migration vers le nuage sont les suivants :

- **agilité et flexibilité accrues** : Il sera possible de fournir rapidement une infrastructure TIC pour de nouvelles applications, des besoins ponctuels (par exemple, des ressources pour l'IA) et pour des changements de la demande imprévus;
- **amélioration de la prestation de services aux parties prenantes externes** : avec la répartition des services dans le monde entier grâce à l'informatique en nuage, les délais de réponse seront raccourcis;
- **amélioration de la continuité des activités** : L'utilisation correcte de l'infrastructure de nuage permettra de mettre en œuvre rapidement et à peu de frais la sauvegarde et la restauration. Les dépendances à l'égard de fournisseurs de services uniques seront réduites; et
- **optimisation des coûts** : Les coûts devraient être réduits en diminuant les montants actuellement consacrés à la prise en charge, à la maintenance et à la gestion des infrastructures TIC. Les coûts peuvent également être optimisés en redimensionnant les ressources allouées dans le nuage.

Aperçu de l'état d'avancement du projet



Principales réalisations en 2019

En 2019, les progrès suivants ont été accomplis :

- des stratégies ont été établies pour les points suivants : i) l'optimisation des coûts; ii) les normes de livraison des logiciels; iii) la mise en réseau; et iv) la gestion des données;
- la gouvernance de la sécurité a été établie et l'architecture de sécurité a été optimisée pour refléter les normes et les meilleures pratiques de l'industrie;
- le personnel concerné a été formé à "Amazon Web Services (AWS) Architecting and Developing"; et
- onze applications ont été migrées vers le nuage WIPO AWS (production).

Concrétisation des avantages

H	Avantages supplémentaires escomptés – 2020 et au-delà
Réduction du coût de l'hébergement des applications.	<p>Efficacité organisationnelle accrue grâce à la capacité d'automatiser les processus et d'adapter les ressources.</p> <p>Réduction du risque d'indisponibilité des systèmes d'enregistrement international.</p> <p>Réduction du risque de cyberattaques et de violations malveillantes des données.</p>

Risques et mesures d'atténuation

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
La volonté de l'Organisation d'adopter un environnement en nuage peut être surestimée, ce qui pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre du projet.	Le risque ne s'est pas concrétisé.	La mise en place d'une politique "Cloud First" à l'échelle de l'Organisation, l'offre d'une formation au nuage à toutes les équipes de développement internes, l'adoption de normes et le recrutement d'experts expérimentés du nuage pour construire un environnement de plus en plus avancé ont effectivement permis à l'OMPI d'être prête à adopter un environnement de nuage.	Comme le risque ne s'est pas concrétisé, le projet n'a pas subi d'incidence négative.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Gouvernance : Documentation du projet, mise en œuvre des politiques organisationnelles	-	-	-	70%
Activité commerciale : Administration des contrats et gestion des coûts dans le nuage	69 500	6 480	9%	75%
Plateforme : Création, définition stratégique et gestion de la plateforme d'entreprise nuage	42 900	-	-	65%
Sécurité : Conception et configuration de la sécurité, gouvernance des risques et évaluation de la conformité	293 000	84 620	29%	85%
Opérations : Mise en œuvre de la prestation de services et gestion des opérations	34 000	33 891	100%	46%
Applications : Conception pilote, feuille de route pour la migration, mise en œuvre de la migration de plus de 50 applications	1 462 400	152 742	10%	22%
Personnel : Formation, coordination et gestion de la certification dans le nuage; conception d'une nouvelle structure organisationnelle	192 700	174 550	91%	60%
Total	2 094 500	452 282	22%	60%

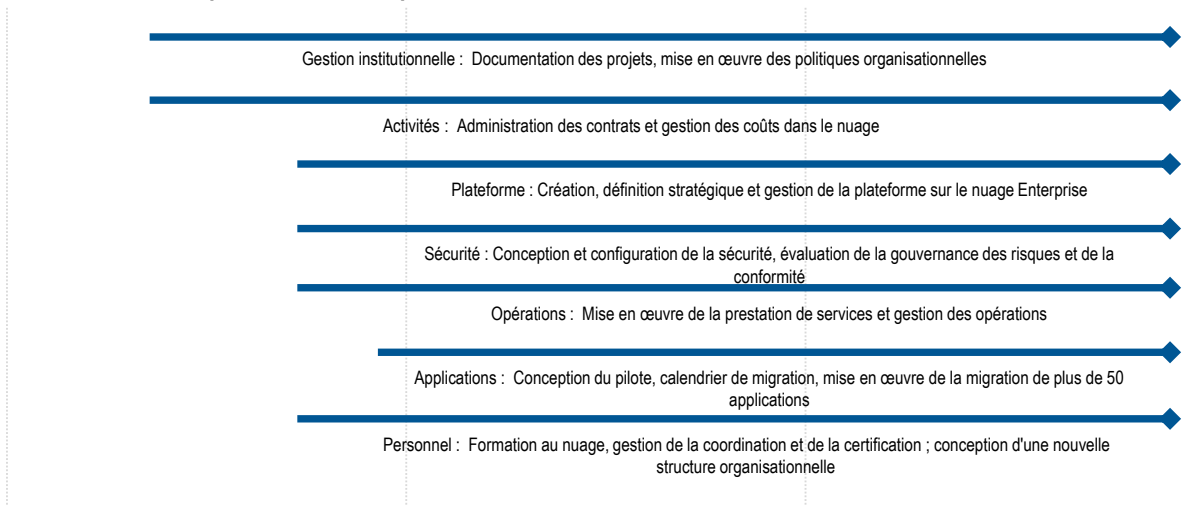
Calendrier du projet

2018				2019				2020			
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

Calendrier initial du projet



Calendrier effectif par résultat escompté



Perspectives

- La mise en œuvre fluide et la durabilité à long terme des applications en nuage migrées ont été identifiées comme un défi futur. Pour y faire face, un cadre opérationnel détaillé sera mis en place au cours du second semestre 2020.

Projet lié à l'informatique

PROJET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGIciel DE GESTION INTÉGRÉ (PGI) COMPLET

Chef de projet : M. R. Lawton

Résultat escompté : *IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets*

Rapport de clôture du projet

Objectifs, portée et approche – Généralités

Le système ERP est mis en œuvre au moyen d'un portefeuille de projets interdépendants, évoluant progressivement en un système de gestion administrative intégrée (AIMS Evolution).

La première série de projets visait à mettre en place un ensemble exhaustif d'outils pour consolider la gestion des ressources humaines, comprenant la gestion des postes, les prestations et les avantages, les états de paie, le recrutement, les performances des fonctionnaires, les compétences, ainsi que la formation et le perfectionnement.

La deuxième série de projets prévoyait l'intégration d'un ensemble d'outils pour renforcer et appuyer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, à savoir la gestion des performances de l'Organisation, la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation et l'analyse des données décisionnelles, comprenant la planification biennale, la programmation annuelle, le suivi de la mise en œuvre, ainsi que l'évaluation des performances et l'établissement de rapports et d'analyses sur celles-ci.

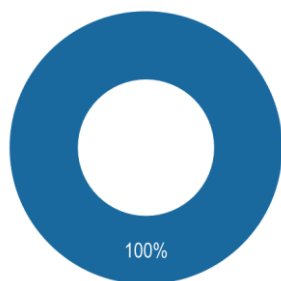
La troisième série de projets visait à perfectionner les outils existants, utilisés par la Division des finances et la Division des achats et des voyages, grâce à des changements de configuration et des mises à jour permettant d'offrir de nouvelles fonctionnalités et d'améliorer certains processus opérationnels.

La quatrième série de projets prévoyait la mise en place d'outils permettant à l'OMPI d'acquérir de l'expérience dans le domaine de la gestion de la relation avec les clients, comprenant des listes de distribution, des bases de données de contacts, la gestion des accès et l'analyse du comportement des clients.

L'OMPI a retenu une approche par phases pour la mise en œuvre de ces projets, afin de pouvoir faire évoluer les capacités de l'ERP et de l'intégrer de manière progressive, cohérente et mesurée. Cette approche dépend aussi des besoins opérationnels et des priorités de l'Organisation et tient compte de la capacité des unités administratives concernées à absorber et à intégrer ces changements.

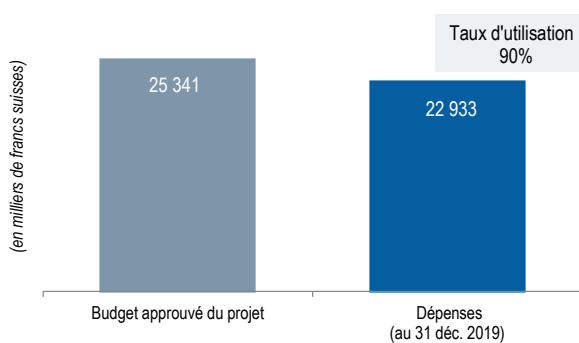
Aperçu du projet

Résultat escompté



● Atteint ● En cours ● Prévu ● Hors champ

Utilisation des ressources



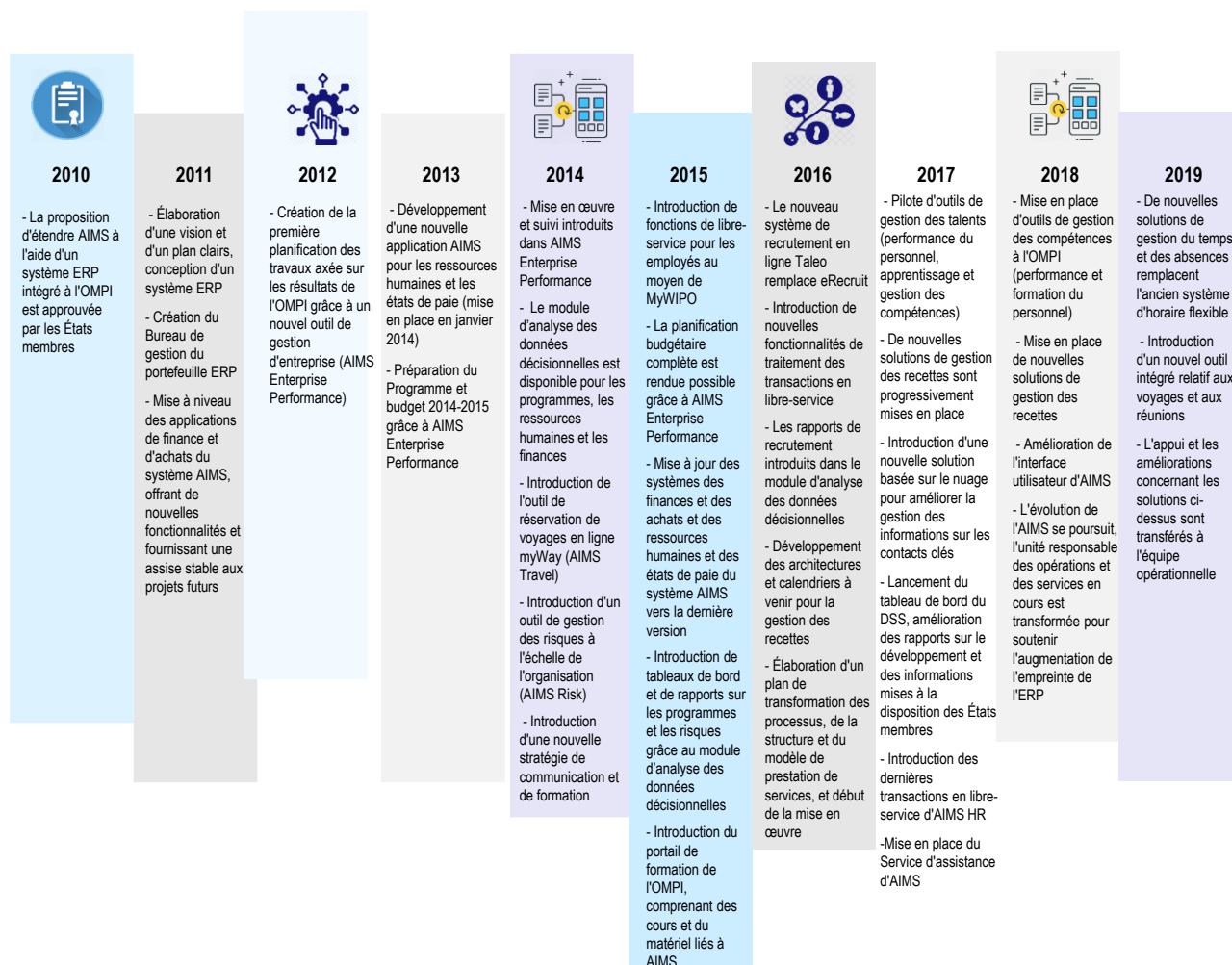
Principales réalisations du projet

https://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo_pbc_27/wo_pbc_27_10.pdf Le rapport final sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources (ERP) (document WO/PBC/27/10), qui résume les principales réalisations du projet jusqu'à la mi-2017, a été présenté à la vingt-septième session du Comité du programme et budget.

Les autres réalisations de l'exercice 2018-2019 incluent :

- le déploiement d'outils de gestion des talents dans l'ensemble de l'OMPI, notamment un outil de gestion des performances du personnel intégré aux plans de travail et un système de gestion de la formation de l'Organisation (ELM);
- l'introduction d'une solution rationalisée de gestion des recettes, y compris le lancement d'un nouveau portail de paiement unique à l'échelle de l'organisation;
- le lancement d'une nouvelle solution de gestion de l'absentéisme pour favoriser des modalités de travail flexibles, en remplacement de l'ancien système Flexi-time;
- l'introduction d'une nouvelle solution de voyage et de réunion intégrée à l'outil de réservation en ligne (OBT) et au système financier;
- le déploiement d'une solution de gestion de la relation client (CRM) dans le nuage, améliorant la gestion des informations de contact clés et l'analyse des clients;
- le lancement d'un tableau de bord pour le développement Sector System (DSS) permettant d'améliorer les rapports sur les activités de développement, y compris pour les États membres; et
- la transformation de la structure, des processus, des outils et des ressources de soutien de l'équipe opérationnelle, y compris la création d'un Service Desk AIMS, assurant le soutien de l'empreinte accrue de l'ERP.

Le diagramme ci-dessous montre l'évolution des réalisations du portefeuille :



Réalisation globale par rapport au plan

- Dans l'ensemble, le portefeuille a permis d'atteindre les objectifs de modernisation et d'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la productivité des fonctions de gestion, d'administration et de service à la clientèle de l'OMPI, en renforçant la capacité de l'Organisation à fournir de meilleures informations aux États membres, aux parties prenantes et à la direction.
- Le calendrier du portefeuille, initialement présenté comme un projet quinquennal, a subi un certain nombre de retards et a été révisé par la suite, comme indiqué dans les rapports d'activité annuels. Certains retards se sont produits dans l'exécution des principaux projets relatifs aux ressources humaines et à la paie, ce qui a eu des répercussions sur les projets ultérieurs dans le domaine des ressources humaines ainsi que sur d'autres projets dépendants. D'autres retards ont été dus à la capacité de l'Organisation à absorber les changements introduits par les nouvelles solutions informatiques et au temps nécessaire pour intégrer les aptitudes et les compétences nécessaires au soutien des nouvelles technologies avant d'entamer une nouvelle mise en œuvre.
- Le projet a été réalisé en dessous du budget et avec une portée élargie afin de répondre aux besoins de l'entreprise.

Enseignements tirés

- Voir l'annexe du "[rapport final sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources \(ERP\)](#)" (document WO/PBC/27/10).

Concrétisation des avantages⁶²

Avantages obtenus en 2017	Avantages obtenus en 2018	Avantages obtenus en 2019
Réduction du temps et de l'effort de mise à niveau de PeopleSoft HCM grâce à l'adoption sélective	Saisie des données facilitée grâce à l'intégration de tous les systèmes de DGRH partageant une unique source de données.	Réduction des coûts et des efforts de maintenance du système d'informations financières PeopleSoft Finance grâce à l'introduction de processus normalisés.
Point de contact fiable et unique avec responsabilités clairement définies, renforçant l'efficacité de la correspondance externe.	Informations de paiement en temps réel fournies aux clients et au personnel de l'OMPI et amélioration de l'efficacité des procédures opérationnelles de paiement et de rapprochement des données.	Réduction des coûts et de la maintenance du système d'approbation des voyages de l'OMPI.
Réduction importante du temps nécessaire à l'identification des contacts pour les événements.	Fichiers de paiement bancaire plus conformes au règlement (nouvelle norme ISO XML).	Meilleures options de paiement pour les clients (UnionPay).
Diminution des appels au Centre d'assistance des ressources humaines suite à la mise en place de processus d'approbation automatisés pour les transactions en libre-service des ressources humaines.	Meilleures options de paiement pour les clients (PayPal).	Amélioration de la maturité et de l'efficacité des processus de soutien opérationnel et de gestion de projet dans le service desk AIMS par la mise en œuvre des meilleures pratiques du secteur.
Élimination des dossiers clients en double (dans la mesure du possible).	Expérience client améliorée suite à la mise à jour vers le portail donnant accès au compte courant de l'OMPI.	Réduction des coûts et des délais dans les processus de gestion des services informatiques.
Amélioration du processus de réconciliation des cartes de crédit.	Amélioration de la sécurité des clients suite à la mise en conformité avec la nouvelle norme de la plateforme mondiale de propriété intellectuelle de l'OMPI pour le portail donnant accès au compte courant de l'OMPI.	Amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et du bien-être du personnel grâce à l'introduction de modalités de travail flexibles.
Expérience client améliorée suite à la mise à jour de l'interface du portail donnant accès au compte courant de l'OMPI.	Amélioration de l'expérience de paiement des clients grâce à la nouvelle plateforme de paiement ePay fondée sur la norme de la plateforme mondiale de propriété intellectuelle de l'OMPI.	Amélioration de la qualité des données RH et réduction des efforts de saisie manuelle des données grâce à l'intégration de la gestion de l'absentéisme et de la paie.
Amélioration de l'information aux clients par le biais de notifications automatisées (coordonnées bancaires, avis de rechargement, avis de relance, confirmations de paiement).	Évaluation des performances homogène et efficace pour le personnel et les chefs de service.	
Une Section des recettes plus efficace grâce à la mise en place d'un centre de travail et à l'automatisation des processus.	Amélioration de la formation du personnel grâce à des possibilités aisément identifiables et inscription et participation renforcées aux activités correspondantes.	
Gestion plus efficace des performances du personnel temporaire grâce à un nouveau système électronique d'évaluation.	Amélioration de la satisfaction des utilisateurs grâce à la mise en place d'un support de premier niveau du système AIMS.	
Meilleures données relatives aux ressources humaines et réduction des efforts manuels nécessaires pour tenir à jour les dossiers de formation grâce au remplacement de l'ancienne base de données autonome par un système intégré de gestion de l'apprentissage.		
Plus grande précision et réduction des efforts manuels suite à la mise à jour des bases de données du secteur du développement utilisant les données ERP.		

Risques et mesures d'atténuation

⁶² Veuillez vous reporter aux précédents rapports sur l'état d'avancement du programme ERP soumis à chaque PBC entre 2011 et 2017 pour les prestations versées entre et 2010-2016.

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence
Achèvement des projets du portefeuille dans les délais prévus	Le risque s'est concrétisé.	Des mesures d'atténuation ont été prises : i) la prolongation du calendrier du portefeuille jusqu'en 2019; ii) l'exclusion des projets qui ne répondaient pas aux critères définis pour l'inclusion dans le portefeuille; et iii) la division des projets en étapes définies de sorte qu'un projet puisse être clôturé prématurément à la fin d'une étape, ce qui a permis de garantir que le calendrier du portefeuille n'ait pas à être prolongé davantage.	Le risque n'a pas affecté la réalisation des objectifs du projet.
Incapacité de tirer parti au maximum des solutions ERP mises en place et d'en maintenir les avantages	Le risque a été clôturé.	Des mesures d'atténuation ont été prises : i) l'intégration d'un processus d'amélioration continue au sein de l'Organisation, par le biais du portefeuille, afin de garantir que la valeur maximale sera extraite pendant le portefeuille et à l'avenir; ii) des examens post-mise en œuvre pour identifier les leçons et saisir les opportunités futures; et iii) l'introduction d'une structure de gouvernance renforcée pour garantir la fourniture continue d'avantages après le portefeuille.	Le risque a été clôturé et n'a donc pas eu d'impact négatif sur la réalisation des objectifs du projet.

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources au 31 décembre 2019 (par résultat) (en francs suisses)

Résultats attendus	Budget initial du projet	Budget révisé du projet	Dépenses à ce jour	Utilisation du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre
Gestion des programmes et du changement	3 830 200	4 626 285	4 439 322	96%	100%
Gestion et mise en valeur des ressources humaines	8 945 755	7 830 000	7 700 914	98%	100%
Gestion des performances de l'Organisation	6 017 982	5 996 058	5 996 058	100%	100%
Gestion de la relation avec les clients	1 955 690	427 495	427 495	100%	100%
Perfectionnement du système AIMS	4 591 840	4 341 980	4 369 026	101%	100%
Provisions pour imprévus	-	2 119 649	-	-	-
Total	25 341 467	25 341 467	22 932 815	90%	100%

Le projet sera officiellement clôturé en 2020. Le solde budgétaire restant, qui s'élève à 2 408 651,78 francs suisses, sera ensuite reversé aux excédents cumulés.

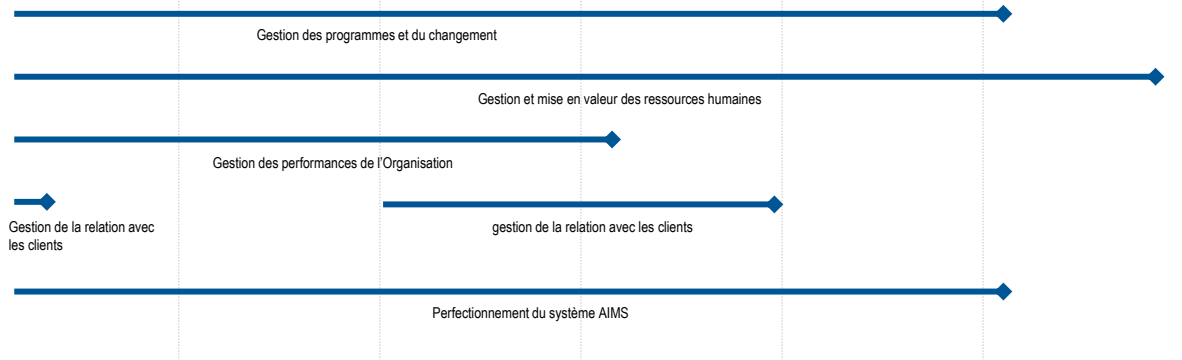
Calendrier du projet

2010-2014	2015				2016				2017				2018				2019			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

Calendrier initial du projet



Calendrier effectif par résultat escompté



IV. APPENDICE

APPENDICE A Méthodologie

Le Rapport sur la performance de l'OMPI est le principal outil qui permet de rendre compte aux États membres de la performance de l'Organisation et il fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI. Il constitue également un moyen de référence important, car il permet de tirer des enseignements des résultats précédents et d'en tenir dûment compte dans la mise en œuvre future des activités de l'OMPI. Le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI est une auto-évaluation des gestionnaires de programme basée sur le cadre de résultats approuvé par les États membres dans le programme et le budget 2018-2019. Pour renforcer la validité des informations contenues dans le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI, la Division de la supervision interne effectue une validation des données de performance sur une base biennale. La validation du rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2018-2019 figure dans le document WO/PBC/31/7.

Le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2018-2019 est un rapport de fin d'exercice biennal qui évalue les progrès accomplis et/ou la réalisation des résultats escomptés, mesurés au moyen des indicateurs d'exécution et avec les ressources approuvées dans le Programme et budget 2018-2019. Un indicateur d'exécution a pu être mesuré au regard de plusieurs cibles. Dans ce cas, la notation pour chaque cible est indiquée, ce qui donne lieu à plusieurs notations. Conformément à la recommandation du vérificateur externe des comptes, un ensemble de critères d'évaluation plus stricts a été utilisé pour le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2018-2019, comme suit :

Légende (par point) de l'échelle d'évaluation de l'indicateur d'exécution :

- Pleinement atteint ● est utilisé lorsque la réalisation de l'objectif est supérieure ou égale à 90%;
- Partiellement atteint ● est utilisé lorsque la réalisation de l'objectif est comprise entre 60 et 89%;
- Non atteint ▲ est utilisé lorsque la réalisation de l'objectif est inférieure à 60%;
- Non évaluable⁶³ ● est utilisé lorsque l'évaluation de l'exécution n'est pas faisable parce qu'un objectif n'a pas été correctement défini, lorsqu'une base de référence n'est pas disponible ou lorsque les données relatives à l'exécution sont insuffisantes pour déterminer l'ÉIE, et;
- Abandonné ◆ est utilisé lorsque l'indicateur d'exécution n'est plus utilisé pour mesurer l'exécution du programme.

Les évaluations de l'exécution pour les programmes individuels du Rapport sur la performance de l'OMPI 2018-2019 comprennent :

Section I : Tableau de bord du programme

Cette section fournit un résumé graphique complet des performances du programme et de l'utilisation des ressources au cours de l'exercice biennal.

Section II : Données relatives à l'exécution

- Le tableau qui figure dans cette section résume les résultats escomptés par programme et les indicateurs d'exécution qui mesurent les contributions du programme aux résultats tels qu'ils ont été approuvés par les États membres dans le programme et budget pour 2018-2019.
- Les niveaux de référence ont été mis à jour, selon les besoins, afin de rendre compte des niveaux réels à la fin de 2017. Les tableaux des données d'exécution continuent de rendre compte non seulement des niveaux de

⁶³ Conformément aux demandes des États membres, les programmes ont reçu l'opportunité de : i) définir des objectifs qui n'avaient pas été définis dans le programme et budget 2018-2019, à savoir des objectifs "à déterminer", durant l'exercice de mise à jour des niveaux de référence, en se basant sur les chiffres de fin 2017. Les objectifs qui n'avaient pas été définis au cours de cette procédure restaient indéfinis et les données d'exécution étaient par conséquent notées comme "non évaluables"; et ii) actualiser les objectifs dans les cas où l'objectif a déjà été atteint à la fin 2017, conformément au rapport de validation de la DSI pour le Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015.

référence initiaux (selon le programme et budget 2018-2019), mais également des niveaux de référence actualisés (selon les chiffres de fin 2017), et les objectifs (selon le programme et budget 2018-2019).

Les évaluations de l'exécution pour les programmes individuels du Rapport sur la performance de l'OMPI 2018-2019 comprennent :

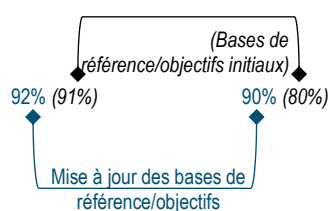


Indicateur d'exécution tel que publié dans le programme et budget 2018-2019	Niveaux de référence actualisés, selon les besoins, compte tenu de la situation à la fin de 2017 (Niveaux de référence initiaux tels qu'approuvés dans le programme et budget 2018-2019)	Objectifs définis/mis à jour (Objectifs initiaux tels que définis dans le programme et budget 2018-2019)	Données d'exécution pour 2018-2019 par rapport à chaque indicateur ⁶⁴	Évaluation de l'exécution moyennant l'échelle d'évaluation de l'indicateur d'exécution (ÉIE) décrite ci-dessus
---	--	--	--	--

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	ÉIE
-------------------------	----------------------	-----------------	---------------------------------	-----

III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques.



95% (333 sur 348) participants ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans 15 activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2018).



Section III : Risques

Conformément à l'engagement continu de l'OMPI à renforcer la gestion des risques, cette section résume les risques tels qu'ils ont été approuvés par les États membres dans le programme et budget 2018-2019 et leur évolution au cours de l'exercice biennal. Les tableaux des risques pour les différents programmes du programme et budget 2018-2019 comprennent :



Risque tel que publié dans le programme et budget 2018-2019	Fournit l'évolution du risque, y compris s'il s'est concrétisé ou s'il a changé au cours de l'exercice biennal	Examine si les mesures d'atténuation envisagées dans le programme et budget 2018-2019 ou ajoutées au cours de l'exercice biennal étaient appropriées/réussies	Traite de l'impact du/des risque(s) et de la/des stratégie(s) d'atténuation sur la performance du programme
---	--	---	---

Risque	Évolution du risque	Efficacité des mesures d'atténuation	Incidence sur la performance
Les accords au niveau multilatéral restent difficiles à obtenir et la réussite des activités normatives menées au titre du programme 2 dépendra dans une large mesure de la volonté des États membres d'atteindre des objectifs mutuellement convenus.	Le risque concernait les accords multilatéraux, qui comportaient par nature une incertitude comme toutes les activités d'élaboration de normes. L'exposition au risque est restée stable tout au long de l'exercice biennal, conformément à un risque global pour l'efficacité du multilatéralisme.	Le Secrétariat a contribué à atténuer ce risque en menant ses travaux de manière neutre, équilibrée et transparente et en fournissant en temps utile des informations précises et substantielles aux États membres.	La matérialisation du risque au cours de la période considérée actuelle a entraîné l'incapacité permanente des États membres à parvenir à un consensus sur la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles. Des progrès ont toutefois été réalisés en vue d'un accord sur les questions actuelles du programme du traité sur le droit des dessins et modèles.

⁶⁴ En règle générale, lorsque les données d'exécution sont mesurées par des variations en pourcentage (augmentations ou diminutions), sauf indication contraire, les variations en pourcentage sont par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire la variation en pourcentage en 2018 par rapport à 2017 et en 2019 par rapport à 2018.

Section IV : Utilisation des ressources

La dernière section fournit des informations sur le budget 2018-2019 approuvé, le budget final après virements 2018-2019, les dépenses effectives et l'utilisation du budget en 2018-2019.

Les rapports concernant cette section comportent deux tableaux :

- Le budget et les dépenses (par résultat) fournissent les informations indiquées dans l'exemple ci-dessous.

Résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 659	2 878	2 970
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	4 259	4 203	4 223
Total	6 918	7 081	7 193

- Le budget et les dépenses (personnel et ressources non humaines) fournissent les informations indiquées dans l'exemple ci-dessous.

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 approuvé	Budget final 2018-2019 après virements	Dépenses 2018-2019	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 748	5 794	6 037	104%
Autres dépenses	1 170	1 287	1 156	90%
Total	6 918	7 081	7 193	102%

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

Photo: OMPI / Berrod

Reference OMPI RN2020/9F